

FACE AUX TURBULENCES

**De la nécessité d'actualiser l'aide
extérieure et la force militaire du Canada,
en réponse aux changements d'envergure
qui surviennent**

**Rapport intérimaire du Comité sénatorial permanent
de la défense et de la sécurité**

Octobre 2006

MEMBRES DU COMITÉ

39^e législature – 1^{re} session

COMITÉ PERMANENT DE LA SÉCURITÉ NATIONALE ET DE LA DÉFENSE

L'honorable Colin Kenny, *président*

L'honorable Michael A. Meighen, *vice-président*

et

L'honorable Norman K. Atkins

L'honorable Tommy Banks

L'honorable Larry Campbell

L'honorable Joseph A. Day

L'honorable Wilfred P. Moore

L'honorable Marie-P. (Charette) Poulin

(* L'honorable Gerry St. Germain (membre depuis le 12 septembre 2006)

* L'honorable Marjory Lebreton, C.P. (ou l'honorable Gerald Comeau)

* L'honorable Daniel Hays (ou l'honorable Joan Fraser)

* *Membres d'office*

Autres sénateurs ayant participé aux travaux du Comité pendant la 1^{re} session de la 39^e législature :

L'honorable George Baker

L'honorable Janis G. Johnson

L'honorable Pierre Claude Nolin

L'honorable Hugh Segal

(* L'honorable David Tkachuk (membre du 13 juin au 12 septembre 2006)

L'honorable Rod A.A. Zimmer

MEMBRES DU COMITÉ

38^e législature – 1^{re} session

COMITÉ PERMANENT DE LA SÉCURITÉ NATIONALE ET DE LA DÉFENSE

L'honorable Colin Kenny, *président*

L'honorable J. Michael Forrestall, *vice-président*

et

L'honorable Norman K. Atkins

L'honorable Tommy Banks

L'honorable Jane Cordy

L'honorable Joseph A. Day

L'honorable Michael A. Meighen

L'honorable Jim Munson

L'honorable Pierre Claude Nolin

* L'honorable Jack Austin, C.P. (ou l'honorable William Rompkey, C.P.)

* L'honorable Noël A. Kinsella (ou l'honorable Terry Stratton)

* *Membres d'office*

Autres sénateurs ayant participé aux travaux du Comité pendant la 1^{re} session de la 38^e législature :

L'honorable Ione Christensen

L'honorable Anne C. Cools

L'honorable Percy Downs

L'honorable Rose-Marie Losier-Cool

L'honorable John Lynch-Staunton

L'honorable Terry M. Mercer

L'honorable Wilfred P. Moore

L'honorable Donald H. Oliver

L'honorable Gerard A. Phalen

L'honorable William Rompkey

L'honorable Peter A. Stollery

L'honorable David Tkachuk

L'honorable Marilyn Trenholme Counsell

MEMBRES DU COMITÉ

37^e législature – 3^e session

COMITÉ PERMANENT DE LA SÉCURITÉ NATIONALE ET DE LA DÉFENSE

L'honorable Colin Kenny, *président*

L'honorable J. Michael Forrestall, *vice-président*

et

L'honorable Norman K. Atkins

L'honorable Tommy Banks

L'honorable Jane Cordy

L'honorable Joseph A. Day

L'honorable Michael A. Meighen

L'honorable Jim Munson

L'honorable David P. Smith, C.P.

* L'honorable Jack Austin, C.P. (ou l'honorable William Rompkey, C.P.)

* L'honorable John Lynch-Staunton (ou l'honorable Noël A. Kinsella)

* *Membres d'office*

MEMBRES DU COMITÉ

37^e législature – 2^e session

COMITÉ PERMANENT DE LA SÉCURITÉ NATIONALE ET DE LA DÉFENSE

L'honorable Colin Kenny, *président*

L'honorable J. Michael Forrestall, *vice-président*

et

L'honorable Norman K. Atkins

L'honorable Tommy Banks

L'honorable Jane Cordy

L'honorable Joseph A. Day

L'honorable Michael A. Meighen

L'honorable David P. Smith, C.P.

L'honorable John (Jack) Wiebe

* L'honorable Sharon Carstairs, C.P. (ou l'honorable Fernand Robichaud, C.P.)

* L'honorable John Lynch-Staunton (ou l'honorable Noël A. Kinsella)

* *Membres d'office*

MEMBRES DU COMITÉ

37^e législature – 1^{re} session

COMITÉ PERMANENT DE LA SÉCURITÉ NATIONALE ET DE LA DÉFENSE

L'honorable Colin Kenny, *président*

L'honorable J. Michael Forrestall, *vice-président*

et

L'honorable Norman K. Atkins

L'honorable Tommy Banks

L'honorable Jane Cordy

L'honorable Joseph A. Day

L'honorable Laurier L. LaPierre

L'honorable Michael A. Meighen

L'honorable John (Jack) Wiebe

* L'honorable Sharon Carstairs, C.P. (ou l'honorable Fernand Robichaud, C.P.)

* L'honorable John Lynch-Staunton (ou l'honorable Noël A. Kinsella)

* *Membres d'office*

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
PARTIE I	5
Le rôle de l'armée canadienne dans l'adaptation aux changements à l'échelle mondiale.....	5
Une force militaire et une aide extérieure insuffisantes	5
Un point tournant pour les Forces canadiennes.....	8
Les conséquences du sous-financement	11
Le jeu des devinettes : Quelles sont les menaces en jeu?.....	12
Le Canada doit répondre aux besoins changeants sur la scène nationale.....	13
Le Canada doit s'adapter à un monde en effervescence.....	17
Du pain plutôt que des fusils : de la nécessité d'accroître le budget de l'aide extérieure du Canada.....	27
Harnacher la force de Goliath : Tirer profit de nos relations avec les États-Unis.....	37
Conclusion de la Partie I.....	49
PARTIE II	51
La sécurité et la défense au Canada:.....	51
La tête et le corps	51
Des achats plus judicieux en matière de défense.....	53
Le favoritisme politique l'emporte sur la défense nationale	55
Comment optimiser les installations (Finie l'assiette au beurre)	56
Le besoin d'un engagement du public à l'égard des questions de sécurité nationale.....	61
Examens réguliers des politiques en matière de défense.....	67
Obligation du gouvernement envers les Canadiens.....	70
Obligation du gouvernement fédéral envers les Forces armées	71
Le déploiement des forces canadiennes dans des zones de danger internationales et l'importance d'un consensus national.....	72
Capacité de défense.....	74
Le plan des capacités de défense (PCD) du Canada : le moment déterminant	74
La militarisation de l'espace	78
La participation du Canada à l'exploitation capacités de l'espace.....	80
Projet spatial conjoint (PSC) des Forces canadiennes.....	80
Mission d'alerte aux missiles et partage des renseignements par satellite.....	80
Surveillance mondiale.....	82
Surveillance et défense nord-américaines	84
Création de véritables réserves militaires.....	89

Force opérationnelle interarmées 2	91
L'Arctique canadien.....	93
ON DEMANDE : une garde côtière qui garde effectivement les côtes	101
Capacité canadienne de renseignement étranger	106
ANNEXE I	111
Ordre de renvoi	111
ANNEXE II.....	113
Index des recommandations.....	113
ANNEXE III	121
Index des recommandations « <i>La priorité n° 1 du gouvernement</i> »	121
ANNEXE IV	129
Études récentes réalisées par le comité.....	129
ANNEXE V	135
Comparaison détaillé avec d'autres pays.....	135
ANNEXE VI	141
Comment le Comité arrive à un budget de 25 à 35 milliards de dollars	141
ANNEXE VII.....	157
Description du « 3-D » du Gouvernement.....	157
ANNEXE VIII	161
Cartes.....	161
ANNEXE IX	163
Organigramme du Ministère de la Défense nationale 2005	163
ANNEXE X.....	165
Organigramme du Ministère de la Défense nationale 2006	165
ANNEXE XI	167
Documents fiables.....	167
ANNEXE XII.....	169
Lettre du Ministre de l'ACDI au Comité.....	169
ANNEXE XIII	209
Centre de la sécurité des télécommunications (CST).....	209
ANNEXE XIV	211
Défense antimissiles balistiques	211
ANNEXE XV	221
Programmes du Projet spatial conjoint.....	221
ANNEXE XVI	223
Description des gardes-côtes et grand brise-glace arctique recommandé par le Comité.....	223
ANNEXE XVII.....	227
Opinion légale sur le passage du Nord-Ouest.....	227

ANNEXE XVIII	247
Régions de responsabilité de la GRC, la Garde côtière et la Marine canadienne	247
ANNEXE XIX	249
Glossaire.....	249
ANNEXE XIII	271
Ont discuté avec le Comité	271
ANNEXE XXI	309
Biographies des membres du Comité	309
ANNEXE XXII	321
Biographies du Secrétariat du Comité	321

Introduction

Le présent rapport, le troisième d'une série de trois, s'intéresse à une foule de questions concernant les moyens que devront prendre les Canadiens afin de composer avec les changements profonds sur la scène nationale et internationale qui vont probablement marquer les premières décennies de ce siècle.

Le premier rapport de la série, *Un Canada diminué*, qui traitait de l'état des forces militaires canadiennes, a été publié en septembre 2005. Il portait principalement sur les nombreux problèmes auxquels font face les Forces canadiennes après des décennies de négligence.

Le deuxième rapport, *La priorité n° 1 du gouvernement*, a été publié en juin 2006. On y recommandait des mesures de redressement des Forces canadiennes.

Face aux turbulences, le troisième et dernier rapport de la série, décrit les changements qui pourraient survenir au Canada et à l'étranger, certains plus probables que d'autres, mais tous plausibles, et conclut que les Canadiens seraient terriblement mal préparés si jamais quelques-uns seulement des scénarios envisagés finissaient pas se matérialiser. Réfléchissant sur l'avenir, il recommande les ajustements qui, de l'avis du Comité, seront nécessaires afin de garantir la souveraineté du Canada et la sécurité nationale des Canadiens.

Le Comité avait aussi prévu présenter un compte rendu plus détaillé de la mission canadienne en Afghanistan et se pencher sur la politique des « 3D » observée par le Canada dans les États défaillants. Malheureusement, il a dû reporter sa visite à Kandahar à la dernière minute, si bien qu'il n'a pas pu interroger les soldats sur le terrain ni voir à l'œuvre la politique des « 3D ». Le Comité reviendra sur ces questions à son retour d'Afghanistan, où il compte se rendre dès que la situation à Kandahar sera moins dangereuse.

AGENCEMENT DU PRÉSENT RAPPORT

Le XXI^e siècle continuera d'apporter son lot de changements au Canada et dans le reste du monde. Deux de nos outils nationaux les plus cruciaux pour gérer ces changements seront notre programme d'aide extérieure et nos forces armées. Même si ces deux outils ont une efficacité optimale lorsqu'ils sont déployés indépendamment, il leur arrivera de mieux servir nos intérêts en étant utilisés de pair.

Le Comité considère ce rapport comme l'amorce d'un débat national sur la nature des menaces et des occasions qui sont susceptibles de s'imposer aux Canadiens au cours des prochaines décennies, et sur les meilleures façons de nous préparer à faire face à ces menaces et à tirer profit de ces occasions. Faute de nous préparer, les menaces augmenteront et les occasions diminueront.

La **Partie I** du présent rapport est consacrée à une analyse des changements qui pourraient survenir au Canada et à l'étranger. On y préconise trois façons principales de se préparer en conséquence :

1. Renforcer nos forces canadiennes, de sorte qu'elles puissent répondre à plus d'une grande crise simultanément.
2. Redonner une impulsion au programme d'aide extérieure du Canada, afin qu'il puisse mieux traiter les causes profondes des perturbations internationales, ce qui réduirait la probabilité que le Canada se voie entraîné dans des conflits armés.
3. Améliorer nos relations courantes avec les États-Unis, relations dont nous devons tirer profit pour maximiser nos chances de réussite dans un monde en constante évolution.

La **Partie II** sera axée sur les Forces canadiennes, et sur un certain nombre de façons de mettre à profit des approches gouvernementales plus intelligentes et un renforcement du budget de l'État pour créer une capacité militaire qui soit compatible avec les principes de prudence et de raison d'une nation, quelle qu'elle soit.

PARTIE I

Le rôle de l'armée canadienne dans l'adaptation aux changements à l'échelle mondiale

Alors que la nature des menaces pour la sécurité canadienne est vouée à changer de manière inévitable au cours des prochaines décennies, personne ne peut cerner précisément quelles sont les menaces qui seront les plus sérieuses. On peut cependant prédire que les Canadiens risquent d'être confrontés à une plus grande diversité de menaces importantes, et qu'il existe une bonne probabilité que plus d'une de ces menaces nous guettent simultanément.

Le présent rapport portera d'abord sur une constatation faite par le Comité, à savoir que le Canada ne possède pas actuellement les outils militaires pour répondre à plus d'une menace importante à la fois, (dans le meilleur des cas) à une période où les Canadiens pourraient être appelés à contrer des menaces multiples en différents lieux et simultanément – tant sur la scène nationale qu'à l'étranger.

Bien entendu, le Canada possède des outils autres que les Forces canadiennes pour contrer les menaces à sa sécurité. Des organismes aussi diversifiés que l'Agence canadienne de développement international (ACDI), le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), le corps diplomatique canadien, la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) jouent un rôle préventif ou réactif dans la création d'un monde plus sûr pour les Canadiens. C'est également le cas des forces policières provinciales et municipales, des organismes non gouvernementaux (ONG) qui se consacrent au développement à l'étranger, ainsi que de diverses autres institutions. Le présent Comité a évalué les rôles de plusieurs de ces institutions, dans le cadre de rapports précédents.

Une force militaire et une aide extérieure insuffisantes

Dans le présent rapport, nous mettrons essentiellement l'accent sur l'approche qui doit être adoptée pour renforcer les Forces canadiennes, de manière à ce qu'elles puissent relever les défis d'un monde en perpétuel changement.

Face aux turbulences

Le rapport ne fera qu'une exception à cet égard – nous évaluerons également l'importance de l'aide au développement (la « carotte », par opposition au « bâton »), en ce qui concerne la création d'un environnement sûr pour les Canadiens, ainsi que le niveau d'aide extérieure qui serait le plus utile pour la prévention de la violence et le rôle qui conviendrait le mieux aux militaires en rapport avec la prestation de l'aide extérieure.

En ce qui a trait à l'accent que nous avons mis sur les capacités actuelles et futures de nos Forces canadiennes, notre principale thèse veut que le projet du gouvernement actuel pour revitaliser les capacités militaires du Canada est trop limité pour faire face au type de perturbations auxquelles notre pays pourrait fort bien être confronté ici et à l'étranger au cours des prochaines décennies.

La nécessité d'une capacité de réaction aux imprévus

Les Forces canadiennes seront-elles confrontées au type de perturbations que nous prévoyons? On ne peut être certain de rien. Mais permettez-nous de faire une analogie avec le service des incendies de toute grande municipalité.

Aucun citoyen réfléchi ne conteste le fait que les pompiers peuvent consacrer des heures, voire des jours, à polir la carrosserie de leurs camions, à lever des poids et à égrener le temps en se livrant à d'autres activités, dans l'attente d'une alarme. Et nous savons tous qu'en cas d'incendie ou d'autres urgences, il existe la possibilité que plus d'un incident survienne au même moment. Quand un troisième incendie se déclare dans une maison pendant que deux autres font déjà rage, le propriétaire de cette maison à ce que les pompiers aient les capacités nécessaires pour éteindre les deux premiers incendies à temps et pour intervenir également sur les lieux du troisième sinistre.

Appliquons ce besoin crucial à la capacité d'intervention des forces militaires canadiennes. Le plan énoncé par le gouvernement du Canada, même s'il accorde une hausse depuis longtemps attendue des budgets de la défense après des décennies de négligence – ne confèrera pas aux Forces canadiennes la capacité de déployer des troupes terrestres sur deux théâtres d'opérations importants simultanément.

PARTIE I

Le rôle de l'armée canadienne dans l'adaptation aux changements à l'échelle mondiale

C'est pour cette raison – n'oublions pas les 2 500 hommes de troupe déployés en Afghanistan¹ – que le gouvernement n'a pu prendre aucun engagement important au Liban ou au Darfour, même s'il le souhaitait, et qu'il devra effectuer des pirouettes pour ajuster l'affectation de personnel advenant l'apparition d'une menace importante pour le Canada sur son propre territoire ou ailleurs à l'étranger. Il ne s'agit pas d'un simple manque temporaire de capacité.

Si l'armée canadienne est une « arme à un seul tranchant » à l'heure actuelle, elle le demeurera lorsque le plan gouvernemental de hausse des effectifs militaires de 62 000 à 75 000 se sera concrétisé en 2015. Même si le ministère de la Défense nationale affirme que le recrutement va bon train, une grande partie du personnel embauché au cours des prochaines années suffira à peine à compléter les « unités fantômes » et à remplacer ceux qui quittent. Un grand nombre des effectifs actuels font partie de la bulle démographique qui avance en âge et beaucoup de militaires exerçant des métiers qualifiés – qui souvent victimes d'épuisement en raison de leur surutilisation au cours des dernières années – choisissent des emplois plus lucratifs dans le civil.

Miser sur la chance

On pourrait avancer que la capacité de monter une campagne militaire de premier plan à un moment donné – ce qui pousse déjà à la limite la capacité canadienne sur le terrain – représente un niveau raisonnable de capacité défensive pour une moyenne puissance comme le Canada. Après tout, le Canada n'a jamais présenté une force militaire particulièrement « musclée » au cours des décennies qui ont suivi la guerre de Corée, et la plupart des Canadiens sont fiers du fait que le Canada ne s'aventure pas aux quatre coins de la planète à la recherche de problèmes.

En fait, la capacité militaire que le gouvernement fédéral prévoit actuellement mettre sur pied pourrait s'avérer suffisante. Le hic, c'est qu'elle ne sera suffisante que si nous avons de la chance. Beaucoup de chance. Les Canadiens ont de la chance depuis de nombreuses décennies – et c'est peut-être ce qui nous a bercé d'illusions. Toutefois, nos citoyens doivent savoir aujourd'hui qu'il existe de

¹ Communiqué de presse du ministère de la Défense nationale, « Opérations des Forces canadiennes en Afghanistan : La situation actuelle », 28 février 2006, à http://www.forces.gc.ca/site/newsroom/view_news_f.asp?id=1703. Dernière visite : 21 septembre 2006.

Face aux turbulences

nouveaux risques en jeu, tant au plan intérieur qu'à l'étranger. Ces risques réduisent la probabilité que nous ayons la capacité suffisante pour répondre aux multiples manifestations du chaos auquel nous pourrions fort bien être confrontés au cours des prochaines décennies.

Pourquoi ne pas attendre et voir l'évolution des choses?

Les Canadiens doivent prendre des décisions quant au niveau de protection qui leur semble approprié, et il leur faut les prendre sans attendre. Il nous faudra au moins une décennie pour hausser notre capacité militaire à un niveau réaliste, même si nous investissons dès aujourd'hui.

Nous pouvons bien entendu temporiser, puis pointer du doigt les décideurs lorsque les choses commenceront à aller mal, et que nous nous interrogerons sur les raisons qui ont pu nous pousser à nous fier autant à notre bonne étoile, pour résoudre des enjeux aussi importants que notre survie physique, économique et culturelle. C'est ce qu'ont fait nos politiciens au cours des années précédant la Seconde Guerre mondiale et le Canada a payé chèrement leur mollesse intellectuelle sous forme de réduction de l'efficacité et de perte de vies au début de la guerre.

Aujourd'hui, il nous faut décider s'il faut temporiser ou nous préparer.

<p>Il s'agit de décider si, en tant que Canadiens, nous voulons ou non protéger l'intégrité de notre pays. Actuellement, nos plans militaires ne nous permettent d'atteindre que la moitié de l'objectif. Peut-être que c'est ce que souhaitent les Canadiens. Ou peut-être qu'un grand nombre d'entre nous n'ont pas évalué sérieusement tous les changements qui nous attendent, et les risques que soulèvent ces changements.</p>

Un point tournant pour les Forces canadiennes

Les Forces canadiennes ont été soumises à un dur régime au cours des dernières décennies. Souvent déployées, elles ont aussi bénéficié d'un appui insuffisant. Au cours de la dernière décennie, de multiples déploiements – de ceux qu'appuient les Canadiens – ont été utiles, mais ont généré beaucoup d'épuisement professionnel et d'autres formes d'affaiblissement institutionnel. À tel point qu'en 2004, le gouvernement libéral a été contraint d'avouer au monde que le Canada ne pouvait plus répondre à l'appel lorsqu'il fallait se mobiliser dans l'intérêt de ses citoyens et

PARTIE I

Le rôle de l'armée canadienne dans l'adaptation aux changements à l'échelle mondiale

de ses alliés. Le ministre de la Défense nationale de l'époque a dû annoncer une pause dans les déploiements à l'étranger, qui a duré d'août 2004 à février 2006.

Cette pause était certainement nécessaire. En fait, notre Comité l'avait recommandée plus d'un an plus tôt². Toutefois, aussi nécessaire fût-elle, on ne peut nier qu'elle a constitué une source d'embarras pour le Canada sur la scène internationale. Elle a démontré de façon explicite le degré d'affaiblissement de nos Forces, et l'efficacité avec laquelle les gouvernements canadiens avaient serré les cordons de la bourse dont elles disposent.

Un processus de résurrection – au moins la première étape de ce processus – est actuellement en cours. Le nouveau gouvernement conservateur a promis d'acheter de nouveaux équipements importants, ainsi que d'accroître les effectifs qui servent au sein des Forces canadiennes.

Ces promesses sont encourageantes, mais il est essentiel que les Canadiens sachent que les engagements financiers pris à ce jour ne leur donneront probablement pas les Forces armées dont ils auront besoin au cours des prochaines décennies.

Nous saurons à quel point le gouvernement est résolu à régler le dossier des Forces canadiennes lorsque nous verrons le Plan des capacités de défense, un document depuis longtemps attendu qui devait être publié par le ministère de la Défense nationale au printemps dernier et qui pourrait finalement être rendu public cet automne (espérons que ce soit avant que le présent rapport ne soit transmis à l'imprimeur). Nous saurons que le gouvernement n'est pas sérieux si le plan ne réclame pas, entre autres, une nouvelle classe de navires de guerre pour remplacer les vieux destroyers et les frégates vieillissantes, ainsi que des aéronefs de recherche et de sauvetage à voilure fixe et des véhicules aériens télépilotés (VAT).

Une arme à un seul tranchant usée jusqu'au manche

S'il s'agit de conférer aux Forces la capacité réduite de monter en tout temps une opération majeure sur le terrain (comme la mission actuelle en Afghanistan), alors les mesures promises seraient vraisemblablement suffisantes – mais à peine. À

² Voir la recommandation n°2 dans le rapport du Comité intitulé *Pour 130 dollars de plus... Mise à jour sur la crise financière des Forces canadiennes, Une vue de bas en haut*, novembre 2002, p. 20.

Face aux turbulences

l'heure actuelle, la mission en Afghanistan, qui mobilise 2 500 hommes de troupe, pousse l'armée canadienne à ses limites.

Il est vrai que les Forces possèdent encore une capacité navale et aérienne qui pourrait être utilisée sur d'autres théâtres d'opération. Toutefois, lorsqu'il s'agit d'envoyer des troupes sur le terrain – pour des urgences au Canada ou à l'étranger – l'armée est déjà à bout de souffle. Les Forces n'ont pas suffisamment de capacité d'intervention sur le terrain pour accepter une autre tâche importante, notamment un déploiement ailleurs dans le monde, particulièrement lorsqu'il existe toujours la probabilité que nous soyons également confrontés à une série d'urgences possibles au pays. Le Comité ne croit pas non plus que l'armée possédera ce type de capacité si la promesse du gouvernement d'accroître les effectifs des Forces armées de 62 000 à 75 000 se concrétise en 2015.

Si le présent gouvernement a promis d'investir plus financièrement que son prédécesseur, il reste que ses projections budgétaires pour 2011-2012 s'élèvent en tout à environ 20 milliards de dollars. Or, le Comité est convaincu que le MDN a besoin d'un budget d'au moins 25 millions de dollars et plus vraisemblablement de 35 millions de dollars d'ici 2011-2012. Des sources militaires haut placées nous indiquent que le chiffre le plus élevé est nettement plus réaliste.

Non seulement le budget actuel extrapolé s'avérera insuffisant à l'avenir, mais les engagements figurant dans ce budget concernent des besoins « rétroactifs », de sorte que relativement peu de fonds seront investis pour combler les besoins du jour. Le Comité est d'avis que la rapidité est essentielle – tout retard dans la mise sur pied d'une force militaire adéquate constitue un refus de mettre sur pied cette même capacité au moment où elle pourrait bien s'avérer nécessaire.

Les Canadiens consacrent 343 \$ chacun au rôle le plus important de toute société, à savoir se défendre et promouvoir les intérêts de ses citoyens à l'étranger. Les Hollandais, qui sont loin d'être réputés pour leur caractère belliqueux, y consacrent 658 \$, les Australiens, 648 \$, et les Britanniques, 903 \$. Les pays responsables investissent près de 2 % du PIB dans la défense. Le budget proposé par notre Comité placera le Canada dans cette catégorie. Le budget du gouvernement, si les dépenses continuent à augmenter au même rythme au cours des années à venir – ne s'en approchera même pas³.

³ Voir les arguments financiers du Comité en faveur du budget du MDN, à l'Annexe V.

PARTIE I
**Le rôle de l'armée canadienne dans l'adaptation
aux changements à l'échelle mondiale**

Pays	Dépenses consacrées à la défense – en dollars canadiens par habitant
Royaume-Uni	903 \$
Pays-Bas	658 \$
Australie	648 \$
Canada	343 \$

Les conséquences du sous-financement

Qu'advient-il si le sous-financement de l'armée canadienne se perpétue? Cela dépendra des menaces que le Canada est susceptible de devoir affronter au cours des prochaines décennies.

Dans le reste de la Partie I du présent rapport, le Comité se penchera sur les changements possibles qui s'annoncent, tant au pays qu'à l'étranger. Nous demanderons aux lecteurs d'évaluer si le Canada est bien placé pour faire face à l'ensemble de ces changements et, sinon, s'il est réaliste de penser qu'en tant que Canadiens nous pourrions nous mettre en position pour y faire face moyennant un coût compatible avec celui qu'assument d'autres puissances intermédiaires responsables.

Peu importe le débat public sur cet enjeu (et il convient d'intensifier fortement ce débat), il est peu probable que le renforcement de la capacité militaire canadienne suscite une forte indignation. Les électeurs ont tendance à être influencés par les grands titres qui leur annoncent que des sommes apparemment importantes seront investies dans l'achat de nouveaux équipements militaires. La plupart des électeurs cocheront ensuite la case correspondant à « État de préparation militaire » et retourneront à leur existence affairée. Ils ne devraient pas adopter cette attitude.

Un leadership politique est nécessaire

Les gouvernements doivent résister à la tentation d'investir dans la défense du pays seulement ce qui sera susceptible de satisfaire les électeurs, car ils pourraient affaiblir le pays à la longue. Il nous faut de vrais patriotes sur la colline du Parlement. Inutile de brandir des drapeaux. Il suffit de poser les bons gestes.

Le jeu des devinettes : Quelles sont les menaces en jeu?

La sagesse actuelle veut que la principale menace d'origine humaine à la sécurité canadienne demeurera la guerre asymétrique menée par les forces religieuses extrémistes. C'est peut-être vrai, mais l'équilibre du pouvoir entre les nations évolue, et il est tout aussi probable que des confrontations militaires plus traditionnelles entre des États fassent reviennent à l'avant-scène.

Il existe une autre possibilité de menace d'origine humaine. Quoique improbable, il ne faut pas écarter l'hypothèse que nos forces militaires soient surtout nécessaires ici au pays. Nous approfondirons cette question dans un instant.

Sur le plan des catastrophes naturelles, le réchauffement planétaire semble la menace la plus importante à l'horizon, avec sa capacité de changer la carte du monde et de bouleverser la vie de centaines de millions de personnes.

Mais le réchauffement planétaire est loin d'être le seul problème naturel en jeu. Les autorités médicales prennent actuellement très au sérieux la menace d'hécatombes dues à une série de pandémies. Séismes, inondations et incendies ont dévasté d'autres pays, et le Canada n'est pas à l'abri.

Quel type de défis naturels ou causés par l'homme nous faudra-t-il affronter? En vérité, *personne ne le sait*. La seule chose que nous savons, c'est que l'armée est la seule institution qui ait la capacité de venir à la rescousse lorsque survient une catastrophe naturelle et que la situation échappe à tout contrôle. Du moins, elle *devrait* posséder cette capacité.

Examinons brièvement les « meilleures prédictions » concernant les types de changements qui pourraient s'annoncer, sur la scène intérieure canadienne et dans le reste du monde, et penchons-nous sur les types de changements qui pourraient se produire dans nos relations avec les États-Unis.

Un point de départ raisonnable aux fins de la planification contre les menaces potentielles à l'intérieur et à l'étranger consisterait à poser des questions du type « Qu'arriverait-il si? ». Une partie de ces questions sont susceptibles de produire des réponses désagréables dans un avenir pas si lointain. Si un trop grand nombre de points d'interrogation du présent Comité ont une chance véritable de se transformer en points d'exclamation, tout le monde devrait être informé du fait

que, selon la planification militaire actuelle, le Canada ne possédera pas la capacité nécessaire pour relever toute une série de défis.

Le Canada doit répondre aux besoins changeants sur la scène nationale

En juin 2005, les Forces canadiennes ont annoncé une refonte à grande échelle de leur structure de commandement. Le nouveau plan comprenant la création du Commandement Canada⁴, dont la mission s'écarte de nos priorités militaires traditionnelles consacrées aux théâtres étrangers.

Notre Comité a accueilli favorablement ce nouveau centrage sur l'Amérique du Nord, et la vision exprimée concernant le rôle de Commandement Canada :

« . . . Pour la première fois, une chaîne de commandement unifiée et intégrée aux niveaux national et régional aura les ressources maritimes, terrestres et aériennes nécessaires ainsi que l'autorité voulue pour les déployer dans leur secteur de responsabilité régionaux, afin d'appuyer des opérations menées en territoire canadien⁵. »

Il s'agit d'une réaction réaliste aux attaques du 11 septembre 2001. Les Canadiens se sont généralement sentis éloignés géographiquement des conflagrations mondiales dans le passé. Mais ce n'est plus le cas. Ils ont besoin d'assurer la défense de leur territoire, et le Canada doit unir ses efforts à ceux des États-Unis pour défendre l'Amérique du Nord.

Deux des motifs pour lesquels le Canada a besoin d'une armée forte et bien équilibrée – qui soit en mesure d'effectuer plus d'une mission simultanément – sont liés à des facteurs internes :

⁴ Voir la présente structure de commandement stratégique des FC à l'Annexe IX et l'ancienne structure à l'Annexe VIII.

⁵ Ministère de la Défense nationale, Commandement Canada, « Documentation », http://www.forces.gc.ca/site/newsroom/view_news_f.asp?id=1692. Dernière visite : 20 septembre 2006.

Face aux turbulences

- a) la possibilité d'une catastrophe nécessitant une intervention militaire a augmenté au plan intérieur;
- b) le visage du Canada change et la définition de notre intérêt national risque donc d'évoluer elle aussi.

a) Potentiel de chaos au Canada

Le Canada a toujours été considéré comme un paradis à l'abri des circonvolutions du monde. Certes, nous avons eu notre lot de catastrophes naturelles et de crises d'origine humaine – la crise du Québec au début des années 1970, la crise d'Oka, la tempête de verglas dans l'est de l'Ontario et l'ouest du Québec, la panne d'électricité au Québec et en Ontario, les terribles inondations au Québec et au Manitoba, les incendies de forêt en Colombie-Britannique, et plus encore. Mais en comparaison des grands conflits et des catastrophes qui ont ravagé tant d'autres pays à l'échelle de la planète, nous avons été privilégiés.

Cela ne devrait pas pour autant nous inciter à dormir sur nos lauriers.

Les questions qui suivent sont-elles exagérées? Sont-elles alarmistes? Ou, lorsque nous y réfléchissons attentivement, devraient-elles nous inciter à nous préparer à des éventualités consternantes?

- Nous savons que le Canada figure sur la courte liste des pays cibles d'Al-Qaïda. Existe-t-il un véritable risque que des radicaux étrangers nous attaquent?
- Est-il possible que des radicaux « nationaux » inspirés par des idéologies ou des terroristes étrangers commettent des attentats au Canada? Des arrestations ont déjà été effectuées.
- Serions-nous en mesure de faire face efficacement à des désordres civils au Canada?
- Des militants canadiens pourraient-ils abandonner les arguments de la raison et les tactiques utilisées actuellement – généralement limitées à des occupations et des confrontations passives – en faveur de méthodes plus radicales?

PARTIE I

Le rôle de l'armée canadienne dans l'adaptation aux changements à l'échelle mondiale

- Une épidémie – qu'elle soit de cause naturelle ou humaine – pourrait-elle ravager le pays, entraînant une telle dévastation que l'aide militaire serait essentielle au bien-être de la nation?
- Des populations nombreuses pourraient-elles devoir être évacuées de zones dévastées par une catastrophe? Les militaires ne devraient-ils pas avoir la capacité de faciliter cette évacuation?
- Un séisme sur la côte ouest ou toute autre forme de catastrophe pourrait-il nécessiter le déploiement d'équipements hospitaliers considérables à un endroit donné? Si tel est le cas, ne devrions-nous pas accélérer le plan d'équipement relatif à l'Équipe d'intervention en cas de catastrophe (DART) pour des urgences au Canada ainsi qu'à l'étranger?

Certains de ces scénarios peuvent sembler impensables. Toutefois, il y a moins d'une génération, la simple idée d'attentats-suicides généralisés au Proche-Orient aurait été inconcevable. Le scénario des avions de ligne percutant des gratte-ciel sur l'île de Manhattan aurait été considéré comme une fiction hollywoodienne de série B avant l'assaut des tours jumelles. Les Canadiens doivent commencer à se préparer à l'impensable, car il y aura toujours quelqu'un pour découvrir de nouvelles façons révoltantes de mettre les sociétés à feu et à sang.

b) L'évolution de la composition démographique du Canada

Ce n'est pas simplement la nature des menaces pour les Canadiens qui évolue. La composition démographique du Canada évolue elle aussi.

De nouveaux citoyens originaires de toutes les parties du monde ont contribué à reformuler notre vision de l'esprit national et apporté de nouvelles façons de voir les choses. L'évolution de la démographie du Canada se traduira par une augmentation régulière du ratio de Canadiens n'ayant pas de racines européennes par rapport à ceux de descendance européenne.

Ce n'est plus le même pays que celui qui s'est rallié pour appuyer l'Angleterre – le « pays mère » – au cours de deux guerres mondiales. La plupart des Canadiens de toutes origines culturelles sont prêts à déclarer que leur première allégeance est canadienne, mais un grand nombre de Canadiens ont également aujourd'hui des

Face aux turbulences

liens culturels avec des pays autres que l'Angleterre et la France. Cela pourrait faire peu de différence lorsqu'il s'agit de la performance internationale du Canada, ou le contraire. L'évolution des perspectives et des secondes allégeances pourrait, on peut l'imaginer, modifier le degré d'importance accordé par le Canada à une partie des rôles qu'il assume sur la scène internationale – par voie de diplomatie, d'aide extérieure, voire d'aide militaire.

Cela soulève de nouvelles questions. Un pourcentage plus élevé de Canadiens de descendance asiatique signifie-t-il un renforcement de l'intérêt pour l'Asie? Un mouvement de population en direction du Pacifique stimulera-t-il également une hausse de l'intérêt pour l'Asie – qui fait déjà l'objet d'un intérêt accru, en raison de l'émergence spectaculaire de pays comme la Chine et l'Inde sur la scène économique.

Si l'Asie doit jouer au XXI^e siècle un rôle aussi central sur l'échiquier mondial que l'Europe au XX^e siècle, quelles conséquences cela pourrait-il avoir pour les Forces canadiennes? Les troupes canadiennes vont-elles devoir se déployer plus souvent sur des théâtres d'opération asiatiques, où la Marine a tendance à jouer un rôle sensiblement plus important qu'elle peut le faire en Europe ou au Proche-Orient? Est-ce que les efforts actuels pour hausser la capacité des Forces canadiennes – qui ont été axés essentiellement sur l'armée de terre – devraient être plus équilibrés, et comprennent un renforcement de la Marine et de la Force aérienne? Existe-t-il un risque que nos politiciens et que les hauts-gradés de l'armée mettent tellement l'accent sur la poursuite de la guerre asymétrique au Proche-Orient qu'ils délaissent les occasions de se préparer à d'autres menaces et obligations qui pourraient bientôt voir le jour dans d'autres régions du monde?

Des menaces accrues, à plus grande échelle, nécessitent une armée plus nombreuse, et aux bases élargies

Les Forces canadiennes sont en cours de remaniement. Elles doivent être repensées pour répondre aux besoins du Canada et de tous les Canadiens. Ce remaniement doit combler les besoins du Canada non seulement au cours des prochaines années, mais également pour la première moitié de ce siècle. Toutefois, nous allons devoir relever de nouveaux défis rapidement. Tant les intérêts des Canadiens que les menaces pour la sécurité pourraient évoluer beaucoup plus rapidement que les planificateurs s'y préparent. Il existe un délai entre la mise en évidence d'une nouvelle capacité et le moment où ce système devient opérationnel, en raison du temps nécessaire à l'acquisition, dont il convient de tenir compte.

PARTIE I

Le rôle de l'armée canadienne dans l'adaptation aux changements à l'échelle mondiale

Les Forces canadiennes vont avoir besoin d'une capacité suffisante dans toutes leurs unités pour faire face au large éventail d'éventualités auxquelles elles seront susceptibles de faire face. Le renforcement devrait être plus important que ce qui est actuellement envisagé par nos politiciens et hauts-gradés. Et ces renforcements devraient être beaucoup plus équilibrés – entre la Marine, l'Armée de terre et la Force aérienne – pour que le Canada ne se retrouve pas la garde baissée.

Le Canada doit s'adapter à un monde en effervescence

À première vue, le monde semble identique en ce XXI^e siècle à ce qu'il était à la fin du XX^e siècle. Les mêmes pays occupent des sièges permanents au Conseil de sécurité des Nations Unies qu'il y a un demi-siècle, même si on parle d'élargir le Conseil en ajoutant de nouveaux pays émergents. Les États-Unis demeurent la première des nations, même si leur légendaire puissance industrielle s'est largement répandue dans d'autres pays et si une grande partie de leur dette énorme repose entre des mains étrangères. Le Traité de non-prolifération nucléaire existe encore, sans constituer pour autant une garantie, puisque des pays comme l'Inde, le Pakistan, Israël, l'Iran et la Corée ne font aucun cas de ses restrictions. Le Canada, le dernier pays à entrer au G7, demeure membre de l'entité qui lui a succédé, le G8 – mais quelques-uns des membres de ce club très fermé commencent à paraître un peu « pâles » en comparaison de certains pays émergents.

La stabilité que perçoivent les Canadiens dans leur vision du monde commence à ressembler à une illusion. D'énormes changements survenant de par le monde risquent de menacer le Canada, physiquement et économiquement. Notre pays va devoir être à la fois intelligent et fort pour demeurer un acteur important sur la scène internationale dans une vingtaine d'années.

Si le Canada et d'autres pays aux visions similaires veulent avoir une chance de gérer le changement au cours des années à venir, il leur faudra une partie des qualités qui ont fait de Mohamed Ali un boxeur phénoménal à son époque : intelligence, vitesse, force physique et capacité d'adaptation.

Aucun pays ne peut s'affirmer sur la scène internationale avec une armée de troisième ligue. Le gouvernement actuel commence à mettre à niveau l'armée

Face aux turbulences

canadienne. S'il décide de se contenter de demi-mesures, les changements auxquels il sera confronté, à l'instar de ses alliés, seront gérés par d'autres.

Lorsque le Comité réclame une armée plus forte, il ne milite pas en faveur d'une hausse de la participation à des conflits armés, bien au contraire. Tout comme un corps de police fort dissuade les criminels, doter les gouvernements responsables de la capacité de prévenir l'emploi de la force par des pays (ou des forces non gouvernementales) qui ont des intentions destructrices peut réduire la possibilité de conflits armés. C'est également le cas des programmes d'aide qui réduisent l'amertume et le désespoir qui sont souvent à la source des conflits.

Quels sont les risques d'explosion à l'étranger?

Que pourrait-il arriver d'inquiétant au-delà de nos frontières?

C'est évidemment un jeu de devinettes. Mais à une partie des questions que nous sommes sur le point de poser, il faudra fournir des réponses qui seront susceptibles de modifier la destinée du Canada et la destinée du monde. Les groupes de réflexion se posent ce genre de questions. Il est temps que le public canadien commence à se les poser lui aussi. Les Canadiens auront besoin d'utiliser de manière optimale les outils nationaux – dont les Forces canadiennes – pour tirer profit de toutes les nouvelles occasions et contrer toutes les nouvelles menaces auxquelles ils seront confrontés.

JIHAD ISLAMIQUE

Il existe peu de preuves que la « guerre contre le terrorisme » consécutive au 11 septembre ait affaibli le radicalisme islamique au Proche-Orient. En fait, il semble qu'elle ait plutôt radicalisé les communautés musulmanes dans des régions reconnues auparavant pour leur attitude plus libérale. Si les puissances mondiales traditionnelles n'arrivent pas à régler des dossiers comme ceux de la Syrie et l'Irak ni à mettre un terme au conflit israélo-palestinien, durant combien de décennies ou de siècles nos descendants devront-ils composer avec la terreur?

RADICALISME RELIGIEUX

On pourrait poser une question similaire concernant la propagation du radicalisme religieux, non seulement chez (et entre) les musulmans sunnites et chiites, mais également chez les chrétiens, les juifs, les hindous, les sikhs et dans d'autres

PARTIE I

Le rôle de l'armée canadienne dans l'adaptation aux changements à l'échelle mondiale

religions traditionnelles. Les fondamentalistes religieux – en quête de certitudes dans un monde de plus en plus incertain – sont convaincus que les principes énoncés dans les écrits anciens représentent la vérité absolue. Mais il existe des interprétations de livres comme l'Ancien testament et le Coran qui ont tendance à imposer des diktats sur le plan de la rectitude morale excluant pratiquement tout accommodement avec « les autres ». Le fondamentalisme religieux va-t-il continuer à croître si ce genre d'état d'esprit se radicalise et s'étend; les gouvernements laïques élus démocratiquement vont-ils perdre de leur attrait?

PROLIFÉRATION DES ARMES NUCLÉAIRES

Se demander si les armes nucléaires vont continuer à se répandre revient à poser une question de pure forme. Le Pakistan possède des armes nucléaires. C'est également le cas d'Israël. Et aujourd'hui l'Iran – farouchement hostile à l'Occident – s'apprête dans une attitude de défi à acquérir l'arme nucléaire, tout comme l'atypique État belliqueux de la Corée du Nord. Pendant ce temps, les puissances traditionnelles luttent contre le temps pour contenir les armes nucléaires éparpillées à l'abandon à la suite de l'effondrement de l'Union soviétique. Toute contribution possible des Forces canadiennes à des interventions visant à prévenir une catastrophe nucléaire au cours de ce siècle serait utile, bien entendu. Mais le Canada possèdera-t-il ne serait-ce qu'une capacité modeste d'intervenir dans de telles situations?

ÉTATS ou NON-ÉTATS

Des acteurs non gouvernementaux comme le Hezbollah, le Hamas, Al Qaïda et les Tigres tamouls sont actuellement les menaces les plus évidentes à la sécurité mondiale. À moins que le monde ne redevienne le théâtre de conflits traditionnels entre États, ces forces hors la loi demeureront la principale menace pour la stabilité mondiale. Ces mouvements non gouvernementaux provoquent les types de problèmes pour lesquels on a inventé les États à l'origine. Les nations uniront-elles leurs efforts dans le but de tenter de défendre leur pouvoir souverain en éliminant ces forces perturbatrices? Si tel est le cas, le Canada aura-t-il les ressources militaires pour contribuer à cet effort conjoint? Autrement, serons-nous invités à quitter la « table des adultes »?

LE DÉCLIN DES NATIONS UNIES

John Bolton, aujourd'hui ambassadeur des É.-U. aux Nations Unies, fit un jour cette fameuse déclaration : « Les Nations Unies n'existent pas ». Son mépris pour l'ONU fût dénoncé par les diplomates du monde entier. Mais l'institution que les hommes d'État espéraient voir contribuer à restaurer la paix, la stabilité et la justice dans le monde dans la foulée de la Deuxième Guerre mondiale commence à ressembler de plus en plus à l'impuissante Ligue des nations au cours de la période qui a précédé ce conflit. L'ONU doit bénéficier de la bonne volonté, des contributions et de la coopération de pays puissants pour être utile, et ces conditions ont rarement été réunies. Les États les plus forts protègent à tout prix leur souveraineté et leur puissance, et les puissances non gouvernementales les plus problématiques sont peu intéressées par le statu quo. L'ONU jouera-t-elle un rôle utile au Liban et récupérera-t-elle une partie de l'estime qu'elle a perdu? Ou l'organisme va-t-il perdre le peu de force qui lui reste encore? Si l'ONU devient marginale, l'OTAN verra son importance croître. Et si l'OTAN commence à accepter des mandats plus militaires, assistera-t-on à une polarisation de ses membres où l'on verrait, d'un côté, les pays qui font leur part et, de l'autre, ceux qui ne la font pas? Où se situera le Canada?

L'OTAN c. ?????

Si l'ONU continue de périlcliter, les différents pays seront-ils contraints de faire avancer leurs causes au sein de regroupements de pays qui protègent leurs propres intérêts – l'équivalent des « gangs » de rue dans un quartier difficile? L'OTAN et les États signataires du Pacte de Varsovie se sont menacés sans fin au cours de la guerre froide. Un nouveau groupe va-t-il remplacer les alliés du Pacte de Varsovie au cours du siècle actuel? La Russie réagira-t-elle à l'élargissement considérable de l'OTAN en formant, comme l'a évoqué le président russe Vladimir Poutine, un nouveau bloc avec la Chine et l'Inde? Un monde divisé en deux groupes de pays alignés alimenterait-il le même type de tensions que celles qui ont marqué la guerre froide⁶?

⁶ Pour plus d'information sur l'élargissement de l'OTAN, voir « Élargissement », dans *Les dossiers de l'OTAN*, à <http://www.nato.int/issues/enlargement/index-fr.htm>. Dernière visite : 20 septembre 2006. Voir également « Élargissement de l'Alliance », dans *Sommet de Prague*, à http://www.nato.int/docu/comm/2002/0211-prague/in_focus/enlargement/index-f.htm. Dernière visite : 20 septembre 2006.

PARTIE I

**Le rôle de l'armée canadienne dans l'adaptation
aux changements à l'échelle mondiale**

LES RICHES c. LES PAUVRES

Avec la chute de l'Union soviétique – le pays communiste le plus puissant de l'histoire – et le déclin du communisme en tant que philosophie économique en Chine, on a généralement conclu que les pauvres de ce siècle n'avaient plus la force institutionnelle nécessaire pour se mobiliser contre les riches. Mais cela est-il nécessairement vrai? Se pourrait-il que l'écart incroyable entre les revenus constaté en Chine, où la population urbaine est devenue soudainement riche et la population rurale est restée essentiellement pauvre, génère une explosion? Si tel était le cas, constaterait-on des révolutions semblables dans le monde entier? La montée du socialisme en Amérique du Sud – sous l'influence grandissante du président vénézuélien Hugo Chavez – est-elle une parenthèse historique ou une tendance de fond? S'agit-il vraiment d'une évolution vers le socialisme ou d'un mouvement populiste susceptible de dégénérer en pouvoir autoritaire avec des accents péronistes? Si on a vraiment affaire à un mouvement socialiste dans la même veine que le régime castriste à Cuba, et qu'il s'étend dans toute l'Amérique du Sud, assisterons-nous, au cours de la première moitié du XXI^e siècle, au retour du type de conflits idéologiques qui ont marqué la dernière moitié du XX^e siècle?

L'APPROVISIONNEMENT ÉNERGÉTIQUE MONDIAL

Le Canada possède de gigantesques réserves de pétrole dans les sables bitumineux de l'Athabaska. Cela étant dit, un grand nombre des principales réserves traditionnelles de pétrole appartiennent à des pays dont les intentions, tout comme l'avenir, restent floues : la Russie (qui tente de retrouver son statut de puissance mondiale); l'Arabie saoudite (dont le régime élitiste et autoritaire est de plus en plus considéré comme fragile); l'Iran (dont le président menace actuellement d'interrompre l'approvisionnement en pétrole de l'Occident si celui-ci n'arrête pas de s'ingérer dans ses affaires nucléaires); l'Irak (où une guerre civile entre sunnites et les chiites semble de plus en plus probable); le Nigéria (toujours un État au bord du précipice); le Venezuela (dont le président, Hugo Chavez, a un discours résolument anti-américain) et ainsi de suite. Ces incertitudes apparaissent à une période où l'approvisionnement en gaz au Canada diminue. Les réserves pétrolières traditionnelles de l'Amérique du Nord ne dureront pas éternellement, et des pays comme les États-Unis et le Canada n'ont pour l'instant déployé que des efforts modestes pour conserver l'énergie. Qu'arrivera-t-il si les Nord-Américains commencent à éprouver des difficultés à obtenir du pétrole à prix abordable à

l'étranger? L'Est du Canada, après tout, dépend des importations de régions comme le Venezuela et la mer du Nord. En raison de ses relations avec les États-Unis, le Canada aurait du mal à cesser d'approvisionner son voisin simplement parce qu'une autre région du Canada pourrait souffrir d'une pénurie. Le Canada a du pétrole, mais il est possible de concevoir que l'Est du Canada se trouve à en manquer un jour. Qu'arrivera-t-il alors?

L'APPROVISIONNEMENT MONDIAL EN EAU

Le monde envie les réserves apparemment inépuisables du Canada en eau douce, mais les Canadiens ne sont pas aussi privilégiés que nombre de gens le pensent. Le réchauffement planétaire épuise déjà une partie de nos sources traditionnelles d'eau douce, et il suffit de voir l'exemple du sud de l'Alberta et de la Saskatchewan pour réaliser que le Canada éprouve lui-même de graves problèmes. Évidemment, on ne peut comparer ceux-ci aux problèmes d'approvisionnement en eau que connaissent quelques-uns des pays au nombre des principales puissances du XXI^e siècle, tout particulièrement les États-Unis et la Chine. La désalinisation pourrait en bout de ligne résoudre une partie de ces problèmes, mais pour l'instant, il s'agit d'un processus très coûteux. Pendant ce temps, plus de la moitié des villes chinoises éprouvent de graves pénuries d'eau, et la majorité des cours d'eau chinois sont si pollués qu'ils sont impropres à la survie du poisson⁷. La Chine et le Canada possèdent des ressources en eau pratiquement identiques, sauf que la première a une population 30 fois plus nombreuse⁸. Le sud-ouest des États-Unis est une région pratiquement désertique où l'on pratique l'irrigation et qui connaît une véritable explosion démographique. Or, les nappes aquifères servant à irriguer une grande partie de cette région ont été sensiblement épuisées. Et le dossier ne s'arrête pas là. La demande en eau a triplé dans le monde entre 1950 et 1990, et elle devrait doubler à nouveau d'ici 35 ans⁹. D'où tirerons-nous cette eau? Plus de 300 des bassins hydrographiques de la planète traversent des frontières internationales¹⁰. Quel est le potentiel de conflit? Énorme. Les pressions vont-elles se faire croissantes pour mettre la main sur les Grands Lacs et le fleuve Columbia? Bien entendu.

⁷ Michael Dorgan, « China is running out of water, and time », dans le *Mercury News* (Bureau de Beijing), 11 juillet 2000, à <http://www.rense.com/general2/watt.htm>. Dernière visite : 20 septembre 2006.

⁸ Marq De Villiers, *Water*, Stoddart Publishing, Toronto, 1999, p. 34.

⁹ Ibid., p. 32.

¹⁰ Ibid., p. 20.

PARTIE I

**Le rôle de l'armée canadienne dans l'adaptation
aux changements à l'échelle mondiale**

LA DÉTÉRIORATION DE NOTRE ENVIRONNEMENT

Les pénuries d'eau douce sont loin de constituer le seul problème associé aux menaces environnementales auxquelles le monde est confronté. Le réchauffement de la planète devrait se traduire par une augmentation du volume d'eau salée indésirable et une réduction de la quantité d'eau douce disponible. Si le niveau des océans s'élève et que des pans importants de pays peuplés comme le Bangladesh sont inondés, où iront les populations déplacées? S'il s'est avéré impossible d'éliminer totalement l'immigration illégale en Amérique du Nord et dans les pays européens dans les conditions actuelles, quelle sera l'importance des pressions migratoires lorsque des territoires entiers disparaîtront sous les eaux.

LA MONDIALISATION

Au tout début des efforts de promotion de la mondialisation, on laissait entendre que les économies occidentales traditionnelles se tireraient bien d'affaire, en raison de leurs avantages technologiques, et que les États plus pauvres seraient également gagnants en raison des faibles coûts de la main-d'œuvre à ces endroits. Mais plusieurs de ces États où la main-d'œuvre est bon marché, notamment l'Inde et la Chine, ont fait d'énormes progrès sur le plan technologique, certaines technologies étant acquises en Occident, d'autres volées, et d'autres simplement mises au point par les cerveaux de ces pays. Qu'arrivera-t-il de l'avantage économique de l'Occident si certains pays nous devançant aux chapitres des coûts et aussi de la technologie? Et qu'arrivera-t-il si un pourcentage important de ces technologies sont détournées à des fins militaires, pour des programmes nucléaires ou à d'autres fins? Plusieurs pays asiatiques ont injecté des milliards de dollars dans l'expansion militaire, dont le Japon, qui possède pourtant une constitution lui interdisant toute forme de militarisme. Peut-être que tout cet essor militaire n'aura jamais de conséquences pour les Canadiens. Mais peut-être que oui.

L'ESSOR DE L'ÉCONOMIE ASIATIQUE

Fin août, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) accordait son soutien à un plan prévoyant la création d'un nouveau bloc commercial qui représenterait près de la moitié de la population mondiale et qui ferait concurrence aux deux zones d'échanges commerciaux englobant les « vieilles » économies, soit l'Union européenne (UE) et l'Accord de libre-échange nord-américain

Face aux turbulences

(ALENA). Feraient partie de ce groupe les dix membres de l'ANASE, plus la Chine, le Japon, l'Inde, la Corée du Sud, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, qui représentent ensemble près du quart du PIB mondial. Les États-Unis et le Canada, qui bordent tous deux le Pacifique, n'ont pas été invités pour l'instant à faire partie de ce bloc. La puissance économique asiatique menacera-t-elle la puissance économique de l'Amérique du Nord? L'unité économique asiatique se traduira-t-elle par une unité politique ou militaire? Ou ces pays continueront-ils à miser sur les États-Unis pour assurer la stabilité du Sud-Est asiatique? Si tel est le cas, il est devenu évident que la puissance militaire américaine n'est pas expansible à l'infini. Le Canada sera-t-il en mesure de donner un coup de main?

L'ENDETTEMENT DES ÉTATS-UNIS

Les États-Unis sont le plus proche allié du Canada et les économies des deux pays sont interdépendantes. Comment les États-Unis – avec une population aujourd'hui grevée par des ratios d'endettement personnel énormes, combinés à un endettement record des pouvoirs publics – feront-ils pour retrouver la respectabilité financière? Qu'arrivera-t-il s'ils ne le font pas? Et qu'arrivera-t-il si la Chine et le Japon – qui sont d'énormes acheteurs de créances gouvernementales américaines – décident de récupérer les 300 milliards de dollars US et plus que leur doivent actuellement les États-Unis? Il était dans l'intérêt de ces pays d'effectuer des investissements à faible rendement économique aux États-Unis, pour que les Américains continuent à acheter leurs produits, mais qu'arrivera-t-il s'ils choisissent d'affronter les Américains dans une lutte de pouvoir et décident qu'il est dans leur intérêt de « fermer le robinet ». Les économistes ne sont pas d'avis à l'heure actuelle que la Chine aurait intérêt à déstabiliser l'économie mondiale. Mais des situations encore plus étranges se sont produites dans l'histoire.

L'INGÉRENCE AMÉRICAINE DANS LE MONDE

Les États-Unis ont été critiqués en raison de leurs efforts pour se faire les gendarmes du monde, mais à certaines occasions au cours du XX^e siècle, ils ont été critiqués pour avoir négligé de le faire – pour avoir fait fi de problèmes internationaux. Ils ont été accusés d'isolationnisme et ont hésité au départ à participer aux deux guerres mondiales – qui auraient pu connaître une issue différente si les États-Unis n'étaient pas finalement intervenus. On dénote toujours un fort penchant isolationniste chez les théoriciens politiques américains. Si les États-Unis sont embarrassés et affaiblis financièrement par leur intervention en Irak – ou s'ils traversent une période de difficulté économique pour d'autres motifs – vont-ils vraisemblablement tourner le dos au reste du monde? Quelle serait

PARTIE I

**Le rôle de l'armée canadienne dans l'adaptation
aux changements à l'échelle mondiale**

l'incidence d'une telle réaction sur la sécurité mondiale? Quelles en seraient les répercussions pour le Canada?

LES DÉPENSES MILITAIRES CANADIENNES

Si l'économie américaine subit une dure récession au cours de la prochaine décennie – ce qui serait bien possible de l'avis de nombreux économistes – l'économie canadienne sera à l'évidence durement frappée elle aussi. Plus que 80 p. 100 de nos exportations sont destinées aux États-Unis. Les excédents budgétaires considérables qu'ont réussi à dégager les gouvernements canadiens au cours des dernières années fondraient vraisemblablement comme neige au soleil. Les dépenses militaires constituent les dépenses gouvernementales les plus faciles à réduire, étant donné qu'une grande partie d'entre elles sont discrétionnaires. Si le gouvernement canadien n'est pas prêt à investir dans son armée actuellement, alors qu'il en a les moyens, n'y a-t-il pas d'excellentes probabilités qu'il ne veuille jamais le faire? Et si tel est le cas, le Canada devra-t-il affronter des États belligérants – et des acteurs non gouvernementaux – avec tout au plus des capacités de défense rudimentaires? Qui voudra de nous comme alliés? Les États-Unis décideront-ils d'assurer eux-mêmes la défense de l'Amérique du Nord? Le Canada a réussi à préserver sa souveraineté dans le cadre d'un partenariat avec un voisin infiniment plus puissant. Ce partenariat pourra-t-il survivre si le Canada devient l'équivalent d'un protectorat américain?

Que faire?

Il existe un nombre conséquent d'autres questions à se poser concernant l'évolution prospective du monde au cours du prochain siècle, mais une chose est claire : le principal allié du Canada – les États-Unis – ne demeurera vraisemblablement pas cette grande superpuissance mondiale à la tête d'un monde unipolaire. D'autres forces vont monter en puissance. Comment le Canada pourra-t-il hausser sa capacité d'agir de concert avec ses alliés, de manière à protéger ses intérêts dans un monde de plus en plus incertain?

Le Comité suggère le simple point de départ suivant : investir 2 p. 100 du PIB dans le ministère de la Défense nationale, plutôt que le 1 p. 100 actuel. D'autres pays raisonnables le font. Certes, cela pourrait coûter aux contribuables canadiens 35 milliards de dollars par année d'ici 2012, au lieu des 20 milliards de dollars

Face aux turbulences

actuellement prévus pour le budget de la défense¹¹. Les dépenses supplémentaires se chiffrent à 571 \$ par Canadien en 2012¹². Ce n'est pas une somme négligeable, mais si nous tenons compte de ce que nous dépensons chaque année pour assurer nos maisons, ne devrions-nous pas être prêts à dépenser un montant équivalent pour assurer notre pays.

Et ce n'est pas tout. Pour que le monde devienne plus stable, l'intervention militaire à elle seule ne suffira pas. En fait, il devrait s'agir d'un dernier recours. Les guerres, après tout, ne sont pas seulement horribles; elles illustrent l'échec de l'humanité à résoudre des problèmes de manière pacifique. Il nous faut faire tout en notre pouvoir pour les prévenir. Il nous faut contribuer à créer un monde plus équitable, et moins sujet à la rancœur.

En plus de se doter d'une capacité militaire raisonnable, le Canada devrait doubler son budget d'aide extérieure, qui s'établit actuellement à 2,7 milliards de dollars¹³, ce qui représente 0,36 p. 100 de notre produit intérieur brut. Des pays aux vues et aux intérêts similaires ont soit atteint ou promis d'atteindre l'objectif mondial de 0,7 p. 100. Les Canadiens devraient faire leur part pour promouvoir la justice et désamorcer l'instabilité.

Le Canada a réussi à traverser une grande partie de la guerre froide en demeurant un « poids plume » sur le plan militaire. Cela n'a pas été si difficile, car cette guerre était essentiellement un conflit entre deux superpuissances et elle s'est déroulée alors que l'armée et l'économie américaines étaient en plein essor. Si l'affrontement entre les deux géants militaires avait quelque-chose de terrifiant, il apportait néanmoins une certaine stabilité.

Nous nous dirigeons vers un monde multipolaire. La stabilité ne sera pas à l'honneur au cours de cette période, pour quelque pays que ce soit. Lord Baden Powell, fondateur du scoutisme international, a donné son slogan au mouvement :

Toujours prêt.

Les Canadiens ne le sont pas.

¹¹ Chiffre approximatif selon les projections de 2005-2006. Le gouvernement n'a pas encore dévoilé publiquement le montant réel du budget de la défense pour 2006-2007.

¹² En partant du principe que la population canadienne, qui est de 32,5 millions de personnes à l'heure actuelle, aurait grimpé à 35 millions d'habitants à ce moment-là.

¹³ Agence canadienne de développement international, « Rapport statistique sur l'aide publique au développement – Année financière 2003-2004 », à <http://www.acdi-cida.gc.ca/CIDAWEB/acdicida.nsf/Fr/JUD-4128122-G4W?OpenDocument>. Dernière visite : 22 septembre 2006. Il s'agit des chiffres les plus récents fournis par l'ACDI.

Du pain plutôt que des fusils : de la nécessité d'accroître le budget de l'aide extérieure du Canada

Le Canada dispense une aide extérieure pour quantité de raisons : par souci humanitaire pour les déshérités; par désir de stabilité internationale; par intérêt personnel pour l'alliance avec des pays pauvres comme avec des pays riches; et par intérêt pour la mise en valeur de marchés pour y écouler nos produits. Il s'agit dans tous les cas de motifs légitimes.

En chiffres absolus, le Canada est le septième plus important fournisseur d'aide étrangère parmi les 22 pays membres de l'OCDE, mais sa générosité a décliné au cours des dernières années, ce qui non seulement a terni notre réputation de pays humanitaire, mais réduit notre engagement à l'égard d'un monde plus stable.

La stabilité mondiale ne peut être assurée entièrement – voire essentiellement – par les armes. Les pays dont les populations sont amères ont tendance à devenir des ferments de violence. Lorsqu'il s'agit de réduire les conflits, « gagner les cœurs et les esprits » peut souvent s'avérer plus important que gagner les guerres.

Lester B. Pearson venait tout juste d'entrer en fonction comme premier ministre du Canada lorsqu'il fut choisi pour diriger la « Commission Pearson » de la Banque mondiale, qui énonça les lignes directrices internationales visant l'affectation par les pays riches, de l'aide extérieure. La Commission publia un rapport en septembre 1969 qui appelait les pays développés à consacrer 0,7 p. 100 du produit intérieur brut à l'aide publique au développement consentie aux pays en développement¹⁴.

Plusieurs pays ont atteint, voire dépassé, le pourcentage de 0,7 p. 100. En 2004, il s'agissait des pays suivants :

- Norvège (0,87 p. 100)
- Danemark (0,85 p. 100)
- Luxembourg (0,83 p. 100)
- Suède (0,78 p. 100)
- Pays-Bas (73 p. 100)

¹⁴ À l'époque de Pearson, l'aide fournie était exprimée en pourcentage du PIB. On utilise parfois aujourd'hui le RIB (revenu national brut) comme unité de mesure, à la place du PIB. Dans les deux cas, le taux est essentiellement le même.

Six autres pays – dont le Royaume- Uni, la France, l'Allemagne, l'Espagne, la Finlande et la Belgique – se sont engagés à atteindre l'objectif d'ici 2015 ou avant.

Les pingres internationaux

En 1975, le budget d'aide extérieure du Canada atteignait un sommet historique de 0,53 p. 100 du produit intérieur brut. En 2001, nos dépenses d'aide extérieure avaient chuté à 0,22 p. 100.

Les choses ont commencé à changer légèrement en 2002 et, en 2006, les dépenses d'aide extérieure du Canada avaient remonté à 0,36 p. 100 du PIB, soit environ la moitié de l'objectif de 0,7 p. 100 promu à l'origine par M. Pearson en 1969.

Le Canada a affirmé publiquement son soutien à l'objectif de M. Pearson à deux reprises¹⁵.

- En 1970, le Canada votait en faveur de la résolution 2626 de l'assemblée générale de l'ONU, appelant tous les pays développés à atteindre l'objectif de 0,7 p. 100
- Trente-cinq ans plus tard, en 2005, la Chambre des communes adoptait un rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international, qui appelait le Canada à remplir son engagement relatif à une aide extérieure (aide publique au développement, ou APD) atteignant 0,7 p. 100 du produit national brut d'ici 2015.

Malgré toutes les bonnes intentions exprimées sous ce rapport, aucun gouvernement canadien n'a jamais dépassé le stade des promesses. Ni le dernier gouvernement libéral, ni le gouvernement conservateur actuel n'ont démontré la ferme intention de se rallier aux autres pays s'étant engagés à atteindre l'objectif d'ici 2015.

Le premier ministre Stephen Harper n'a pu faire mieux jusqu'ici que de s'engager, au cours de la campagne électorale de 2006, à consacrer 425 millions de dollars supplémentaires à l'aide publique au développement étranger au cours des cinq

¹⁵ Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), « Aperçu général du 0,7 pour cent », juin 2006, à http://www.unicef.ca/portal/Secure/Community/502/WCM/HELP/take_action/G8/Point7_FR.pdf. Dernière visite : 20 septembre 2006.

PARTIE I

Le rôle de l'armée canadienne dans l'adaptation aux changements à l'échelle mondiale

prochaines années. À 85 millions de dollars en moyenne par année, on est encore loin du compte.

Cette annonce a été accompagnée d'un communiqué de presse affirmant que l'objectif du nouveau gouvernement était de s'approcher du pourcentage moyen des membres de l'Organisation de coopération de développement économique (OCDE) – qui à ce moment là était de 0,47 p. 100 du PIB¹⁶.

Précisons que l'engagement consiste à « s'approcher » du taux moyen de l'OCDE. Rien ne garantit donc que le Canada atteindra concrètement ce niveau.

Le Norvégien consacre en moyenne 477 \$ par année à l'aide au développement étranger; le Canadien quant à lui y consacre 80 \$ par année. Notre image de nous-mêmes, à savoir un pays moral, s'inspire plus de la façon dont nous nous traitons nous-mêmes – grâce à des programmes comme le régime national de soins de santé – que de la façon dont nous traitons les autres.

Le Comité reconnaît que le fait de doubler le budget d'aide extérieure du Canada pour le porter à 5,2 milliards de dollars, comme il le souhaite, va coûter de l'argent au simple citoyen, tout comme la hausse du budget militaire. Plutôt que de consacrer 80 \$ par habitant à l'aide extérieure, nous y consacrerions 160 \$ par habitant.

Nous reconnaissons que les Canadiens pourraient employer cet argent à autre chose, mais nous sommes convaincus que la plupart des Canadiens considéreront qu'il s'agit d'un investissement justifié.

Tout d'abord, il est irréaliste de penser que seule une intervention militaire peut venir à bout des perturbations à l'échelle mondiale. La force ne pourra à elle seule produire les résultats souhaités. La plupart des Canadiens en sont conscients. Nous avons besoin d'une armée forte, tout comme nous avons besoin de forces policières fortes. Mais le maintien de l'ordre à lui seul ne constitue pas une solution aux problèmes de criminalité, tout comme les militaires n'apaiseront jamais tout le ressentiment que génèrent la pauvreté et l'injustice.

¹⁶ Communiqué de presse du Parti conservateur du Canada, « Harper annonce une augmentation de l'aide au développement à l'étranger », 13 janvier 2006, à <http://www.conservative.ca/FR/1091/38757>. Dernière visite : 20 septembre 2006.

En second lieu, d'autres pays raisonnables contribuent à hauteur du niveau que nous proposons. Les citoyens de ces pays sont-ils plus compréhensifs, et plus généreux, que les Canadiens? Si tel est le cas, dans quelle mesure l'image du « bon gars » dont s'enorgueillissent les Canadiens est-elle justifiée?

Le Comité recommande :

- 1. Que le gouvernement du Canada respecte l'engagement qu'il a pris devant l'assemblée générale de l'ONU – et donne suite à un vote unanime de la Chambre des communes en 2005 – en haussant le budget de l'aide publique au développement du Canada à 0,7 p. 100 du PIB d'ici 2015.**
- 2. Que le gouvernement du Canada commence à déployer des efforts pour atteindre l'objectif d'un budget d'aide de 0,7 p. 100 du PIB, en haussant de 500 millions de dollars les dépenses d'aide extérieure du Canada pour 2007-2008.**
- 3. Que le gouvernement du Canada hausse ses dépenses en matière de défense à 2 p. 100 du PIB d'ici 2015.**
- 4. Que le gouvernement du Canada commence à déployer des efforts pour atteindre l'objectif d'un budget de défense se chiffrant à 2 p. 100 du PIB, en haussant de 2 milliards de dollars les dépenses en matière de défense du Canada pour 2007-2008.**

Répondre aux besoins d'aide à Kandahar

Depuis que le Canada est intervenu militairement en Afghanistan, ce pays est devenu le bénéficiaire n° 1 de l'aide extérieure canadienne. En juin 2006, le premier ministre Harper a promis que son gouvernement allait maintenir au moins jusqu'en 2011 la contribution annuelle de 100 millions de dollars que l'Agence canadienne de développement international avait prévu d'accorder à l'Afghanistan en 2006 et 2007¹⁷.

Le Canada compte 2 300 soldats dans la région de Kandahar, en Afghanistan, un des deux ou trois plus dangereux territoires à abriter des insurgés talibans. La

¹⁷ Gouvernement du Canada, « Police internationale », dans *Protéger les Canadiens – Reconstruire l'Afghanistan*, à http://www.canada-afghanistan.gc.ca/inter_police-fr.asp. Dernière visite : 20 septembre 2006.

PARTIE I

Le rôle de l'armée canadienne dans l'adaptation aux changements à l'échelle mondiale

mission canadienne s'est engagée à déployer une approche en trois volets (dite « 3D », pour diplomatie, développement et défense) dans le but de mettre fin à la violence dans la région. Mais il semble que l'activité de l'ACDI dans la région de Kandahar ait été très limitée.

Au cours des six derniers mois, le Comité a déployé des efforts répétés pour déterminer comment l'aide était distribuée à Kandahar; on lui a répondu que l'ACDI ne pouvait fournir de l'information que pour l'ensemble du pays, et non pour une région précise.

Le Comité a ensuite invité à témoigner l'honorable Josée Verner, ministre de la Coopération internationale, et lui a demandé de décrire la nature de l'aide canadienne dans la province de Kandahar. Comme la ministre n'était pas en mesure d'accéder à cette demande lorsqu'elle a comparu devant lui le 29 mai 2006, le Comité l'a invitée à répondre de manière plus détaillée par écrit.

La lettre de la ministre reçue par le Comité à la fin de juillet ne fut pas très utile. Sous la rubrique intitulée « Liste des projets à Kandahar », il était écrit :

« Le gros de l'aide au développement fournie par l'ACDI en Afghanistan consiste en des programmes nationaux livrés par l'intermédiaire du gouvernement central. Une partie de ces programmes sont actifs dans la province de Kandahar; toutefois, à ce stade, nous ne pouvons fournir de chiffres précis concernant le montant précis du budget canadien fourni à l'appui de ces programmes dont bénéficie la province de Kandahar¹⁸. »

Étant donné que les principales opérations militaires du Canada se situent dans la province de Kandahar, les membres du Comité trouvent la situation étrange. Le Comité estime également qu'il est inacceptable que l'aide du Canada semble distribuée essentiellement par le truchement d'organismes multilatéraux et du nouveau gouvernement afghan, qui, au cours de ses premiers balbutiements, a acquis une réputation de régime corrompu à des degrés divers.

¹⁸ Voir à l'Annexe XI la lettre transmise au Comité sénatorial de la sécurité nationale et de la défense par l'honorable Josée Verner, ministre responsable de l'Agence canadienne de développement international, en juillet 2006.

Nouvelle, ancienne et mauvaise façon de faire

Des fonctionnaires de l'ACDI ont déclaré au Comité que la méthode traditionnelle de prestation de l'aide consiste à passer par les gouvernements centraux. Il s'agit en fait de l'« ancienne façon de faire ». Ces mêmes fonctionnaires ont négligé de mentionner la « nouvelle façon de faire ». Une des grandes orientations de l'ACDI en matière de développement s'articulait autour de la notion de « décentralisation », car on a appris, pour avoir œuvré longtemps dans les cercles de l'aide au développement que lorsque les fonds sont acheminés par des organismes centraux, ils arrivent rarement aux personnes qui en ont besoin, dont un grand nombre vit en dehors des capitales et non dans des secteurs qui sont étroitement attachés aux ministres et aux bureaucrates qui tiennent les cordons de la bourse gouvernementale.

Divers projets dont l'ACDI fait la promotion dans son dépliant *Des idées audacieuses*, qui fut distribué lors du Forum urbain mondial de Vancouver en juin, sont axés sur la « nouvelle façon de faire », incarnée par le concept de décentralisation, c'est-à-dire l'acheminement des fonds dans les secteurs qui en ont besoin, en évitant les gouvernements centraux, particulièrement lorsqu'ils sont inefficaces ou corrompus.

Pour ce qui est du recours à des organismes multilatéraux, il est impossible de mesurer la réussite des projets de développement canadiens en Afghanistan si les fonds d'aide canadiens sont remis à des tierces parties, qui peuvent ou non les utiliser de façon efficace et les acheminer aux habitants des zones éloignées et dangereuses, dans l'intérêt ou non du Canada et des troupes canadiennes qui servent en Afghanistan.

Lors d'une visite à Kandahar à la fin août 2006, l'honorable Gordon O'Connor, ministre de la Défense nationale, est allé jusqu'à admettre que les fonds injectés par le Canada en Afghanistan n'ont pas atteint la région explosive du sud, dont la ville de Kandahar. Il a promis que le gouvernement conservateur injecterait des fonds supplémentaires, mais à certaines conditions cependant.

« Le gouvernement national [de l'Afghanistan] doit déployer plus d'efforts dans le sud de l'Afghanistan, et je ferai valoir cet argument... Nous aimerions en voir plus de la part de l'armée nationale afghane, en voir plus en termes d'activités policières, ainsi que de travaux de construction effectués par le gouvernement central ici dans le sud¹⁹. »

¹⁹ CBC Radio News, 31 août 2006.

Distribuer l'aide par l'intermédiaire de l'armée canadienne, jusqu'à ce que la situation se stabilise

Le Comité ne croit pas qu'il faille recourir en temps normal à nos militaires pour distribuer l'aide canadienne. Toutefois, lorsque les régions sont si dangereuses que les organismes d'aide ne peuvent y faire leur travail, et lorsqu'on ne peut se fier aux gouvernements centraux pour livrer cette aide, ou que les soldats canadiens tentent désespérément de faire la preuve qu'ils sont là pour faire le bien plutôt que le mal, pourquoi le gouvernement canadien ne s'adresse-t-il pas aux militaires, à titre provisoire, pour livrer l'aide canadienne.

Kandahar est la région où le gouvernement canadien axe ses efforts militaires en Afghanistan, et il en sera ainsi pour un certain temps. Kandahar devrait être également au centre des efforts d'aide du Canada en Afghanistan, du moins pour l'instant, mais tout indique que ce ne soit pas le cas. Si on faisait appel aux Forces canadiennes pour assurer la distribution de l'aide, notre déploiement à Kandahar ressemblerait encore plus au type d'effort sincère correspondant à l'approche dite des 3D dont le gouvernement fait la promotion en tant que façon de faire canadienne. À l'heure actuelle, ce déploiement s'apparente davantage à un effort axé sur une seule des trois branches du 3D, à savoir chasser les insurgés, comme en témoigne la décision prise récemment d'envoyer sur ce théâtre d'opérations un autre groupe de 200 à 500 militaires, dont une compagnie d'infanterie de Valcartier, ainsi que 15 chars Léopard, des engins blindés du génie devant aider aux projets de reconstruction et une capacité anti-mortier. Cette décision portera à 2 500 environ le nombre de militaires canadiens en mission en Afghanistan, la majorité dans la province de Kandahar.

Le Comité pense que l'aide canadienne en Afghanistan devrait être clairement liée à l'effort militaire du Canada dans ce pays, afin de laisser dans le cœur et l'esprit des résidents de Kandahar la nette impression que nos soldats ne sont pas des occupants aux visées sanguinaires, mais qu'ils sont plutôt là pour assurer leur protection et permettre la reconstruction du pays.

Le Comité recommande :

- 5. Que l'ACDI réoriente l'affectation de son aide en Afghanistan, de sorte que la majorité de l'aide soit acheminée directement aux projets de développement dans la province de Kandahar, théâtre des opérations des Forces canadiennes.**

Le point de vue sur les Canadiens d'un résident de Kandahar

Mettons-nous à la place des résidents de Kandahar et réfléchissons à leur attitude envers les soldats canadiens. Ils ignorent tout de l'engagement de l'armée canadienne à l'égard d'une approche dite des « 3D » pour aider à reconstruction du pays. Ce que voit la majorité de la population afghane, ce sont des Canadiens qui tentent d'imposer les changements en recourant à la force. Même si le tout est dans l'intérêt à long terme de la population, les combats accroissent à l'évidence le niveau de danger auquel ces habitants sont exposés à court terme.

Aussi, qui vont-ils appuyer? Les Canadiens, qui à l'heure actuelle, semblent incarner la force, et la force seule, ou les talibans, qui projettent également une image guerrière, mais qui sont vraisemblablement de leur tribu, ont joué un rôle essentiel dans l'expulsion des envahisseurs soviétiques de l'Afghanistan et seront vraisemblablement encore là dans dix ans, lorsque les Canadiens seront fort certainement rentrés chez eux?

Les soldats canadiens se sont totalement investis dans leur mission en Afghanistan. Pour réussir, ils ont besoin des bons outils. S'ils veulent gagner le cœur et l'esprit des simples citoyens de Kandahar, n'auraient-ils pas avantage à offrir autre chose que des balles – comme des puits, des écoles, des hôpitaux, etc.? Les Forces canadiennes en Afghanistan doivent suivre l'exemple du sergent Marc Léger, que les villageois de la vallée de Livno, en Bosnie, ont fini par appeler « King Marco », en raison de son travail auprès de la collectivité locale. Le sergent Léger a été fauché mortellement plus tard en Afghanistan par des tirs « amis ». Son épouse a poursuivi son œuvre en créant le Fonds commémoratif Marc Léger, qui réunit des sommes devant servir à la rénovation du centre communautaire de la vallée de Livno, un centre socio-culturel polyvalent²⁰.

²⁰ Capitaine Cat Haylock, « En l'honneur de leurs camarades tombés au combat », publié le 23 mai 2003.

PARTIE I

Le rôle de l'armée canadienne dans l'adaptation aux changements à l'échelle mondiale

Non seulement ce genre d'attitude permettrait-elle aux troupes qui participent à la prestation de l'aide extérieure d'obtenir plus facilement le soutien (et peut-être aussi des renseignements de qualité) des collectivités de la province de Kandahar, mais elle faciliterait aussi vraisemblablement l'acheminement de l'aide. Le Comité estime que, dans cette région explosive, il serait probablement préférable à ce stade-ci que l'aide soit distribuée par les militaires.

Lorsque le recours à la force est nécessaire pour produire des résultats

Le Conseil canadien pour la coopération internationale, dont les représentants ont comparu devant le Comité permanent de la défense nationale et Affaires des anciens combattants de la Chambre des communes en novembre 2005, a critiqué l'approche des « 3D » employée par le Canada en Afghanistan, invoquant que l'« action humanitaire doit être indépendante de l'action militaire ». Le CCCI soutient que « l'efficacité et la viabilité de l'aide dépendent d'une séparation claire entre la politique et l'aide ».

Le Comité est d'avis que, pour être viable et efficace, l'aide doit être livrée, et il n'a pas trouvé grand-chose démontrant que le Canada pouvait acheminer efficacement l'aide à Kandahar sans l'appui des militaires.

Le Comité pense aussi que l'efficacité et la viabilité des efforts militaires déployés par le Canada pour restaurer la stabilité en Afghanistan dépendent énormément de l'image projetée par ses soldats, lesquels doivent être perçus comme des sauveteurs et non comme des envahisseurs.

Dans un climat plus stable, le Conseil canadien de coopération internationale aurait vraisemblablement raison – l'aide humanitaire est livrée de manière optimale indépendamment de l'activité militaire. Toutefois, la situation est loin d'être stable en Afghanistan; elle est même extrêmement dangereuse. Voilà pourquoi le Comité recommande l'attribution de fonds importants au commandement militaire local, destinés aux projets de développement. Ces fonds pourront servir de mécanisme de transition pour livrer l'aide canadienne aux résidents de Kandahar, jusqu'à ce que les conditions de sécurité permettent à l'ACDI et aux ONG d'œuvrer dans la région.

Par conséquent, le Comité recommande :

- 6. Que, tant et aussi longtemps que les conditions de sécurité ne s'amélioreront pas, le budget de développement alloué au commandant des Forces canadiennes à Kandahar soit porté immédiatement à au moins 4 millions de dollars.**

La définition du succès

Étant donné que le Canada a engagé une force militaire importante en Afghanistan et que ce pays est aujourd'hui le premier bénéficiaire de l'aide extérieure du Canada, les Canadiens doivent savoir comment mesurer le succès des initiatives canadiennes à cet endroit.

Le Canada fait partie d'une alliance qui cherche à ranimer l'espoir et à améliorer la qualité de la vie de la population afghane. Pour cela, il est essentiel de stabiliser la situation à Kandahar, qui est un peu le baromètre de la sécurité sur l'ensemble du territoire afghan. Le Comité est convaincu que la réussite de la mission du Canada à Kandahar repose, au minimum, sur les critères suivants :

1. un gouvernement qui soit en mesure d'assurer la sûreté et la sécurité de ses citoyens;
2. une population qui soit convenablement nourrie et logée;
3. des améliorations importantes de l'infrastructure (notamment la construction de puits, de routes et d'écoles);
4. la fourniture de services de santé essentiels;
5. l'éducation pour tous, quel que soit le sexe de la personne;
6. l'enclenchement d'un processus d'implantation de la démocratie dans la province;
7. une économie plus prospère et diversifiée qui ne repose pas sur le commerce de la drogue.

Périodiquement, le gouvernement du Canada devrait faire rapport de manière exhaustive aux Canadiens sur les progrès accomplis dans ces domaines.

Harnacher la force de Goliath : Tirer profit de nos relations avec les États-Unis

« La géographie a fait de nous des voisins. L'histoire a fait de nous des amis. L'économie a fait de nous des partenaires. Et la nécessité a fait de nous des alliés. »

Le président américain John F. Kennedy,
dans une allocution prononcée devant le Parlement canadien,
le 18 mai 1961

Maître d'un empire impressionnant, la Grande-Bretagne était, XIX^e siècle, la nation la plus puissante au monde. Les États-Unis l'ont supplantée au XX^e siècle et sont devenus la seule superpuissance mondiale après la chute du mur de Berlin en 1989.

Mais l'histoire n'est jamais figée. Les États-Unis pourraient demeurer numéro 1 à la fin du XXI^e siècle, mais cela n'est pas garanti. Un rapport du National Intelligence Council²¹ prévoit certains glissements :

« Tel l'avènement d'une Allemagne unifiée au XIX^e siècle et d'une puissance états-unienne au début du XXI^e siècle, l'émergence probable de la Chine et de l'Inde [...] en tant qu'acteurs mondiaux de premier plan transformera le paysage géopolitique et pourrait avoir des répercussions aussi spectaculaires que celles que l'on a connues au cours des deux siècles précédents²². »

²¹ Un centre de réflexion stratégique au sein du gouvernement américain, qui fournit au président et aux principaux responsables politiques des analyses des grands enjeux en matière de politique étrangère.

²² Fred Kaplan, « 20/20 Vision : A CIA Report Predicts That American Global Dominance Could End in 15 Years », dans *Slate Magazine*, édition du 26 janvier 2005, à <http://www.slate.com/id/2112697>. Dernière visite : 21 septembre 2006.

Face aux turbulences

Selon les auteurs du rapport, d'ici à peine 15 ans, les États-Unis – tout en demeurant vraisemblablement « l'un des acteurs importants qui façonnent l'ordre international » – ne seront plus tout à fait en mesure de faire la pluie et le beau temps, comme c'est le cas depuis plus d'un siècle, face à des États comme la Chine, l'Inde, le Brésil et l'Indonésie, qui jouent du coude pour se faire une place sur la scène internationale.

À l'heure actuelle, le Canada est le premier partenaire commercial et le plus vieil ami de la nation la plus puissante au monde – une nation qui pourrait commencer à voir s'estomper une partie de sa domination. Est-ce le bon moment pour nous de prendre nos distances par rapport aux Américains?

Le Comité est convaincu que si les Canadiens sont assez sages pour reconnaître quels sont leurs meilleurs intérêts, ils agiront dans le sens contraire.

Les États-Unis auront besoin d'alliés

Certains Américains croient que leur pays devrait imposer sa vision sur la scène internationale, en faisant fi des récriminations de ses ennemis comme de ses alliés. D'autres estiment plutôt qu'il serait mal avisé d'agir ainsi.

Le Canada est une nation souveraine qui agit selon ses propres intérêts, lesquels coïncident souvent avec ceux des États-Unis. Lorsque ses intérêts sont différents de ceux de son voisin, il doit faire cavalier seul. Les États-Unis n'ont pas besoin d'adorateurs béats, et les Canadiens n'ont pas à aller s'agenouiller à Washington. Le gouvernement américain a cependant constaté les vertus du multilatéralisme et son besoin de vrais alliés s'accroît à mesure que le monde devient plus chaotique et que d'autres États et puissances non étatiques émergent, contestant la puissance américaine.

Le Canada pourrait renforcer ses relations de tous les jours avec les États-Unis, fondées sur le respect mutuel. Plus tôt dans ce rapport, notre Comité recommandait une augmentation des budgets de l'aide extérieure et de la défense, dans l'intérêt du Canada. Cette mesure aurait aussi pour effet de raffermir nos liens avec les États-Unis.

Savoir profiter de nos relations avec les États-Unis

C'est encore en entretenant des liens solides avec les États-Unis que le Canada pourra le mieux défendre ses intérêts à l'échelle nationale et internationale.

Nous, les Canadiens, pouvons continuer à critiquer de manière constructive les ratés américains sur la scène internationale (et il faudrait être fou pour prétendre que Washington n'a pas commis d'erreur au plan international).

Nous pouvons continuer à refuser de suivre les Américains où nous ne voulons pas aller – au Vietnam et en Irak, par exemple. Nous pouvons continuer à parler franchement aux législateurs américains de ce qui est acceptable dans le contexte de la vie publique canadienne et ce qui ne l'est pas. Les Américains apprécient la franchise et la sincérité.

Mais les divergences d'opinion entre les deux pays sur ce type d'enjeux internationaux (ainsi que sur des enjeux bilatéraux comme le bois d'œuvre) doivent être traitées comme des *exceptions* à une relation essentiellement basée sur des intérêts mutuels et des valeurs communes, et certainement aussi sur la nécessité. Ces divergences ne doivent pas être prises hors contexte, surtout que les deux pays tiennent tellement à l'ensemble des liens qui les unissent.

Les valeurs et les intérêts des deux pays ne sont pas identiques, mais ils sont aussi similaires que ceux de n'importe quel autre couple sur la scène mondiale. Il suffit de recenser le nombre des nations qui partagent des frontières avec des voisins hostiles, pour se rendre compte à quel point autant les Canadiens que les Américains sont privilégiés.

La relation entre les deux États devrait faire appel à une volonté commune de satisfaire les besoins de l'autre. Le Canada doit gérer cette relation dans ses propres intérêts, mais le ton doit toujours demeurer civilisé, même si l'un des deux partenaires souhaite que l'autre modifie sa façon de penser.

Les critiques virulentes et le mépris ne mènent à rien lorsque l'autre cherche réellement le compromis, et cette relation est trop précieuse pour les deux parties pour que l'une d'elles s'abaisse à des comportements enfantins.

Face aux turbulences

Les États-Unis pèsent beaucoup plus lourd que le Canada. Nous allons devoir faire preuve de sagesse pour gérer notre volet de la relation dans notre meilleur intérêt. De sagesse, et non de condescendance hautaine.

Les points positifs sont là

Il est dans la nature des journalistes de souligner à grands traits les différences et les divergences de vues.

Lorsque les Américains font des Canadiens leurs grands titres, c'est généralement parce que ceux-ci les ont irrités ou que le Canada a créé un problème potentiel – et parfois sur la foi de pures allégations. L'allégation voulant que les auteurs des attentats du 11 septembre étaient entrés aux États-Unis à partir du Canada était fausse, mais elle a fait beaucoup de chemin.

Lorsque les Canadiens pensent aux Américains, beaucoup évoquent un type particulier d'Américain, ou les erreurs commises par le gouvernement américain. Pourquoi sont-ils si nombreux à considérer les États-Unis comme un pays rempli de gens exécrables? Certains le sont effectivement, d'autres ne le sont pas, et c'est également le cas des Canadiens.

La vérité est que tous les pays présentent des côtés négatifs et positifs qui leur collent à la peau. Bien entendu, dans le cas de l'Amérique, les points négatifs sont légion. En tant que Canadiens, nous ne devons pas les ignorer, mais nous devons aller au-delà. Les aspects positifs existent aussi en quantité. Et c'est ce sur quoi les Canadiens doivent mettre l'accent et dont ils doivent tirer profit.

À la recherche de meilleurs voisins?

Lorsque nous pensons à l'Amérique, il ne faut pas oublier que les États-Unis ont surmonté leurs instincts isolationnistes et non seulement contribué à sauver l'Europe au cours de deux grands conflits mondiaux, mais aussi assumé une grande partie du fardeau de la construction de l'Europe, grâce au plan Marshall après la Deuxième Guerre mondiale.

Il faut nous rappeler que les États-Unis ont joué un rôle de premier plan dans la création de l'OTAN – ce regroupement de nations aux vues similaires dont fait partie le Canada – et que l'OTAN a réussi à mettre un frein aux visées expansionnistes de l'Union soviétique.

PARTIE I

Le rôle de l'armée canadienne dans l'adaptation aux changements à l'échelle mondiale

Il faut nous rappeler également que les États-Unis sont depuis longtemps le pays le plus généreux, le plus innovateur et le plus dynamique sur le plan économique au monde, et qu'il est probable qu'ils le demeurent, même si d'autres puissances économiques contestent sa suprématie.

Nous devons nous demander quels sont les pays que nous préférierions avoir comme voisins à la frontière sud. Posons-nous la question. Y a-t-il un meilleur pays avec qui nous pourrions vivre en relative harmonie, promouvoir nos intérêts, partager une économie et défendre un continent?

Les Canadiens ont également besoin de surmonter leur ressentiment à l'égard de la prédominance de la culture américaine. Bombardée depuis un demi-siècle par des émissions télévisées et des films américains, la culture canadienne se porte très bien. En fait, un auteur, Michael Adams, a formulé un argument fort convaincant à ce sujet, à savoir que les valeurs canado-américaines sont devenues *plus* divergentes²³.

Nombre de Canadiens ne cessent d'alléguer que la nature de notre relation avec les États-Unis menace notre souveraineté. En fait, une relation de tous les jours transparente et pragmatique avec les États-Unis *renforce* notre souveraineté canadienne. Comment cela est-ce possible? Elle renforce deux des volets les plus cruciaux de la souveraineté : la sécurité des citoyens et leur bien-être économique. Il est beaucoup plus facile d'aimer et d'apprécier le Canada, lorsque celui-ci contribue à assurer votre sécurité et votre prospérité. Il est difficile de soutenir que notre relation avec les États-Unis n'a rien à voir avec cette réalité.

Adopter une politique canadienne intelligente

En bout de ligne, les Canadiens devraient juste répondre à la question suivante : sur le plan économique et militaire, est-il justifié pour le Canada d'entretenir une relation courante harmonieuse et durable avec les États-Unis, même lorsque la politique et les traités économiques dérapent à l'occasion? La réponse est évidemment oui.

²³ Michael Adams, *Fire and Ice : Canada and the United States and the Myth of Converging Values*, Penguin Canada, Toronto, 2003.

Face aux turbulences

La puissance des États-Unis pourrait décliner par rapport à celle d'autres pays émergents, mais les États-Unis vont demeurer une énorme puissance économique et une formidable puissance militaire pour des générations à venir. Et la population américaine va demeurer dix fois celle du Canada. Nous avons besoin des Américains, et ceux-ci ont besoin d'alliés fiables.

Il ne faut pas pour autant déplacer mer et monde pour être un allié fiable. Mais le gouvernement canadien devrait investir dans une campagne d'information destinée à mettre fin aux perceptions négatives qu'un trop grand nombre d'Américains et de Canadiens ont de leur voisin. Combien d'Américains savent que le Canada est leur premier partenaire commercial et qu'il est aussi le premier partenaire commercial de 39 États américains? Combien savent qu'environ le tiers du gaz naturel consommé par l'État de la Californie provient du Canada? Combien savent que les troupes canadiennes et américaines ont combattu côte à côte au cours de la Première Guerre mondiale, de la Deuxième Guerre mondiale, de la guerre de Corée et de la guerre du Golfe, et qu'elles luttent actuellement ensemble en Afghanistan? Combien ont entendu parler des Canadiens qui se sont empressés d'offrir leur aide dans la foulée des événements du 11 septembre en 2001 et à la suite du passage de l'ouragan Katrina à la Nouvelle-Orléans, en 2005?

Combien de Canadiens savent qu'un grand nombre d'emplois dans le secteur manufacturier en Ontario ont été créés par des entreprises qui fabriquent des produits renfermant des composantes provenant des deux côtés de la frontière canado-américaine, et qui comptent souvent sur une livraison juste à temps aux portes de l'entreprise cliente? Combien savent qu'environ 80 p. 100 de nos exportations sont destinées aux États-Unis et qu'il serait désastreux pour notre économie de perdre cet important marché? Combien sont au courant que, lorsque des soldats et des équipements canadiens ont dû être acheminés à travers notre pays pour venir en aide aux victimes de la tempête de verglas, en 1998, les États-Unis nous ont fourni des aéronefs de transport stratégique à quelques heures d'avis seulement?

Au cours des dernières années, le Canada a ouvert sept nouveaux consulats aux États-Unis, dans les villes de Denver, Raleigh-Durham, San Diego, Philadelphie, Phoenix, Anchorage et Tucson. C'est un bon début, mais il nous faut affecter un plus grand nombre de diplomates à l'extérieur de Washington, là où ils pourront mieux saisir la mentalité des membres du Congrès et des gouverneurs des États. Le Canada ne peut influencer sur la politique américaine sans comprendre les besoins des Américains et leur acheminer notre message.

PARTIE I

Le rôle de l'armée canadienne dans l'adaptation aux changements à l'échelle mondiale

L'amélioration de nos relations avec les États-Unis sera liée en grande partie à l'établissement de rapports cordiaux entre les politiciens et les bureaucrates des deux côtés de la frontière. Dans cette optique, le Canada devrait mettre sur pied une campagne concertée de relations publiques, afin de convaincre les citoyens des deux pays de l'importance de leurs voisins et de ses intérêts aux États-Unis. Mais les deux pays pourraient également accorder beaucoup plus d'importance à l'amélioration des passages frontaliers, aux économies énergétiques et à l'assainissement de l'environnement nord-américain. Nous aurons évidemment des points de vue différents sur certaines questions, mais nous devons chercher les points sur lesquels nous nous entendons et les domaines dans lesquels nous pouvons unir nos efforts.

Quelques possibilités d'action concertée

Voici une courte liste de moyens qui, d'après le Comité, permettraient au Canada et aux États-Unis d'améliorer leurs mécanismes d'aide mutuelle et de défense de l'Amérique du Nord.

Augmenter considérablement le budget de la sécurité frontalière

On s'emploie actuellement à mettre en œuvre un plan coordonné d'amélioration de la sécurité à la frontière. C'est un bon plan, sans plus. Il faut cependant y consacrer plus de ressources humaines et financières.

Il est difficile de trouver meilleur moyen pour accroître notre sécurité tout en améliorant nos relations avec les États-Unis, que d'investir dans l'amélioration de la sécurité et de l'efficacité de nos passages frontaliers.

Les Équipes intégrées de la police des frontières (EIPF) sont le fruit d'un partenariat entre des organismes canadiens et américains désireux de mettre en commun leurs renseignements et de collaborer dans les domaines de la sécurité nationale et de la lutte contre le crime organisé. Toutefois, le nombre des EIPF est insuffisant pour assurer une sécurité adéquate le long de la frontière canado-américaine.

Il devrait y avoir au moins une trentaine d'équipes de ce genre, qui sont actuellement au nombre de 23. La GRC pourrait ainsi disposer d'une meilleure

Face aux turbulences

capacité de déploiement proactif, qui engloberait l'usage d'une technologie (dont environ 6 véhicules aériens télépilotés, six hélicoptères et un certain nombre de détecteurs de volume pour surveiller les mouvements en régions éloignées) propre à renforcer sa présence, à contrôler l'activité le long de la frontière et à réduire le délai d'intervention à tous les passages frontaliers terrestres.

Le Comité est convaincu que les deux pays devraient mieux coordonner leurs activités sur le plan de la sécurité dans le réseau des Grands Lacs et de la voie maritime du Saint-Laurent (RGLVMSL). Toutefois, le Canada ne possède pour l'instant qu'une capacité limitée pour faire appliquer les lois fédérales dans le RGLVMSL, un rôle qui devrait être assumé par la GRC.

Pour assurer efficacement la sécurité dans le RGLVMSL, le gouvernement doit donner plus de mordant au Programme de la marine de la GRC²⁴. La 9^e Division de la U.S Coast Guard (USCG), le principal organisme américain responsable de la sécurité dans les Grands Lacs, emploie quelque 2 200 membres en service actif dans ses 48 postes éparpillés entre la baie Alexandria, dans l'État de New York, et Duluth, au Minnesota²⁵.

La sécurité dans le RGLVMSL nécessitera également une hausse considérable des effectifs du Programme de la marine de la GRC, qui se résument actuellement à 14 membres, pour les faire passer à entre 1 200 et 1 400 membres, répartis à des endroits stratégiques le long du RGLVMSL, tels que Thunder Bay, Kingston et Québec²⁶. Cette augmentation du personnel devrait s'accompagner d'un investissement important dans l'infrastructure et les équipements et technologies connexes, dont 12 navires de patrouille rapides, deux hélicoptères, six VAT et un radar à haute fréquence.

²⁴ Le programme de contrôle des importations maritimes de la GRC est un programme conjoint de patrouilles semi-hauturières auquel participent la GRC et la Garde côtière du Canada et qui fait usage de trois navires sur les Grands Lacs. D'ici 2008, la GRC portera de 14 à 30 le nombre de ses membres qui y sont affectés.

²⁵ <http://piersystem.com/go/doc/443/23081/>. La USCG emploie également 190 civils et peut compter sur l'aide d'environ 1 100 réservistes et 4 200 auxiliaires. Elle dispose en tout, dans ce district, de 92 unités, dont 48 postes ou détachements (équipés de 188 petites embarcations), comprenant deux détachements aériens, un aéroport, 10 garde-côte et deux stations LORAN.

²⁶ Le Comité estime qu'il faudra entre 550 et 600 personnes (ne faisant pas nécessairement partie de la GRC) pour former les équipages des nouvelles vedettes rapides et autres navires de patrouille, de 200 à 300 personnes pour constituer les équipages des petits navires affectés à des endroits critiques, de 50 à 100 personnes pour assurer la permanence au Centre des opérations de la sûreté maritime dans les Grands Lacs et entre 50 et 100 personnes pour gérer et exploiter les moyens aériens (dont 2 hélicoptères et entre 4 et 6 VAT).

PARTIE I

Le rôle de l'armée canadienne dans l'adaptation aux changements à l'échelle mondiale

Le Comité pense que cela permettra à la GRC :

- a. de se doter d'une capacité de couverture et de patrouille suffisante pour faire appliquer efficacement les lois fédérales dans le Réseau des Grands Lacs et de la voie maritime du Saint-Laurent (RGLVMSL);
- b. d'acquérir une meilleure connaissance situationnelle du trafic dans le RGLVMSL;
- c. de disposer en permanence d'une capacité d'interdiction dans le RGLVMSL; et
- d. de se poser comme un partenaire efficace de la USGC dans ses efforts pour garantir la sécurité dans le RGLVMSL.

Si on doit augmenter considérablement les moyens dont dispose la GRC pour assurer la sécurité dans le RGLVMSL, le Comité pense aussi qu'il faudrait rendre permanents les divers projets menés conjointement à cette fin avec les États-Unis. Le projet expérimental Shiprider, qui consiste en des patrouilles conjointes de la GRC et la U.S. Coast Guard, représentait un bon point de départ. Toutefois, un projet expérimental de deux semaines ne suffit pas à assurer la sécurité des Grands Lacs. Il faudra plus de projets concertés et plus d'activités de maintien de l'ordre.

Le Canada et les États-Unis devraient lancer un programme conjoint d'installation de postes d'inspection interchangeables à toutes les traversées frontalières de pont entre les deux pays, de sorte que les inspections de sécurité et douanières soient effectuées régulièrement *avant* que les voyageurs n'atteignent leur pays de destination, pour ainsi assurer la sécurité de l'installation. Le Comité a été informé de projets expérimentaux prévus à Buffalo/Fort Erie et Lansdowne/baie Alexandria et il estime qu'il est temps de passer à la mise en œuvre concrète de ce concept.

La coopération militaire

On devrait créer une unité de planification des forces maritimes du Canada et des États-Unis pour permettre aux marines des deux pays voisins d'assurer une surveillance commune des zones hauturières et une réponse coordonnée aux menaces maritimes pour les deux pays.

Le Canada et les États-Unis devraient coopérer dans le but d'obtenir un tableau à jour de la situation au large de leurs côtes. Les autorités canadiennes devraient

Face aux turbulences

chercher à coordonner leur Tableau de la situation maritime²⁷ avec celui de la US Coast Guard. Peut-être n'avons-nous pas besoin d'une structure de commandement conjointe comme NORAD, puisque les événements évoluent beaucoup plus lentement en mer. Mais il nous faut de meilleurs systèmes pour nous avertir mutuellement que des activités suspectes pourraient s'approcher de nos côtes.

Des exercices d'entraînement des Forces canadiennes pour les bataillons ou les groupements tactiques – particulièrement ceux qui permettent aux troupes canadiennes et américaines de fonctionner efficacement en temps de guerre – devraient être réinstaurés le plus rapidement possible, afin de permettre à l'armée canadienne de travailler en harmonie avec ses alliés, particulièrement l'armée américaine. Les effectifs militaires des deux pays sont exploités à la limite à l'heure actuelle, mais les deux États devraient échafauder des plans pour tenir de tels exercices, lorsqu'il y aura du personnel pour y participer.

Les désaccords entre amis ne devraient jamais menacer un remarquable partenariat

Deux des irritants les plus importants dans les relations Canada-États-Unis à l'heure actuelle sont la décision prise par le gouvernement américain d'exiger sous peu que les Canadiens et les Américains qui entrent aux États-Unis montrent leurs passeports, ainsi que les différends relatifs à l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA).

PASSEPORTS AUX FRONTIÈRES

La U.S. Western Hemisphere Travel Initiative obligera tous les Canadiens et Américains qui entrent aux États-Unis par voie aérienne ou maritime à montrer un passeport ou une autre carte d'identité sécurisée à compter du 8 janvier 2007. La même obligation sera faite aux voyageurs aux passages frontaliers terrestres un an plus tard.

Les villes frontalières, les destinations touristiques et ceux qui traversent fréquemment la frontière se plaignent tous de cette mesure, et ils ont un peu raison de le faire – le coût élevé des passeports pourrait en dissuader certains de traverser la frontière, ce qui pénaliserait économiquement les deux pays. Le Comité voit d'un très bon œil les efforts déployés par le Sénat américain pour retarder l'entrée

²⁷ Il s'agit d'une image du trafic maritime sur chacune des côtes du Canada.

PARTIE I

Le rôle de l'armée canadienne dans l'adaptation aux changements à l'échelle mondiale

en vigueur de la loi concernant l'obligation de produire un passeport. Il reconnaît cependant la légitimité des motifs de se donner une telle loi.

Le Comité a réclamé à diverses reprises l'amélioration de la documentation à nos frontières. Un trop grand nombre de gens aux intentions contestables traversent nos frontières munis d'un simple permis de conduire délivré par des États et des provinces lointains et qui n'est peut-être plus valide.

Il nous faut à l'évidence un meilleur système, et les passeports constituent à tout le moins un point de départ. Nous devons faire encore mieux, et cela n'est pas aussi facile qu'il ne le semble. On fabriquera bientôt des cartes d'identité et des passeports renfermant des données biométriques, mais ils devront être établis à partir de meilleurs « documents sources » que les certificats de naissance ou les permis de conduire. Autrement, les inspecteurs aux frontières seront simplement en mesure de vérifier la concordance entre le document d'identité et la personne qui le porte – ils ne seront jamais certains que cette personne est bien celle qu'elle prétend être.

En 2005, après une évaluation exhaustive des vulnérabilités aux passages frontaliers terrestres du Canada, le Comité recommandait que, d'ici 2007, le gouvernement oblige toutes les personnes entrant au Canada (dont les Canadiens) à avoir des documents d'identité :

- a) infalsifiables;
- b) lisibles par machine;
- c) contenant un identificateur biométrique;
- d) dont on sait qu'ils ont été délivrés sur la foi d'une identification fiable²⁸.

Le gouvernement devrait adopter cette recommandation et, de concert avec les États-Unis, s'assurer que la carte d'identité des deux pays sera conçue selon des normes compatibles.

²⁸ Comité sénatorial permanent de la Défense et de la Sécurité « À la limite de l'insécurité » recommandation 19, juin 2005.

Face aux turbulences

Permettre à des terroristes, des bandits armés, des kidnappeurs et d'autres types de criminels en puissance d'entrer chez son voisin est un problème trop grave pour l'écartier simplement parce que le renforcement des contrôles de sécurité risque certainement de provoquer certains problèmes économiques à court terme. Mais il nous faut améliorer nos procédures, rendre la documentation abordable, et vivre selon notre époque.

L'ALENA

Les Canadiens ont vertement critiqué l'injustice palpable des droits arbitraires imposés par les États-Unis sur les importations de bois d'œuvre, et ils avaient raison. Mais le problème a été réglé – plus ou moins – après un délai beaucoup trop long. La solution n'a pas été tout à fait équitable pour les producteurs canadiens, mais ne sont pas non plus équitables les restrictions aux importations que le Canada impose à d'autres pays.

Une fois de plus, nous devrions prendre du recul. L'ALENA est profitable à la plupart des Canadiens, la plupart du temps. Nous ne devrions jamais exiger d'un accord commercial qu'il résolve tous nos problèmes commerciaux, avec un marché aussi vaste que celui des États-Unis. Nous devrions nous battre pour l'équité, et dans bien des cas, nos efforts seront récompensés. Mais il n'en sera pas toujours ainsi.

À retenir...

Nous devons garder à l'esprit ces trois points concernant les États-Unis :

- Les Américains n'ont pas toujours raison.
- Ils ont un poids nettement supérieur au nôtre et à l'occasion, ils le font sentir sans ménagement.
- En tant que Canadiens, il est dans notre intérêt de gérer cette relation importante en faisant appel à notre raison, plutôt qu'à nos émotions.

Ce dernier point est fondamental.

Conclusion de la Partie I

Dans la première section du présent rapport, le Comité a tenté d'examiner le contexte global et l'infinie diversité des changements auxquels les Canadiens pourraient fort bien être confrontés au cours des décennies à venir – des changements qui pourraient générer de nouvelles occasions, mais aussi très certainement de nouveaux risques.

Le Comité est convaincu que les Canadiens seront beaucoup plus aptes à faire face à tous ces changements si le gouvernement du Canada intervient rapidement pour :

- renforcer les capacités militaires canadiennes;
- revigorer les programmes d'aide extérieure du Canada;
- consolider nos relations avec les États-Unis.

Le prochain siècle s'annonce tumultueux. Les Canadiens doivent être prêts.

PARTIE II

La sécurité et la défense au Canada: La tête et le corps

Pardonnez-nous, mais le Comité doit reprendre son analogie avec le boxeur qui affronte le danger dans l'arène pour décrire la situation du Canada devant faire face aux menaces pour sa sécurité. Afin de parer les menaces qui se présenteront à lui au cours des prochaines décennies, le Canada devra se montrer intelligent, rapide et fort.

La force n'est pas tout. Oui, il faudra absolument acquérir de nouveaux équipements et embaucher plus de personnel, mais le gouvernement du Canada devra aussi user de façon plus intelligente les systèmes formant les centres nerveux de la défense nationale.

La partie II du présent rapport traite de la tête et des muscles.

Des achats plus judicieux en matière de défense

Le gouvernement pourrait grandement accroître son degré de compréhension des questions liées à la défense nationale en traitant tout simplement le ministère de la Défense nationale comme un élément spécial de la bureaucratie fédérale, un ministère à part des autres.

À l'heure actuelle, le MDN doit se soumettre aux mêmes procédures de vérification et à la même ingérence interministérielle que tous les autres ministères.

Personne n'a oublié l'achat de sièges de toilette à près de 1 000 \$ l'unité pour le NCSM Bonaventure, juste avant la mise au rancart de ce navire dans les années 60. Le MDN devrait-il être exempté des vérifications financières? Certainement pas.

Lorsque le MDN achète des photocopieuses, des bureaux et autres choses du genre, il devrait faire l'objet des mêmes examens minutieux auxquels sont assujettis les autres ministères.

Mais lorsqu'il achète des pièces importantes d'équipement militaire, il ne faudrait pas attendre de 14 à 16 ans avant que ces dernières se retrouvent entre les mains du personnel des Forces canadiennes²⁹. Le Comité appuie l'initiative récente du MDN qui vise à rationaliser le processus en simplifiant les spécifications relatives au nouvel équipement et en limitant le nombre de projets en cours à un moment donné. Cela entraînera notamment la réduction de spécifications propres à l'armée canadienne en matière d'équipement (les FC devraient veiller à ce que la quête de la perfection ne retarde pas les excellents projets).

L'achat de pièces d'équipement importantes est retardé par un long processus d'approbation et par l'intervention d'autres ministères dont les règlements restrictifs ne tiennent pas compte des demandes extraordinaires auxquelles doivent répondre les Forces canadiennes³⁰, ainsi que par la nécessité de présenter au Cabinet les projets de plus de 30 millions de dollars, chiffre qui n'a pas changé depuis des lustres. Le Comité a recommandé une augmentation radicale de cette limite à 500 millions de dollars.

²⁹ Comité sénatorial de la sécurité nationale et de la défense, *Un Canada diminué : Les effets de la négligence sur les Forces armées canadiennes, L'effritement de nos moyens de défense sur le territoire national et à l'étranger*, septembre 2005, p. 110.

³⁰ Comité sénatorial de la sécurité nationale et de la défense, *La priorité n° 1 du gouvernement : Se doter des moyens militaires nécessaires à la protection des Canadiens*, juin 2006, p. 101.

Face aux turbulences

Selon les calculs du Comité, 49 projets de plus de 30 millions de dollars devront être approuvés dans un avenir prochain. Il est inconcevable que les ministres proposent des projets complexes au Cabinet pratiquement chaque semaine, car beaucoup trop de questions figurent à l'ordre du jour. Les ministres doivent donc attendre leur tour.

Le ministre de la Défense nationale devrait avoir l'autorité d'approuver des projets jusqu'à concurrence de 500 millions de dollars. Cela réduirait à 10 le nombre de projets devant être soumis au Cabinet, ce qui représente un chiffre beaucoup plus raisonnable.

L'histoire du Nyala est un bon exemple de ce que propose le Comité. À Kandahar, lorsqu'on s'est aperçu que l'équipement des FC ne protégeait pas adéquatement les soldats contre les bombes de circonstance, le MDN s'est mis à chercher une solution immédiate. Il a établi que le véhicule offrant la meilleure protection à nos militaires était le Nyala, fabriqué en Afrique du Sud. On a alors simplifié le processus d'achat et les véhicules Nyala ont pu être livrés aux troupes en l'espace de cinq mois.

On ne s'est pas arrêté aux questions de développement régional ni aux mesures compensatoires (qui font habituellement augmenter le prix des projets). On n'a fait que répondre rapidement et convenablement à un besoin opérationnel urgent.

Il existe trop peu d'exemples de ce genre de rationalisation. Pour accélérer les acquisitions militaires, le Comité estime qu'il faudrait revoir les lois régissant le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux et le Conseil du Trésor.

Pourquoi l'armée ne devrait-elle pas être soumise aux mêmes règles que les autres ministères?

Parce que :

- ses achats doivent être effectués d'urgence afin de préserver la sécurité du Canada et de tous les Canadiens;
- la vie des membres des FC est en jeu;
- l'équipement dont l'achat est retardé pourrait être désuet une fois livré;
- nos troupes ont besoin du bon équipement au bon moment. Il est important de fournir à nos militaires l'équipement qui leur garantira une protection et

une efficacité maximales. Les préoccupations d'ordre non militaire, comme les résultats du développement économique régional, entraînent un processus bureaucratique inutile et coûteux, à tous égards.

Le favoritisme politique l'emporte sur la défense nationale

Le Comité en a assez de voir les gouvernements exploiter continuellement les achats militaires dans leur politique d'assiette au beurre auprès de régions dont ils veulent séduire l'électorat.

C'est une pratique courante depuis de nombreuses décennies chez les gouvernements de toutes allégeances.

Si nous nous soucions vraiment de la défense de notre pays, il est temps de mettre fin à ces absurdités.

Le Comité recommande :

- 7. Que, d'ici le 31 mars 2007, le gouvernement procède à une révision, dont il rendra compte au Parlement par la suite, de tous les règlements, lois et politiques régissant les achats militaires, afin de rationaliser le processus d'acquisition.**
- 8. Que le gouvernement cesse d'utiliser les dépenses militaires à des fins électorales et que l'efficacité soit le seul critère motivant les achats.**
- 9. Que le gouvernement, tel qu'il était recommandé dans notre rapport intitulé *La priorité n° 1 du gouvernement* (juin 2006), augmente :**
 - a. le pouvoir de dépenser du ministre de la Défense nationale à 500 millions de dollars pour tout projet d'immobilisation;**
 - b. la valeur du seuil monétaire des projets relatifs à la défense qui doivent être examinés par le Cabinet (également appelés grands projets de l'État) à 500 millions de dollars.**

Comment optimiser les installations (Finie l'assiette au beurre)

Dans son rapport intitulé *La priorité n° 1 du gouvernement*, le Comité a vivement dénoncé deux phénomènes étroitement liés qui faussent trop souvent les décisions sur l'utilisation du budget de la défense au Canada.

- Le premier est l'ingérence politique.
- Le second est l'utilisation des dépenses militaires comme outil de développement régional.

Comme nous l'avons dit, les deux phénomènes sont souvent étroitement liés. Les partis politiques aiment gagner, et il arrive fréquemment que la victoire électorale dépende de leurs promesses de soutien économique. Des partis politiques se rendent coupables de ce genre de promesses au fil des ans.

Quand une promesse touche la mise en place d'une infrastructure militaire – ou l'attribution d'un contrat qui procure des avantages économiques à une circonscription et vise des fins partisanses – elle peut certainement aller à l'encontre de l'intérêt national.

Les dépenses militaires entraîneront toujours des avantages économiques et politiques, peu importe où elles sont engagées. Mais nous tenons à réaffirmer que les considérations partisanses ne devraient pas être un facteur dans l'affectation de fonds tirés du budget de la défense nationale.

Ces fonds devraient être sacrés. Il y a des ministères et des organismes gouvernementaux qui ont pour fonction de promouvoir le développement économique. Le ministère de la Défense nationale n'en fait pas partie.

Si sa sécurité n'est pas assurée, le Canada ne peut pas avoir de développement économique, qu'il soit régional ou autre. Les fonds du ministère de la Défense nationale sont alloués par le Parlement pour la sécurité des Canadiens d'un peu partout et pour la sécurité des jeunes hommes et des jeunes femmes qui servent le Canada.

Alors que le Canada se classe au 28^e rang des 30 pays de l'OTAN pour les dépenses militaires, il est inacceptable de siphonner les fonds de la défense en vue d'autres usages.

Gaspillage des fonds militaires

Lorsque les priorités du pays changent dans le domaine de la défense, les besoins de l'armée en bases et en bâtiments changent aussi. On ne peut pas garder indéfiniment des installations qui ont déjà beaucoup servi, mais qui ne sont plus utiles. Le ministère de la Défense nationale a en sa possession environ un bâtiment par trois soldats en uniforme³¹.

Il y a des limites! À un moment donné, la sécurité nationale doit avoir raison de l'opportunisme politique. Les Forces canadiennes gaspillent des centaines de millions de dollars par année en installations désuètes, et les contribuables canadiens versent des subventions cachées aux collectivités qui les entretiennent. Cet argent pourrait être affecté à des mesures prioritaires, comme l'amélioration du recrutement et de l'équipement.

Les fermetures sont rarement populaires; les localités voisines des installations militaires se montrent extrêmement habiles à orchestrer de vigoureuses campagnes de lobbying pour retarder, voire empêcher, la fermeture d'installations qui ont nettement dépassé leur durée de vie utile.

Nous sympathisons avec ces localités. Elles associent leur bien-être économique à l'existence d'installations militaires qui créent de l'emploi et font vivre les commerçants, même si les emplois militaires n'entraînent généralement pas les effets multiplicateurs que le secteur privé serait plus susceptible de produire. Les gouvernements devraient faire preuve de sollicitude, de compassion et de générosité en essayant de créer d'autres sources de revenu pour ces collectivités.

³¹ Source : Ministère de la Défense nationale, sous-ministre adjoint (Infrastructure et Environnement); information communiquée à l'analyste; 16 novembre 2006. Selon le MDN, le nombre total de bâtiments en sa possession en septembre 2006 était de 20 172.

Face aux turbulences

Il reste que la création d'emplois n'est pas le rôle de l'armée canadienne. La protection des Canadiens est sa raison d'être. Chaque dollar du budget de la défense doit servir à cette cause, et il faut éviter de considérer l'armée comme un instrument de développement économique régional. La fermeture d'installations excédentaires mène de toute évidence à un financement plus rationnel des forces armées, et par conséquent à de meilleures forces armées et à une sécurité accrue pour les Canadiens.

La proposition de fermer certaines installations a un corollaire : le Ministère ne devrait pas construire de nouvelles installations qui ne répondent pas à un besoin militaire. Dans le cas d'une base excédentaire, les gouvernements ne devraient pas sous différents prétextes lui trouver de nouveaux usages qui nécessitent la construction de nouvelles habitations, par exemple, s'il existe déjà un surplus d'installations dans d'autres bases demeurées utiles.

Ce qui nous amène à la question du maintien d'installations excédentaires à la seule fin d'en tirer un gain politique. S'il est déraisonnable d'affecter des fonds militaires au développement régional, il est abominable de s'en servir pour acheter des électeurs. Au cours des dernières années, on a vu au Canada plusieurs exemples de cas où des partis politiques ont promis de dépenser des fonds militaires de manière à acheter des votes alors que ces dépenses allaient à l'encontre de l'utilisation rationnelle du budget de la défense. Cette pratique n'est pas propre au Canada. Les problèmes de nos voisins américains avec le gâchis des dépenses militaires sont bien connus. Sauf qu'au moins les Américains ont fait un effort pour associer des décideurs indépendants au processus décisionnel visant à déterminer quelles installations militaires sont utiles et lesquelles ne le sont pas. Le Canada devrait s'empresse de faire pareil.

Jugements de l'armée sur ses besoins

La classe politique doit rester l'arbitre suprême de l'utilisation des deniers publics, mais il faudrait que les dirigeants militaires du Canada se voient donner toutes les chances d'expliquer à la population quelles dépenses militaires sont judicieuses à leur avis.

Les Canadiens n'ont aucune idée des installations que les haut gradés et les représentants du ministère de la Défense jugent nécessaires et de celles dont ils pensent pouvoir se défaire. Il faut changer cette façon de fonctionner.

Proposition pour la transition de collectivités vers la vie civile

Le Comité propose que, lorsque des installations militaires deviennent excédentaires, le gouvernement adopte des mesures qui sont :

- **équitable pour les forces armées** – en leur permettant d’affecter judicieusement leurs crédits budgétaires
- **équitable pour les contribuables canadiens** – en veillant à ce qu’ils en aient pour leur argent
- **équitable pour les collectivités où les installations sont devenues excédentaires** – en leur offrant un soutien généreux pour la création d’autres débouchés économiques.

Après chaque élection fédérale, le ministère de la Défense nationale devrait être tenu de présenter au nouveau gouvernement une liste des bases et d’autres installations qui ont dépassé leur durée de vie utile.

De plus, le gouvernement devrait adopter un système semblable à celui des États-Unis, où un groupe d’experts examine l’utilité des installations militaires et recommande qu’elles soient conservées telles quelles, réduites, fermées ou aliénées.

Le gouvernement devrait disposer d’un délai fixe au terme duquel il accepte ou rejette toute la liste des recommandations du groupe d’experts. Ce serait à prendre en bloc ou à laisser pour éviter que le gouvernement adapte la liste à ses fins politiques. La population verrait clairement que l’acceptation de toutes les recommandations freinerait le gaspillage de sommes appréciables qui pourraient être utilisées à meilleur escient. Si, dans sa grande sagesse, un gouvernement décidait de conserver toutes les installations que le groupe d’experts a désignées comme superflues ou excédentaires, il devrait payer leur entretien en puisant ailleurs que dans le budget du ministère de la Défense nationale.

Les collectivités lésées devraient recevoir un généreux soutien financier qui les aiderait à devenir moins dépendantes de l’armée. Ce soutien diminuerait d’année en année au cours de la période de transition.

Face aux turbulences

La recommandation suivante du Comité donnerait lieu à une transition équitable à la fois pour les forces armées, pour les contribuables et pour les collectivités touchées.

Le Comité recommande :

- 10. a) que, dans les deux semaines suivant des élections générales fédérales, le chef d'état-major de la Défense fournisse au gouvernement une liste des bases et des autres installations qui ont dépassé leur durée de vie utile et que cette liste soit rendue publique dans les six semaines suivantes;**
- b) que le gouvernement constitue un groupe d'experts civil indépendant dans les six mois suivant des élections fédérales;**
- c) que le groupe d'experts examine la liste du chef d'état-major de la Défense et recommande, dans un délai de six mois suivant sa création, les installations à réduire ou à fermer et que sa recommandation soit rendue publique;**
- d) que le gouvernement dispose de six mois pour accepter ou rejeter publiquement la recommandation tout entière du groupe d'experts;**
- e) que, s'il rejette la recommandation du groupe d'experts, le gouvernement soit tenu de payer l'entretien et le fonctionnement des installations en puisant ailleurs que dans le budget de la défense;**
- f) que, dans le cas où des installations doivent être fermées, les forces armées soient tenues de les vendre ou de s'en défaire d'une autre façon dans un délai de quatre ans suivant l'annonce;**
- g) que, si une installation est manifestement d'une grande importance pour le bien-être économique d'une collectivité avoisinante, le gouvernement fédéral aide à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan de transition pour celle-ci;**
- h) qu'en pareil cas, le gouvernement fédéral et la province s'engagent à verser conjointement des fonds temporaires afin de créer d'autres débouchés économiques pour la collectivité touchée.**

Le besoin d'un engagement du public à l'égard des questions de sécurité nationale

Les responsabilités essentielles de tout gouvernement démocratique consistent à protéger les citoyens et à promouvoir leurs intérêts. Le gouvernement peut s'acquitter de ces responsabilités en améliorant la sécurité dans nos aéroports, nos ports maritimes et aux frontières, et en améliorant la coordination des mécanismes d'intervention d'urgence dans tout le pays. Il peut aussi le faire, bien entendu, en augmentant la capacité et les moyens des Forces armées canadiennes.

Puisque ces questions sont si fondamentales à notre existence, en tant que une nation, on pourrait s'attendre à ce que les Canadiens s'y intéressent vivement. Afin d'assurer le bien-être des Canadiens sur le plan physique, économique et culturel, il est essentiel que nous nous penchions sur ces questions.

Or, celles-ci ne suscitent aucun intérêt général, et les gouvernements ne cherchent pas non plus à sensibiliser la population, en particulier au cours de périodes où les militaires sont privés de fonds, comme ce fut le cas au cours des dernières décennies.

Il y a probablement des raisons pour lesquelles on a éloigné les militaires de la pensée des citoyens.

- Après que la Deuxième Guerre mondiale eut pris fin, en 1945, les Canadiens ne voulaient plus penser à la guerre. Ils voulaient aller de l'avant et profiter de la période de croissance et de prospérité consécutive au conflit.
- Bien entendu, il n'y avait plus de conscription ni de pression afin d'inciter les jeunes de classe moyenne à s'enrôler. Une fois la paix revenue, la taille de l'armée canadienne a grandement diminué. Se joindre à l'armée ne représentait plus, désormais, un impératif national. Le service militaire n'offrait plus le genre d'incitatifs financiers qu'offrait l'économie d'après-guerre en pleine effervescence.
- L'instruction militaire a lieu dans des endroits plutôt éloignés et la plupart des Canadiens ont rarement l'occasion de rencontrer quelqu'un en uniforme.

Face aux turbulences

- Lester B. Pearson a taillé une réputation au Canada en proposant l'envoi d'une force de « maintien de la paix » pour dénouer la crise de Suez en 1956, ce qui donna l'illusion que la mission principale des troupes canadiennes pour les prochaines années serait de s'interposer entre des forces hostiles et d'aider au maintien de la paix, plutôt que de combattre.
- La guerre froide a eu comme principal effet d'établir une distance entre les États-Unis et l'Union soviétique. Le rôle militaire du Canada s'est estompé considérablement par rapport à ce qu'il fut lors de la Deuxième Guerre mondiale.
- Le mouvement pacifiste des années 60 a déclenché de vifs sentiments antimilitaires parmi les jeunes Américains et Canadiens lors de la participation des États-Unis à la guerre du Vietnam, sentiments qui ont persisté pendant les trois décennies suivantes, alors que les Canadiens ont complètement négligé leur armée pour se concentrer sur leur vie personnelle.
- L'individualisme, porté par la génération du moi, s'est installé chez les jeunes, et des valeurs traditionnelles telles que la loyauté, la discipline et le patriotisme sont vite devenues grégaires et démodées et ont fait place au besoin de réalisation personnelle et au matérialisme.
- Lorsque la guerre froide a pris fin, toutes les nations ont profité de la paix pour réduire leurs dépenses en matière de défense. Le Canada a fermé ses bases en Europe et réduit de 25 % ses dépenses de défense en prévision d'un univers plus sécuritaire. L'augmentation des menaces asymétriques et des intérêts non étatiques n'avait pas été prévue.

Puis arriva le choc

Le maintien de la paix avait la cote à l'époque. Cependant, la majorité des Canadiens ne se sont pas rendu compte que les missions de maintien de la paix telles que les avaient imaginées le premier ministre Pearson se transformaient subtilement en des opérations de rétablissement de la paix, alors que l'ONU multipliait ses interventions entre différents belligérants. La mission de maintien de la paix des FC en Bosnie était fort différente de celle des années passées à Chypre.

À l'aube du XXI^e siècle, il est devenu apparent que le Canada et d'autres nations établies étaient confrontés à un éventail de nouvelles menaces asymétriques et qu'il serait pratique pour eux d'avoir une sécurité active et efficace, grâce à une armée compétente. Le 11 septembre 2001 a été un signal d'alarme. Il y en a eu d'autres.

Le Canada a réagi aux attaques des tours jumelles par le déploiement de troupes en Afghanistan au début de 2002. Bien que les FC n'aient pu prolonger cette mission en raison des pénuries découlant des compressions budgétaires effectuées dans les années 1990, il ressortait clairement qu'il s'agissait d'une mission de rétablissement de la paix d'une importance extrême. Les FC sont retournées à Kaboul en 2005 pour contribuer à la sécurité à cet endroit et offrir à la FIAS une présence militaire. Le déplacement de Kaboul à Kandahar à la fin de l'année 2005 marquait une autre étape.

En 2006, les Canadiens ont commencé à faire face à une nouvelle réalité. Le Canada avait des troupes qui combattaient en Afghanistan, et les pertes étaient bien plus lourdes que celles subies au cours des missions de maintien de la paix. Avant que les cercueils ne commencent à rentrer au pays, peu de Canadiens semblaient être au courant que ces jeunes femmes et jeunes hommes avaient été déployés.

Les Canadiens découvraient soudainement Kandahar, et ils apprenaient que ce n'était pas une mission de maintien de la paix qu'on y menait, mais une guerre pure et simple.

Ainsi donc, les Canadiens ont commencé à parler de la guerre, *après* qu'elle eut commencé. N'est-ce pas un peu trop tard pour se mettre à parler d'un événement d'une telle importance, dont les conséquences sont si graves pour tous les Canadiens?

Une conversation continue

Le Comité maintient qu'il est dans l'intérêt de tout gouvernement national d'encourager un débat public continu à propos de la sécurité nationale et de la défense.

Les gouvernements n'encouragent pas ce genre de débat, en particulier lorsque les choses vont mal. C'est cette façon de penser qui a incité le gouvernement à tenter d'empêcher que le retour des soldats tués en Afghanistan ne fasse l'objet d'une couverture médiatique, et à donner instruction aux témoins convoqués devant notre Comité de ne pas parler des problèmes de sécurité, sous prétexte que des

Face aux turbulences

mauvaises personnes pourraient en tirer avantage s'il y avait un débat public sur le sujet.

En vérité, les personnes qui désirent commettre des crimes se concentrent sur les failles dans le système qui est conçu pour les en empêcher. Trouver ces failles est leur spécialité.

Puisque le grand public est beaucoup moins susceptible d'être au courant de ces failles, on a tendance à ne pas les corriger. La démocratie exige une certaine sensibilisation. La sensibilisation du public, qui peut alors faire pression en faveur de réformes, est au cœur même de la démocratie.

Bien entendu, la pression du public est ce qui fait le moins le bonheur des politiciens. C'est dommage, puisque la transparence est souvent gage d'une bonne gestion des affaires publiques. Mais lorsqu'il s'agit de quelque chose d'aussi important que la sécurité nationale, il est du devoir patriotique des politiciens de parler avec franchise de ce que nous, Canadiens, avons actuellement ou avons besoin de plus pour nous protéger. Les politiciens devraient se sentir tenus d'assumer un rôle de chef de file et d'engager les Canadiens dans un débat honnête sur la sécurité. D'entrée de jeu, ils ont besoin de trouver réponse à cette question fondamentale : une fois que les Canadiens auront une notion quelconque des menaces qui pointent à l'horizon, ainsi que des forces et des faiblesses des défenses du Canada, quel sera, selon eux, le pourcentage approprié des dépenses fédérales qui devrait être consacré à la sécurité et à la défense?

Selon le Comité, une autre façon d'amener les Canadiens à réfléchir aux questions de sécurité et de défense et à en parler serait de leur permettre de voir leurs militaires plus souvent au quotidien. Un trop grand nombre de bases militaires sont situées dans des régions éloignées du Canada, très loin d'une partie importante de notre population. Le Comité est d'avis que les FC devraient mettre sur pied un service de conférenciers qui proposerait aux organismes locaux une liste de sujet et de conférenciers militaires pour les aborder en public.

Le Commandement Canada (COMCAN), une nouvelle composante de la structure militaire canadienne, fait appel à des officiers de liaison avec la collectivité qui travaillent avec les intervenants locaux afin d'aider en cas d'urgence. Le Comité croit que les fonctions des agents de liaison devraient être élargies et englober la promotion des FC au sein de la collectivité locale, au moyen de visites fréquentes dans les organismes et les établissements scolaires locaux.

Le Comité croit que le moment est venu pour le gouvernement de mettre sur pied une Fondation de la Défense qui encouragerait l'étude des différents aspects de la sécurité et de la défense nationales dans les universités partout au pays, et non pas seulement dans les écoles spécialisées existantes. Cette fondation parrainerait des chaires d'études sur la défense et la sécurité en plus d'offrir des bourses d'études et des prix à des étudiants qui s'intéressent particulièrement à ces domaines. Elle financerait également des ateliers, des conférences et des activités de recherche partout au pays.

Dans le cadre des initiatives de compression des coûts au début des années 90, le MDN et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) ont fermé le Collège de la Défense nationale. Ce collège accueillait des membres ou employés prometteurs de rang moyen des FC, des nations alliées, d'autres ministères gouvernementaux et de différentes industries privées venues étudier des questions liées à la politique, à la sécurité et à la défense pendant dix mois. Le programme d'études mettait l'accent sur l'étude approfondie des enjeux actuels à l'échelle nationale et internationale, et comprenait un programme de déplacements permettant aux participants de voyager afin de mieux comprendre les grands enjeux contemporains sur la scène internationale. Ce programme fournissait également aux dirigeants politiques de demain l'occasion d'acquérir une meilleure perspective du rôle des différents ministères. Le Comité souhaite la réouverture de cet établissement. Ce collège spécialisé devrait être géré par le MDN avec l'appui du MAECI et du ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada (SPPCC).

Le Comité souhaiterait bien que le premier ministre et d'autres ministres fédéraux se montrent mieux disposés à encourager la tenue d'un débat public sur les questions de sécurité nationale et recommande :

- 11. Que le Collège de la Défense nationale soit réouvert et dirigé par le MDN, avec l'appui du MAECI et de SPPCC.**
- 12. Que le gouvernement crée une Fondation de la Défense qui favorisera l'étude de la sécurité nationale et de la défense dans les universités canadiennes.**

- 13. Que les valeurs fondamentales et les intérêts vitaux du Canada sur lesquels doivent reposer la politique de sécurité nationale, la politique internationale et la politique de défense du pays soient examinés, évalués et définis par toute une gamme d'intervenants provenant d'établissements d'enseignement partout au Canada.**
- 14. Que le ministre de la Défense nationale donne la consigne aux Forces canadiennes d'accroître leurs efforts afin de mieux renseigner les Canadiens, à l'aide de faits réels, sur le travail accompli par nos militaires.**
- 15. Que le MDN mette sur pied un service de conférenciers composé d'officiers chevronnés ayant pour tâche de prendre la parole devant des organismes dans les collectivités partout au Canada.**
- 16. Que le gouvernement fédéral crée des bourses d'études en défense nationale dans chaque université canadienne qui offre des cours sur ce sujet.**
- 17. Que le premier ministre ou le ministre de la Défense nationale remette chaque semaine aux deux Chambres du Parlement des comptes rendus de la situation afin de renseigner la population sur les activités de l'armée canadienne outre-mer.**

Examens réguliers des politiques en matière de défense

On peut pratiquement compter sur les doigts de la main les examens de la politique de la Défense qui ont été effectués depuis la Deuxième Guerre mondiale. Cette guerre a pris fin il y a plus de 60 ans et, depuis, les examens officiels de la politique de défense, au nombre de six seulement, ont été une vraie rareté compte tenu des multiples changements de la situation militaire et des besoins qui sont apparus durant cette période.

Examens, par année	Changements de situation importants, par année
<p>1947 – Présentation au Parlement d'un énoncé de la politique par l'honorable Brook Claxton, ministre de la Défense</p>	<p>1945 – Fin de la Deuxième Guerre mondiale</p> <p>1946 – Création des Nations Unies</p> <p>1947 – Votes de l'Assemblée générale des Nations Unies concernant le partage de la Palestine entre les Arabes et les Juifs</p> <p>1948 – Établissement d'un régime communiste Tchécoslovaquie; blocus de Berlin; conflit israélo-arabe</p> <p>1949 – Naissance de la Chine communiste; création de l'OTAN</p> <p>1950 – Début de la guerre de Corée</p> <p>1954 – L'URSS fait exploser un premier engin nucléaire</p> <p>1956 – Mission de maintien de la paix de l'ONU après le déclenchement de la crise de Suez</p> <p>1958 – Création de NORAD</p>

Face aux turbulences

	<p>1960 – La mission de « maintien de la paix » de l'ONU au Congo s'engage dans des opérations de combat</p> <p>1962 – Crise des missiles à Cuba</p>
<p>1964 – Dépôt d'un Livre blanc sur la défense par l'honorable Paul Hellyer</p>	<p>1965 – Participation accrue des États-Unis à la guerre du Vietnam et expansion correspondante du mouvement pacifique</p> <p>1967 – « Guerre des Six Jours », dans le cadre du conflit israélo-arabe</p>
<p>1971 – Énoncé de la politique de défense, <i>La Défense dans les années 70</i>, par l'honorable Donald Macdonald</p>	<p>1973 – « Guerre du Yom Kippour », toujours dans le cadre du conflit israélo-arabe, et « choc pétrolier » engendré par cet événement; les États-Unis se retirent du Vietnam</p> <p>1979 – Révolution iranienne et prise d'otages américains; l'URSS envahit l'Afghanistan</p> <p>1980 – L'Irak envahit l'Iran</p> <p>1983 – 269 personnes périssent dans l'écrasement du vol 007 de la Korean Airlines, abattu par des avions de chasse soviétiques</p> <p>1984 – Les États-Unis envahissent la Grenade</p> <p>1985 – Gorbachev introduit la <i>glasnost</i> et la <i>perestroika</i> en URSS</p> <p>1985 – 329 personnes périssent dans l'explosion d'un aéronef d'Air India, victime d'un attentat à la bombe</p>

PARTIE II
La sécurité et la défense au Canada :
La tête et le corps

<p>1987 – Énoncé de la politique de défense, <i>Défis et engagements</i>, par l'honorable Perrin Beatty</p>	<p>1988 – Les États-Unis envahissent le Panama</p> <p>1989 – Chute du mur de Berlin et réunification de l'Allemagne</p> <p>1991 – Début des guerres des Balkans; première guerre du Golfe</p> <p>1993 – Attentat à la bombe au World Trade Centre, à New York</p>
<p>1994 – Dépôt d'un Livre blanc sur la défense, par l'honorable David Collenette</p>	<p>1994 – Génocide Rwandais</p> <p>1999 – Campagne de l'OTAN pour le Kosovo</p> <p>2001 – Attentats terroristes au World Trade Centre et au Pentagone; les États-Unis envahissent l'Afghanistan</p> <p>2003 – Les États-Unis envahissent l'Irak</p> <p>2004 – La « Révolution orange » en Ukraine</p>
<p>2005 – Énoncé de la politique de défense, par l'honorable Bill Graham</p>	<p>2005 – Envoi de troupes canadiennes pour la reconstruction en Afghanistan</p> <p>2006 – Missions de combat canadiennes en Afghanistan</p>

Des examens réguliers de la politique de Défense devraient inciter les Canadiens à exprimer leur avis sur les questions militaires importantes et à solliciter des changements au sein de la structure militaire canadienne afin que nos Forces soient en mesure de relever les nouveaux défis.

Voilà deux choses essentielles à la santé et à la sécurité du Canada. Les examens devraient être plus fréquents et être effectués à intervalles réguliers.

Les politiciens fédéraux devraient comprendre leur obligation, lorsqu'il est question d'une chose aussi essentielle que la protection physique du Canada et des Canadiens, de faire comme s'ils s'étaient engagés auprès des citoyens et de l'armée à promouvoir et à encourager les discussions sur le niveau et le genre de sécurité dont les Canadiens ont besoin et qu'ils souhaiteraient obtenir.

Le Comité recommande :

18. Que, au début de chaque nouvelle législature, on procède à un examen parlementaire de la politique de défense, qui sera suivi par la présentation d'un énoncé de la politique de défense du gouvernement.

Les obligations liées à la défense de nos intérêts nationaux

Le rôle principal de tout gouvernement consiste à assurer un environnement sûr et sécuritaire à ses citoyens. C'est en grande partie grâce aux Forces canadiennes que les Canadiens peuvent jouir d'un tel environnement. Le Comité croit qu'il est important pour les Canadiens, le gouvernement et les Forces canadiennes de bien comprendre leurs obligations les uns envers les autres, autrement les missions confiées par le gouvernement aux FC risquent de ne pas jouir d'un grand appui au sein de la population.

Le contribuable canadien paie pour son armée, et il est important qu'il sache ce qu'il obtient pour son argent.

Il est également important que le gouvernement comprenne les capacités des Forces canadiennes et que ces dernières comprennent leurs obligations envers le gouvernement.

Obligation du gouvernement envers les Canadiens

1. Les Canadiens, en tant que nation, ont droit à la sécurité et à la protection. Le gouvernement a l'obligation de se doter de forces armées qui soient suffisamment fortes et efficaces pour garantir ces deux conditions.

2. Une armée canadienne efficace doit posséder suffisamment de capacités pour réagir aux différentes menaces auxquelles le pays peut devoir faire face.
3. Le gouvernement fédéral a le devoir de créer un climat d'ouverture et d'encourager la tenue d'un débat public franc à sur le contexte de la sécurité au Canada et l'état des Forces canadiennes. Les Canadiens pourront ensuite juger d'eux-mêmes si le gouvernement respecte sa principale obligation.

Obligation du gouvernement fédéral envers les Forces armées

1. Conscient du fait que les membres des Forces canadiennes acceptent volontairement de donner jusqu'à leur vie au service du Canada, le gouvernement a l'obligation de leur assurer :
 - a. un leadership, un entraînement, des armes et des équipements efficaces;
 - b. une cadence des déploiements opérationnels responsable³²;
 - c. des soins de haute qualité en cas de blessures physiques ou psychologiques;
 - d. une rémunération et des pensions convenables;
 - e. un environnement positif, pour eux et leurs familles, et sensible aux conditions difficiles de leur service;
 - f. l'assistance la plus complète possible pour leurs familles, s'ils perdent la vie ou s'ils sont blessés pendant qu'ils servent leur pays.
2. Le gouvernement fédéral devrait favoriser l'existence de rapports francs entre les Forces canadiennes, le Parlement du Canada et la population canadienne.

³² La cadence des déploiements désigne normalement la fréquence des déploiements d'une unité sur un théâtre d'opérations.

- a. Des organisations telles que la Direction des affaires parlementaires du ministère de la Défense nationale ont mis beaucoup de temps à répondre aux demandes d'information du Comité. Le principal client de la Direction devrait pourtant être le Parlement, et son but devrait être de fournir aux deux Chambres des renseignements opportuns, précis et utiles, afin de garantir des débats publics constructifs sur les questions militaires et de défense nationale.
- b. Il faudrait modifier les règlements afin d'inciter les militaires détenant le grade de général ou un grade supérieur à exprimer les avis les plus *professionnels* possibles lorsqu'ils comparaissent devant le Parlement. Si ces gens ne sont pas autorisés à être honnêtes avec les parlementaires à propos de l'état de l'armée canadienne, il n'y aura jamais de vrai débat.

Le déploiement des forces canadiennes dans des zones de danger internationales et l'importance d'un consensus national

Le déploiement de personnel des Forces canadiennes dans des zones de danger internationales devrait constituer la décision la plus difficile à prendre pour le gouvernement. Ces missions entraînent invariablement des pertes de vies et des coûts financiers très élevés.

L'histoire a démontré que les nations ont souvent tort d'aller à la guerre, quoique, dans certains cas, notamment lorsque le Canada a volé au secours de l'Europe tombée sous la coupe des nazis lors de la Deuxième Guerre mondiale, il va tout à fait de soi d'intervenir.

Les déploiements militaires coûtent cher en vies humaines et occasionnent d'immenses souffrances. Certains sont justifiés, et sont mêmes essentiels au bien-être du monde. Mais il y a lieu de se demander combien de chefs d'État ayant engagé leur pays dans des conflits majeurs au cours des derniers siècles referaient la même chose en sachant où cela les a conduits.

Voilà ce qui amène le Comité à s'interroger sur le déploiement canadien en Afghanistan. Certains affirment que ce déploiement est logique pour les Canadiens, nos alliés et le monde, d'autres non, et il y a des arguments solides d'un côté comme de l'autre.

Seule l'histoire pourra nous dire qui a eu tort, qui a eu raison. Nous avons tous notre propre opinion sur la question. Même les plus opiniâtres parmi nous ont dû reconnaître que les circonstances actuelles sont trop incertaines pour que quiconque soit absolument certain d'avoir raison.

Cependant, une chose est sûre. Aucun gouvernement canadien ne devrait envoyer des jeunes hommes et des jeunes femmes risquer leur vie pour leur pays avant d'avoir complètement fait le tour de la question pour s'assurer de prendre la bonne décision.

Les dirigeants politiques doivent aborder publiquement ces questions *avant* d'ordonner un déploiement :

- 1. Quel est le but de la mission?**
- 2. Son mandat est-il clair et réaliste?**
- 3. Les forces déployées suffisent-elles pour réaliser l'objectif de la mission?**
- 4. Le succès de la mission peut-il être mesuré et, le cas échéant, comment?**
- 5. L'appui du public est-il suffisant pour mener à terme la mission?**
- 6. Le gouvernement a-t-il la volonté politique d'aller jusqu'au bout, même si le déploiement devient impopulaire, pour atteindre l'objectif de la mission?**

Aux premiers stades des déploiements des Forces canadiennes en Afghanistan, le chef d'État-major de la Défense a expliqué à maintes reprises au public canadien les raisons pour lesquelles des troupes canadiennes étaient envoyées en Afghanistan et pendant combien de temps elles pourraient y rester. Ce n'était pas à lui de faire cela, mais bien aux **deux gouvernements en place à ce moment-là.**

Face aux turbulences

Le premier débat exploratoire sur la mission du Canada en Afghanistan, qui s'est tenu à la fin de l'année 2005 sous les auspices du gouvernement libéral de Paul Martin était, au mieux, un exercice de style. Le débat de 2006 concernant la décision du nouveau premier ministre, Stephen Harper, de prolonger la durée de la mission était à peine mieux, mais les interventions sur des questions de fond souffraient d'un manque de préparation adéquate et d'un sectarisme politique aigu.

Un mécanisme structuré et dépourvu de nature partisane devrait être mis sur pied afin d'obliger les gouvernements à communiquer au Parlement et au public les réponses aux questions qui intéressent le Comité.

Le Comité recommande :

- 19. Que le Parlement se prononce sur chaque proposition faite par le gouvernement de déployer des forces militaires canadiennes dans le cadre:**
 - a. d'une mission des Nations Unies;**
 - b. d'une opération de l'OTAN en dehors d'une contribution à une force d'intervention de l'OTAN;**
 - c. d'une opération menée par une coalition formée pour la circonstance ailleurs qu'en Amérique du Nord;**
 - d. d'une opération exclusivement canadienne ailleurs qu'au Canada.**

Capacité de défense

Le plan des capacités de défense (PCD) du Canada : le moment déterminant

Le plan tant attendu des capacités de défense n'avait pas encore été dévoilé lorsque ce rapport est allé sous presse. Le ministère de la Défense nationale a commencé à concevoir ce plan après la publication du rapport d'examen de la politique de défense en 2005. Le document devait être publié le printemps dernier, mais le

ministre de la Défense, Gordon O'Connor, a dit qu'il serait reporté à l'automne puisqu'on avait eu du mal à en régler les derniers détails³³.

Ce plan est peut-être entre les mains du lecteur présentement. Si ce n'est pas le cas, il devrait l'être.

Une fois publié, il faudra le lire attentivement. On verra alors si le ministère de la Défense nationale est prêt à affirmer franchement ses besoins ou s'il continuera de se présenter au gouvernement en tendant la main, comme il l'a fait pendant la majeure partie des deux dernières décennies.

Le gouvernement a entièrement raison d'exiger que le MDN se reprenne en main et établisse ses besoins avant qu'il accepte de lui donner ce qu'il lui faut. Pas de plan, pas d'argent. L'armée doit agir rapidement pour que commence le processus d'acquisition de nouveaux équipements. Il s'agit d'un processus compliqué, même lorsqu'il n'est pas retardé par une bureaucratie inutile.

Si le gouvernement a raison d'exiger un plan rationnel qui énoncera les achats d'équipement que le MDN a l'intention d'effectuer au cours des dix prochaines années avant de débloquer des fonds pour des dépenses majeures, il aurait tort d'exercer des pressions sur l'armée afin qu'elle renonce à combler des besoins importants pour des raisons budgétaires.

Ce plan devrait être un net aperçu de ce dont l'armée canadienne a besoin pour protéger les Canadiens et défendre leurs intérêts au pays et à l'étranger. Il ne doit pas être le produit d'un compromis entre le gouvernement et les Forces canadiennes qui sacrifie des besoins militaires authentiques à des fins politiques.

Comme le Comité l'a fait remarquer dans son dernier rapport, le budget actuel du gouvernement au chapitre de la défense n'offrira pas suffisamment de financement pour doter l'armée des outils et du personnel dont elle a besoin pour défendre les Canadiens et les intérêts du Canada. Au rythme où évoluent actuellement le budget des dépenses de la défense, nous prévoyons qu'il s'établira à 20 milliards de dollars en 2012, soit entre 5 et 15 milliards de moins que nécessaire.

³³ Brewster, Murray, « Navy to get Three New Ships », 26 juin 2006, à <http://cnews.canoe.ca/CNEWS/Politics/2006/06/25/1652765-cp.html>. L'article cite ces paroles du ministre O'Connor : « l'État-major militaire est en train d'établir ce qu'il appelle un plan de ses capacités [...] et il faudra encore quelques mois pour le peaufiner. »

Face aux turbulences

Le plan des capacités de défense ne doit pas rogner sur les besoins des militaires pour respecter les intentions du gouvernement au chapitre des dépenses. Le MDN doit dire au gouvernement ce dont il a vraiment besoin. Si le gouvernement désire annoncer des réductions en public, d'accord. Alors au moins les gens sauront faire la part des choses entre les besoins exprimés par nos Forces et les limites budgétaires auxquelles le gouvernement affirme devoir s'astreindre.

Voici une brève liste d'éléments dont les Forces canadiennes auront certainement besoin au cours de la prochaine décennie, d'après le Comité. S'ils ne figurent pas dans le plan des capacités de défense, c'est que l'autocensure aura fait son œuvre et que les besoins n'auront pas été exprimés honnêtement.

- Aéronefs de recherche et de sauvetage à voilure fixe – On doit remplacer les Hercules C-130 ainsi que les aéronefs Buffalo (qui devaient au départ être retirés du service au début des années 90). Ce projet, dont on disait vouloir accélérer la réalisation en 2004, n'a pas progressé depuis.
- Navires de remplacement polyvalents – Il faut commencer dès maintenant à remplacer les destroyers et les frégates afin de disposer de la même capacité dans dix ans.
- Forces terrestres : renseignements, surveillance, choix des objectifs, acquisition et reconnaissance – Ces services permettront de recueillir des renseignements et d'intégrer plusieurs fonctions dans les zones de combat afin d'aider le commandant à prendre des décisions.
- Véhicules aériens télépilotés – On a un besoin urgent de ces appareils pour assurer la surveillance aux abords des trois côtes canadiennes.

Si ces éléments ne sont pas mentionnés dans le plan, alors il faut tout de suite amorcer un débat pour savoir pourquoi et comment on a pu les oublier.

Le plan stratégique d'investissement dans les capacités (PSIC) fera suite au plan des capacités de défense. Il fournira plus de détails sur les dépenses prévues, une fois que le conseil des ministres aura approuvé tout ou partie du plan des capacités de défense.

Le 13 mars 2006, le *Canadian Defence and Foreign Affairs Institute* (CDFAI) a publié une évaluation critique de l'impact du PCD et du PSIC sur l'avenir de nos Forces. Voici un extrait de l'introduction de ce document, intitulé *The Strategic Investment Capabilities Plan: Origins, Evolution and Future Prospects* :

Tant que le nouveau gouvernement conservateur minoritaire n'a pas finalisé les grandes lignes d'un plan des capacités de défense (PCD) suivi d'un PSIC plus détaillé, le MDN ne pourra que réagir aux crises de besoins en matériel et en personnel des FC, au lieu d'adopter une marche à suivre marquée par une stratégie à long terme [...] Le PSIC établira un mécanisme selon lequel les responsables du matériel, de l'infrastructure, de la construction, des ressources humaines, de la technologie et du développement de concept des Forces canadiennes travailleront de concert pour créer un potentiel militaire [...] Tant le PCD que le PSIC devront d'abord surmonter plusieurs obstacles, dont obtenir l'appui du ministre de la Défense nationale, du Conseil du Trésor et du conseil des ministres lui-même. Il n'est arrivé qu'une seule fois au cours des dernières années que le ministre de la Défense nationale a ratifié un document de planification à long terme et qu'il l'a envoyé au Conseil du Trésor aux fins d'approbation, mais c'était il y a 10 ans, sous un gouvernement majoritaire. [...] « Telle qu'elle existe aujourd'hui, la Défense pourrait produire des installations qui sont essentielles à l'amélioration du potentiel militaire, mais qui, une fois prêtes, manqueraient du personnel nécessaire à leur exploitation », affirme M^{me} Sloan. [...] Tant qu'il n'y a pas d'approbation d'un PCD et du PSIC qui l'accompagne, il n'y aura pas de planification à long terme efficace pour les Forces canadiennes. La situation actuelle ne fera que produire des dépenses inefficaces par les militaires, l'utilisation de matériel qui a vu de meilleurs jours et la possibilité réelle de perte de vies³⁴. »

Le Comité est entièrement d'accord avec cela. Le MDN a été remarquablement lent à produire un PCD qui sera essentiel au bien-être des Canadiens pendant des années à venir. Évidemment, le nouveau gouvernement vient tout juste d'arriver au pouvoir, et il faut lui donner le temps de présenter son plan, mais il doit tout au moins être transparent. Alors seulement pourra s'amorcer un débat authentique au sujet des dépenses que devrait engager le gouvernement fédéral dans les prochaines décennies pour protéger les Canadiens.

³⁴ Sloan, Elinor, « The Strategic Capability Investment Plan : Origins, Evolution and Future Prospects », Canadian Defence and Foreign Affairs Institute, mars 2006, à <http://www.cdfai.org/newsreleases/mar132006sloan.htm>.

Face aux turbulences

Si le plan n'est pas dévoilé dans un avenir prochain, le Comité en conclura que le gouvernement, une fois encore, aura recouru à un expédient politique à des fins électorales, plutôt que de répondre aux besoins légitimes des FC en matière d'équipement.

Il est fort imprudent de faire fi des besoins à long terme des Forces canadiennes en matière d'équipement pour assurer la sécurité nationale.

La militarisation de l'espace

L'espace revêt de plus en plus d'importance pour la sécurité nationale et la défense du Canada.

Étant donné les ravages causés par les guerres dans l'ensemble de l'humanité au fil des siècles, il n'est pas étonnant que de nombreux Canadiens grimacent à l'idée de placer des armes dans l'espace.

Après tout, l'espace est l'endroit où, de tous temps, les êtres humains ont imaginé le paradis. Comment pourrions-nous alors songer à placer des armes dans un endroit aussi sûr et sacré?

Pourquoi déployer des armes là où il n'y en a jamais eu auparavant et peut-on oser demander aux pays en émergence de s'abstenir d'avoir recours aux armes nucléaires alors que nous sommes prêts à faire passer la guerre à une puissance supérieure par la militarisation de l'espace?

En fait, il n'y a rien d'intrinsèquement odieux à propos des armes, pas plus qu'il n'y a rien d'intrinsèquement sacré à propos de l'espace. Les armes peuvent être employées à des bonnes comme à des mauvaises fins et l'espace est devenu, à toutes fins pratiques, une prolongation de la circonférence terrestre.

Que cela plaise ou non aux Canadiens, la militarisation de l'espace a déjà débuté.

Des satellites ont été mis en orbite pour communiquer de l'information à des systèmes d'armes de précision et les guider. Toutes les nations développées, y compris le Canada, font usage de satellites artificiels dans le cadre de leurs opérations stratégiques, notamment pour les communications opérationnelles relatives au commandement et à la conduite des opérations à tous les niveaux du gouvernement et au sein des forces militaires. Presque chaque opération menée par les différentes branches de l'armée fait appel aux satellites. Certaines opérations militaires dépendent entièrement de cette technologie. Les militaires se servent de

satellites du système mondial de localisation (GPS) pour les guider dans leurs déplacements et aussi pour recueillir des renseignements.

En 1906, personne n'aurait cru que l'homme pourrait voler. Pourtant, en 1913, des aéronefs étaient utilisés bombarder les positions ennemies au cours de la Première Guerre mondiale. Il serait donc imprudent de ne pas se soucier de l'usage futur de l'espace. L'espace sert déjà à des fins militaires. Sa militarisation ne fait que commencer.

Les grandes puissances sont déjà en mesure de déjouer les systèmes de satellites existants. Si cela arrivait, le Canada et ses alliés perdraient leur capacité de se défendre.

Il est illogique de voir une distinction morale entre la militarisation et l'armement de l'espace. Ce serait faire abstraction de l'histoire et de la nature humaine, et placer le Canada et les Canadiens dans une situation de vulnérabilité.

Le gouvernement doit veiller à ce que le Canada ne soit pas vulnérable aux armes spatiales.

D'aucuns trouvent inconcevable de déployer des armes dans l'espace. Ce qui est inconcevable, pour le Comité, c'est d'attendre si longtemps avant de réagir et d'accorder ainsi à d'éventuels ennemis un avantage dans l'espace qui pourrait s'avérer insurmontable.

La militarisation de l'espace pourrait devenir l'enjeu le plus important du siècle en matière de sécurité. Le Canada a été un des principaux pays à s'intéresser à l'espace depuis les années 1950 et, si nous tenons à rester dans le coup, il nous faudra inévitablement participer à l'évolution de cette question.

Le Comité recommande :

- 20. Que le gouvernement du Canada procède à des recherches afin de mettre au point des systèmes pour défendre le Canada contre les armes de l'espace.**

La participation du Canada à l'exploitation capacités de l'espace

Le Canada est un chef de file mondial en technologie des satellites. Il existe des satellites canadiens qui assurent des communications par satellite essentielles aux Canadiens. Par exemple :

- **RADARSAT-1** Lancé en 1995, Radarsat-1 est un satellite d'observation de la Terre perfectionné et utile sur le plan militaire qui a été conçu par le Canada pour surveiller la planète. Il fournit au Canada et à ses alliés un système de satellite radar opérationnel qui peut transmettre des quantités énormes de données. Doté d'un puissant radar à synthèse d'ouverture (SAR), il capte des images de la Terre le jour et la nuit, dans toutes les conditions météorologiques, malgré la nébulosité, la fumée et la brume. La valeur civile de ce satellite a été démontrée au moment des inondations de 1997 au Manitoba, lorsqu'il a été utilisé pour surveiller les mouvements de la rivière Rouge.
- **RADARSAT-2** Ce satellite, dont le lancement est prévu pour mars 2007, servira également à des fins militaires et civiles. Le ministère de la Défense nationale (MDN) prend part au programme RADARSAT-2 en finançant l'expérience MODEX (Projet de recherche sur la détection d'objets en mouvement), destinée à élaborer et à valider un mode d'indicateur expérimental de cible terrestre mobile (GMTI) afin de déceler, de mesurer et de surveiller automatiquement les véhicules qui se déplacent sur la surface terrestre. Radarsat-2 est la prochaine génération de satellites radar commerciaux qui rehaussera la surveillance maritime, la surveillance des glaces et de l'environnement ainsi que la gestion des catastrophes au Canada et partout dans le monde. Les usages militaires de Radarsat-2 engloberont la surveillance des côtes canadiennes, la communication de renseignements aux unités canadiennes sur des terrains d'opérations et la localisation tactique des véhicules dans les zones de combat.

Projet spatial conjoint (PSC) des Forces canadiennes Mission d'alerte aux missiles et partage des renseignements par satellite

La capacité de transmission par satellite du Canada est restreinte pour ce qui est de surveiller les approches côtières dans l'Atlantique, le Pacifique et l'Arctique. Le fait de vivre à proximité des États-Unis constitue un avantage important, parce que

nos voisins ont une capacité de surveillance supérieure en raison de leurs réseaux de satellites étendus. Le Canada doit faire sienne cette capacité et, dans le cadre de la défense conjointe du continent nord-américain, miser sur cet avantage. Le Canada doit conclure une entente avec les États-Unis pour partager la couverture par satellite du continent nord-américain. Cette couverture supplémentaire par satellite permettrait en outre au Canada d'obtenir une image en temps réel de nos approches côtières et des Grands Lacs.

L'objectif du Projet spatial conjoint (PSC) est de maintenir l'accès dans le domaine spatial à une capacité suffisante pour appuyer les partenariats stratégiques du MDN avec nos alliés, les opérations de défense de la souveraineté de l'Amérique du Nord et les opérations des Forces canadiennes à l'étranger.

Le Projet spatial conjoint (PSC) a pour objet de réaliser, au besoin et lorsque cela est justifié, des projets dans les six domaines de compétence suivants :

- collecte de renseignements;
- surveillance à partir de l'espace;
- surveillance de l'espace;
- observation environnementale;
- avertissement d'une attaque;
- défense antimissile.

Le PSC assure au Canada les compétences essentielles en misant sur les compétences existantes et naissantes, en partenariat avec nos alliés, l'Agence spatiale canadienne (ASC), l'industrie des télécommunications au Canada et le gouvernement.

Le partenariat est au cœur du concept du PSC. Participer à des missions en partenariat accroît l'influence du Canada et lui garantit un meilleur accès aux renseignements de nature spatiale qui ne s'appliquent pas au MDN, à un coût éventuellement moindre et au bénéfice de son industrie spatiale.

Face aux turbulences

Au Canada, le MDN collabore étroitement avec l'Agence spatiale canadienne à plusieurs projets qui en sont à différentes étapes de réalisation³⁵.

Le Comité recommande :

- 21. Que le Canada conclue une entente avec les États-Unis afin de partager les couvertures radar et satellite de l'Amérique du Nord continentale, incluant les approches maritimes dans l'Arctique, dans le Pacifique et dans l'Atlantique;**
- 22. Que le Canada augmente ses compétences dans le domaine spatial et accélère la partie du PSC qui établira un réseau de satellites canadiens permettant une surveillance en temps réel des quatre approches maritimes du Canada et des Grands Lacs;**
- 23. Que le Canada accélère la réalisation des autres projets du PSC afin d'accroître la sécurité des Canadiens;**
- 24. Que le Canada conclue une entente avec les États-Unis et d'autres alliés afin de partager l'information transmise par satellite;**
- 25. Qu'afin d'améliorer la défense de l'Amérique du Nord, les données recueillies par satellite soient fusionnées avec d'autres données aux centres canadiens d'opérations interarmées sur chaque côte.**

Surveillance mondiale

Imaginez que le monde soit couvert par un essaim de satellites, telles des mouches noires un après-midi d'été. À l'heure actuelle, il y a plus de 3 000 satellites qui gravitent autour du globe pour scruter l'univers, surveiller l'atmosphère terrestre, dresser des cartes de la terre, examiner les océans, capter et transmettre des communications à l'échelle mondiale et prendre autant de photographies que possible. Un certain nombre de ces satellites sont des satellites canadiens.

De plus, le gouvernement canadien entretient dans le monde un réseau de sources permettant de recueillir de l'information à des fins de sécurité nationale : ambassades, hauts-commissariats, consulats, missions militaires et entreprises

³⁵ Voir la description du Projet spatial conjoint à l'annexe XIV

commerciales, etc. À ces sources s'ajoutent régulièrement des activités temporaires à l'étranger, tels des visites commerciales, des conférences, des échanges sur le plan éducatif et des événements sportifs.

Bien que chaque ministère du gouvernement contrôle ses propres programmes internationaux de sensibilisation du public, nous ne savons pas toujours précisément combien d'efforts sont consacrés aux questions de sécurité et de défense. De plus, une aura de confidentialité entoure la compilation et l'analyse des renseignements obtenus et la diffusion des renseignements produits.

Le Canada et ses alliés de l'OTAN sont reliés par un réseau stratégique de communications. Ils échangent couramment des renseignements qui émanent d'une variété de sources nationales dans l'espace, sur terre et en mer. La plus grande partie de cet échange de renseignements a lieu entre le Canada, les États-Unis et le Royaume-Uni.

Le Canada maintient également des communications bilatérales en matière de sécurité et de défense avec d'autres proches alliés, qui ne font pas partie de l'OTAN, tels que l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

En outre, le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) mène des opérations de renseignement de sécurité dans le monde. Le SCRS enquête sur les menaces, analyse l'information et produit des renseignements pour le gouvernement du Canada. Par l'entremise du Programme de filtrage de sécurité, le SCRS formule des recommandations aux ministères sur des non-Canadiens qui présentent des risques en matière de sécurité lorsqu'ils entrent au Canada ou qu'ils obtiennent le statut de résident permanent ou la citoyenneté.

Le Centre de la sécurité des télécommunications³⁶ surveille l'architecture de l'information globale, afin de fournir au gouvernement du Canada des renseignements électromagnétiques de source étrangère.

³⁶ Voir la description du Centre de la sécurité des télécommunications (CST) et une définition du renseignement électromagnétique (SIGINT) à l'annexe XII.

Surveillance et défense nord-américaines

Les États-Unis et le Canada maintiennent une surveillance par satellite de l'espace aérien, de la masse terrestre et des approches maritimes, mais il est impossible de couvrir simultanément la totalité des territoires terrestres et maritimes, en raison des orbites des satellites, des conditions météorologiques et de la superficie de la région à surveiller.

Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD)

L'accord de NORAD est le premier accord de la défense qui est intervenu entre le Canada et les États-Unis. Il est le fondement du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD), soit un centre binational de la défense aérospatiale qui relève du président des États-Unis et du premier ministre du Canada. Le rôle de NORAD consiste à surveiller, à contrôler et à défendre l'espace aérien du Canada et des États-Unis. NORAD est commandé par un général de niveau quatre étoiles ou par un amiral américain. Le commandant adjoint est un lieutenant général de niveau trois étoiles ou un vice-amiral canadien.

NORAD utilise un réseau de radars basés au sol, de capteurs et de chasseurs pour déceler, intercepter et, s'il y a lieu, combattre toute menace pour le continent.

NORAD reçoit également des données de surveillance sur des menaces possibles de l'espace extra-atmosphérique. Par le truchement d'une capacité satellite et radar perfectionnée, NORAD évalue les menaces concernant tout lancement de missile dans le monde et en avertit les hauts fonctionnaires du Canada et des États-Unis. Ces avertissements d'éventuelles attaques par des missiles balistiques constituent une mission de NORAD depuis la fin des années 60.

Le Canada et les États-Unis ont renouvelé récemment l'accord de NORAD et élargi son mandat, afin d'inclure la surveillance maritime et les avertissements.

Le Canada devrait s'associer au programme américain de défense antimissiles balistiques

Malgré une invitation de Washington, le Canada n'a pas encore adhéré au programme américain de défense antimissiles balistiques (BMD), conçu pour défendre l'Amérique du Nord contre les missiles balistiques.

Le Comité est d'avis que l'opposition à la BMD au Canada est davantage d'ordre émotif que fondé sur une analyse rationnelle des avantages possibles de la BMD pour le Canada.

Un système efficace de BMD pourrait sauver des centaines de milliers de vies canadiennes.

Le gouvernement ne doit pas commettre l'erreur, comme l'a fait le gouvernement précédent, de refuser d'appuyer les États-Unis dans ce projet.

Il est de l'intérêt national du Canada de collaborer avec les États-Unis pour défendre le continent. Et l'appui à la BMD y contribuerait.

Les opposants

Critiques et réactions des opposants à la BMD :

- La technologie de la BMD était considérée comme irréalisable de manière fiable. *De récents essais portant sur de nouvelles cibles plus complexes ont cependant été couronnés de succès.*
- La BMD pourrait entraîner une escalade de la course internationale aux armements; si la technologie s'avérait réalisable, d'autres pays chercheraient à contrer la capacité accrue des États-Unis. *Cependant, la BMD est un système de défense qui vise à contrer les menaces dirigées vers l'Amérique du Nord. Ce n'est pas un système offensif et ne présente nulle menace pour quelque autre nation.*
- Des armes de BMD pourraient éventuellement être lancées de l'espace. Or, l'espace sert déjà à de nombreuses fins militaires, allant des télécommunications jusqu'à la surveillance et le renseignement.
- Le coût élevé de la BMD. *Or, les États-Unis n'ont pas demandé au Canada de financer le programme de la DMB; son financement a été approuvé par le Congrès américain. En fait, Washington ne demande rien au Canada pour participer au programme.*
- *Les États-Unis demanderont au Canada, en guise de participation à la BMD, d'accepter que de l'équipement de surveillance et des missiles soient*

installés sur son territoire. Or, selon le plan des États-Unis, tous les missiles de BMD seront situés en sol américain ou à bord de navires de la US Navy.

Pourquoi devrions-nous y participer ?

Au départ, les États-Unis ont invité le gouvernement précédent à adhérer à la BMD et ont essuyé un refus. Le gouvernement actuel n'a pas indiqué publiquement si les États-Unis avaient renouveler leur invitation et, le cas échéant, si le gouvernement l'acceptera cette fois-ci.

Selon le Comité, le gouvernement doit réexaminer la question de la BMD pour les raisons suivantes :

- La BMD vise à accroître la sécurité dans l'ensemble de l'Amérique du Nord, et non seulement aux États-Unis, et la défense du continent est, de toute évidence, dans l'intérêt du Canada.
- Le Canada, en partenariat avec les États-Unis, est responsable de la défense de l'Amérique du Nord.
- La BMD vise à répondre à une attaque en faisant *dévier* l'attaque, plutôt qu'en y ripostant. À la différence du système de défense russe, la BMD ne produira pas de retombées nucléaires, car aucun missile de BMD n'est armé d'ogives nucléaires.
- On n'a demandé au Canada de participer financièrement ou même d'offrir des bases pour les missiles; on nous a simplement demandé d'appuyer l'idée et d'entamer des pourparlers quant à la meilleure façon de nous protéger.
- Des essais récents portant sur des cibles complexes ont été couronnés de succès.
- Une technologie non nucléaire capable de détruire des armements coûteux est un élément dissuasif, et non une arme offensive qui entraînera une course aux armements.
- Les armes spatiales sont inévitables. Mieux vaut s'y préparer maintenant qu'être pris au dépourvu.
- Les Américains vont de l'avant avec le programme. Y participer nous donnera voix au chapitre pour assurer notre souveraineté. Si nous n'y participons pas, les Américains décideront seuls s'ils protégeront le Canada et de quelle façon.

- Comme nous l'avons mentionné plus haut dans la section sur NORAD, le Canada est, depuis plus de 30 ans, averti des menaces de missiles balistiques possibles en Amérique du Nord. Les États-Unis songent à retirer cette fonction de NORAD pour la confier à leur commandement stratégique en sol américain seulement. Le Canada ne serait alors plus assuré de recevoir de tels avertissements.
- Même si la BMD ne fonctionnait pas, pourquoi le Canada devrait-il s'inquiéter d'un projet dont le coût est assuré par les États-Unis pour protéger le continent?
- Washington va de l'avant avec la BMD qui pourrait éventuellement sauver des vies canadiennes. Si cela devait être moindrement le cas, pourquoi devrions-nous faire fi de l'occasion qui nous est offerte de nous associer à ce projet?

Le Comité recommande :

- 26. Que le Canada entame des pourparlers avec le gouvernement américain dans le but de participer au programme de défense antimissiles balistiques.**

Surveillance et défense canadiennes

Le Comité continue de s'inquiéter du manque de surveillance de nos côtes par des actifs canadiens. Comme nous l'avons mentionné dans notre rapport d'octobre 2003 intitulé « *Les côtes du Canada : les plus longues frontières mal défendues au monde* », nous croyons que les Canadiens sont vulnérables aux attaques en raison de notre capacité de surveillance restreinte. Des améliorations sont possibles dans certains secteurs.

Surveillance par satellite incomplète

Le Canada ne peut pas assurer une surveillance par satellite complète ou constante des approches maritimes, des masses terrestres et des espaces aériens canadiens. La couverture actuelle est principalement assurée par NORAD pour l'espace aérien

Face aux turbulences

canadien. On prévoit que la couverture des côtes de l'Atlantique et du Pacifique sera élargie une fois que le programme Radarsat II aura été lancé et rodé. Cependant, même cette capacité sera restreinte quant à la couverture et au délai de survol par le satellite d'une région donnée.

Véhicules aériens sans pilote

Le Comité se réjouit des récentes annonces du gouvernement visant à former des escadrons de véhicules aériens sans équipage (UAV) de moyenne à haute altitude qui survoleront les côtes de l'Atlantique et du Pacifique, même si cette initiative en est à ses tout premiers débuts. Une telle capacité devrait faire partie des priorités du *Guide de planification de la Défense*. La mise en service des UAV est nécessaire maintenant.

Patrouilles aériennes intermittentes

Au fil du temps, les Forces aériennes ont effectué, certaines années, un nombre restreint de sorties à bord d'appareils Aurora pour assurer notre souveraineté dans les régions éloignées de l'Arctique canadien, et d'autres années, aucune. Si le gouvernement tient à notre souveraineté dans le Nord, il doit multiplier les patrouilles jusqu'à ce qu'il puisse assurer une présence efficace et permanente au moyen de satellites.

Surveillance territoriale insuffisante

Les Rangers canadiens assurent une présence militaire dans les régions septentrionales, côtières et isolées du Canada qui sont peu habitées et qui ne peuvent être desservies, de façon pratique ou économique, par d'autres groupes des FC.

Ce sont des réservistes à temps partiel chargés de protéger la souveraineté dans le nord du Canada par le signalement d'activités ou de phénomènes inhabituels et la collecte locale de données d'importance pour les FC, et en effectuant des patrouilles à des fins de surveillance ou, au besoin, de protection de la souveraineté. Ils ont fait un travail particulièrement utile en signalant la présence de vaisseaux non identifiés qui circulaient dans les eaux canadiennes, dans la baie de Salluit, au large de la côte nord-est du Québec et en agissant comme observateurs et guides dans la lutte contre l'immigration illégale.

Ils constituent la seule présence militaire dans de vastes territoires du Nord canadien. Le gouvernement s'est engagé à assurer une forte présence dans le Nord afin de maintenir la souveraineté canadienne dans la région, promettant brise-glaces, ports en eau profonde et installations de formation. Il y a lieu de s'en réjouir, mais la mise en œuvre de ces mesures est loin d'être réalisée. D'ici là, la sécurité canadienne est entre les mains de nos Rangers.

Actuellement, les 4 000 Rangers canadiens sont répartis dans 165 collectivités au pays. Ce nombre devrait passer à 4 800 en mars 2008. Le Comité est favorable à une augmentation du nombre de Rangers et invite le gouvernement à songer à augmenter cette ressource précieuse pour la sécurité nationale.

Le comité recommande :

27. Que le gouvernement s'engage à augmenter encore davantage le nombre de Rangers canadiens qui devraient atteindre 7 500 d'ici 2011.

Création de véritables réserves militaires

Le Canada paie ses réservistes pour défilier occasionnellement, pour les former au combat et pour leur confier des rôles de soutien. La plupart des Canadiens pensent sans doute qu'ils jouent un rôle militaire actif dans des situations d'urgence lorsque, pour quelque raison que ce soit, les forces actives sont dans l'incapacité de répondre aux besoins nationaux.

Toutefois, les réservistes ne sont pas tous toujours disponibles. Il est impossible pour certains de se rendre à l'étranger à cause de leurs obligations familiales ou de leur emploi. D'autres ne veulent tout simplement pas y aller.

Il est vrai que le gouvernement du Canada peut, par décret, mobiliser tout membre, unité ou autre élément des réserves dans le service actif. Cependant, cela n'a jamais été le cas depuis la Seconde Guerre mondiale.

Par conséquent, les réservistes qui ont oeuvré dans le service actif l'ont fait volontairement. Au cours des 60 dernières années, ceux qui n'ont pas pu ou voulu répondre à des urgences nationales n'y ont pas été contraints. Alors, pourquoi

Face aux turbulences

offrons-nous de la formation avec solde aux réservistes s'ils ne sont pas tenus de répondre à l'appel lorsque leur pays a besoin d'eux ?

Le Comité se demande si le moment ne serait pas venu de songer à imposer aux réservistes une quelconque forme d'appel dans le service actif.

À qui le fardeau de la preuve?

Est-ce normal qu'un réserviste puisse refuser d'être appelé s'il a d'autres priorités? Ne devrait-on pas pouvoir le mobiliser à court terme, personnellement ou au sein d'unités structurées, dans le service actif en cas d'urgence, à moins qu'il ait une raison impérieuse de refuser? Autrement dit, le réserviste aurait le fardeau de prouver qu'il lui est impossible de servir. Le gouvernement ne devrait pas être obligé de recourir à un décret spécial pour le mobiliser.

La plupart des citoyens canadiens ont l'obligation de faire partie d'un jury lorsqu'on les convoque. La fonction de juré est imposée par la loi, à moins que la personne puisse prouver qu'elle a un motif qui l'empêche d'exercer cette fonction. La même règle devrait s'appliquer aux réservistes.

Si la réserve fait vraiment partie des forces totales et si, comme l'a indiqué le CEMD, l'objectif est de pouvoir déployer tous les membres des FC à l'étranger, le Comité croit qu'il y a lieu d'apporter des modifications fondamentales au fonctionnement des réserves, notamment les suivantes :

- Tout réserviste devrait être aussi bien payé qu'un membre des forces régulières³⁷;
- Tout réserviste doit s'attendre à être mobilisé dans le service actif pour une période de 18 mois dans le cas d'une mission à l'étranger, ce qui comprend une formation spécifique au théâtre d'opération, de 6 ou 7 mois de déploiement et 2 mois ou plus pour le compte rendu de mission et sa réintégration à son retour au pays;
- Toute recrue dans la réserve devrait être tenue d'atteindre le niveau de compétence de base³⁸ en trois ans;

³⁷ Actuellement, le réserviste de classe A ou B touche 85 % de la solde d'un membre des forces régulières de même rang. Le réserviste de classe C qui participe à une mission opérationnelle touche la même solde qu'un membre des forces régulières.

³⁸ Compétence requise pour s'acquitter de ses fonctions dans les Forces canadiennes.

- Tout réserviste devrait être « compétent et opérationnel » après cinq ans ou s'attendre à un renvoi;
- Le gouvernement devrait garantir à tout réserviste appelé à servir son pays une certaine sécurité emploi.

Le Comité recommande :

28. Que le gouvernement redéfinisse les conditions de service des réservistes à la lumière des modifications proposées ci-dessus.

Force opérationnelle interarmées 2

Pour le meilleur ? Pour le pire ? Qui sait ?

La Force opérationnelle interarmées 2 (FOI 2) a été créée pour remplacer la GRC comme force capable de neutraliser les pirates de l'air. Peu à peu, alors que le terrorisme devenait de plus en plus préoccupant, leur mission s'est grandement diversifiée, allant de la protection des dignitaires jusqu'à la chasse aux talibans en Afghanistan. Selon des rumeurs non corroborées, la FOI aurait été déployé dans différents endroits à l'étranger. Et c'est là le problème. Les Canadiens ne savent pas où est déployée notre FOI 2, de quelle autorité elle relève et quelles sont les règles d'engagement.

Le Comité a appuyé l'idée de la formation d'une force spéciale d'élite et de son élargissement au sein des Forces canadiennes, mais il s'interroge de plus en plus sur le secret qui entoure constamment cette force. Il s'inquiète aussi du manque apparent de surveillance des activités de la FOI 2.

Les unités militaires d'élite peuvent agir de leur propre initiative et selon leurs propres règles. Les Canadiens doivent être assurés qu'aucune unité, même une unité d'élite, ne pourra de son gré envelopper de mystère ce genre de comportement.

Aucun gouvernement ne saurait avoir d'excuse pour refuser de définir clairement quelle est la composition générale de la FOI 2, ou en quoi consistent son rôle ou ses responsabilités. Aucune organisation terroriste intérieure ou étrangère ne va

Face aux turbulences

modifier son plan de match parce qu'elle sait combien de membres font partie d'une force spéciale ou quelles sont ses responsabilités.

Pas plus qu'il ne conviendrait, dans une démocratie, que les citoyens soient à l'abri de toute obligation de surveiller de près les activités de la FOI 2, afin de s'assurer que l'unité agit selon les intentions du gouvernement, tout en se conformant à la loi.

Des unités extraordinaires sont mises à contribution pour mener à bien des tâches extraordinaires. Leur mandat ne doit toutefois ni émaner d'elles-mêmes, ni avoir pour objet de jouer un rôle que les citoyens canadiens jugeraient répréhensible.

Le Comité n'a aucune preuve que le personnel de la FOI 2 a agi ainsi, mais tant de secret entoure cette unité qu'il se demande si les activités de celle-ci font l'objet d'une surveillance appropriée.

Le cas échéant, qui en a la charge? Quels tests, mesures et normes sont appliqués? La FOI 2 relève du chef d'état-major de la Défense. Est-il convenable qu'il soit le seul juge de la pertinence des activités de cette unité?

Toute organisation peut faire fausse route, en particulier si on s'attend à ce qu'elle doive surmonter des difficultés énormes dans des situations cruciales. Le Comité comprend cet état de fait. Néanmoins, aucune organisation ne saurait être tolérée si elle n'est pas tenue de rendre compte de ses actes.

Le Comité ne demande pas que la FOI 2 soit tenue de présenter un compte rendu public détaillé de sa composition ou de ses activités. Il veut toutefois avoir un tableau clair des responsabilités de cette unité et de sa capacité de s'acquitter de ses responsabilités.

Les Canadiens ont le droit d'obtenir des réponses

- Le coût de la FOI 2 est-il justifié? Est-ce la meilleure façon de procéder?
- Que fait de plus la FOI 2 par rapport aux différentes unités des FC?
- De quelle manière ses tâches lui sont-elles attribuées? Ses ordres viennent-ils des commandants canadiens seulement, ou est-elle prêtée à d'autres pays pour remplir ses missions?

- Le Conseil des ministres intervient-il dans ses missions? Celles-ci font-elles l'objet d'une surveillance civile quelconque ?
- Qui s'assure que la FOI 2 agit conformément à la Convention de Genève et aux lois canadiennes ?
- Le mandat de la FOI 2 au Canada est-il conforme à la Charte? Qui détermine si elle doit avoir recours à la force meurtrière, si cela a été fait de manière légale ?

Commentaire

Dans son dernier rapport, *La priorité n° 1 du gouvernement*, le Comité a formulées certaines recommandations à l'appui de la FOI 2. Il a toutefois exprimé dans le passé des réserves sur le manque d'information qui lui est communiquée concernant la FOI 2, et il maintient ces réserves.

À cette fin, le Comité recommande :

29. Que le chef d'état-major de la Défense veille à ce que les comités compétents du Sénat et de la Chambre des communes soient adéquatement et régulièrement informés au sujet du fonctionnement et de la portée de la FOI 2 et du commandement des Forces d'opérations spéciales.

L'Arctique canadien

De l'avis du Comité, les trois affirmations suivantes sont véridiques :

1. L'Arctique canadien revêt une suprême importance pour la population du Canada, ses ressources naturelles, sa souveraineté et notre vision de cette nation.
2. Les Forces canadiennes revêtent une suprême importance pour défendre les citoyens du Canada, ses ressources naturelles, sa souveraineté et notre vision de cette nation.

3. Néanmoins, les Forces canadiennes ne doivent PAS être le principal outil utilisé par le gouvernement du Canada pour protéger et défendre la souveraineté de notre pays dans l'Arctique.

L'avenir du passage du Nord-Ouest

Le réchauffement de la planète a ravivé l'intérêt à l'égard de l'Arctique canadien. Les glaciers fondent à un rythme alarmant, ce qui amène certains à spéculer sur le légendaire passage du Nord-Ouest entre l'Europe et l'Orient, qui pourrait se transformer en réalité bientôt.

Peu importe que des experts qui se sont réunis lors d'une récente conférence³⁹ à Tuktoyaktuk, T.N.-O., s'entendaient en majorité pour dire qu'il est peu probable que le passage du Nord-Ouest devienne l'équivalent nordique du canal de Panama. [Des représentants de Transport Canada et du ministère des Pêches et des Océans soutiennent que la variabilité des conditions des glaces continuera à empêcher le transport maritime par l'Arctique canadien pendant de nombreuses décennies, la meilleure évaluation étant de 60 à 75 ans.

« Des gens de mer tels que Duke Snider, pilote chevronné des glaces de l'Arctique qui dirige maintenant les opérations du Pacifique de la Garde côtière disent que les glaces dans l'Arctique canadien sont plus imprévisibles et dangereuses que jamais, et qu'elles le resteront probablement. Tout indique que la variabilité se poursuivra pendant des décennies à venir. »⁴⁰

Bien que certaines parties du passage de l'est sont parfois presque libres de glace, la section de l'ouest est beaucoup plus imprévisible : « la glace continue sa descente progressive depuis l'océan polaire, et elle est dirigée contre les côtes occidentales des îles de l'Extrême-Arctique par une combinaison de vents et de courants appelés les tourbillons océaniques de Beaufort. »⁴¹

Bien que les chargeurs accueilleraient très volontiers un trajet plus court entre l'Europe et l'Asie et, bien que le potentiel de développement de vastes ressources

³⁹ Association Zone côtière Canada, conférence Zone côtière Canada 2006, « Changements dans l'Arctique et collectivités côtières », <http://www.czc06.ca/e/home.html> Selon le site Web de la conférence, « Changements dans l'Arctique et collectivités côtières » était la septième conférence d'une série biennale, parrainée par l'Association Zone côtière Canada et elle fut la première d'une série à avoir lieu sur la côte de l'Arctique.

⁴⁰ Weber, Bob, « Arctic Shipping Unlikely, Experts Say », *Globe & Mail*, 23 août 2006.

⁴⁰ Weber, Bob, « Arctic Shipping Unlikely ».

⁴¹ Weber, Bob, « Arctic Shipping Unlikely ».

pétrolières, gazières et minérales existe dans l'Arctique, l'opinion générale veut que le risque élevé, conjugué au prix des navires pouvant opérer dans les eaux envahies par les glaces, l'exigence de la livraison à temps et le coût élevé de l'assurance, limitera considérablement le trafic de l'Arctique aux navires d'excursion occasionnels et aux sous-marins pendant des années à venir.

Le Comité reconnaît que le gouvernement doit protéger les droits souverains du Canada dans l'Arctique. Néanmoins, les revendications selon lesquelles l'Arctique deviendra bientôt un essaim affairé d'industries et d'activités maritimes semblent largement exagérées.

Les Forces canadiennes – les principaux gardiens de la souveraineté dans le Nord

La souveraineté canadienne doit être protégée dans l'Arctique, comme partout ailleurs. Alors, pourquoi ne pas utiliser les ressources des Forces canadiennes comme principal moyen d'offrir cette protection, comme elles le sont dans le reste du pays?

Pourquoi le Comité croit-il que le plan actuel du gouvernement qui consiste à bâtir trois brise-glaces des Forces canadiennes est erroné? ⁴²

Il y a plusieurs raisons pour lesquelles la souveraineté de l'Arctique ne doit pas occuper une place importante dans le mandat du MDN, notamment :

- Il n'y a pas de menace militaire grave pour le Canada par la voie de l'Arctique – sa faible population et la rareté des immobilisations, de même que son éloignement du reste du pays, font en sorte que les probabilités qu'il soit considéré comme une cible militaire sont extrêmement faibles.
- Bien que des pays contestent les revendications du Canada à la souveraineté dans ses eaux arctiques, en particulier les États-Unis et les pays européens, la légitimité de ces contestations est douteuse. Le Canada maintient que le passage du Nord-Ouest constitue des eaux territoriales nationales, selon le critère du tracé en ligne droite entre un point de territoire national et un autre. Bien que ce critère soit accepté internationalement, il existe une

⁴² Huebert, Rob, « Arctic Sovereignty's Trapped in a Policy Ice Jam », *Globe & Mail*, 17 août 2006.

exigence pour l'usage traditionnel qui est également validée par l'utilisation traditionnelle des terres par les Inuits. Cependant, le Canada doit continuer à assurer une présence dans l'Arctique afin de maintenir sa forte position.

- Le meilleur moyen pour le Canada de maintenir une présence dans l'Arctique n'est pas d'y envoyer de gros contingents de militaires; il s'agit plutôt d'y envoyer régulièrement des brise-glaces pour effectuer des tâches utiles. La flotte de brise-glaces du Canada, qui a désespérément besoin d'être modernisée, se trouve entre les mains de la Garde côtière canadienne, et non pas de la Marine canadienne. C'est aussi la Garde côtière qui a les compétences pour faire fonctionner ces brise-glaces, et obliger la Marine à développer ces compétences et à acheter une flotte de brise-glaces aurait pour effet de diminuer sa capacité de s'acquitter de ses autres responsabilités militaires.⁴³
- Pour le Canada, les satellites représentent la meilleure façon d'assurer la surveillance de ses territoires souverains dans l'Arctique. Les satellites de surveillance de l'Arctique du Canada relèvent de la compétence de l'Agence spatiale canadienne, qui peut recueillir des données au moyen de satellites, dont un (Radarsat 1) est canadien. Selon le Comité, la surveillance actuelle est insuffisante et le Canada devrait augmenter son programme à cinq satellites nationaux pour assurer une couverture complète et continue du passage du nord-ouest. L'information provenant des satellites actuels et futurs doit être partagée entre les ministères responsables de la souveraineté canadienne, dont le ministère de la Défense nationale.
- La Marine doit être chargée d'établir des dispositifs de surveillance aux points de passage obligés qui mènent au passage du nord-ouest. L'information provenant de ces dispositifs doit être mise à la disposition des centres canadiens d'opérations interarmées sur chaque côte.

Port en eau profonde?

Le premier ministre Stephen Harper et le ministre de la Défense Gordon O'Connor sont préoccupés comme il se doit par la souveraineté de l'Arctique, et ils croient que le ministère de la Défense nationale est le meilleur moyen de l'assurer.

⁴³ Huebert, « Arctic Sovereignty's Trapped in a Policy Ice Jam ».

Le Comité partage leurs préoccupations à l'égard de la souveraineté canadienne, mais il croit que la souveraineté de l'Arctique peut être mieux préservée d'autres façons qui ont très peu de liens avec les Forces canadiennes.

En outre, le Comité craint que cette démarche du gouvernement ne soit qu'une autre tentative pour faire d'une pierre deux coups avec les fonds de la défense en faisant passer des projets de développement régional pour des installations du MDN.

Plusieurs collectivités du Nunavut se disputent le nouveau port, dont Pond Inlet, située dans le nord de l'île de Baffin, en bordure du passage du nord-ouest, Iqaluit, la capitale territoriale, Kimmirut, à la pointe sud de l'île de Baffin, et Nanisivik, qui possède déjà des installations portuaires qui sont utilisées par la garde côtière.⁴⁴

Beaucoup de porte-parole de ces collectivités font l'éloge des énormes possibilités économiques qui accompagneraient de nouvelles installations portuaires.

Le Comité continue de s'opposer très fermement à cette méthode pour créer des possibilités économiques dans les régions défavorisées (voir Goose Bay, pp.57-61).

La défense du Canada et de ses citoyens est un projet coûteux, et nos maigres ressources militaires ne devraient pas servir à des fins non militaires. Pour créer des possibilités économiques dans les régions défavorisées, le gouvernement fédéral a d'autres organismes qui sont mandatés pour ce faire.

Si un port doit être bâti, les coûts doivent être pris en charge par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada ou d'autres organismes publics qui ont un mandat légitime dans l'Arctique.

École de formation à la guerre hivernale?

Le ministre de la Défense, Gordon O'Connor, a également dit qu'il songait à établir une école de formation à la guerre hivernale à Resolute au Nunavut.

⁴⁴ Weber, Bob, « Choosing Spot and building New Arctic Port Compared to Building Rideau Canal », Arctic Net (publié par le *Calgary Sun*, 26 août 2006). <http://www.arcticnet-ulaval.ca/index.php?fa=News.showNews&sub=1&home=4&menu=3>

Face aux turbulences

Bien que le Comité soit d'avis qu'il serait malavisé d'accorder beaucoup d'importance à la défense de la souveraineté canadienne dans l'Arctique en ayant recours aux Forces canadiennes, il appuie la suggestion du gouvernement selon laquelle une installation de formation des Forces canadiennes dans le Nord pour le Canada et ses alliés pourrait être utile, si elle était établie à un coût raisonnable. Cette installation permettra aux FC de diriger des opérations dans le Nord et de développer leurs compétences en matière de guerre hivernale.

Déploiement des ressources dans le Nord

Dans le discours du Trône, le gouvernement a annoncé que les FC se doteraient d'une capacité aéroportée (ce qui, nous l'espérons, sera confirmé dans le prochain guide de planification de la Défense). Ces soldats devraient être les premiers à recevoir une formation à la nouvelle installation de formation dans le Nord.

À la suite de la décision du gouvernement de faire l'acquisition de nouveaux avions de transport stratégique et tactique, il sera possible d'assurer la présence des FC partout dans l'Arctique dans un délai de quelques heures.

Aéronefs de recherche et de sauvetage/récupération dans l'Arctique

Le gouvernement doit remplacer d'urgence ses aéronefs de recherche et de sauvetage à voilure fixe qui sont désuets. Le Nord est une région vaste qui ne fait pas, à l'heure actuelle, l'objet d'une couverture suffisante de recherche et de sauvetage (SAR). Le fait d'offrir une capacité SAR dans tout l'Arctique est un moyen permettant d'affirmer de facto la souveraineté nationale.

La situation juridique

Malgré ce qui précède, la question de la souveraineté dans l'Arctique sera réglée essentiellement par voie de négociations avec les autres parties intéressées, tels les États-Unis et la communauté européenne. Les ministères de la Justice et des Affaires étrangères dirigeront ce dossier.

Le Comité a retenu les services de Donat Pharand, ancien doyen de l'école de droit de l'Université d'Ottawa (voir l'annexe XVI) pour lui fournir un avis juridique sur la question. Il en ressort clairement que les négociations futures aboutiront probablement à une entente de maintien du statu quo, les parties convenant être en désaccord.

Cela ne diminue en rien la nécessité pour le Canada de continuer à prendre des mesures concrètes pour exercer sa souveraineté sur le territoire de l'Arctique.

Position du comité sur la défense de la souveraineté canadienne dans l'Arctique

De l'avis du Comité, il n'existe pas de menace militaire majeure pour le Canada par la voie de l'Arctique, et la souveraineté du Canada peut essentiellement être affirmée dans cette région par divers organismes fédéraux tels que la Garde côtière canadienne, l'Agence spatiale canadienne, Industrie Canada, Transports Canada, Environnement Canada et d'autres ministères, dont le MDN.

La Garde côtière doit conserver la responsabilité des patrouilles de brise-glace et de contrôle de la souveraineté. Deux de ses brise-glaces sont vieillissants et devront être remplacés. Les fonds pour ce projet ne doivent pas provenir du budget du MDN, qui devrait se concentrer sur les menaces militaires.

Les fonds du MDN ne doivent pas servir à la construction d'un port en eau profonde dans l'Arctique.

Les Forces canadiennes doivent continuer à accroître leur présence dans le Nord et baser un plus grand nombre d'aéronefs de recherche et de sauvetage à Yellowknife.

Elles doivent effectuer un plus grand nombre de déploiements opérationnels dans le Nord. Elles doivent également établir une installation de formation à la guerre hivernale.

Cela dit, l'armée canadienne ne doit pas être considérée comme le principal moyen d'affirmer la souveraineté du Canada dans l'Arctique. Les fonds militaires qui sont rares ne doivent pas être détournés vers des fins qui ne sont pas de nature militaire. C'est la présence du gouvernement canadien qui est requise dans l'Arctique, pas ses armes.

Le Comité recommande ce qui suit :

- 30. L'affirmation de la souveraineté dans l'Arctique est une responsabilité qui incombe à l'ensemble du gouvernement et qui ne doit pas dépendre uniquement des Forces canadiennes;**
- 31. La souveraineté maritime dans l'Arctique peut parfaitement être assurée par une Garde côtière canadienne dotée d'un pouvoir de police;**
- 32. Le gouvernement doit être encouragé à poursuivre le développement économique dans le Nord comme une fin en soi et comme moyen d'affirmer la souveraineté canadienne, à partir des budgets de ses ministères tels que Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Industrie Canada, Environnement Canada, le ministère des Transports et d'autres;**
- 33. Le gouvernement doit accroître la surveillance dans l'Arctique par l'acquisition d'autres satellites, ce qui portera le total à cinq d'ici 2009. L'information obtenue au moyen de ces satellites doit être communiquée aux ministères responsables de la souveraineté canadienne, dont le ministère de la Défense nationale;**
- 34. La Marine doit être chargée d'établir des dispositifs de surveillance aux points de passage qui mènent au passage du Nord-Ouest. L'information provenant de ces dispositifs doit être mise à la disposition des Centres canadiens d'opérations interarmées sur chaque côte;**
- 35. Dans le cadre du renouvellement et de la restructuration de la Garde côtière canadienne, trois brise-glaces armés, pouvant évoluer toute l'année dans l'Arctique devraient être construits d'ici 2012 au plus tard.**

ON DEMANDE : une garde côtière qui garde effectivement les côtes

Les eaux au large des côtes canadiennes, ainsi que celles des Grands Lacs et le long de la Voie maritime du Saint-Laurent, constituent ce que le Comité a décrit une première fois il y a trois ans dans un rapport, *Les plus longues frontières mal défendues au monde*⁴⁵. Elles sont vastes, vulnérables et, malheureusement, encore essentiellement sans surveillance.

Le Canada est un pays énorme et vulnérable qui a vraiment besoin d'une capacité d'interdiction maritime rigoureuse et d'une capacité d'application de la loi le long des côtes de l'Atlantique, du Pacifique et de l'Arctique, sur la Voie maritime du Saint-Laurent et dans les Grands Lacs.

Le Comité reconnaît que des progrès modestes ont été accomplis pour renforcer la surveillance et la force constabulaire du Canada dans ces eaux littorales⁴⁶. On a cependant très peu augmenté les ressources financières dont disposent les patrouilles de la Marine et de la Garde côtière, et la GRC a commencé à effectuer des patrouilles conjointes de sécurité dans les Grands Lacs⁴⁷, dans des navires de la Garde côtière canadienne. Voilà des mesures intéressantes, mais qui demeurent assez modestes.

Pour les besoins de la sécurité nationale, le Comité estime qu'il faudrait que la GRC, la Garde côtière et la Marine assument ensemble la surveillance maritime, la première dans les Grands Lacs et le long de la Voie maritime du Saint-Laurent et des fleuves-frontières, la seconde dans les eaux littorales et dans l'Arctique, et la troisième dans les eaux extraterritoriales au-delà de la limite de 200 milles⁴⁸.

⁴⁵ Comité sénatorial de la sécurité nationale et de la défense, « Les côtes du Canada : Les plus longues frontières mal défendues au monde », octobre 2003. <http://www.parl.gc.ca/37/2/parlbus/commbus/senate/com-e/defe-e/rep-e/rep17oct03-e.htm>

⁴⁶ United States Navy, « Forward...From the Sea », Washington, mars 1997, à <http://www.chinfo.navy.mil/navpalib/policy/fromsea/ffseanoc.html>. La US Navy décrit les régions du littoral comme les « régions adjacentes aux océans et aux mers qui sont directement exposées et vulnérables à toute force de frappe déployée en mer ».

⁴⁷ La GRC a affecté 14 de ses membres au programme de patrouilles conjointes semi-hauturières dans les Grands Lacs mené en collaboration avec la Garde côtière canadienne, qui a mis à contribution trois de ses navires. D'ici 2008, la GRC portera à 30 membres l'effectif consacré à ces patrouilles.

⁴⁸ Voir l'annexe XVII.

Face aux turbulences

La Garde côtière canadienne possède un nombre important de navires qui patrouillent près des côtes, des ports et des principaux réseaux hydrographiques mais qui sont sous-utilisés. Il est d'ailleurs ironique de parler de garde côtière puisque ces navires, bien qu'ils accomplissent des tâches utiles pour les Canadiens, ne s'occupent pas de protéger la côte canadienne, et que ses équipages ne sont ni armés ni formés au maniement d'armes légères.

Selon le Comité, il est possible pour le Canada, en révisant les rôles et les responsabilités de la GCC, de mieux utiliser la Garde côtière et d'assurer une défense beaucoup plus étoffée du Canada et de tout le continent nord-américain.

Le rôle que le Comité envisage pour la GCC comblerait une lacune du fait que la Marine ne possède pas, actuellement, l'équipement et la formation pour s'occuper du littoral. Le Comité pense aussi que la Garde côtière canadienne devrait jouer un rôle de premier plan dans le Nord, pour assurer la souveraineté canadienne et la sécurité nationale.

La Garde côtière a tout ce qu'il faut pour assumer ces rôles et compléter le travail de la Marine en assurant la sécurité maritime aux abords du Canada.

À l'heure actuelle, la Garde côtière canadienne se trouve à cheval entre le ministère des Transports (MT) et le ministère des Pêches et des Océans (MPO). Le Comité pense que, compte tenu de ces nouvelles responsabilités et de ces nouveaux rôles, elle devrait passer sous la houlette du ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada (SPPCC) où elle effectuerait une importante jonction entre le MDN, la GRC et l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), en plus de continuer de fournir des services aux ministères des Transports, des Pêches et des Océans, et de l'Environnement.

Le Comité croit que la GRC, dont on reconnaît les compétences en matière d'application de la loi, devrait surveiller les 19 ports désignés, les Grands Lacs, la Voie maritime du Saint-Laurent et les fleuves-frontières. La Garde côtière, elle, serait équipée pour patrouiller nos eaux littorales jusqu'à la limite de 200 milles, alors que la Marine continuerait d'assumer ses responsabilités au-delà de cette limite.

Les rôles d'une véritable garde côtière – la sécurité nationale dans la zone littorale

Selon le Comité, la Garde côtière est une ressource qui n'est pas utilisée à sa pleine capacité⁴⁹ et qui pourrait acquérir la capacité de surveiller nos côtes et en faire une de ses fonctions essentielles. Il s'agit de l'institution qui connaît le mieux les eaux côtières du Canada.

Dans son rapport de 2003 intitulé « *Les plus longues frontières mal défendues au monde* », le Comité a exprimé l'opinion que le nouveau rôle de la Garde côtière devrait être fondé sur un modèle d'intervention en trois volets, de concert avec la Marine, les policiers et d'autres organismes gouvernementaux.

Premier volet : Force constabulaire. La Garde côtière conserverait ses fonctions d'application des règlements maritimes et maintiendrait un programme de patrouilles dotées d'une capacité d'intervention, ce qui comprendrait encore l'inspection des navires. Dans son secteur de compétence, elle veillerait à l'application de la *Loi sur les pêches*, des lois relatives à l'environnement, des règlements concernant les douanes, l'immigration et les transports, ainsi que du *Code criminel*. Dans le cadre de ces fonctions, elle pourrait être appelée à procéder à des opérations d'interdiction et d'arraisonnement. Cette restructuration libérerait la GRC, le MPO et le ministère de l'Environnement de l'obligation d'avoir de leurs représentants à bord des navires de la GCC quand ils soupçonnent que des infractions à ces lois et règlements ont été commises. La simple présence d'une Garde côtière armée servirait d'élément dissuasif.

Deuxième volet : Interdiction. La GCC servirait également à dissuader les criminels en général. Il ferait partie de son mandat d'intervenir en cas d'activités comme l'importation de stupéfiants et le passage de clandestins et de marchandises. Cela nécessiterait une bonne capacité d'application de la loi, y compris la capacité de surveiller, de poursuivre, de contenir et d'arraisonner des navires. Les navires interceptés seraient ramenés au port et remis aux autorités locales, aux fins d'enquête.

⁴⁹ Les Côtes du Canada, octobre 2003.

Face aux turbulences

Troisième volet : Traitement d'un incident de sécurité nationale ou de terrorisme. La Garde côtière devrait placer ce rôle au cœur même de son mandat. Tout incident terroriste nécessiterait évidemment une intervention rapide de la part des policiers et des FC (FOI 2). La Garde côtière devrait contribuer à isoler cet incident et participer au commandement et à la conduite des opérations, en collaboration avec l'Agence des services frontaliers du Canada, la GRC, la Marine et les premiers intervenants.

Cette approche obligerait la GCC à adopter son mode de recrutement, de formation et de dotation en personnel en fonction normes applicables aux agents de la paix. Les navires devront être bâtis ou modifiés afin de transporter des armes pour assurer la protection des équipages lors des opérations d'arraisonnement.

À l'heure actuelle, la Garde côtière canadienne n'est pas armée. Le Comité a déjà recommandé qu'elle le soit, au besoin. Ses membres doivent être armés et ses navires, équipés des armements voulus. Le Comité a entendu des témoins de deux syndicats représentant les officiers et d'autres membres de la Garde côtière, qui étaient d'accord avec l'idée d'attribuer à celle-ci un rôle de force constabulaire. Ils étaient aussi favorables à l'idée que les équipages, comme les navires, soient armés, à condition qu'ils reçoivent la formation et l'équipement nécessaires et la rémunération qui va avec.

Le moment est bien choisi

Le moment ne peut être mieux choisi pour transformer la Garde côtière canadienne. Si cette dernière était un organisme dynamique chargé de tâches que d'autres ne pourraient assumer, on pourrait avoir de bonnes raisons de s'opposer au changement. Cependant, la Garde côtière est devenue un organisme débilitant de Pêches et Océans Canada. Ses navires ont vraiment besoin d'être remplacés et elle joue présentement un rôle dont le secteur privé pourrait s'acquitter sans compromettre le bien-être des Canadiens.

Dotée d'un mandat constabulaire, elle serait mieux placée dans un ministère tel que Sécurité publique et Protection civile Canada (SPPCC).

La plupart des rôles plus traditionnels de la Garde côtière, dont le mouillage de bouées, pourraient être confiés à des entreprises privées, bien que cela ne soit pas nécessaire. Il serait possible de faire des ajustements à ce chapitre. Et s'il y a des employés de la Garde côtière qui ne sont pas à l'aise avec un rôle plus

constabulaire, ils pourraient être mutés à un autre emploi et être rémunérés à l'avenant.

Il faut remplacer les vieux navires par des nouveaux. La Garde côtière a besoin de plateformes qui se prêtent mieux aux opérations d'interdiction et de poursuite, des plateformes dotées de moyens plus convaincants, en plus des équipements nécessaires au mouillage de bouées, à la sécurité des petites embarcations, à la recherche et au sauvetage et au déglacement⁵⁰.

De l'avis du Comité, la Garde côtière devrait assumer un rôle proactif en matière de sécurité maritime. Cela permettrait de combler une lacune dans nos eaux à proximité du littoral, à laquelle la Marine ne peut remédier, faute de l'équipement et des compétences nécessaires. La proposition du Comité permettra de combler cette importante lacune dans la défense du Canada et de notre partie de l'Amérique du Nord.

Une Garde côtière remaniée serait aussi l'institution la mieux en mesure d'offrir la capacité maritime nécessaire à au maintien de la souveraineté canadienne dans l'Arctique. La Garde côtière possède les compétences et l'expérience pour faire le travail. Mieux vaut remplacer les brise-glaces les plus désuets de la Garde côtière que de bâtir trois nouveaux brise-glaces pour la Marine. Celle-ci ne possède pas le savoir-faire requis en matière de déglacement et l'acquisition de brise-glaces aurait inévitablement pour effet de détourner les fonds de l'équipement, dont elle a besoin pour s'acquitter de son rôle de projection de force.

Même après cette réorganisation notable de la Garde côtière, le Comité croit qu'il existe encore d'importants risques qui n'ont pas encore été traités dans les ports, les grandes voies navigables et les Grands Lacs au Canada⁵¹.

Le Comité attend la publication (promise il y a un an) de l'Évaluation des risques et des menaces stratégiques maritimes, par la GRC. D'ici là, les recommandations qui suivent, et qui sont motivées par l'insuffisance des activités de surveillance et de répression au large des côtes canadiennes, dans les Grands Lacs et le long de la

⁵⁰ Voir l'annexe XV.

⁵¹ Voir l'annexe XVII, où le Comité recommande les domaines de responsabilité de la Garde côtière, de la GRC et de la Marine. La Garde côtière continuera de s'acquitter de ses fonctions de déglacement sur les Grands Lacs et dans la Voie maritime du Saint-Laurent.

Face aux turbulences

Voie maritime du Saint-Laurent, devraient grandement contribuer à réduire les menaces à caractère maritime à l'endroit du Canada.

Le Comité recommande :

- 36. Que le gouvernement du Canada change le mandat de la Garde côtière canadienne afin d'y inclure un rôle constabulaire armé, et de faire de la protection des côtes du Canada sa fonction principale.**
- 37. Que le gouvernement du Canada place la Garde côtière canadienne sous la responsabilité du ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile.**
- 38. Que le gouvernement du Canada revoie immédiatement le financement de la Garde côtière canadienne, afin de s'assurer qu'elle possède le nombre et le genre de navires dont elle a besoin pour remplir son nouveau rôle.**
- 39. Que le gouvernement du Canada confie à la Garde côtière canadienne les rôles d'application de la loi dans le secteur maritime des ministères des Pêches et des Océans, des Transports, de l'Environnement, et de l'Agence des services frontaliers du Canada, ainsi que l'application des articles appropriés du Code criminel.**
- 40. Que le gouvernement du Canada planifie ces changements immédiatement, en vue de réaliser la transformation et le rééquipement de la Garde côtière canadienne d'ici 2015.**

Capacité canadienne de renseignement étranger

Afin de mener des opérations expéditionnaires conjointes fructueuses outre-mer et d'accroître la protection des Canadiens au pays, le Canada doit avoir une capacité de renseignement stratégique efficace. Bien que le Canada ait l'habitude de s'engager dans des missions à l'étranger dans le cadre d'une coalition de nations aux vues similaires, les FC ne seront pas toujours déployées dans des régions où d'autres membres de la coalition sont déjà allés et où ils ont recueilli des renseignements. Il est logique, lorsque cela est possible, de faire appel au SCRS avant les déploiements pour mieux analyser le contexte des renseignements.

Bien qu'il coopère régulièrement avec des alliés et des pays membres de la coalition aux fins de l'acquisition et de la production de renseignements, le Canada ne doit pas se fier en bout de ligne de à l'analyse des renseignements faite par d'autres nations pour la conduite de ses opérations militaires. Il est important que le processus décisionnel canadien soit fondé sur des renseignements recueillis dans les intérêts du Canada, et non sur des renseignements recueillis par d'autres pays, dans leur intérêt national. Le Canada devrait avoir sa propre capacité d'analyse de la dynamique politique et situationnelle dans les régions où ses forces sont déployées, afin de s'assurer que ses décisions et ses actions ultérieures ne seront pas accidentellement ou indûment influencées par les nations alliées. Les décisions des Canadiens doivent, en bout de ligne, être fondées principalement sur le renseignement canadien.

Si le Canada doit être, tel qu'il est décrit dans l'Énoncé de la politique de défense, « sélectif et stratégique lorsqu'il déploie du personnel militaire outre-mer, et mettre l'accent sur nos intérêts qui sont en jeu et sur les secteurs où nous pouvons apporter une contribution significative⁵² », il a besoin d'une capacité de renseignement accrue, au niveau stratégique et opérationnel⁵³.

Le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), principal organisme de renseignement au Canada, peut ici jouer un rôle clé. Le CSIS est responsable de la collecte de renseignements ayant trait à la sécurité du Canada. La *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité* n'impose aucune limite géographique à cette activité. Le SCRS est déjà présent à l'étranger et, bien qu'il collabore avec les FC, il peut et doit accroître le soutien qu'il fournit à ces dernières⁵⁴. Le Comité n'a cependant pas examiné en détail la question du

⁵² Ministère de la Défense nationale, « Énoncé de la politique internationale du Canada: un rôle de fierté et d'influence dans le monde, Défense », 2005, p.2.

⁵³ Le renseignement stratégique est utilisé par les décideurs au niveau stratégique national. Il se rapporte habituellement aux intentions nationales ou supérieures probables d'un adversaire et à trait à ses objectifs politiques et stratégiques. Le renseignement opérationnel aide les décideurs au niveau des théâtres d'opérations à planifier les opérations et les batailles à gagner en vue d'atteindre des objectifs stratégiques. Le renseignement opérationnel porte habituellement sur la nature de l'espace de combat, la répartition globale des forces et leurs intentions probables.

⁵⁴ Selon le SCRS, l'appui aux forces déployées est une partie fondamentale de son mandat relatif à la protection des Canadiens, au pays et à l'étranger, qui est décrit dans la loi habilitante et dans la politique de sécurité nationale de 2004 du gouvernement. Judd, Jim, « Témoignage », *Exposé présenté au comité sénatorial spécial sur la Loi antiterroriste*, 7 mars 2005, à <http://www.csis-scrs.gc.ca/en/newsroom/speeches/speech07032005.asp>. Consulté en septembre 2006. Le directeur du SCRS, Jim

Face aux turbulences

déploiement du SCRS à l'étranger. Cette question sera étudiée dans un rapport ultérieur qui évaluera, notamment, la nécessité d'un service du renseignement étranger, et la structure des milieux de la sécurité et du renseignement au Canada.

Les ressources du SCRS ont augmenté légèrement depuis les événements dramatiques du 11 septembre 2001, mais elles sont encore en deçà des sommets atteints par l'effectif du SCRS en 1992-1993, alors qu'il comptait 2 760 employés⁵⁵. Les compressions budgétaires exercées par le gouvernement au début des années 1990 ont engendré une perte de 760 postes⁵⁶, laissant ainsi le SCRS avec un effectif de seulement 2 000 employés en 1998-1999⁵⁷.

Parallèlement, les menaces à l'endroit du Canada et les exigences du gouvernement se sont mises à augmenter. On demandait au SCRS de faire plus avec moins.

Les événements du 11 septembre 2001 ont sensibilisé davantage le gouvernement et le public à la menace terroriste, et de nouvelles ressources ont été ajoutées au SCRS. En 2004-2005, l'effectif de l'organisme avait grimpé à 2 357 employés⁵⁸, mais il demeurait à court de 403 employés par rapport à ce qu'il était 12 ans auparavant.

C'est bien dommage parce que le besoin d'intervention du SCRS à l'extérieur du Canada, en réponse à des menaces potentielles pour le Canada, a augmenté considérablement. Lorsque le SCRS doit mener une mission outre-mer, il lui faut envoyer sur place des enquêteurs chevronnés qui travaillent habituellement ici au Canada. Ceux-ci se voient alors obligés de laisser en plan les enquêtes qu'ils font au Canada, ce qui ne fait qu'accentuer la pénurie de ressources pour mener à bien les opérations.

Judd, a déclaré que « Nous n'avons pas été épargnés par les conséquences du terrorisme [...] Des membres des Forces armées canadiennes ont été tués ou blessés lors d'attentats terroristes pendant qu'ils servaient en Afghanistan [...] La menace qui pèse sur nos troupes déployées en Afghanistan demeure élevée. Pour cette raison, l'appui aux troupes envoyées dans ce pays est une priorité pour le Service. »

⁵⁵ Service canadien du renseignement de sécurité, Rapport public 2002, « Figure 2 – Ressources humaines », à http://www.csis-scrs.gc.ca/en/publications/annual_report/2002/report2002.asp#8b.

⁵⁶ SCRS, « Document d'information n° 4 ». Entre 1992 et 1998, des initiatives telles que l'examen des programmes ont eu pour effet de diminuer la taille du service de 28 pour cent ou de 760 postes.

⁵⁷ SCRS, Rapport public 2004, « Figure 1 – Ressources humaines », à http://www.csis-scrs.gc.ca/en/publications/annual_report/2004/report2004_e.pdf.

⁵⁸ SCRS, Rapport public 2004, « Figure 1 – Ressources humaines ».

Le Comité a soutenu pendant longtemps que les ressources du Canada en matière de sécurité et de renseignement devraient être augmentées considérablement en raison du contexte de menaces qui existe à l'heure actuelle⁵⁹.

Comment le SCRS doit-il contribuer aux missions outre-mer des Forces canadiennes?

Selon le Comité, les mesures recommandées ci-après sauveront des vies et augmenteront les chances de succès des missions des CF à l'étranger.

1. Une partie du travail du SCRS consiste à fournir aux dirigeants politiques une bonne idée du contexte dans lequel les FC pourraient être appelées à évoluer, de manière à ce que le gouvernement puisse s'appuyer sur une gamme plus complète d'avis lorsqu'il doit décider des mesures à prendre. À cette fin, le SCRS aura besoin de ressources supplémentaires pour répondre aux exigences financières, opérationnelles et techniques et aux besoins en matière d'enquête.
2. Le SCRS doit posséder les ressources nécessaires pour mener à bien toutes ses tâches à l'étranger, sans devoir compter sur l'appui d'autres organismes alliés.
3. Le SCRS doit pouvoir assumer un rôle opérationnel, conjointement avec des éléments des FC, par exemple la FOI 2 ou les Forces aériennes, avant ou pour éviter un déploiement important des FC.
4. Une fois que les FC sont déployées, le SCRS doit pouvoir travailler quotidiennement avec les membres de la mission des FC.

Pour que le SCRS soit en mesure de réagir aux menaces étrangères contre le Canada, de protéger les Canadiens au pays et de travailler avec les FC dans le cadre de leurs engagements opérationnels, le Comité estime qu'il aura besoin de quelque 750 employés supplémentaires.

⁵⁹ Comité sénatorial de la sécurité nationale et de la défense, « L'état de préparation du Canada sur les plans de la sécurité et de la défense. » Février 2002. Dans ce rapport de 2002, le Comité recommande que le gouvernement alloue suffisamment de ressources au SCRS, afin qu'il puisse éliminer les longs délais dans le traitement des demandes de Citoyenneté et Immigration Canada.

Face aux turbulences

Le Comité croit que le budget annuel du SCRS devrait être augmenté de 300 à 500 millions de dollars d'ici 2011-2012, afin d'appuyer les opérations courantes, de se doter de moyens stratégiques pour reconnaître les crises et y réagir, et de renforcer la capacité de recrutement et de formation.

Il faut du temps pour recruter et former du personnel. Le gouvernement doit affecter dès aujourd'hui au SCRS les ressources budgétaires nécessaires pour améliorer la qualité de ses services outre-mer d'ici cinq ans.

Il y a des moyens de mettre la machine en marche d'ici à ce que le SCRS puisse se doter du personnel nécessaire pour ses activités outre-mer. Ainsi, on pourrait réintégrer ou maintenir dans leurs fonctions les employés chevronnés qui ont pris leur retraite, ou qui s'appêtent à le faire, jusqu'à ce que les besoins immédiats soient comblés. Pour répondre aux besoins outre-mer à court terme, le SCRS pourrait aussi décider de faire appel à des entrepreneurs privés.

Le Comité recommande :

- 41. Que le gouvernement augmente la taille du Service canadien du renseignement de sécurité de quelque 750 employés, afin de s'assurer qu'il possède les ressources nécessaires pour fonctionner outre-mer et à l'échelle nationale, et de fournir un appui supplémentaire aux FC.**
- 42. Que le gouvernement augmente dans une proportion de 300 à 500 millions de dollars le budget du Service canadien du renseignement de sécurité au cours des deux prochaines années, de manière à ce que cet organisme puisse :**
 - a. augmenter sa capacité d'enquête sur les menaces à l'endroit du Canada et des Canadiens à l'échelle nationale et à l'étranger;**
 - b. offrir au gouvernement des conseils plus exhaustifs au sujet des endroits où les FC pourraient devoir intervenir;**
 - c. acquérir la capacité opérationnelle de travailler avec les forces spéciales des FC, dans le but d'atteindre des objectifs sans qu'il faille procéder à un déploiement complet des FC;**
 - d. continuer de fournir des renseignements lors des opérations outre-mer des FC.**

ANNEXE I

Ordre de renvoi

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 27 avril 2006 :

L'honorable sénateur Kenny propose, appuyé par l'honorable sénateur Moore,

Que le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense soit autorisé à mener une étude et à faire rapport sur la politique de sécurité nationale du Canada. Le comité sera en particulier autorisé à examiner :

a) la capacité du ministère de la Défense nationale de défendre et de protéger les intérêts, la population et le territoire du Canada et sa capacité de réagir à une urgence nationale ou à une attaque et de prévenir ces situations, ainsi que la capacité du ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile de remplir son mandat;

b) les relations de travail entre les divers organismes participant à la collecte de renseignements, comment ils recueillent, corrigent, analysent et diffusent ces renseignements, et comment ces fonctions pourraient être améliorées;

c) les mécanismes d'examen de la performance et des activités des divers organismes participant à la collecte de renseignements;

d) la sécurité de nos frontières et de nos infrastructures essentielles.

Que les mémoires reçus et les témoignages entendus lors de la trente-septième et trente-huitième législatures soient déférés au Comité;

Que le Comité fasse rapport au Sénat au plus tard le 31 mars 2007 et qu'il conserve tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions jusqu'au 31 mai 2007.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat
Paul C. Bélisle

ANNEXE II

Index des recommandations

1. Que le gouvernement du Canada respecte l'engagement qu'il a pris devant l'assemblée générale de l'ONU – et donne suite à un vote unanime de la Chambre des communes en 2005 – en haussant le budget de l'aide publique au développement du Canada à 0,7 p. 100 du PIB d'ici 2015.
2. Que le gouvernement du Canada commence à déployer des efforts pour atteindre l'objectif d'un budget d'aide de 0,7 p. 100 du PIB, en haussant de 500 millions de dollars les dépenses d'aide extérieure du Canada pour 2007-2008.
3. Que le gouvernement du Canada hausse ses dépenses en matière de défense à 2 p. 100 du PIB d'ici 2015.
4. Que le gouvernement du Canada commence à déployer des efforts pour atteindre l'objectif d'un budget de défense se chiffrant à 2 p. 100 du PIB, en haussant de 2 milliards de dollars les dépenses en matière de défense du Canada pour 2007-2008.
5. Que l'ACDI réoriente l'affectation de son aide en Afghanistan, de sorte que la majorité de l'aide soit acheminée directement aux projets de développement dans la province de Kandahar, théâtre des opérations des Forces canadiennes.
6. Que, tant et aussi longtemps que les conditions de sécurité ne s'amélioreront pas, le budget de développement alloué au commandant des Forces canadiennes à Kandahar soit porté immédiatement à au moins 4 millions de dollars.
7. Que, d'ici le 31 mars 2007, le gouvernement procède à une révision, dont il rendra compte au Parlement par la suite, de tous les règlements, lois et politiques régissant les achats militaires, afin de rationaliser le processus d'acquisition.
8. Que le gouvernement cesse d'utiliser les dépenses militaires à des fins électorales et que l'efficacité soit le seul critère motivant les achats.

Face aux turbulences

9. Que le gouvernement, tel qu'il était recommandé dans notre rapport intitulé *La priorité n° 1 du gouvernement* (juin 2006), augmente :
- a. le pouvoir de dépenser du ministre de la Défense nationale à 500 millions de dollars pour tout projet d'immobilisation;
 - b. la valeur du seuil monétaire des projets relatifs à la défense qui doivent être examinés par le Cabinet (également appelés grands projets de l'État) à 500 millions de dollars.
10. a. que, dans les deux semaines suivant des élections générales fédérales, le chef d'état-major ministre de la Défense nationale fournisse au gouvernement une liste des bases et des autres installations qui ont dépassé leur durée de vie utile dont l'utilité militaire est grandement réduite et que cette liste soit rendue publique dans les six semaines suivantes;
- b. que le gouvernement constitue un groupe d'experts civil indépendant chargé de recommander les installations à réduire ou à fermer dans les six mois suivant des élections fédérales et que les recommandations du groupe soient rendues publiques;
- c. que le groupe d'experts examine la liste du chef d'état-major de la Défense et recommande, dans un délai de six mois suivant sa création, les installations à réduire ou à fermer et que sa recommandation soit rendue publique;
- dc. que le gouvernement dispose de six mois pour accepter ou rejeter publiquement la liste entière des la recommandations tout entière du groupe d'experts;
- ed. que, s'il rejette la recommandation du décide de conserver les installations que le groupe d'experts a recommandé de réduire ou de fermer, le gouvernement soit tenu de payer l'entretien et leur fonctionnement des installations en puisant ailleurs que dans le budget de la défense;
- e) que, dans le cas où des installations doivent être fermées, la collectivité touchée reçoive un préavis de deux ans;
- ff. que, dans le cas où des installations doivent être fermées, les forces armées soient tenues de les vendre ou de s'en défaire d'une autre façon dans un délai de quatre ans suivant l'annonce;

- g. que, si une installation est manifestement d'une grande importance pour le bien-être économique d'une collectivité avoisinante, le gouvernement fédéral aide à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan de transition pour celle-ci;
 - h. qu'en pareil cas, le gouvernement fédéral et la province s'engagent à verser conjointement des fonds temporaires afin de créer d'autres débouchés économiques pour la collectivité touchée.
11. Que le Collège de la Défense nationale soit réouvert et dirigé par le MDN, avec l'appui du MAECI et de SPPCC.
 12. Que le gouvernement crée une Fondation de la Défense qui favorisera l'étude de la sécurité nationale et de la défense dans les universités canadiennes.
 13. Que les valeurs fondamentales et les intérêts vitaux du Canada sur lesquels doivent reposer la politique de sécurité nationale, la politique internationale et la politique de défense du pays soient examinés, évalués et définis par toute une gamme d'intervenants provenant d'établissements d'enseignement partout au Canada.
 14. Que le ministre de la Défense nationale donne la consigne aux Forces canadiennes d'accroître leurs efforts afin de mieux renseigner les Canadiens, à l'aide de faits réels, sur le travail accompli par nos militaires.
 15. Que le MDN mette sur pied un service de conférenciers composé d'officiers chevronnés ayant pour tâche de prendre la parole devant des organismes dans les collectivités partout au Canada.
 16. Que le gouvernement fédéral crée des bourses d'études en défense nationale dans chaque université canadienne qui offre des cours sur ce sujet.
 17. Que le premier ministre ou le ministre de la Défense nationale remette chaque semaine aux deux Chambres du Parlement des comptes rendus de la situation afin de renseigner la population sur les activités de l'armée canadienne outre-mer.

Face aux turbulences

18. Que, au début de chaque nouvelle législature, on procède à un examen parlementaire de la politique de défense, qui sera suivi par la présentation d'un énoncé de la politique de défense du gouvernement.
19. Que le Parlement se prononce sur chaque proposition faite par le gouvernement de déployer des forces militaires canadiennes dans le cadre:
 - a. d'une mission des Nations Unies;
 - b. d'une opération de l'OTAN en dehors d'une contribution à une force d'intervention de l'OTAN;
 - c. d'une opération menée par une coalition formée pour la circonstance ailleurs qu'en Amérique du Nord;
 - d. d'une opération exclusivement canadienne ailleurs qu'au Canada.
20. Que le gouvernement du Canada procède à des recherches afin de mettre au point des systèmes pour défendre le Canada contre les armes de l'espace.
21. Que le Canada conclue une entente avec les États-Unis afin de partager les couvertures radar et satellite de l'Amérique du Nord continentale, incluant les approches maritimes dans l'Arctique, dans le Pacifique et dans l'Atlantique.
22. Que le Canada augmente ses compétences dans le domaine spatial et accélère la partie du PSC qui établira un réseau de satellites canadiens permettant une surveillance en temps réel des quatre approches maritimes du Canada et des Grands Lacs.
23. Que le Canada accélère la réalisation des autres projets du PSC afin d'accroître la sécurité des Canadiens.
24. Que le Canada conclue une entente avec les États-Unis et d'autres alliés afin de partager l'information transmise par satellite.
25. Qu'afin d'améliorer la défense de l'Amérique du Nord, les données recueillies par satellite soient fusionnées avec d'autres données aux centres canadiens d'opérations interarmées sur chaque côte.

26. Que le Canada entame des pourparlers avec le gouvernement américain dans le but de participer au programme de défense antimissiles balistiques.
27. Que le gouvernement s'engage à augmenter encore davantage le nombre de Rangers canadiens qui devraient atteindre 7 500 d'ici 2011.
28. Que le gouvernement redéfinisse les conditions de service des réservistes à la lumière des modifications proposées ci-dessus.
29. Que le chef d'état-major de la Défense veille à ce que les comités compétents du Sénat et de la Chambre des communes soient adéquatement et régulièrement informés au sujet du fonctionnement et de la portée de la FOI 2 et du commandement des Forces d'opérations spéciales.
30. L'affirmation de la souveraineté dans l'Arctique est une responsabilité qui incombe à l'ensemble du gouvernement et qui ne doit pas dépendre uniquement des Forces canadiennes.
31. La souveraineté maritime dans l'Arctique peut parfaitement être assurée par une Garde côtière canadienne dotée d'un pouvoir de police.
32. Le gouvernement doit être encouragé à poursuivre le développement économique dans le Nord comme une fin en soi et comme moyen d'affirmer la souveraineté canadienne, à partir des budgets de ses ministères tels que Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Industrie Canada, Environnement Canada, le ministère des Transports et d'autres.
33. Le gouvernement doit accroître la surveillance dans l'Arctique par l'acquisition d'autres satellites, ce qui portera le total à cinq d'ici 2009. L'information obtenue au moyen de ces satellites doit être communiquée aux ministères responsables de la souveraineté canadienne, dont le ministère de la Défense nationale.
34. La Marine doit être chargée d'établir des dispositifs de surveillance aux points de passage qui mènent au passage du Nord-Ouest. L'information provenant de ces dispositifs doit être mise à la disposition des Centres canadiens d'opérations interarmées sur chaque côte.

Face aux turbulences

35. Dans le cadre du renouvellement et de la restructuration de la Garde côtière canadienne, trois brise-glaces armés, pouvant évoluer toute l'année dans l'Arctique devraient être construits d'ici 2012 au plus tard.
30. L'affirmation de la souveraineté dans l'Arctique est une responsabilité qui incombe à l'ensemble du gouvernement et qui ne doit pas dépendre uniquement des Forces canadiennes.
31. La souveraineté maritime dans l'Arctique peut parfaitement être assurée par une Garde côtière canadienne dotée d'un pouvoir de police.
32. Le gouvernement doit être encouragé à poursuivre le développement économique dans le Nord comme une fin en soi et comme moyen d'affirmer la souveraineté canadienne, à partir des budgets de ses ministères tels que Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Industrie Canada, Environnement Canada, le ministère des Transports et d'autres.
33. Le gouvernement doit accroître la surveillance dans l'Arctique par l'acquisition d'autres satellites, ce qui portera le total à cinq d'ici 2009. L'information obtenue au moyen de ces satellites doit être communiquée aux ministères responsables de la souveraineté canadienne, dont le ministère de la Défense nationale.
34. La Marine doit être chargée d'établir des dispositifs de surveillance aux points de passage qui mènent au passage du Nord-Ouest. L'information provenant de ces dispositifs doit être mise à la disposition des Centres canadiens d'opérations interarmées sur chaque côte.
35. Dans le cadre du renouvellement et de la restructuration de la Garde côtière canadienne, trois brise-glaces armés, pouvant évoluer toute l'année dans l'Arctique devraient être construits d'ici 2012 au plus tard.
36. Que le gouvernement du Canada change le mandat de la Garde côtière canadienne afin d'y inclure un rôle constabulaire armé, et de faire de la protection des côtes du Canada sa fonction principale.
37. Que le gouvernement du Canada place la Garde côtière canadienne sous la responsabilité du ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile.

38. Que le gouvernement du Canada revoie immédiatement le financement de la Garde côtière canadienne, afin de s'assurer qu'elle possède le nombre et le genre de navires dont elle a besoin pour remplir son nouveau rôle.
39. Que le gouvernement du Canada confie à la Garde côtière canadienne les rôles d'application de la loi dans le secteur maritime des ministères des Pêches et des Océans, des Transports, de l'Environnement, et de l'Agence des services frontaliers du Canada, ainsi que l'application des articles appropriés du Code criminel.
40. Que le gouvernement du Canada planifie ces changements immédiatement, en vue de réaliser la transformation et le rééquipement de la Garde côtière canadienne d'ici 2015.
41. Que le gouvernement augmente la taille du Service canadien du renseignement de sécurité de quelque 750 employés, afin de s'assurer qu'il possède les ressources nécessaires pour fonctionner outre-mer et à l'échelle nationale, et de fournir un appui supplémentaire aux FC.
42. Que le gouvernement augmente dans une proportion de 300 à 500 millions de dollars le budget du Service canadien du renseignement de sécurité au cours des deux prochaines années, de manière à ce que cet organisme puisse :
 - a. augmenter sa capacité d'enquête sur les menaces à l'endroit du Canada et des Canadiens à l'échelle nationale et à l'étranger;
 - b. offrir au gouvernement des conseils plus exhaustifs au sujet des endroits où les FC pourraient devoir intervenir;
 - c. acquérir la capacité opérationnelle de travailler avec les forces spéciales des FC, dans le but d'atteindre des objectifs sans qu'il faille procéder à un déploiement complet des FC;
 - d. continuer de fournir des renseignements lors des opérations outre-mer des FC.

ANNEXE III
Index des recommandations
« La priorité n° 1 du gouvernement »

1. Que le budget de la défense canadienne soit établi en fonction d'une réflexion à plus long terme sur les besoins de sécurité des Canadiens, plutôt que dans le but de remédier temporairement aux pénuries de main-d'œuvre et au vieillissement de l'équipement.
2. Que le gouvernement porte le budget du ministère de la Défense nationale à entre 25 et 35 milliards de dollars d'ici 2011-2012, afin que les Forces canadiennes soient mieux en mesure de protéger les Canadiens et leurs intérêts au pays et à l'étranger, mais aussi de contribuer à la paix et à la sécurité internationales.
3. Que, chaque année, au moins 30 % du budget de la défense soit consacré aux dépenses d'équipement, afin que les Canadiens servant leur pays disposent de l'équipement dont ils ont besoin pour exécuter adéquatement leurs fonctions, et aussi pour atténuer autant que possible les risques pour leur vie.
4. Que le gouvernement annule immédiatement les engagements pris par le Comité d'examen des dépenses qui touchent le ministère de la Défense nationale et veille à ce que ce dernier ait pleinement accès à la somme originale de 12,8 milliards de dollars sur cinq ans que lui a accordée le gouvernement précédent, ainsi qu'au montant supplémentaire de 5,3 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années promis par le gouvernement actuel.
5. Que les Forces canadiennes augmentent l'effectif autorisé des groupes spécialisés fortement sollicités afin de s'assurer d'avoir toujours suffisamment de ces spécialistes sous la main et que les unités opérationnelles ne soient jamais gênées dans leur travail par une pénurie de personnel spécialisé capable d'accomplir des tâches techniques importantes, et qu'elles adaptent leur recrutement et leur instruction en conséquence.

Face aux turbulences

6. Que les Forces canadiennes maintiennent leur effectif régulier à 90 000 membres. C'est le minimum nécessaire pour disposer de 75 000 militaires qualifiés en activité et pour soutenir la cadence des déploiements nécessaires au Canada et à l'étranger pour protéger les citoyens canadiens et défendre leurs intérêts.
7. Que le gouvernement s'engage publiquement à déclarer un moratoire sur les déploiements supplémentaires de l'Armée canadienne jusqu'à ce qu'elle ait réussi à stabiliser ses effectifs, vraisemblablement vers 2011-2012.
8. Que les Forces canadiennes se donnent un système de recrutement et d'instruction capable de recruter et d'entraîner suffisamment de personnel pour maintenir le niveau des effectifs à 90 000 membres.
9. Que les Forces canadiennes rationalisent le recrutement et informatisent chacune de ses étapes afin de pouvoir suivre les différents dossiers d'un élément à l'autre.
10. Que les Forces canadiennes offrent plus d'incitatifs pour garder à leur emploi leur personnel qualifié.
11. Que le gouvernement accorde aux Forces canadiennes les ressources nécessaires pour créer, en guise de complément aux Snowbirds et aux SkyHawks, une équipe de démonstration de la Marine chargée de faire du recrutement à l'occasion de visites de navires dans les villes canadiennes.
12. Que les Forces canadiennes utilisent les recrues, une fois formées, pour attirer d'autres candidats en leur permettant de passer chez elles de brèves périodes de permission spéciale dans le but d'inciter d'autres personnes au potentiel comparable à s'enrôler.
13. Que les Forces canadiennes abrègent le processus de recrutement de la Force régulière et de la Réserve en fixant à un mois, tout au plus, la période séparant l'enrôlement du début de l'instruction initiale.
14. Que le ministère de la Défense nationale, conformément aux lignes directrices du Conseil du Trésor, consacre chaque année au moins 4 % de la valeur de remplacement de ses biens immobiliers à l'entretien et au remplacement de ses immobilisations, ainsi qu'à la correction des déficiences résultant d'années de négligence.

15. Que le ministère de la Défense nationale :
 - a. regroupe ses vieux manèges;
 - b. lance un programme national de construction pour la Réserve en vue de bâtir ou de louer des installations modernes pour toutes les unités de réservistes, en s'intéressant particulièrement à la création d'installations qu'il partagerait avec des organismes.
16. Que le Ministère retienne à contrat les services de personnel d'expérience du secteur privé pour augmenter rapidement sa capacité de gestion des projets.
17. Que le gouvernement élimine le dédoublement des niveaux d'approbation entre le ministère de la Défense nationale, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et le Conseil du Trésor afin de réduire des deux tiers le temps qui s'écoule en moyenne entre l'identification d'une lacune et l'attribution d'un contrat.
18. Que le gouvernement fasse passer à 500 millions de dollars
 - a) le pouvoir de dépenser du ministre de la Défense nationale pour tous les projets d'immobilisations et
 - b) le seuil budgétaire pour les projets qui doivent être soumis à l'examen du Cabinet, c'est-à-dire les grands projets de l'État, ayant trait à la défense.
19. Que le ministère de la Défense nationale crée deux groupes opérationnels à disponibilité élevée, un sur la côte atlantique et un sur la côte pacifique.
20. Que les Forces canadiennes accélèrent le projet de classe unique de bâtiments de combat en remplacement des destroyers de la classe Iroquois et des frégates de la classe Halifax en vue d'une première livraison d'ici 2013.
21. Que les Forces canadiennes mènent à bien le Projet de prolongation de la durée de vie des frégates le plus efficacement possible afin de maintenir au minimum la réduction de capacité des Forces.

Face aux turbulences

22. Que le Ministère acquière assez de capacités pour avoir en tout temps au moins un navire de soutien interarmées de disponible sur chaque côte.
23. Que le gouvernement fournisse au Ministère les ressources nécessaires pour acquérir quatre navires de soutien interarmées aussi rapidement que possible en vue d'une première livraison d'ici 2010.
24. Que les Forces canadiennes acquièrent suffisamment de ravitailleurs héli-plate-formes, ou leur équivalent, capables de transporter à la fois un groupe opérationnel et son équipement.
25. Que le gouvernement procure au Ministère les ressources nécessaires pour faire l'acquisition le plus tôt possible de quatre ravitailleurs héli-plate-formes.
26. Que les Forces canadiennes rétablissent leur capacité sous-marine en rendant les quatre sous-marins canadiens opérationnels le plus tôt possible, en dressant suivant les besoins des plans de refonte de demi-vie et en commençant à planifier leur éventuel remplacement par une nouvelle génération de sous-marins.
27. Que le gouvernement procède résolument à la recapitalisation des flottes de la Marine et de la Garde côtière le plus vite possible chaque fois que le meilleur rapport qualité-prix peut être obtenu.
28. Que le gouvernement assure la stabilité de financement des nouveaux navires afin de permettre une gestion rationnelle et opportune des flottes.
29. Que le gouvernement veille à ce que les primes non liées à la défense devant être payées par suite de décisions d'acquisition relatives aux navires de la Marine soient défrayées non par le ministère de la Défense nationale, mais par des ministères comme Industrie Canada ou Patrimoine Canadien.
30. Que le ministère de la Défense nationale accélère la mise en œuvre du Projet d'équipement intégré du soldat afin qu'il atteigne sa capacité opérationnelle complète avant 2012.
31. Que le ministère de la Défense nationale accélère la réalisation du Projet de capacité de renseignement, de surveillance, d'acquisition d'objectif et de reconnaissance de la Force terrestre (ISTAR FT) afin d'atteindre une capacité opérationnelle complète d'ici 2009 au plus tard.

ANNEXE III
Index des recommandations
«La priorité n° 1 du gouvernement »

32. Que le gouvernement accélère l'achat de quelque 2 900 véhicules de soutien moyen (VSM), dans le but de recevoir la première livraison en 2008 au plus tard.
33. Que le gouvernement accélère l'acquisition de la nouvelle génération de véhicules de soutien léger afin de recevoir la première livraison en 2011 au plus tard.
34. Que le gouvernement ait terminé l'acquisition et la mise en service des obusiers M777 de la nouvelle génération en 2008 au plus tard.
35. Que, d'ici le début de 2008, le gouvernement et les Forces canadiennes fassent l'acquisition d'une flotte de six à huit aéronefs de transport stratégique pouvant garantir une intervention rapide en cas de situations d'urgence au Canada et à l'étranger, de même qu'un soutien adéquat aux opérations canadiennes outre-mer.
36. Que les Forces canadiennes remplacent de toute urgence les 20 à 25 Hercules les plus anciens de leur flotte, en se donnant pour objectif de recevoir la première livraison de nouveaux aéronefs ayant des capacités similaires dès 2007.
37. Que le gouvernement et les Forces canadiennes commencent à acquérir une flotte de 16 à 20 hélicoptères moyens, avec comme objectif de recevoir la première livraison en 2007.
38. Que le gouvernement et les Forces canadiennes accordent la priorité à l'achèvement des programmes de modernisation et de refonte des aéronefs de patrouille Aurora dans les meilleurs délais afin que ces capacités essentielles soient de nouveau disponibles pour protéger les Canadiens.
39. Que le gouvernement donne un nouveau souffle au projet d'acquisition rapide de quelque 20 à 24 aéronefs à voilure fixe pour les opérations de recherche et de sauvetage, de manière à ce que les Forces canadiennes puissent prendre livraison de leurs premiers appareils d'ici 2007.

Face aux turbulences

40. Que le gouvernement et les Forces canadiennes achètent, déploient et utilisent toute une panoplie de véhicules aériens sans pilote en tant que partie intégrante d'une architecture nationale de renseignement, de surveillance et de reconnaissance, et ce d'ici 2008.
41. Que le MDN établisse tout de suite un bureau permanent de l'équipement des Forces d'opérations spéciales pour répondre de façon continue au besoin d'augmenter l'équipement des opérations spéciales en prévision de l'élargissement des Forces d'opérations spéciales du Canada.
42. Que les Forces canadiennes achèvent l'expansion de la FOI 2 d'ici 2009.
43. Que, dans la mesure de leurs moyens et de la capacité du Régiment à les absorber, d'autres éléments des Forces canadiennes fournissent des unités déjà entraînées. Ainsi, à l'exemple du Royal Canadian Regiment, chacun des régiments d'infanterie de l'Armée pourrait fournir une compagnie. Ou le Régiment royal de l'Artillerie canadienne et le Corps blindé royal canadien pourraient fournir chacun un peloton. La Marine voudra peut-être fournir un premier groupe de personnel d'arraisonnement entraîné pour établir une présence.
44. Que le MDN établisse tout de suite un bureau de projet chargé d'amorcer l'acquisition d'un hélicoptère tactique apte au combat moderne pouvant être utilisé par les Forces d'opérations spéciales du Canada.
45. Que soit acquis d'ici 2009 un hélicoptère des Forces d'opérations spéciales qui soit opérationnel au moment où la FOI 2 élargie et le Régiment d'opérations spéciales du Canada au complet atteindront leur pleine capacité opérationnelle.
46. Qu'on acquière un nombre suffisant d'hélicoptères à moyenne capacité d'emport tels que ceux recommandés dans ce rapport pour pouvoir au besoin en affecter au moins trois au soutien d'opérations spéciales.
47. Que, en plus de remplacer l'avion Hercules CC-130 comme il est recommandé dans ce rapport, le MDN acquière trois autres avions Hercules devant être consacrés aux opérations spéciales et équipés en ce sens.

ANNEXE III
Index des recommandations
«La priorité n° 1 du gouvernement »

48. Que l'un des trois avions d'opérations spéciales soit maintenu au même niveau de préparation que les Forces d'opérations spéciales qu'il est appelé à soutenir.
49. Que les avions de transport stratégique dont l'acquisition est recommandée plus haut permettent de déployer stratégiquement les Forces d'opérations spéciales du Canada sans escale dans le plus grand nombre d'endroits possible au Canada, dans des délais et des conditions conformes aux exigences du niveau de préparation opérationnelle qui sera établi.
50. Que les avions de transport stratégique nécessaires puissent servir au soutien d'opérations spéciales et soient acquis en nombre suffisant pour qu'au moins l'un d'entre eux soit maintenu au même niveau de préparation que les Forces d'opérations spéciales.
51. Que les Forces canadiennes :
 - a. regroupent la DART et son équipement à proximité des avions de transport stratégique et tactique appelés à assurer leur transport;
 - b. acquièrent assez d'avions de transport stratégique sous contrôle canadien pour que la DART puisse se rendre n'importe où dans le monde en quelques heures;
 - c. resserrent la liaison entre la DART et les ministères et organismes compétents tels que l'Agence de santé publique du Canada, la GRC et Transports Canada;
 - d. organisent des exercices d'entraînement conjoints pour que la DART puisse agir en harmonie avec les premiers intervenants provinciaux et municipaux partout au Canada et organisent des exercices semblables avec d'autres pays aux vues similaires;
 - e. rendent la DART mieux à même d'intervenir dans une gamme plus large de catastrophes naturelles.
52. Que le gouvernement :
 - a. informe les Forces canadiennes que, à défaut d'instructions contraires, elles devront déployer la DART lorsque c'est possible, dans les meilleurs délais, et préparer l'unité en conséquence;

Face aux turbulences

- b. veille à ce que les attachés de défense régionale et de police soient au courant des capacités de la DART et soient formés de manière à pouvoir aider le détachement précurseur de la DART dès qu'il arrive sur place;
 - c. accélère la prise des décisions concernant le recours à la DART en améliorant l'efficacité des protocoles décisionnels interministériels concernant son déploiement.
53. Que les Forces canadiennes donnent de l'expansion à l'École du renseignement militaire des Forces canadiennes et augmentent le nombre d'officiers spécialistes du renseignement.

ANNEXE IV

Études récentes réalisées par le comité

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE (février 2002)

Le Comité a présenté son premier rapport en février 2002, pendant la première session de la 37^e législature. Ce rapport jetait un premier regard sur la préparation militaire du Canada et sa capacité de protéger ses citoyens. Vaste tour d'horizon de diverses questions, il mettait en lumière les thèmes de la défense et de la sécurité, à la fois séparément et sous l'angle de leurs interactions

Voici certaines des questions de défense étudiées par le Comité : (i) le recrutement et le maintien en fonction; (ii) le rythme opérationnel; (iii) et la Réserve des Forces canadiennes. Les questions de sécurité touchaient entre autres : (i) le manque de coordination centrale; (ii) la surveillance des ports et des aéroports; (iii) et la sécurité aux frontières.

Le Comité a conclu que l'établissement d'une politique nationale sur la sécurité devait former une des grandes priorités du gouvernement, de même que l'amélioration de la coopération entre organismes et des échanges d'informations.

Les thèmes qui ont fait l'objet de ce rapport sans précédent allaient être réexaminés séparément dans des rapports ultérieurs. Le Comité jugeait particulièrement nécessaire de souligner la coopération entre le Canada et les États-Unis en matière de défense et de sécurité. Au cours de réunions tenues à Washington avec des représentants du Congrès et de l'administration, les sénateurs ont discuté de la constitution du nouveau commandement du Nord, prévue pour le 1^{er} octobre 2002.

LA DÉFENSE DE L'AMÉRIQUE DU NORD : UNE RESPONSABILITÉ CANADIENNE (septembre 2002)

Ce rapport, qui a été déposé au Sénat en septembre 2002, découle directement de l'intensification de la concertation entre le Canada et les États-Unis. On y mentionnait que l'efficacité du NORAD ne suffisait pas à motiver la création d'un organisme semblable qui favoriserait l'interopérabilité des forces maritimes et terrestres. Le Comité recommandait entre autres des liens de coopération plus étroits entre le Canada et les autres pays maritimes pour le repérage des navires qui arrivent et qui partent, des services de renseignement centralisés sur les deux côtes, de nouvelles mesures de sécurité pour les Grands Lacs et une unité canado-américaine de planification des forces terrestres.

Face aux turbulences

POUR 130 \$ DE PLUS... MISE À JOUR SUR LA CRISE FINANCIÈRE DES FORCES CANADIENNES : UNE VUE DE BAS EN HAUT (novembre 2002)

En juin 2002, au cours d'une réunion avec le ministre de la Défense nationale qui venait d'entrer en fonction, l'honorable John McCallum a demandé des précisions sur le financement dans le cadre des consultations budgétaires. C'est à la suite de cela que le Comité, dans son troisième rapport, a fait valoir avec vigueur la nécessité de fournir de meilleures ressources à nos forces armées. Ce rapport, déposé en novembre 2002, soulignait le faible coût par habitant que représentait la reconsolidation de nos forces armées.

La recommandation la plus controversée du rapport visait à rappeler toutes les troupes canadiennes outre-mer et à attendre 24 mois avant de les redéployer pour leur permettre de se régénérer et de se reformer. Les membres du Comité ont parcouru le Canada pour constater de leurs propres yeux l'état des bases militaires et de leur équipement.

Le rapport mettait en relief trois grandes catégories de lacunes dans les forces armées : le personnel, les opérations et les biens d'équipement.

LE PROJET DU GROUPE DES VALEUREUX (décembre 2002)

Ce rapport examine le projet du groupe des valeureux pour l'érection de statues au centre-ville d'Ottawa à la mémoire du sacrifice en temps de guerre d'hommes et de femmes qui ont victorieusement combattu pour le Canada durant les 17^e, 18^e, 19^e et 20^e siècles, et qui ont contribué à édifier la nation canadienne. Le Comité recommande que le gouvernement reconsidère le projet des valeureux, en tenant compte de la proposition des parrains de réduire le nombre de statues, de modifier le choix des valeureux et de réduire les coûts.

POUR RECTIFIER LA POSITION DES FORCES CANADIENNES CONCERNANT LA MORT OU LA MUTILATION (avril 2003)

En avril 2003, le sous-comité déposait un rapport intitulé Pour rectifier la position des forces canadiennes concernant la mort ou la mutilation, lequel avait un impact important sur les soldats mutilés ou tués en service. La double gradation des indemnisations constituait le nœud du problème alors que les grades supérieurs recevaient des indemnisations supplémentaires dont ne pouvaient bénéficier les grades inférieurs. Le ministère de la Défense nationale a rapidement donné suite aux travaux du sous-comité et tous les grades peuvent maintenant bénéficier du nouveau type d'indemnisation.

TRAUMATISMES LIÉS AU STRESS : LE BESOIN DE COMPRÉHENSION (juin 2003)

En avril 2003, le sous-comité déposait un rapport important intitulé Traumatismes liés au stress : Le besoin de compréhension, lequel entre autre traitait de la question longtemps négligée du syndrome de stress post-traumatique (SSPT). Les recommandations étaient principalement axées sur la sensibilisation accrue par rapport à cet état ainsi qu'à l'élaboration d'un diagnostic adéquat et à un programme de traitement visant à aider les anciens combattants souffrant de cet état débilitant.

LE MYTHE DE LA SÉCURITÉ DANS LES AÉROPORTS CANADIENS

Pendant son examen initial des questions de défense et de sécurité, le Comité avait relevé des faiblesses dans les aéroports et les ports maritimes du pays. C'est pourquoi, dans son quatrième rapport, il s'est penché d'un peu plus près sur la gestion de la sécurité dans les aéroports canadiens et découvert des lacunes alarmantes dans les moyens pris par le Canada pour faire face aux attaques terroristes du 11 septembre.

Déposé en janvier 2003, le rapport révélait que le gouvernement fédéral et l'industrie canadienne du transport aérien avaient surtout adopté des mesures de renforcement de la sécurité qui ne risquaient pas de passer inaperçues auprès des voyageurs : contrôle plus attentif des bagages à main, questions visant à déterminer si une tierce personne avait pu glisser quelque chose dans les bagages, obligation de s'assurer que les bagages sont à bord des mêmes vols que leurs propriétaires, etc. Ces mesures ont pu rassurer beaucoup de voyageurs sur le resserrement considérable de la sécurité dans l'industrie du transport aérien au Canada, mais les lacunes béantes qui persistaient en coulisse n'ont pratiquement pas été corrigées.

Le Comité a formulé une série de recommandations pour remédier à ces lacunes : 1) former les équipages, les agents de l'immigration et des douanes et le personnel de maintenance; 2) améliorer la sécurité à bord; 3) contenir la menace que constituent les bagages enregistrés, les colis et les sacs de courrier; 4) contenir la menace que représente l'infiltration de terroristes dans le personnel d'une aérogare; 5) contenir la menace d'activités subversives dans la périphérie immédiate d'un aéroport; 6) contenir la menace d'attaques terroristes lancées contre des avions depuis l'extérieur du périmètre d'un aéroport; 7) améliorer les services de police aéroportuaire; 8) améliorer la gouvernance du système aérien du Canada; 9) assurer la reddition de comptes au plan financier; 10) veiller à une transparence renouvelée.

LES CÔTES DU CANADA : LES PLUS LONGUES FRONTIÈRES MAL DÉFENDUES AU MONDE

Par la suite, le Comité est retourné à l'étude des ports canadiens, mais en l'étendant aux régions côtières et en s'attaquant aux faiblesses des mécanismes de collecte et d'analyse du renseignement. Ce rapport, déposé en octobre 2003, est le fruit de ce travail.

Cet ambitieux rapport en deux volumes faisait ressortir d'importantes lacunes dans la capacité du Canada de repérer ce qui menace ses côtes, et à plus forte raison de les défendre. Il recommandait l'implantation d'un service de sécurité et de renseignement plus centralisé qui relèverait directement du vice-premier ministre. Le Comité a également signalé de sérieuses déficiences dans les ressources, tant humaines que matérielles, qui servaient à protéger les côtes canadiennes.

Les recommandations portant sur le rôle de la Garde côtière étaient parmi les plus controversées. Le Comité a notamment proposé que la Garde côtière devienne une entité distincte du ministère des Pêches et des Océans et que son personnel soit armé et reçoive une formation en

Face aux turbulences

arrondissement, ce qui l'amènerait à jouer davantage un rôle policier dans la protection des côtes canadiennes.

Le rapport comprenait aussi un chapitre sur l'organisation des services de sécurité et de renseignement du gouvernement. Le Comité a conclu que les Canadiens avaient besoin d'un organisme central qui s'occuperait entre autres de l'intégrité territoriale du Canada, de la fusion des renseignements, du dossier Canada États-Unis et des catastrophes nationales. Il a recommandé que la gestion des crises nationales soit le mandat premier d'un vice-premier ministre doté de pouvoirs suffisants, qu'un soutien administratif adéquat soit donné au vice-premier ministre à partir du Bureau du Conseil privé, qui sert aussi de secrétariat au premier ministre, et qu'un centre des opérations stratégiques soit établi à Ottawa, en même temps qu'un centre de relève bien équipé.

ACTIVITÉS COMMÉMORATIVES (novembre 2003)

Ce rapport concis offre un examen des activités commémoratives organisées par le ministère des Affaires des anciens combattants et d'autres organismes. Le sous-comité recommandait que l'on tienne compte des besoins des anciens combattants dans la préparation de la coordination logistique des activités outre-mer et proposait plusieurs recommandations dans le but de rappeler aux prochaines générations de Canadiens les sacrifices qu'ont faits leurs ancêtres.

Ce rapport recommande certaines activités commémoratives entreprises par le Ministère afin de garder vivante la mémoire des anciens combattants et leur sacrifice au nom de tous les Canadiens. Il compte trois parties. La première, sur les monuments commémoratifs nationaux et internationaux, traite notamment de la nécessité d'entretenir les monuments et les champs de bataille ainsi que les tombes et les cimetières où reposent en paix les Canadiens qui ont servi le pays à la guerre comme dans la paix. La deuxième partie examine la restauration du Monument canadien à Vimy et de douze autres monuments commémoratifs de la Première Guerre mondiale en Europe, éléments essentiels de notre patrimoine. La troisième partie, sur l'engagement communautaire, traite de l'organisation d'activités comme les cérémonies commémoratives au Canada et les pèlerinages sur les champs de bataille étrangers où les Canadiens se sont illustrés.

LES URGENCES NATIONALES : LE CANADA, FRAGILE EN PREMIÈRE LIGNE (mars 2004)

Étude exhaustive de la situation des premiers intervenants dans l'ensemble du pays, ce rapport, qui a été déposé en mars 2004, contient 19 recommandations sur l'amélioration des mesures d'urgence pour faire en sorte que les besoins des premiers répondants, et par le fait même de tous les Canadiens, soient satisfaits. Le rapport dénonce le manque de coopération entre les différents niveaux de gouvernement et préconise une plus grande harmonisation et un meilleur partage des ressources entre eux.

MANUEL DE SÉCURITÉ DU CANADA, ÉDITION 2005 : LE POINT SUR LES PROBLÈMES DE SÉCURITÉ À LA RECHERCHE DE SOLUTIONS (décembre 2004)

En décembre 2004, le Comité a publié une évaluation de la mise en œuvre des diverses recommandations contenues dans les neuf rapports de fond que le Comité avait rendu publics au cours des trois années qui ont précédé l'élection fédérale de 2004. Le Comité a reconnu que différentes mesures avaient été prises durant cette période en vue de redéfinir l'approche du Canada en matière de sécurité nationale. Toutefois, le point de vue du Comité est que, dans bien des cas, le gouvernement n'est pas allé assez loin compte tenu de l'accroissement et de la nature changeante des menaces naturelles et d'origine humaine pour les Canadiens, et qu'il n'a pas consacré les efforts soutenus nécessaires à leur atténuation.

Chacune des recommandations (à l'exception de quelques-unes que le Comité a jugées, en rétrospective, incorrectes ou négligeables), a été examinée sous quatre angles : (1) le problème; (2) la recommandation du Comité; (3) la réponse du gouvernement; (4) et le défi pour le gouvernement. Afin de souligner les déclarations ou les mesures qui, de l'avis du Comité, sont en rapport avec la recommandation qu'il avait faite, le Comité s'y est pris de trois manières pour déterminer la réaction du gouvernement : premièrement, en juillet 2004, le président sortant et actuel a écrit aux ministères et organismes concernés pour leur demander les renseignements pertinents; deuxièmement, le personnel du Comité a recueilli des renseignements à partir de sites Web et de déclarations accessibles au public; et, troisièmement, le personnel du Comité a parfois transmis des questions précises aux ministères et organismes pour leur faire clarifier leurs déclarations publiques. Le volet intitulé *Défi pour le gouvernement* fixe les objectifs que le gouvernement doit encore atteindre pour que le problème signalé par le Comité soit résolu. Lorsque le gouvernement ne fournit aucune indication qu'il s'est attaqué au problème, le Comité l'a mis au défi d'agir ou d'expliquer aux Canadiens pourquoi il ne peut le faire.

À LA LIMITE DE L'INSÉCURITÉ (juin 2005)

En juin 2005, le Comité a publié une évaluation des aspects vulnérables des points de passage frontaliers du Canada. Il a reconnu que, malgré les mesures qui ont été prises au cours des trois ans et demi qui ont suivi le 11 septembre 2001, très peu de progrès ont été accomplis des deux côtés de la frontière pour accroître la sécurité et l'efficacité aux points de passage frontaliers. Outre le besoin évident d'améliorer l'infrastructure et les systèmes, le Comité pense que la seule façon d'allier sécurité et prospérité des échanges commerciaux est de procéder à un changement radical de culture aux postes frontaliers.

Le rapport porte sur la situation dans son ensemble et sur la nécessité de revoir nos priorités de façon à ce que les points de passage frontaliers répondent à nos besoins. Il se penche également sur les problèmes liés au personnel, à la formation et à l'équipement. Enfin, il examine les opérations, les problèmes d'infrastructure à Windsor-Detroit et l'orientation future des travaux du Comité. Le rapport contient 26 recommandations ainsi que des explications sur la démarche du Comité et les raisons qui l'ont amené à formuler chacune de ces recommandations.

Face aux turbulences

UN CANADA DIMINUÉ – LES EFFETS DE LA NÉGLIGENCE SUR LES FORCES ARMÉES CANADIENNES (septembre 2005)

En septembre 2005, le Comité a publié un rapport évaluant dans quelle mesure la capacité actuelle des forces armées canadiennes leur permet de s'acquitter de leur rôle qui est de protéger les Canadiens et de défendre les intérêts du Canada au pays et à l'étranger. Ce premier rapport, d'une série de trois, examine en détail les questions qui, globalement, nuisent aux capacités et à l'efficacité des forces armées canadiennes. Même s'il reconnaît que le Canada dispose d'une force de combat de première classe, le Comité aborde aussi les faiblesses qu'un sous-financement chronique des forces canadiennes a créées. La réduction des fonds consacrés à la défense a fragilisé les forces armées canadiennes à long terme et, partant, a limité leurs capacités de défendre la souveraineté du pays et de protéger ses intérêts vitaux à l'étranger.

Ce premier rapport fournit une base nous permettant de mieux comprendre la crise à laquelle les forces canadiennes sont confrontées. Un deuxième rapport proposera une série de solutions pour remédier aux faiblesses identifiées, et un troisième et dernier rapport se penchera sur les perspectives d'avenir et la forme que l'armée devrait prendre pour être en mesure de défendre le mieux possible les intérêts du pays dans les prochaines décennies.

LA PRIORITÉ No 1 DU GOUVERNEMENT - SE Doter DES MOYENS MILITAIRES NÉCESSAIRES À LA PROTECTION DES CANADIENS (juin 2006)

En juin 2006, le Comité publiait le second de ses trois rapports prévus, sur les avantages et les inconvénients des mesures annoncées par le gouvernement pour corriger des dizaines d'années de négligence dans le domaine militaire. Rebâtir les Forces canadiennes n'est pas tâche facile. Si le gouvernement veut vraiment rebâtir nos Forces, il doit faire des choix difficiles au sujet de l'armée dont les Canadiens ont besoin pour se protéger et protéger leurs intérêts.

Ce rapport se demande si la volonté est suffisante pour rebâtir l'armée canadienne; si l'appui du public est suffisant; si le gouvernement, qui a l'argent selon le ministre de la Défense, est vraiment prêt à le *dépenser*. Le rapport fait les comptes : il additionne les besoins et les compare aux sommes annoncées. Il révèle quelles lacunes sont comblées, et lesquelles sont négligées. Il vise des solutions aux problèmes endémiques.

ANNEXE V

Comparaison détaillé avec d'autres pays

Dépenses relatives à la défense et à l'aide étrangère des pays de l'OTAN et du G-20

La présente annexe renferme des données sur les dépenses engagées par l'OTAN et les pays du G-20 dans diverses mesures de défense et d'aide étrangère.

Ces données proviennent de diverses sources ouvertes. Les chiffres concernant un pays en particulier peuvent varier légèrement d'un tableau ou d'un graphique à l'autre. Les chiffres varient selon les sources, ce qui peut entraîner des erreurs d'arrondi, après les calculs.

Face aux turbulences

PAYS	Population (2004)	Pays		Dépenses pour la défense - 2005			Aide internationale - 2005		
		OIB (2004) (en milliards de \$ US)	PIB (2005) (en milliards de \$ US)	\$ US (milliards)	\$ US par habitant	% du PIB	\$ US (milliards)	\$ US par habitant	du PIBP
Argentine	39 537 943	153,00	181,00	1,79	40 \$	0,99%	n.d.	n.d.	n.d.
Australie	20 090 437	637,30	665,00	13,20	582 \$	1,98%	1,67	25,14 \$	0,25%
Brazil	186 112 794	604,00	783,00	13,17	49 \$	1,68%	n.d.	n.d.	n.d.
Canada	32 805 041	978,00	1 079,37	10,90	308 \$	1,01%	3,73	61,91 \$	0,35%
Chine	1 306 313 812	1 650,00	1 890,00	29,50	19 \$	1,56%	n.d.	n.d.	n.d.
France	60 666 178	2 046,00	2 150,00	41,60	659 \$	1,93%	10,06	119,58 \$	0,47%
Allemagne	82 431 390	2 740,60	2 850,00	30,20	360 \$	1,06%	9,92	82,30 \$	0,35%
Inde	1 080 264 388	691,20	761,00	22,00	18 \$	2,89%	n.d.	n.d.	n.d.
Indonésie	241 973 879	257,60	277,00	2,53	10 \$	0,91%	n.d.	n.d.	n.d.
Italie	58 103 033	1 677,80	1 740,00	17,70	301 \$	1,02%	5,05	41,87 \$	0,29%
Japon	127 417 244	4 622,80	4 700,00	44,70	354 \$	0,95%	13,10	69,69 \$	0,28%
Corée (Sud)	47 912 000	680,00	817,00	20,70	342 \$	2,53%	0,74	5,82 \$	0,09%
Mexique	106 202 903	682,00	740,00	3,09	26 \$	0,42%	n.d.	n.d.	n.d.
Russie	143 420 309	582,40	750,00	18,90	99 \$	2,52%	n.d.	n.d.	n.d.
Arabie saoudite	26 417 599	250,60	301,00	25,40	731 \$	8,44%	n.d.	n.d.	n.d.
Afrique du Sud	44 344 136	212,80	231,00	3,40	74 \$	1,47%	n.d.	n.d.	n.d.
Turquie	69 660 559	302,80	299,00	8,00	122 \$	2,68%	n.d.	n.d.	n.d.
Royaume-Uni	60 441 457	2 124,40	2 230,00	51,10	811 \$	2,29%	10,75	103,94 \$	0,48%
États-Unis	295 734 134	11 711,80	12 500,00	495,00	1 557 \$	3,96%	27,46	54,96 \$	0,22%
SOURCES									
Population	Institut international d'études stratégiques, <i>The Military Balance 2006 (Volume 106, Numéro 1 / Juin 2006)</i>								
PIB	Données de 2004 : Banque mondiale, Base de données sur les indicateurs du développement dans le monde, mise à jour le 15 juillet 2005, disponible à : http://www.worldbank.org/data/countrydata/countrydata.html ; données de 2005 : Institut international d'études stratégiques, <i>The Military Balance 2006 (Volume 106, Numéro 1 / Juin 2006)</i>								
\$ Défense	L'Institut international d'études stratégiques, <i>The Military Balance 2006 (Volume 106, Numéro 1 / Juin 2006)</i>								
Aide étrangère	Données sur tous les pays tirées de l'OCDE, « TABLE 1. NET DEVELOPMENT ASSISTANCE 2005, Preliminary Data », <i>Aid flows top USD 100 billion in 2005</i> , disponible à : http://www.oecd.org/dataoecd/34/27/36418598.pdf .								
Calculs	Lorsqu'il est indiqué que les données sur l'aide étrangère ne sont pas disponibles, c'est soit qu'on n'a pas pu trouver ces données ou que, selon la Banque mondiale, ce pays est un bénéficiaire net de l'aide internationale Les dépenses par habitant et en % du PIB consacrées à l'aide étrangère ont été calculées à partir des plus récentes données sur l'APD (2005), la population (2004) et le PIB (2005). Les dépenses par habitant et en % du PIB consacrées à la défense ont été calculées à partir des plus récentes données sur les dépenses de défense (2005) et, la population (2004) et le PIB (2005). Des 20 États membres du G-20, seule l'Union européenne n'est pas représentée dans ce tableau.								
NOTA :	DES CALCULS SONT DES ESTIMATIONS SEULEME								

TIRÉ DE : Ministère de la Défense nationale, *Au-delà des dollars*, édition 2005-2006 (mars 2006), disponible à http://www.admfinco.forces.gc.ca/financial_docs/Msood/2005-2006/intro_f.asp (Dernière visite : 19 juin 2006).

BUDGETS DE DÉFENSE DE L'OTAN EN DOLLARS AMÉRICAINS (US)

Le budget de défense prévu des États-Unis pour 2005 est d'environ 472,2 milliards \$US. Pour fins de comparaison, le budget de la défense du Royaume-Uni est estimé à, 52,8 milliards \$US, celui de la France à 54,8 milliards \$US, celui de l'Allemagne à 39,3 milliards \$US, celui de l'Italie à 32,4 milliards \$US, celui de la Turquie à 11,7 milliards \$US, celui du Canada à 12,5 milliards \$US et celui de l'Espagne à 13,6 milliards \$US.

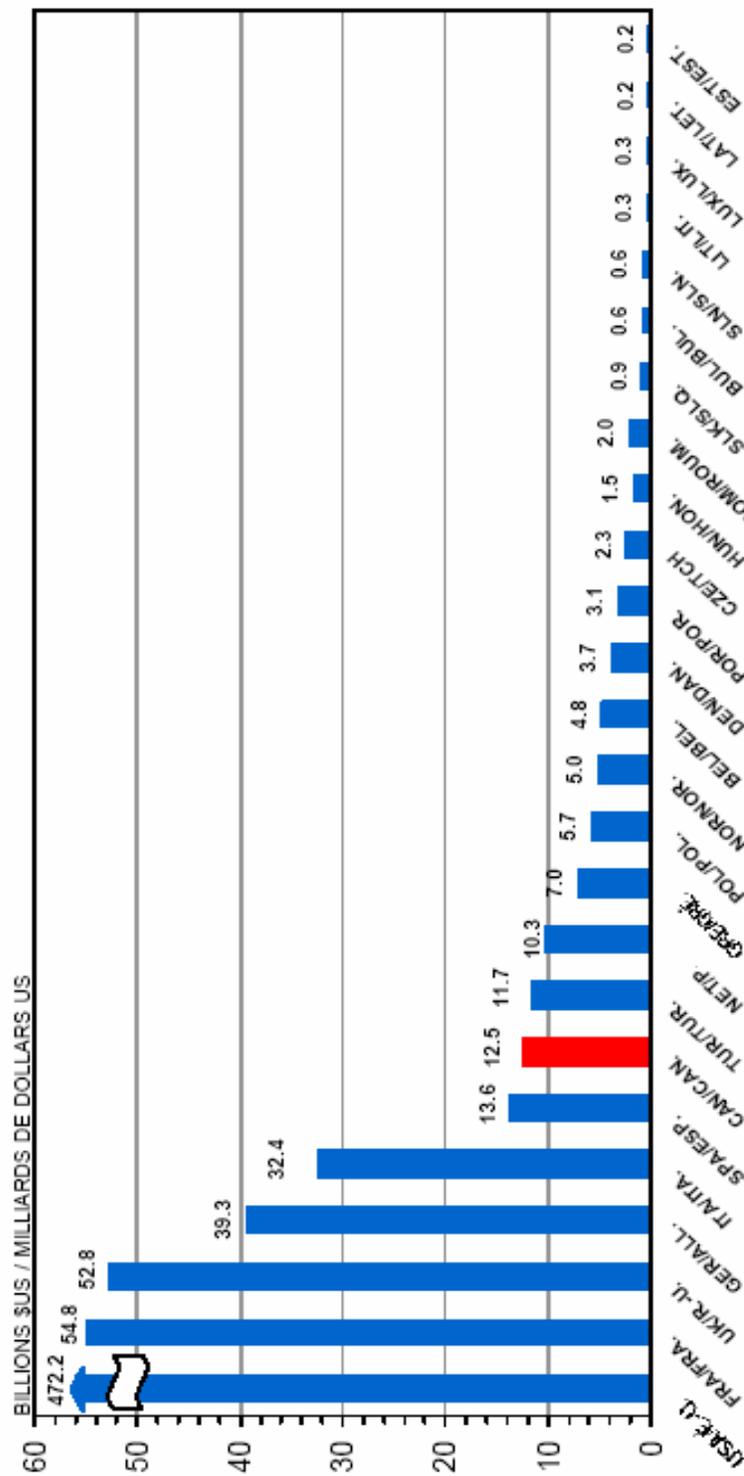
Les montants des dépenses sont établis d'après la définition de l'OTAN des dépenses de défense et peuvent donc différer de celles présentées dans les budgets nationaux. Cependant l'utilisation d'une définition commune permet une analyse comparative.

Pour fins de référence, les acronymes et abréviations employés dans le graphique sont définis comme suit:

ALL - Allemagne	LIT - Lituanie
BEL - Belgique	LUX - Luxembourg
BUL - Bulgarie	NOR - Norvège
CAN - Canada	P.-B. - Pays-Bas
DAN - Danemark	POL - Pologne
ESP - Espagne	POR - Portugal
EST - Estonie	SLQ - République slovaque
E.-U. - États-Unis	TCH - République tchèque
FR - France	ROUM - Roumanie
GRE - Grèce	R.-U. - Royaume-Uni
HON - Hongrie	SLN - Slovénie
ITA - Italie	TUR - Turquie
LET - Lettonie	

L'Islande n'est pas incluse puisqu'elle ne possède pas de forces armées.

NATO DEFENCE BUDGETS IN US \$ /
 BUDGETS DE DÉFENSE DE L'OTAN EN DOLLARS US
 2005 ESTIMATES / ESTIMATIONS DE 2005



SOURCE: NATO PRESS RELEASE DECEMBER 2005
 SOURCE: COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE L'OTAN DÉCEMBRE 2005

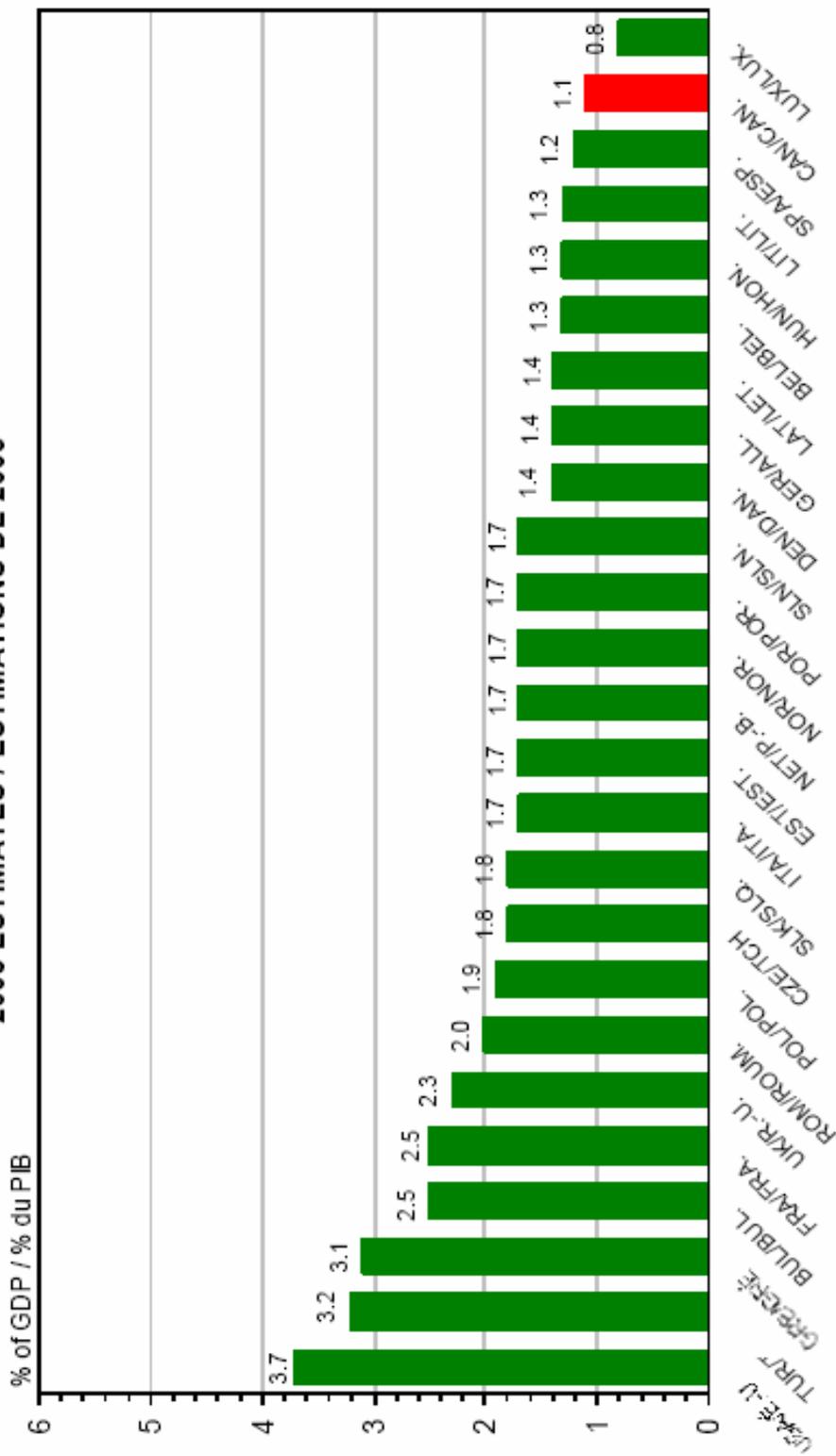
TIRÉ DE : Ministère de la Défense nationale, *Au-delà des dollars*, édition 2005-2006 (mars 2006), disponible à http://www.admfinances.gc.ca/financial_docs/Msood/2005-2006/intro_f.asp (Dernière visite : 19 juin 2006).

**DÉPENSES DE DÉFENSE DE L'OTAN EN
POURCENTAGE DU PRODUIT INTÉRIEUR
BRUT**

On estime que le Canada a consacré 1,1 % de son produit intérieur brut (PIB) à la défense en 2005. À l'autre extrémité de l'échelle se trouvent les États-Unis (3,7%), la Turquie (3,2 %) et la Grèce (3,1 %). Bien que le PIB soit couramment employé pour comparer les dépenses militaires, il devrait être utilisé avec prudence étant donné qu'il n'est pas calculé de la même façon dans tous les pays.

NATO DEFENCE EXPENDITURES AS A PERCENTAGE OF GROSS DOMESTIC PRODUCT /
 DÉPENSES DE DÉFENSE DE L'OTAN EN POURCENTAGE DU PRODUIT INTÉRIEUR BRUT

2005 ESTIMATES / ESTIMATIONS DE 2005



SOURCE: NATO PRESS RELEASE DECEMBER 2005
 SOURCE: COMMUNIQUE DE PRESSE DE L'OTAN DECEMBRE 2005

TIRÉ DE : Ministère de la Défense nationale, *Au-delà des dollars*, édition 2005-2006 (mars 2006), disponible à http://www.admfincs.forces.gc.ca/financial_docs/Msood/2005-2006/intro_f.asp (Dernière visite : 19 juin 2006).

ANNEXE VI

Comment le Comité arrive à un budget de 25 à 35 milliards de dollars

Les projections détaillées du Comité :

Comment on en arrive à un budget de 25 à 35 milliards de dollars

	Prévision du budget du ministère de la Défense nationale 2011-2012	
	Coûts prévus en dollars	% du budget
Personnel	12,5-15,5 milliards \$	45-50 %
Immobilisations	6-11 milliards \$	30 %
Fonctionnement et entretien	6-11 milliards \$	30 %
Dépenses législatives, subventions et contributions	1,3-2 milliards \$	5 %
TOTAL :	25-35 milliards \$	100 %

Aucun de ces chiffres n'est immuable. Le Comité reconnaît qu'il existe bien des façons de joindre les deux bouts et que nous pouvons trouver d'autres méthodes créatives pour mettre sur pied des Forces armées capables d'accomplir le travail qu'on leur demande. On ne peut cependant pas ignorer le fait que nous ayons beaucoup de terrain à rattraper en raison de plusieurs années de négligence de la part des gouvernements.

Dans l'ensemble, il est difficile d'imaginer que des éléments du budget du Ministère puissent ne pas avoir besoin de plus d'argent en termes absolus. Et pour arriver à combler les lacunes aux chapitres des biens d'équipement et de l'infrastructure, il va falloir *beaucoup* plus d'argent.

Examinons maintenant chaque élément un à un.

Personnel

Les coûts du personnel du ministère de la Défense nationale comprennent les salaires, les avantages sociaux et les cotisations au régime de pension, ainsi que les dépenses de fonctionnement et d'entretien liées au personnel, notamment pour l'habillement, les soins médicaux et la location de cantonnements⁶⁰. Le Comité pense qu'en faisant passer l'effectif des Forces armées à 90 000 membres (ce qu'il recommande à la Partie III), le coût du personnel grimpera à entre 12,5 et 15,5 milliards de dollars par année, par rapport à environ 7 milliards de dollars cette année⁶¹.

Comparaison des prévisions de croissance de la Force régulière du gouvernement par rapport à celles du Comité			
	Taille de la Force	Coût annuel prévu par le Comité	Date d'achèvement
Expansion prévue par le gouvernement	75 000	9,6 – 12,6 milliards \$	2010-2011
Expansion recommandée par le Comité	90 000	12,5 – 15,5 milliards \$	2011-2012

L'augmentation budgétaire que nous avons estimée est liée en grande partie aux dépenses accrues, au chapitre des salaires et des avantages sociaux, qu'entraînera un élargissement des effectifs des Forces canadiennes. Elle repose sur une expansion graduelle de la Force régulière, pour atteindre un effectif de 90 000 membres d'ici 2012, soit environ 28 000 de plus qu'actuellement, 23 000 de plus que ce qui était envisagé dans l'Énoncé de la politique de défense et 15 000 de plus que ce que promettait le nouveau gouvernement.

Le Comité évalue à environ 2 milliards de dollars le coût de chaque tranche de 10 000 soldats supplémentaires⁶². D'après cette estimation, on peut raisonnablement penser que l'ajout de 28 000 militaires, conformément à la recommandation du Comité, entraînerait des coûts supplémentaires d'au moins 6 milliards de dollars par année.

⁶⁰ Ministère de la Défense nationale, *Au-delà des dollars 2005-2006*, p.46

⁶¹ Ministère de la Défense nationale, *Au-delà des dollars 2005-2006*, p.46

⁶² Le Comité fonde cette estimation sur un calcul sommaire d'ordre de grandeur qui établit à entre 150 000 \$ et 200 000 \$ le montant à déboursier pour chaque militaire de plus au sein des Forces canadiennes, si l'on tient compte du salaire, des avantages sociaux, des soins de santé, de l'entraînement, de la trousse personnelle, du logement et de l'espace de travail.

ANNEXE VI
Comment le Comité arrive à un budget de
25 à 35 milliards de dollars

Le coût du personnel ne sera évidemment pas aussi élevé si le gouvernement s'en tient à sa promesse électorale de porter à 75 000 membres seulement l'effectif total des Forces armées, laquelle promesse, selon le Comité, devrait lui coûter autour de 2,6 milliards de dollars annuellement. Le Comité est cependant convaincu que le gouvernement finira par se rendre compte que l'augmentation annoncée est loin d'être suffisante pour que le Canada dispose de forces militaires saines et stables, et capables de soutenir la cadence opérationnelle des dernières années.

Le Comité a choisi de se concentrer pour cette étude sur la Force régulière, mais il n'en estime pas moins que la Force de réserve continuera de jouer un rôle important au sein des Forces canadiennes.

En plus des coûts supplémentaires associés à l'élargissement des effectifs militaires, le Comité croit que les Forces devront aussi assumer des coûts de recrutement et de maintien en poste nettement plus élevés si elles veulent :

- a. grossir les effectifs pour les faire passer à 90 000 militaires;
- b. garder en poste le personnel qui approche l'âge normal de la retraite;
- c. remédier au manque de personnel dans les groupes professionnels spécialisés.

L'augmentation des effectifs à 90 000 entraînera des coûts de recrutement considérablement plus élevés. Les Forces devront attirer des bassins plus importants de candidats comme jamais elles ne l'ont fait depuis des décennies. Et pour convaincre autant de jeunes gens de rejoindre les rangs des Forces canadiennes, il faudra déployer des efforts sans précédent et recourir à des solutions originales, ce qui, dans chaque cas, coûtera de l'argent.

Le maintien en poste du personnel qui approche l'âge normal de la retraite coûtera aussi considérablement plus cher dans les prochaines années. Comme le Comité l'a écrit dans son dernier rapport, *Un Canada diminué*, les Forces sont confrontées à une pyramide démographique parce qu'une grande partie de leurs effectifs approchent l'âge d'admissibilité à la retraite. Bon nombre de ceux qui sont prêts à partir possèdent des connaissances et une expérience précieuses dont les Forces peuvent difficilement se passer, en particulier en ce moment, alors qu'elles

Face aux turbulences

cherchent à grossir leurs rangs. Toutefois, pour retenir ces gens de qualité, il faudra sans doute recourir à des incitatifs, et cela, encore une fois, coûtera de l'argent.

La solution au manque de personnel et à la surcharge de travail dans les groupes professionnels spécialisés contribuera elle aussi à l'augmentation des coûts du personnel⁶³. La crise au chapitre du personnel perdurera au sein des Forces canadiennes tant et aussi longtemps que celles-ci ne s'attaqueront pas à l'insuffisance de personnel dans les groupes professionnels spécialisés.

Pour remédier à ce problème, il faut inciter un grand nombre de candidats exerçant des professions très recherchées – par exemple, des médecins, des dentistes et des mécaniciens – à choisir les Forces; et réciproquement, il faut convaincre les personnes exerçant de telles professions de ne pas quitter les Forces en emportant avec elles leur expertise. On devra donc faire usage d'incitatifs dans les deux cas.

L'augmentation de la capacité des Forces canadiennes à offrir à leurs officiers une éducation postsecondaire, universitaire et universitaire supérieure (dont il sera question dans le prochain rapport) entraînera elle aussi des coûts.

Décomposition du budget du MDN prévu par le Comité pour 2011-2012 - I	
COÛTS DU PERSONNEL EN 2011-2012	COÛT APPROX.
▪ Effectifs actuels de 62 000 militaires et employés civils	7,7 milliards \$
▪ Effectifs supplémentaires de 28 000 militaires <i>(conformément à la recommandation du Comité visant à doter les Forces d'un effectif autorisé de 90 000 militaires)</i>	3 milliards \$
▪ Coûts accrus de recrutement et de maintien en poste <i>(conformément à la recommandation visant à remédier à l'insuffisance de personnel dans les au problème des groupes professionnels trop souvent mis à contribution et à relancer le recrutement)</i>	Indéterminés
COÛT TOTAL - PERSONNEL	10-13 milliards \$

⁶³ Voir les informations plus détaillées à ce sujet à la Partie III.

Dépenses d'immobilisations

Victime pendant des années d'une insuffisance de fonds, le ministère de la Défense nationale a pris un sérieux retard dans le remplacement de ses équipements et l'acquisition de nouvelles capacités. Il doit maintenant s'attaquer à une longue liste d'onéreux projets de remplacement, de construction ou d'achat d'équipements ou d'immobilisations, allant des navires aux aéronefs, en passant par des camions, des blindés et des immeubles, ce qui explique pourquoi le poste de dépenses nécessitant la plus grosse augmentation est celui des immobilisations.

L'an dernier, le Ministère a consacré 16,7 % de son budget aux dépenses d'immobilisations⁶⁴. Dans *Un Canada diminué*, le Comité soulignait que ce n'est pas suffisant pour éviter une dégradation des biens d'équipement et de l'infrastructure. La dernière année, une année plutôt typique, a mis en évidence un cycle qu'on ne peut plus laisser se poursuivre.

Le Ministère tente depuis des années d'augmenter ses dépenses en biens d'équipement et dans les infrastructures, sans trop de succès. Il a même essayé, en 1999, d'officialiser l'indexation de ses dépenses en immobilisations en fonction de l'ensemble des dépenses de la défense. Dans *Façonner l'avenir de la défense canadienne : une stratégie pour l'an 2020*, le Ministère s'était accordé un délai de cinq ans pour se doter d'une structure de défense « viable et à la mesure de nos moyens⁶⁵ ». Pour parvenir à ce résultat, on devait consacrer au moins 23 % de l'ensemble du budget annuel de la défense aux biens d'équipement. Le *Guide de planification de la Défense 2000* a commencé par fixer un objectif intermédiaire de 21 %, qui devait être atteint en avril 2004. Le ministère de la Défense nationale n'est jamais passé près de l'atteindre⁶⁶.

Le sous-ministre adjoint (Matériel), M. Alan Williams, a fait la déclaration suivante devant le Comité en novembre 2004 :

« Nous devons à la fois payer les salaires du personnel, financer les infrastructures, acheter de nouveaux équipements et entretenir le reste du

⁶⁴ Ministère de la Défense nationale, *Au-delà des dollars 2004-2005*.

⁶⁵ Ministère de la Défense nationale, *Façonner l'avenir de la défense canadienne : une stratégie pour l'an 2020*.

⁶⁶ Bureau du vérificateur général, *Rapport d'octobre 2000*, Suivi du Chapitre 4 du rapport de 1998 sur les grands projets d'acquisition de biens d'équipement, accessible à l'adresse suivante : <http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/rapports.nsf/html/0016cf.html>.

Face aux turbulences

matériel. Les décisions sont prises en fonction des priorités. [Les dépenses en biens d'équipement sont souvent celles qui sont négligées] parce qu'il faut que le personnel soit rémunéré, que les équipements soient entretenus, que le personnel soit logé et que les équipements soient entreposés dans des installations adéquates. Par conséquent, il est normal que le gros du budget soit attribué aux priorités ». ⁶⁷

La façon raisonnable de redresser la situation sur le plan du financement, de remettre en état les principaux systèmes d'armes, de rétablir les capacités des Forces et de simplifier les plans d'acquisitions importantes, consisterait à se fixer un objectif précis et ambitieux pour le renouvellement des biens d'équipement, sous forme de pourcentage de l'ensemble des dépenses ministérielles.

Le Comité approuve l'objectif de 23 % précisé dans la *Stratégie 2020*, mais cette amélioration ne sera pas suffisante en raison de la détérioration constante des équipements et des infrastructures. Pour le bien de l'organisation, il faudrait consacrer environ 25 % du budget au remplacement des biens d'équipement et des infrastructures. Le Comité estime même qu'il serait préférable, pour le moment, de viser un objectif de 30 %.

Pourquoi? Tout d'abord, parce que les Forces canadiennes ont une longue pente à remonter. Pendant les sept années ou presque qui ont suivi la publication de *Stratégie 2020*, les Forces ont continué de souffrir d'une sous-capitalisation. Depuis ce temps, leurs capacités n'ont cessé de se détériorer : on n'a qu'à songer à la disponibilité de l'aéronef de transport Hercules, aux nombreuses années de service des destroyers de la Marine ou à l'état de l'infrastructure de base.

Dans *Un Canada diminué*, par exemple, le Comité établissait à plus de 200 millions de dollars annuellement les fonds supplémentaires tiré du budget de fonctionnement et d'entretien que le gouvernement devrait consacrer à la réparation et à la réfection des infrastructures des Forces.

Ce sous-financement chronique a causé un retard énorme au niveau de l'entretien qui, plus souvent qu'autrement, ne fait qu'accélérer la détérioration des routes, immeubles et autres infrastructures au point où il n'est plus rentable de les réparer. Il faudrait à tout le moins trouver des fonds pour effectuer l'entretien courant

⁶⁷ Témoignage d'Alan Williams, sous-ministre adjoint (Matériel), *Délibérations du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense* (1^{er} novembre 2004), accessible à l'adresse suivante : http://www.parl.gc.ca/38/1/parlbus/commbus/senate/Com-f/defe-f/02ev-f.htm?Language=F&Parl=38&Ses=1&comm_id=76

ANNEXE VI

Comment le Comité arrive à un budget de 25 à 35 milliards de dollars

nécessaire et ainsi arrêter cette détérioration des infrastructures. En vérité, cependant, il y aurait lieu également de trouver de l'argent frais pour rebâtir et remplacer des infrastructures qui, à cause de leur âge ou par négligence, ont passé le point de non-retour.

Les navires, aéronefs et véhicules des Forces canadiennes se trouvent eux aussi à peu près dans la même situation. Parce qu'on a tardé ou négligé de faire les mises à niveau ou les remplacements nécessaires, une partie beaucoup trop grande de cet équipement ne peut plus être entretenue ni utilisée pour les opérations parce qu'elle est devenue désuète.

On ne peut procéder au remplacement de l'équipement que dans certaines conditions, par exemple lorsque ce dernier n'est plus en mesure de contrer les menaces, lorsqu'il est dépassé au plan technologique ou lorsque son fabricant n'est plus en mesure d'en assurer le maintien (lorsqu'il est difficile et coûteux d'obtenir des pièces de rechange). Toutes ces conditions sont réunies actuellement.

Pour que le Ministère arrive à se sortir du borbier dans lequel il se trouve, il va devoir dépenser plus que la normale au chapitre des immobilisations. Voilà pourquoi le Comité recommande que le gouvernement fournisse suffisamment de fonds au Ministère pour qu'il consacre 30 % de son budget aux dépenses en immobilisations d'ici 2011-2012.

En consacrant un pourcentage fixe du budget aux biens d'équipement et aux infrastructures, le Ministère pourrait jouir d'un autre avantage : la mise en place d'un régime de dépenses stable et prévisible. Cela lui permettra de planifier plus efficacement l'acquisition de nouveaux équipements militaires et le renouvellement de l'infrastructure quand il en aura besoin. Les Forces canadiennes pourront établir des calendriers de dépenses les plus économiques possibles et elles n'auront plus à jongler avec l'ordre de priorité des projets pour essayer de tirer le meilleur parti des rares dollars disponibles.

Détails

Voici la liste des principaux projets d'acquisitions de biens d'équipement qui vont devoir être réalisés au cours des 15 prochaines années, si le gouvernement veut donner suite aux recommandations du Comité.

Face aux turbulences

Les coûts et les besoins d'équipement ont été établis en fonction d'un effectif de 90 000 membres.

Coût estimatif de l'équipement considéré prioritaire par le Comité 2006 – 2025⁶⁸		
NOM DU PROJET	Nombre estimatif requis⁶⁹	COÛT ESTIMATIF DU COMITÉ
Navires de soutien interarmées	4	2 800 000 000 \$
Navires de transport maritime stratégique	4	4 000 000 000 \$
Programme de prolongation de durée des frégates	12	3 000 000 000 \$
Navires de combat de classe unique ⁷⁰	18-20	15 000 000 000 \$ - 30 000 000 000 \$
Programme de prolongation de durée des sous-marins	4	160 000 000 \$
Projet d'équipement intégré du soldat	--	500 000 000 \$
Projet de capacité de renseignement, de surveillance, d'acquisition d'objectif et de reconnaissance de la Force terrestre	--	1 000 000 000 \$
Artillerie	80	900 000 000 \$
Véhicule de reconnaissance blindé léger	200	650 000 000 \$
Camions, poids moyen	2 900	1 430 000 000 \$
Camions, poids léger	4 700	910 000 000 \$
Acquisition de nouveaux avions de transport aérien stratégique	6-8	2 800 000 000 \$
Remplacement des aéronefs de transport tactique Tactical	20-25	4 300 000 000 \$
Achèvement de la modernisation des aéronefs de patrouille maritime Aurora	18	1 000 000 000 \$
Achèvement de la modernisation des CF-18	80	560 000 000 \$
Hélicoptères de transport moyen ou lourd	16-20	2 000 000 000 \$
Remplacement des aéronefs de recherche et sauvetage à voilure fixe	20-24	1 500 000 000 \$
Véhicules aériens télépilotes interarmées	--	500 000 000 \$

⁶⁸ Il s'agit de chiffres très approximatifs destinés uniquement à donner une idée de l'ampleur des projets à venir. Ces estimations représentent les coûts d'acquisition et la liste peut inclure ou non une partie des coûts d'opérations et d'entretien qui pourraient être inclus dans le projet et représenter environ 30 p. 100 des totaux ci-dessus.

⁶⁹ Le Comité fournit ces chiffres à titre d'illustration de ce que le gouvernement pourra obtenir en contrepartie des sommes indiquées. Si le gouvernement décidait de ne pas faire l'acquisition des quantités indiquées par le Comité, le coût estimatif changerait.

⁷⁰ La plus grosse partie des coûts de ce projet pourrait ne pas se réaliser d'ici 2025 si le gouvernement s'en tient au calendrier actuel pour faire l'acquisition des navires de combat de classe unique. Le Comité croit que le gouvernement devrait les acheter plus tôt et en plus grand nombre que ce qu'il prévoit actuellement.

ANNEXE VI
Comment le Comité arrive à un budget de
25 à 35 milliards de dollars

Projet d'hélicoptère maritime	28	3 000 000 000 \$
Nouvelle génération de chasseurs ⁷¹	--	7 000 000 000 \$ - 15 000 000 000 \$
TOTAL PARTIEL		53 010 000 000 \$ - 76 010 000 000 \$

L'estimation du coût total de l'équipement établie par le gouvernement pour les décennies à venir est probablement inférieure à celle du Comité. C'est en partie parce qu'il a l'intention de réduire la commande de certaines pièces d'équipement, par exemple, le navire de soutien interarmées. Il prévoit commander trois de ces navires alors que le Comité en recommande quatre pour les motifs invoqués à la Partie IV.

Outre les priorités mentionnées par le Comité, le gouvernement prévoit également entreprendre les projets importants suivants pour lesquels le Comité fournit une estimation des coûts :

Coût estimatif des projets d'acquisition d'équipement additionnel du gouvernement en cours		
NOM DU PROJET	Nombre estimatif requis	COÛT ESTIMATIF DU COMITÉ
Brise-glaces armés	3	3 450 000 000 \$
Système de canon mobile		1 170 000 000 \$
Véhicule des effets multi-mission		950 000 000 \$
TOTAL PARTIEL		5 570 000 000 \$ Minimum

Par conséquent, le Comité prévoit que les coûts probables des plus importants projets d'acquisition de matériel par les Forces canadiennes seront de l'ordre de 58 à 81 milliards de dollars au cours des deux prochaines décennies.

⁷¹ Le coût estimatif de 15 milliards de dollars pour la prochaine génération de chasseurs est un chiffre approximatif seulement.

Face aux turbulences

Total partiel des priorités du Comité	53 010 000 000 \$ 76 010 000 000 \$
Total partiel des autres projets du gouvernement	5 570 000 000 \$
TOTAL	58 580 000 000 \$ - 81 580 000 000 \$

Il y a lieu de souligner que les chiffres ci-dessus ne représentent pas le coût total de tous les projets d'immobilisations des Forces canadiennes. Il s'agit simplement d'une liste du matériel le plus lourd.

La liste n'inclut pas la multitude de projets d'acquisition du matériel de moindre envergure. Pour avoir une idée de l'ampleur de ces derniers, il suffit de prendre en considération le fait que les 13 plus importants projets d'immobilisation du ministère de la Défense nationale ont utilisé environ 55,3 p. 100 du total du budget du ministère consacré aux biens d'équipement en 2005-2005⁷².

La liste n'inclut pas non plus les projets de construction d'infrastructures que le ministère devra entreprendre. Les priorités du gouvernement telles que la construction d'un port en eau profonde et d'un centre d'entraînement dans l'Arctique, le déplacement d'unités de réaction rapide vers les côtes est et ouest, l'installation d'un bataillon aéroporté à Trenton ou la création de bataillons territoriaux exigeront l'engagement de sommes considérables. Le Comité se penchera sur ces priorités dans son prochain rapport.

Le Comité reconnaît que les Forces canadiennes sont en train d'élaborer un plan des capacités de défense, qui doit normalement consister en une liste complète des capacités dont doivent disposer nos Forces armées et, par conséquent, de l'équipement dont elles ont besoin pour pouvoir exécuter les missions précisées dans l'Énoncé de la politique de défense et celles qui découlent des promesses électorales du nouveau gouvernement. Cette liste revêt une importance cruciale. Une fois qu'elle aura été définitivement établie, le gouvernement devra l'examiner sérieusement et s'en inspirer pour concevoir un plan de changement.

⁷² Ministère de la Défense nationale, *Au-delà des dollars 2004-2005* (février 2005), 55 : http://www.admfincs.forces.gc.ca/financial_docs/Msood/2004-2005/MSOOD04_b.pdf.

ANNEXE VI
Comment le Comité arrive à un budget de
25 à 35 milliards de dollars

Décomposition du budget du MDN prévu par le Comité pour 2011-2012- II	
DÉPENSES D'IMMOBILISATIONS EN 2011-2012	COÛT APPROX.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réfection des infrastructures <i>(conformément à la recommandation du Comité concernant le respect des lignes directrices du Conseil du Trésor applicables à l'entretien et au remplacement des infrastructures)</i> 	500-750 millions \$
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nouvel équipement majeur <i>(conformément à la recommandation énoncée à la Partie 4 concernant la nécessité d'accroître sans délai les capacités des Forces canadiennes)</i> 	6-9 milliards \$
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Autres besoins en biens d'équipement 	4-6 milliards \$
COÛT TOTAL - IMMOBILISATIONS	10-15 milliards \$

Fonctionnement et entretien

Puisque les Forces canadiennes s'apprêtent à connaître une période de croissance, il est important de se rendre compte que l'acquisition de nouveaux équipements, la construction de nouveaux bâtiments et l'enrôlement de nouveaux membres s'accompagnent de nombreux coûts récurrents.

Les coûts d'acquisition ou de construction ne sont que la pointe de l'iceberg quand on considère l'ensemble des coûts de l'équipement. Les pièces de rechange, les réparations, l'instruction, les mises à niveau des logiciels et du matériel et même le processus de réforme ajoutent au coût global du cycle de vie de l'équipement.

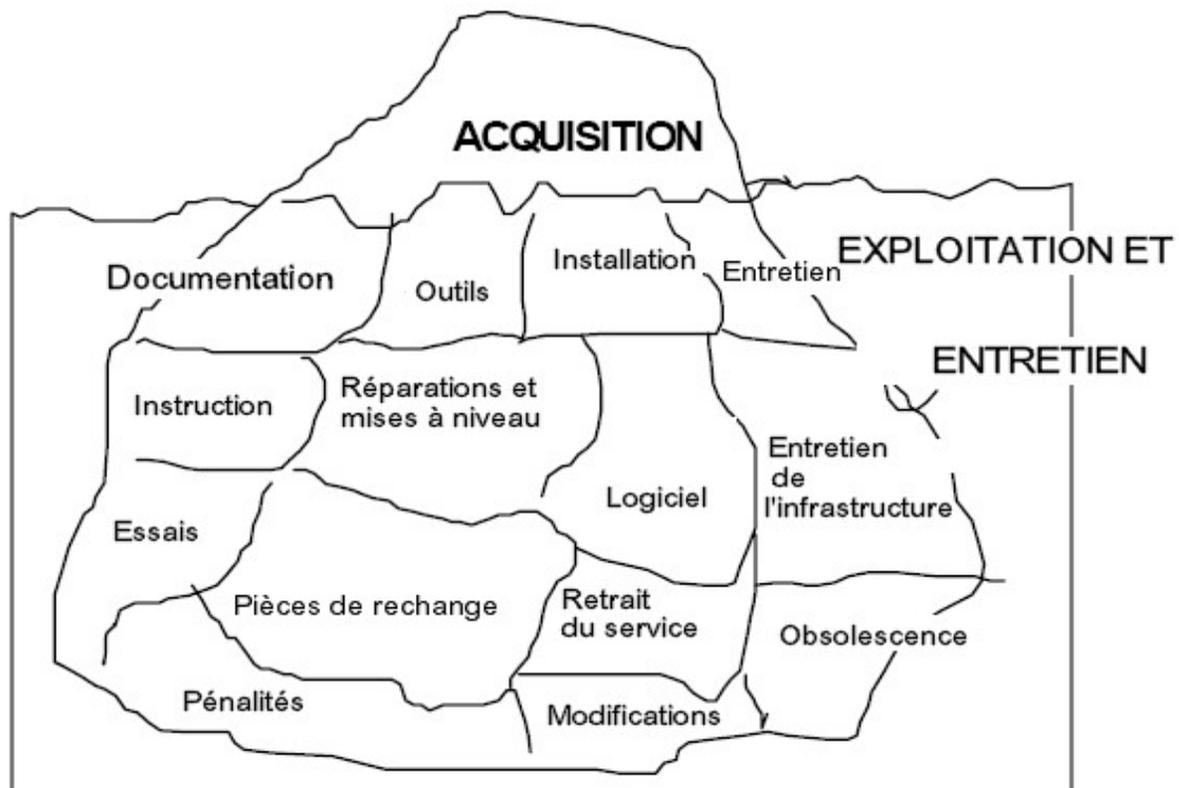


Figure 3 – L'iceberg que représente le coût global du cycle de vie de l'équipement. Le coût d'acquisition est le plus visible. Source : « A Particular Aspect Of Decide Bid Decision Support System : Modelling of Life-Cycle Processes and Costs », document présenté à la IEEE Conference on Systems, Man and Cybernetics, qui s'est déroulée à Orlando (Floride), du 12 au 15 octobre 1997.

Disponible à : <http://www.esi2.us.es/prima/Papers/mac97.pdf> (Dernière visite: 13 juin 2006)

Sous-financement des activités de fonctionnement et d'entretien par les gouvernements successifs

Les gouvernements qui se sont succédé à Ottawa au cours des 25 dernières années n'ont pas vu dans ces coûts une des causes de la situation où se trouvent actuellement les Forces canadiennes.

Les crédits insuffisants dans les comptes d'approvisionnement national empêchent les Forces de se procurer toutes les pièces dont elles ont besoin et les ont souvent obligées prendre des pièces sur un navire, un aéronef ou un véhicule pour les installer sur un autre navire, un autre aéronef ou un autre véhicule, afin de rendre

ANNEXE VI

Comment le Comité arrive à un budget de 25 à 35 milliards de dollars

ceux-ci opérationnels⁷³. On prenait à un, ne serait-ce que temporairement, pour donner à l'autre. Cela augmentait l'usure des pièces et occupait outre mesure les techniciens déjà en nombre insuffisant.

Le sous-financement de l'entretien de l'infrastructure a un impact similaire. Le coût des travaux d'entretien et de réparation de l'infrastructure qui ont été reportés entre 2000 et 2004 seulement s'élève à près d'un milliard de dollars (il a été question précédemment de la réparation). Cela signifie que des travaux d'entretien préventif de moindre priorité d'une valeur de plusieurs centaines de millions de dollars n'ont pas été effectués au cours de cette période. Or, quand on néglige l'entretien préventif, l'équipement et les infrastructures se détériorent plus rapidement et il faut les remplacer plus vite.

Les Forces canadiennes doivent investir dans le fonctionnement et l'entretien beaucoup plus qu'elles ne l'ont fait dans le passé afin de combler les lacunes à ce chapitre.

La hausse des coûts de fonctionnement et d'entretien s'expliquera par :

- la nécessité de remédier au problème de sous-financement chronique de l'approvisionnement national;
- l'augmentation de la taille de l'effectif des Forces canadiennes pour le faire passer à 90 000 militaires, comme le recommande le Comité;
- l'accroissement des capacités des Forces, comme le recommande le Comité (au Chapitre 4);
- le niveau accru des dépenses de fonctionnement et d'entretien du nouvel équipement de pointe;
- la hausse des niveaux de disponibilité opérationnelle promise dans l'Énoncé de la politique de défense et recommandée également par le Comité (au Chapitre 4);

⁷³ Le programme d'approvisionnement national (AN), un sous-élément du compte d'opérations et maintenance (O&M) du ministère de la Défense nationale (MDN), représente la partie du Programme des services de Défense (PSD) allouée à l'acquisition central de matériel et de services (à l'exclusion des biens immobiliers) nécessaires au soutien de l'équipement, des services et des systèmes dans l'inventaire du MDN.

- l'accroissement du nombre de missions auxquelles les Forces canadiennes devront sans doute prendre part dans les prochaines années.

Voilà pourquoi le Comité croit que certains des coûts actuels sont excessifs car l'équipement est vieux et exige un entretien plus intensif et plus fréquent. L'achat de nouvel équipement devrait atténuer ces coûts en partie.

Il ne suffit pas d'acheter de nouveaux équipements

En mai 2006, au cours de son témoignage devant le Comité, le ministre de la Défense nationale Gordon O'Connor a déclaré ce qui suit :

« Par exemple, lorsque nous allons remplacer la flotte actuelle de Hercules, dont l'entretien nous coûte plus de 400 millions par an, vous allez constater que la nouvelle flotte, quelle qu'elle soit, va coûter moins cher en entretien. Ce genre de situation modifie l'équilibre entre l'opérationnel et l'entretien.

[...] mais l'entretien de nos camions intermédiaires nous coûte très cher. Au fur et à mesure de leur remplacement, leur coût d'entretien va diminuer.

Les problèmes d'exploitation et d'entretien sont souvent attribuables à un matériel désuet dont l'entretien nous coûte une fortune. Dès que nos projets d'immobilisation vont s'amorcer, cet équilibre va changer. La situation devrait s'améliorer à l'avenir, non pas parce qu'on va dépenser davantage, mais parce qu'on va améliorer l'entretien et la qualité du matériel. »⁷⁴

Le Comité trouve discutables les propos du ministre. En 2004, le sous-ministre adjoint (Matériel) de la Défense nationale, Alan Williams, avait indiqué ceci au cours de son témoignage :

« De façon générale, on croit que les coûts d'entretien des nouveaux équipements sont inférieurs aux coûts d'entretien d'équipements qui ne sont pas neufs. En fait, c'est l'inverse qui se produit, car les coûts des

⁷⁴ Témoignage du ministre de la Défense nationale, Gordon O'Connor, *Délibérations du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense*, le 8 mai 2006. Disponible à : <http://www.sen-sec.ca...>

ANNEXE VI
Comment le Comité arrive à un budget de
25 à 35 milliards de dollars

nouveaux équipements doublent ou triplent par rapport aux équipements anciens. Sur le plan technologique, ces équipements sont beaucoup plus complexes et requièrent un entretien et des mises à jour sur leurs logiciels d'avant-garde ». ⁷⁵

Le Comité pense qu'il serait imprévoyant de se doter d'un plan de réduction des dépenses de fonctionnement et d'entretien fondé uniquement sur l'acquisition de nouveaux équipements, qui coûte souvent tout aussi cher, sinon plus, que le maintien des équipements existants.

Une augmentation des dépenses de fonctionnement et d'entretien, en chiffres absolus, permettra aux Forces canadiennes de donner suite à bon nombre des plaintes exprimées au Comité, notamment au sujet des pièces de rechange inadéquates, de la nécessité de partager l'équipement et du nombre insuffisant d'heures de vol et de jours passés en mer pour pouvoir former adéquatement les pilotes et le personnel d'équipage.

Décomposition du budget du MDN prévu par le Comité pour 2011-2012 - III	
Coûts de fonctionnement et d'entretien en 2011-2012	COÛTS APPROX.
▪ Coûts actuels de fonctionnement et d'entretien	4,3 milliards \$
▪ Coûts accrus de : <ul style="list-style-type: none"> - Régler le problème de l'approvisionnement national - Maintenir un niveau de préparation élevé et entretenir l'équipement d'un effectif plus important - Entretien de l'équipement moderne - Tenir davantage d'exercices d'entraînement 	4-7 milliards \$
COÛT TOTAL – FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN	8-11 milliards \$

⁷⁵ Témoignage du sous-ministre adjoint (Matériel) Alan Williams, *Délibérations du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense*, 1^{er} novembre 2004. Disponible à : http://www.parl.gc.ca/38/1/parlbus/commbus/senate/com-f/defe-f/02ev-f.htm?Language=F&Parl=38&Ses=1&comm_id=76.

Subventions et contributions législatives

Les subventions et les contributions législatives sont un amalgame de fonds non discrétionnaires prescrits par la loi. Elles consistent principalement en des contributions à l'OTAN et à des groupes universitaires. Les subventions accordées à l'OTAN représentent la grande majorité des dépenses en la matière et on peut s'attendre à ce qu'elles progressent en proportion de l'augmentation de la taille des Forces canadiennes.

Décomposition du budget du MDN prévu par le Comité pour 2011-2012 - IV	
COÛTS DES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS LÉGISLATIVES EN 2011-2012	COÛTS APPROX.
▪ Contributions dictées par la loi <i>(conformément à la recommandation du Comité concernant les organismes internationaux comme l'OTAN)</i>	1,1 – 1,5 milliards
▪ Élargissement des programmes universitaires et connexes <i>(voir le prochain rapport du Comité)</i>	200-250 millions
COÛT TOTAL – SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS	1,3-2 milliards

ANNEXE VII

Description du « 3-D » du Gouvernement

Équipe provinciale de reconstruction (EPR) déployée par le Canada dans la province de Kandahar⁷⁶

L'EPR est une initiative inédite pour le Canada, qui nécessite une concertation des effectifs :

- spécialistes du développement;
- forces militaires;
- diplomates;
- police civile



Fiche d'information sur les EPR en Afghanistan

L'EPR en bref

En août 2005, le Canada a pris le commandement de l'EPR déployée dans la province de Kandahar.

L'EPR, placée sous le commandement du Canada, consiste en une initiative pluri ministérielle, mettant à contribution des représentants du ministère de la Défense nationale (MDN), du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI), de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et d'autres services de police canadiens.

L'EPR a pour mission d'aider à étendre l'autorité du gouvernement afghan à la province de Kandahar, par la promotion de la stabilité et de la sécurité au niveau local, l'amélioration des structures de gouvernance locales et la participation aux activités de reconstruction.

⁷⁶ Tiré de: http://www.canada-afghanistan.gc.ca/prov_reconstruction-fre.asp (20 septembre 2006)

Face aux turbulences

L'EPR veille également à ce que les opérations s'effectuent dans le respect des sensibilités religieuses, ethniques et culturelles.

Qu'est-ce qu'une EPR?

À défaut d'une opération de paix classique à l'échelle de l'Afghanistan, il a été convenu de déployer de petites équipes de reconstruction interdisciplinaires, chargées d'aider à créer un environnement sûr et à étendre l'autorité du gouvernement afghan. La composition exacte de ces équipes, constituées d'éléments militaires et civils, varie en fonction des besoins précis de chaque région, notamment en ce qui concerne la reconstruction ainsi que la menace et les risques tactiques au niveau local.

Quelle est l'origine des EPR?

L'idée a pris naissance en novembre 2002, dans le cadre de l'opération *Enduring Freedom* (OEF). Il était alors entendu que les EPR devaient jouer un rôle crucial dans la stabilisation de l'Afghanistan. Elles se veulent en outre un moyen d'intégrer, au sein d'un même groupe, des diplomates, des spécialistes du développement ainsi que du personnel militaire et policier, et cela, pour s'attaquer aux causes de l'instabilité : la mauvaise gouvernance; la faiblesse des institutions; l'insurrection; les seigneurs de la guerre régionaux; la pauvreté.

Les premières EPR ont été déployées dans le sud du pays, sous commandement américain, et dans le nord, sous commandement britannique. Depuis 2004, la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS), déployée sous l'égide de l'OTAN, assume le commandement des EPR présentes dans le Nord et l'Ouest du pays. Cet été, la FIAS devrait également superviser les efforts des EPR déployées dans le Sud.

Comment les EPR fonctionnent-elles?

Les EPR visent à :

- étendre l'autorité du gouvernement central afghan et des gouvernements provinciaux;
- mettre à exécution les programmes de développement et de reconstruction;
- aider à la stabilisation de l'environnement sécuritaire local;
- soutenir la réforme du secteur de la sécurité.

Les équipes coopèrent avec la population locale au moyen d'un effectif diversifié composé de diplomates, de spécialistes du développement, de militaires et de policiers. Elles mènent également des activités de « bons offices » et de défense des intérêts, outre la prestation stratégique d'une aide à la reconstruction.

Combien d'EPR ont-elles été déployées?

En mars 2006, 23 EPR étaient déployées en Afghanistan (14 dans le cadre de l'OEF et 9 autres sous le commandement de la FIAS).

Depuis combien de temps le Canada est-il présent à Kandahar?

Le Canada a pris le commandement de l'EPR déployée dans la province de Kandahar en août 2005 et, à l'heure actuelle, il mène ses activités dans le cadre de l'OEF.

Pourquoi Kandahar?

Ancien siège du régime taliban, Kandahar était l'endroit idéal pour le Canada, du fait de son importance stratégique pour la paix et la stabilité en Afghanistan. À cela s'ajoute le fait que, à l'été 2006, la FIAS se déploiera dans le Sud. Toutefois, les conditions y sont extrêmement difficiles. Depuis août, le nombre d'attaques a augmenté, y compris celui des attentats-suicides. À cet égard, ce sont les engins explosifs improvisés (EEI) qui constituent la menace la plus grave.

Quels sont les objectifs du Canada à Kandahar?

L'EPR souhaite aider à étendre l'autorité des gouvernements central et provincial, y compris renforcer la capacité de l'administration locale à respecter les principes de la bonne gouvernance. Depuis que le Canada a pris le commandement de l'EPR en août, celle-ci se concentre sur trois grands domaines :

- la bonne gouvernance;
- la réforme du secteur de la sécurité (y compris la formation et l'équipement de la police afghane);
- la reconstruction et le développement.

Face aux turbulences

En quoi consistent les effectifs de l'EPR canadienne?

L'EPR canadienne regroupe environ 150 membres, y compris des militaires, des policiers civils, du personnel politique et des spécialistes du développement.

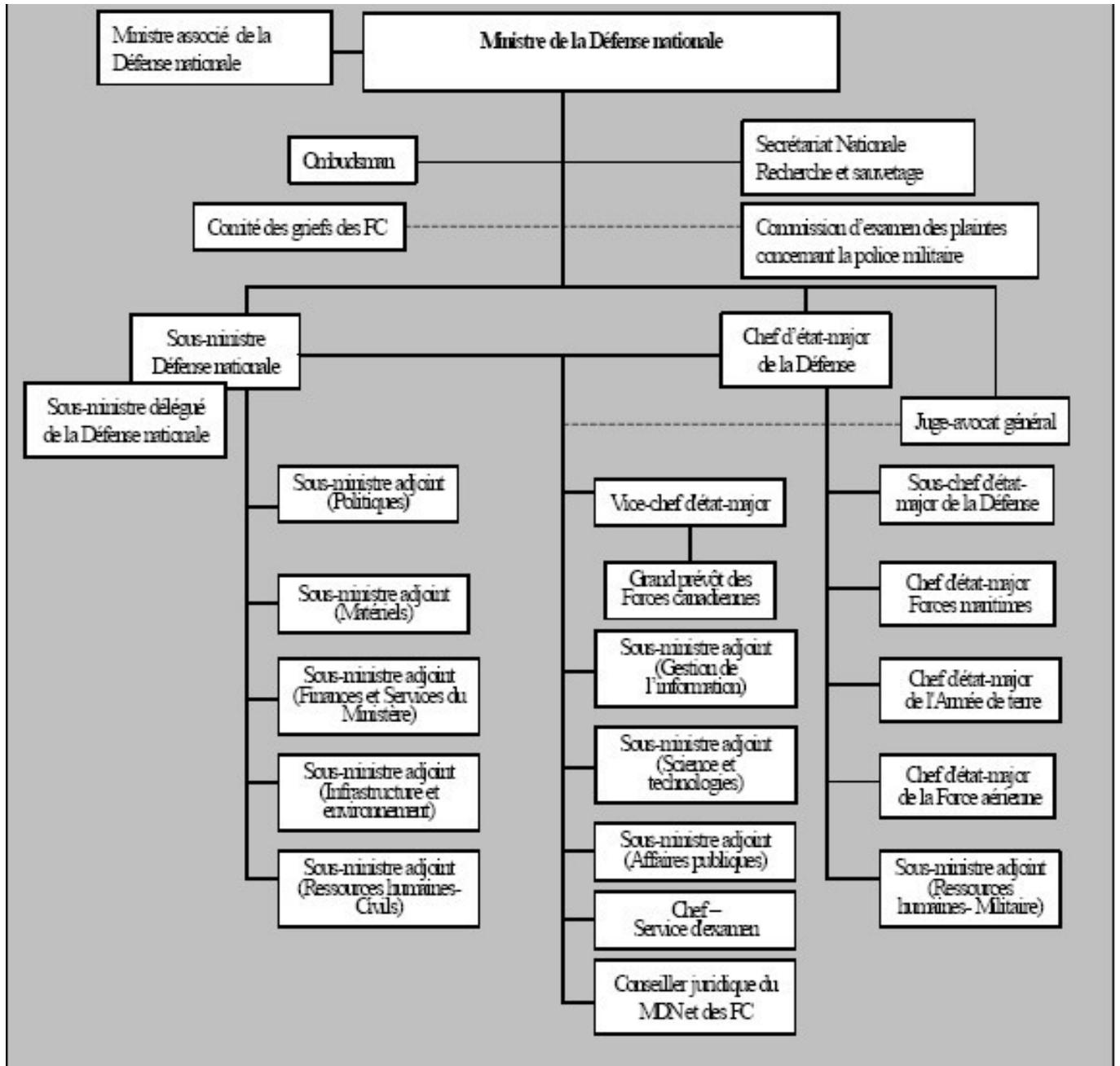
Comment l'EPR canadienne est-elle financée?

L'EPR servira à l'exécution des programmes du MDN, du MAECI, de l'ACDI et de la GRC.

ANNEXE VIII
Cartes

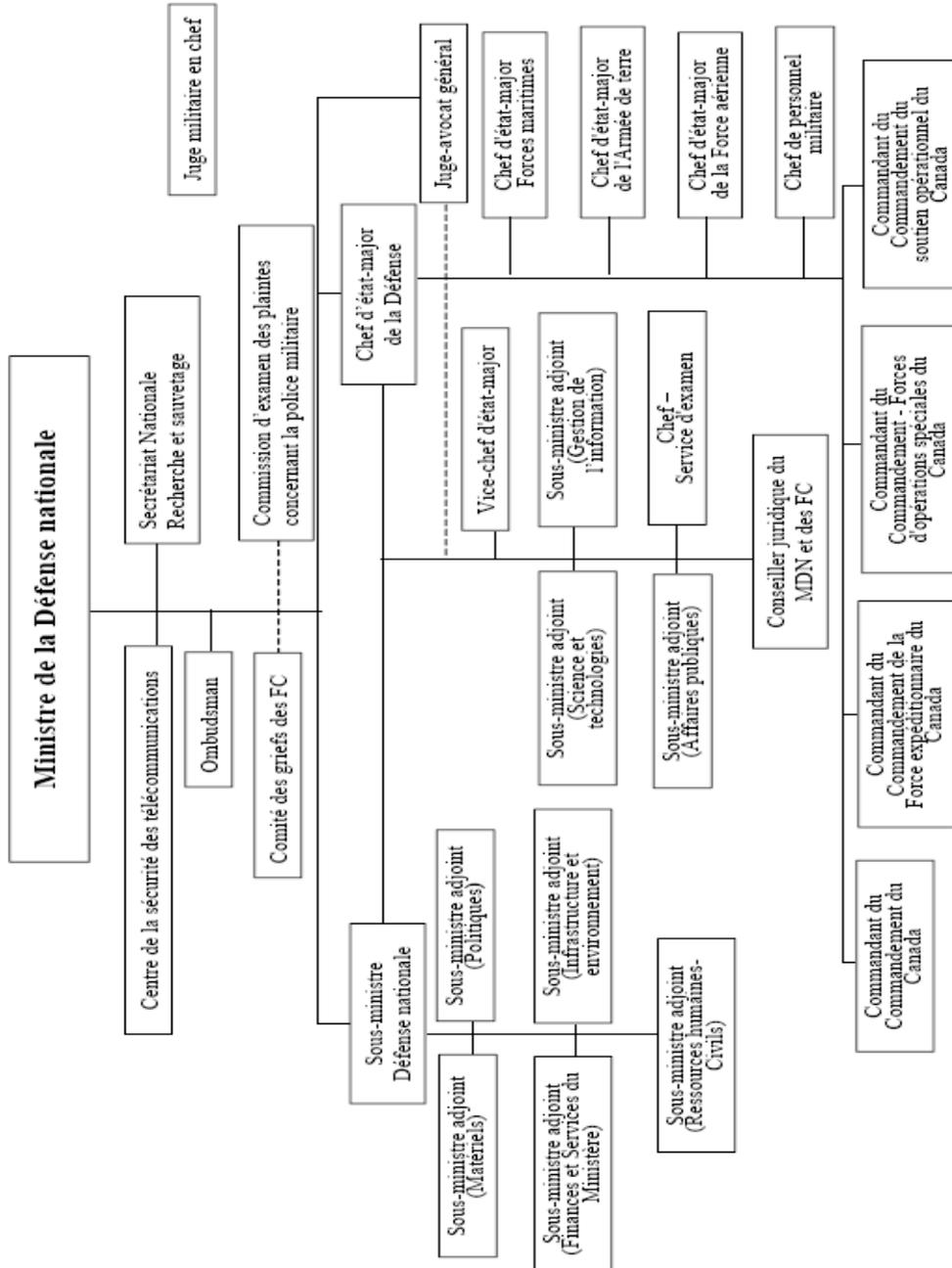
ANNEXE IX

Organigramme du Ministère de la Défense nationale 2005



ANNEXE X

Organigramme du Ministère de la Défense nationale 2006



Noté: CEMFM, CEMAT, CEMFA et CEMPM sont également des commandants des Commandements maritime, de la force terrestre, aérien et du personnel militaire respectivement

ANNEXE XI

Documents fiables

Il n'existe aucune norme claire quant aux documents à présenter pour entrer au Canada. En conséquence, les personnes qui tentent d'entrer au Canada en provenance des États-Unis présentent divers documents, allant du permis de conduire au certificat de naissance, dont la plupart ne peuvent être validés. Cette absence de norme réduit considérablement les chances que les agents de l'ASFC interceptent les personnes qui ne devraient pas entrer au pays. Il est donc plus difficile pour le Canada d'utiliser son réseau de points de passage frontaliers comme première ligne efficace de protection.

À l'heure actuelle, les citoyens des États-Unis qui se présentent à un poste frontalier terrestre doivent présenter une pièce d'identité avec photo et une preuve de citoyenneté, par exemple, un certificat de naissance ou un permis de conduire. La preuve d'identité n'a pas à être lisible par machine ou à inclure des éléments biométriques, comme une empreinte digitale.

Cela signifie qu'un Américain, ou une personne qui prétend l'être, peut entrer au Canada en présentant les documents de son choix. Par exemple, une personne née à Providence mais vivant à la Nouvelle-Orléans peut, avec son certificat de naissance du Rhode Island et son permis de conduire de la Louisiane, entrer au Canada en passant par n'importe quel poste frontalier. Ce genre de combinaison rend très difficile pour un agent de l'ASFC la tâche d'évaluer l'authenticité de l'identification. En exigeant des documents lisibles par machine, on économiserait du temps et on permettrait aux agents de mieux concentrer leurs efforts sur les voyageurs susceptibles de présenter une menace pour la sécurité du pays.

Le Canada devrait hausser ses normes relatives aux documents exigés afin que le personnel frontalier puisse porter rapidement un jugement fiable sur leur authenticité. L'entrée des informations contenues dans les différentes pièces d'identité s'avère problématique, puisqu'une simple touche actionnée par mégarde peut entraîner une erreur d'identité ou obliger l'inspecteur à recommencer. Ce dernier aurait certes mieux à faire.

Face aux turbulences

La lisibilité par machine représenterait une énorme économie de temps pour les agents frontaliers. De même, l'exigence d'un identificateur biométrique garantirait que les personnes qui présentent les documents sont bien celles qu'elles prétendent être.

Le recours à la biométrie n'est plus une méthode particulièrement coûteuse, compliquée ou révolutionnaire. Bon nombre d'ordinateurs sont en mesure de reconnaître un utilisateur autorisé par simple pression du pouce à un endroit précis. Par ailleurs, il existe très peu de cartes de crédit ou d'autres pièces d'identité officielles qui ne se lisent pas par glissement. Dans ce cas, pourquoi ne pas recourir à un ensemble type de pièces d'identité modernes qui soient à la fois fiables et faciles à utiliser?

Le comité réitère la recommandation énoncée dans son rapport de juin 2005 *À la limite de l'insécurité*, selon laquelle :

D'ici 2007, que le gouvernement exige, pour tous les voyageurs qui entrent au Canada (y compris les Canadiens), des documents :

- a. infalsifiables**
- b. lisibles par machine**
- c. contenant un identificateur biométrique**
- d. dont on sait qu'ils ont été délivrés sur la foi de documents fiables⁷⁷.**

⁷⁷ Comité sénatorial de la sécurité nationale et de la défense, *À la limite de l'insécurité*, pp.45-46, juin 2005, <http://www.parl.gc.ca/38/1/parlbus/commbus/senate/com-f/defe-f/rep-f/repintjun05-f.pdf#search=%22Borderline%20Insecure%22>

ANNEXE XII

Lettre du Ministre de l'ACDI au Comité

L'honorable Colin Kenny, sénateur
Président
Comité permanent de la sécurité nationale et de la défense
Le Sénat du Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0A4

Monsieur le Sénateur,

Je vous écris afin de donner suite à mon témoignage du 29 mai dernier devant le Comité permanent de la sécurité nationale et de la défense, concernant la situation qui prévaut actuellement en Afghanistan.

Je tiens à vous remercier de votre accueil chaleureux lors de cette réunion, et je suis heureuse de vous faire parvenir les documents suivants, qui ont été préparés en réponse aux questions soulevées pendant cette rencontre :

- 1) Liste des projets financés dans la région de Kandahar, incluant les montants investis et la durée de ces projets.
- 2) Indicateurs de succès: comment nous nous assurons qu'un programme fonctionne, comment nous parvenons à savoir si nous obtenons les résultats escomptés et comment savoir si l'argent dépensé, qui provient des contribuables canadiens, est utilisé à bon escient. Présentation de deux exemples de projets qui démontrent comment l'Agence canadienne de développement international (ACDI) mesure le succès de ses initiatives mises en oeuvre en Afghanistan.
- 3) Programme d'action contre les mines du gouvernement de l'Afghanistan.
- 4) Projet de renouvellement communautaire en Afghanistan.
- 5) *Building on Success: The London Conference on Afghanistan*. (Ce document est disponible uniquement en anglais puisqu'il s'agit d'une publication internationale et non d'une publication de l'ACDI.)

...2

Face aux turbulences

2

Pour toutes autres questions, n'hésitez pas à communiquer avec Christine Campbell, secrétaire générale au bureau du Président à l'ACDI, au (819)934-7025.

En espérant que ces documents vous seront utiles, je vous prie d'agréer, Monsieur le Sénateur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

L'honorable Josée Verner, C.P., députée

Pièces jointes

c.c. Madame Barbara Reynolds, Cogreffière, Comité permanent de la sécurité nationale et de la défense

*Liste de projets mis en œuvre à Kandahar
Montants et durée*

La plus grande partie de l'aide au développement de l'ACDI destinée à l'Afghanistan sert à financer des programmes nationaux exécutés par l'entremise du gouvernement central. Certains de ces programmes sont actuellement en phase active dans la province de Kandahar; toutefois, nous ne pouvons pas à cette étape de l'avancée des projets donner de chiffres exacts quant à la part du budget canadien réservé à ces programmes nationaux que reçoit la province de Kandahar. Les fonds versés par l'ACDI pour appuyer des programmes nationaux ne sont pas réservés à la province de Kandahar, étant donné que nous appuyons le principe de l'aide voulant que le gouvernement bénéficiaire établisse ses propres priorités. Il est par conséquent difficile pour l'ACDI de retracer l'utilisation de ses fonds au niveau provincial parmi les 34 provinces de l'Afghanistan. L'ACDI peut tenter d'obtenir du ministère central des Finances du gouvernement de l'Afghanistan qu'il fournisse un ordre d'idée général de la somme dépensée dans des programmes nationaux qui ont également été mis en œuvre à Kandahar, et d'affecter ses fonds en conséquence. En ce qui concerne le calendrier d'exécution de la plupart des programmes nationaux, ces derniers sont mis en œuvre dès que des fonds sont mis à leur disposition par la communauté internationale au moyen du Fonds d'affectation spéciale pour la reconstruction de l'Afghanistan, qui est administré par la Banque mondiale, ou par l'entremise du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

La liste complète des projets peut être consultée par le public sur le site Web de l'ACDI sous « Banque de projets ». Vous trouverez ci-dessous le nom des projets et la valeur monétaire des deux initiatives qui ciblent directement le Kandahar, à savoir le Programme intégré pour favoriser les moyens de subsistance alternatifs à Kandahar ainsi que le programme de renforcement de la confiance dans le gouvernement.

Le Programme intégré pour favoriser les moyens de subsistance alternatifs à Kandahar est un programme pilote dirigé par le PNUD et le gouvernement afghan, qui vise à démontrer qu'il existe des alternatives viables et durables à la production de pavot. Ces alternatives sont offertes aux agriculteurs et aux ouvriers de Kandahar pour leur permettre de faire vivre leur famille tout en abandonnant la culture illégale du pavot. Ce projet veille à ce que les groupes et les individus (hommes et femmes) vulnérables puissent avoir accès à un plus grand nombre de

Face aux turbulences

possibilités de subsistance légales (agricoles et non agricoles) et à ce que les collectivités locales ait davantage accès aux marchés provinciaux et régionaux ainsi qu'aux services sociaux et économiques. Le projet, qui concorde avec le Plan d'investissement dans les autres moyens de subsistance adopté par le gouvernement afghan, constitue le projet phare du Canada pour appuyer la lutte contre les stupéfiants en Afghanistan et pourrait mener à la mise en œuvre d'approches similaires dans d'autres parties du pays. Le montant total octroyé à cette initiative est de 18,5 millions de dollars et couvrira la période 2006-2010.

Le programme visant à renforcer la confiance dans le gouvernement est un projet d'aide au développement de l'ACDI dont le budget prévu s'élève à 6 millions de dollars et qui sera mis en œuvre sur une période de 2 ans dans le cadre des travaux entrepris par l'équipe provinciale de reconstruction du Canada à Kandahar. Des fonds supplémentaires pourront être débloqués si les résultats le permettent. Le programme de renforcement de la confiance dans le gouvernement est coordonné par le comité consultatif afghan, qui comprend des représentants du bureau du gouverneur, du Conseil provincial et des bureaux provinciaux des ministères afghans.

L'ACDI collabore étroitement avec le comité consultatif pour sélectionner des districts et des groupes de villages. Les conseils villageois présenteront des propositions de financement pour de petits projets correspondant aux besoins et aux priorités déterminés dans leurs collectivités respectives. Ces derniers pourront être axés sur l'établissement d'une infrastructure rurale, la construction d'écoles ou de cliniques, ou encore la mise en œuvre de programmes d'emploi. Les projets seront mis en œuvre par des ONG, ainsi que par des organismes locaux des Nations Unies et des ministères provinciaux, pour le compte de l'ACDI. Déjà, des projets d'une valeur de 900 000 dollars sont prévus pour le district de Shah Wali Kot à Kandahar, à partir d'initiatives prioritaires déterminées par des collectivités locales ciblées. Plusieurs districts ont été retenus, qui bénéficieront chacun d'un même niveau de financement. Ces districts ont été choisis en se fondant sur des niveaux de sécurité raisonnables pour permettre une mise en œuvre continue, bien qu'une surveillance continue de ces conditions soit une exigence évidente. (Afin d'assurer la durabilité d'un tel projet, un financement supplémentaire de l'ACDI sera utilisé pour appuyer la gouvernance à l'échelle provinciale ainsi que des initiatives de renforcement des institutions qui, à l'avenir, permettront au gouvernement d'entreprendre ce type d'initiative par ses propres moyens.)

Indicateurs de réussite
(mesure du programme, résultats escomptés et optimisation des dépenses)
Exemples de mesures

Le Canada a affecté 100 millions de dollars pour financer l'aide au développement en Afghanistan cette année (exercice 2006-2007). Cette somme sera investie au niveau national à l'aide d'une approche équilibrée et la majeure partie des fonds versés au titre de l'aide servira à financer des programmes nationaux conçus et dirigés par le gouvernement afghan et mis en œuvre par les provinces. En ce qui concerne les programmes exécutés au niveau national, les points de référence du Pacte pour l'Afghanistan servent d'indicateurs de réussite (voir document ci-joint).

D'autres donateurs financent également des programmes nationaux. C'est pourquoi il ne serait pas réalisable pour chaque donateur de mettre en place ses propres mécanismes de surveillance pour chaque subvention nationale particulière accordée pour chacune des initiatives mises en œuvre, compte tenu de la pression insoutenable que cette mesure exercerait sur les capacités d'établissement de rapports limitées du gouvernement afghan, ainsi que sur ses ressources humaines, matérielles et financières.

Par conséquent, il incombe aux partenaires chargés de la mise en œuvre, notamment la Banque mondiale, les Nations Unies et le gouvernement d'Afghanistan, de mettre en place des systèmes généraux de surveillance et d'évaluation du rendement, comprenant la production de rapports financiers et de rapports d'étape. C'est sur ces efforts que l'ACDI se fonde pour s'assurer de l'optimisation de l'argent versé par les contribuables canadiens et prendre ses futures décisions en matière de dépenses.

En ce qui concerne les programmes nationaux, la Banque mondiale ou l'organisme onusien chargé de mettre en œuvre le programme national spécifique prépare les indicateurs en collaboration avec le gouvernement. Ces mêmes institutions multilatérales exécutent les fonctions de supervision des programmes dont elles sont responsables pour assurer l'optimisation des ressources versées pour appuyer ces initiatives. Étant donné que ces programmes sont principalement orientés sur l'établissement d'une infrastructure communautaire de base, ils génèrent des extrants visibles et tangibles qu'il est aisé de surveiller. Par exemple, le Programme de solidarité nationale a entraîné à ce jour la construction de 700 nouvelles écoles en Afghanistan.

En outre, des évaluations à mi-parcours sont entreprises par le gouvernement, les Nations Unies et la Banque mondiale pour déterminer les progrès réalisés par rapport

Face aux turbulences

à la réalisation des objectifs et des résultats escomptés. Dans le cas particulier du Programme de solidarité nationale, des missions de supervision sont régulièrement entreprises dans le cadre desquelles les pays donateurs participent à surveiller, à examiner et à évaluer les activités de programme et les progrès accomplis pour obtenir les résultats prévus, et dépister des questions nécessitant un suivi. La Banque mondiale a fait appel aux services du cabinet Price Waterhouse Cooper pour agir à titre d'organisme de surveillance. À ce titre, ce dernier sera chargé d'effectuer une analyse préalable de la capacité financière des bénéficiaires potentiels des subventions, de surveiller tous les décaissements effectués dans le cadre des subventions et de rendre compte des progrès généraux accomplis.

L'ACDI entreprend des contrôles préalables et des évaluations des risques financiers aussi bien pour les programmes bilatéraux que nationaux. Pour des programmes exécutés au niveau national avec le gouvernement afghan, l'ACDI se fonde sur les examens de diagnostic de la Banque mondiale pour évaluer la qualité générale des systèmes de gestion des finances publiques (GFP) et évaluer les risques fiduciaires — couvrant les activités d'élaboration du budget, de mise en œuvre, de surveillance, de vérification et d'examen des finances publiques par des tiers.

Dans le cas **d'initiatives bilatérales**, tous les projets reposent sur des cadres logiques qui formulent des indicateurs de réussite d'après les objectifs et résultats escomptés aux niveaux des extrants, des résultats et des impacts. Ces derniers sont tous établis au moment de l'approbation du projet.

Le cadre logique est un outil de gestion de projet essentiel que l'ACDI utilise pour présenter :

- Les **résultats** attendus d'un projet;
- Les **hypothèses** et les **risques** sous-jacents;
- La manière dont les **progrès** réalisés en vue de l'obtention des résultats souhaités seront mesurés.

Les cadres logiques sont inclus dans l'accord de contribution ou de subvention conclu entre l'ACDI et les partenaires chargés de la mise en œuvre et/ou les organismes de financement (ONU, Banque mondiale, etc.). Pour votre information, sachez que nous avons fourni des cadres logiques pour les projets nationaux et bilatéraux qui suivent : le projet de développement communautaire de la Fondation Aga Khan et le Budget de développement international de l'action antimines (projet national).

Dans tous les programmes, les cadres logiques forment la base du recueil de données. Une grande partie de la responsabilité associée au recueil des données est déléguée à

l'ambassade du Canada à Kaboul, à l'équipe chargée de la surveillance du programme, au personnel de l'Unité d'appui au programme à Kaboul, ainsi qu'aux partenaires. Grâce au recueil des données sur les indicateurs, les résultats et la courbe des dépenses financières, l'ACDI est en mesure de définir si les résultats sont en voie d'être atteints et si les ressources des Canadiens sont optimisées. L'ACDI se réserve également le droit d'entreprendre une évaluation et une vérification de n'importe quel projet et ces constatations sont dûment prises en compte dans le cadre des décisions visant à reconduire ou non le financement.

Exemple 1.

Projet : Budget de développement international de l'action antimines

Description : La contribution de l'ACDI permet au Service de l'action antimines des Nations Unies de poursuivre ses efforts et de renforcer la capacité du gouvernement afghan à enlever les mines antipersonnel, à détruire tous les stocks de mines antipersonnel, à sensibiliser la population aux dangers des mines, à aider les survivants de mines terrestres et à satisfaire aux exigences en matière d'établissement des rapports. Plus de 90 p. 100 des mines terrestres et des munitions explosives non explosées (UXO) sont concentrées dans les villages, les exploitations agricoles et les pâturages. Ce projet appuie également la destruction des mines antipersonnel conservées en stock, conformément aux obligations de l'Afghanistan en vertu du Traité sur l'interdiction des mines antipersonnel.

Le Traité sur l'interdiction des mines antipersonnel est une entente internationale qui interdit les mines antipersonnel. Parfois désigné sous le titre « Convention d'Ottawa », son titre officiel est le suivant : Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Ce traité est l'instrument international le plus complet qui existe pour débarrasser le monde du fléau des mines antipersonnel. Il traite tous les aspects reliés aux mines, depuis leur utilisation, leur production et leur commerce jusqu'à l'aide aux victimes en passant par le déminage et la destruction des stocks. En décembre 1997, 122 gouvernements au total ont signé le traité à Ottawa, au Canada.

Exemples de données chiffrées du projet que l'ACDI considère comme des réussites et de mesures qui correspondent à ces chiffres :

- i) Le nombre de mines détruites. Cumulativement, 65 973 mines ont été détruites depuis septembre 2002.
- ii) Libération de zones contaminées connues. Près de 19,23 p. 100 des terrains minés connus et des zones contaminées par des débris de guerre explosifs ont été libérés

Face aux turbulences

grâce à des activités d'arpentage et de déminage (représentant un total de 138,6 millions de mètres carrés).

iii) Réduction du nombre de collectivités gravement touchées. Au cours de l'exercice 2005-2006, la contribution financière de l'ACDI aux activités d'arpentage et de déminage du Service de l'action antimines des Nations Unies a permis de réduire le nombre de collectivités gravement touchées de plus de 30 p. 100. On compte actuellement moins de 280 collectivités touchées, pour une population combinée de plus de 715 000 habitants.

Exemple 2.

Projet : Démantèlement de groupes armés illégaux (DGAI) en Afghanistan

Description : Le désarmement de forces armées antérieures à la démocratie a grandement contribué à l'amélioration globale de la sécurité en Afghanistan. Toutefois, il reste un nombre notable de groupes armés illégaux qui menacent gravement la paix et la stabilité dans le pays.

Cette initiative appuie l'objectif du gouvernement afghan de créer un environnement sûr en désarmant et en démantelant ces groupes, créant ainsi les conditions propices à la bonne gouvernance et à la primauté du droit et réduisant par le fait même le niveau de violence armée dans l'ensemble du pays.

Le financement octroyé par l'ACDI au programme DGAI appuie des activités d'observation volontaire de l'exigence de désarmement par les groupes armés. Le programme DGAI contribue à l'instauration d'un environnement porteur plus stable et plus sécuritaire pour l'équipe provinciale de reconstruction du Canada à Kandahar.

Exemples de données chiffrées du projet que l'ACDI considère comme des réussites et de mesures qui correspondent à ces chiffres :

i) Le nombre de personnes qui ont été désarmées, démobilisées et réintégrées. À ce jour, voici les données qui ont été rassemblées : désarmement, 63 380 personnes; démobilisation, 62 044 personnes; réintégration, 56 366 personnes.

ii) Le nombre d'armes (légères) et d'armes lourdes recueillies. À ce jour, voici les données qui ont été rassemblées : armes recueillies, 36 571; armes lourdes recueillies, 12 248.

Projet de renouvellement communautaire en Afghanistan
Moyens de subsistance alternatifs
(AF-32440)

CADRE LOGIQUE

Pays/région	Afghanistan	N° de projet	AF/032440
Titre du projet	Projet de renouvellement communautaire en Afghanistan – Moyens de subsistance alternatifs	Budget du projet	7,3 millions de dollars (ACDI)
AEC/organisation partenaire	Fondation Aga Khan Canada (AKFC)	Gestionnaire de projet	Janet Lam
CPR/CPP connexe (daté)	Plan d'aide provisoire pour l'Afghanistan (2003-2005)	Membres de l'équipe de projet	Nipa Banerjee, chef de l'Aide Tamim Asey, ERP Tamara Sequeira, Égalité entre les sexes Brian Weller, Environnement Micheline Hudon, Marchés
RESUME NARRATIF		RESULTATS ESCOMPTES	
Objectif du projet (du programme)	Impact	MESURE DU RENDEMENT	INDICATEURS DE RISQUES
Appuyer les efforts déployés par les citoyens afghans pour jeter les bases d'un pays prospère.	Réductions durables de la vulnérabilité socio-économique des communautés rurales dans la région Nord-Est de l'Afghanistan en intégrant des stratégies de subsistance fondées sur des activités économiques de remplacement.	Indicateurs de rendement - Indicateurs de mesure de la vulnérabilité des ménages - Indice du développement humain, subdivisé en fonction du sexe - Incidence de la production de pavot dans la zone du projet	HYPOTHESES/INDICATEURS DE RISQUES Si la sécurité venait à se détériorer de manière importante au cours de la période précédant ou suivant les élections à venir, certains éléments de ce projet pourraient être reportés et/ou compromis. [moyen]
But du projet	Effets	Indicateurs de rendement	Hypothèses/indicateurs de risques
Fournir d'autres moyens de subsistance efficaces en promouvant un développement rural communautaire et intégré dans le contexte d'efforts concertés de lutte contre les stupéfiants.	1. Accroître l'éventail de possibilités licites de générer un revenu pour les femmes et les hommes vivant dans la région septentrionale de l'Afghanistan. 2. Accroître la capacité des comités de développement villageois (CDV) à doter en ressources toute une gamme d'initiatives axées sur le développement communautaire, à les mettre en œuvre et à maintenir leur viabilité.	1.1 Proportion accrue de ménages jouissant de possibilités diversifiées de générer un revenu. 1.2 Niveau de vie amélioré grâce à l'introduction de moyens de subsistance de remplacement. Données regroupées par ménage et subdivisées en fonction du sexe. 2.1 Nombre de CDV qui mettent en œuvre des plans de développement qui recensent de manière exhaustive les connaissances traditionnelles, les potentialités et les besoins. 2.2 Mesure dans laquelle les CDV s'associent avec des prestataires externes de services pour réaliser leurs objectifs en matière de développement.	La domination accrue de l'industrie du pavot pourrait entraver la réalisation du plein impact du projet. [moyen] On suppose que le gouvernement assurera une application efficace de la loi, laquelle devrait théoriquement viser à éradiquer et à interdire la culture du pavot. Toutefois, le projet poursuivra ses efforts en vue d'atteindre les résultats escomptés avec ou sans l'aide du gouvernement pour faire appliquer la loi, étant donné que la réussite du projet ne dépend pas entièrement des efforts déployés pour éradiquer et interdire la culture du pavot.

Face aux turbulences

Ressources	Extrants	Indicateurs de rendement	Hypothèses/indicateurs de risques
<p>Contribution de l'ACDI pour financer les activités de projet : 7 M\$ sur 3 ans (2005-2008)</p> <p>Budget de l'ACDI pour financer les activités de surveillance et d'évaluation : 300 000 \$</p> <p>Contribution de l'AKFC : 1 235 360 \$ sur 3 ans</p>	<p>1.1. Niveaux accrus de productivité agricole pour les producteurs et les productrices; accès plus équitable des femmes aux possibilités d'améliorer la productivité.</p> <p>1.2. Connaissance accrue des marchés et accès plus équitable à ces derniers par les entrepreneurs et les entrepreneures issus de collectivités vulnérables.</p> <p>1.3. Accès accru et plus égalitaire aux services de vulgarisation agricole et de promotion commerciale pour les hommes et les femmes.</p> <p>2.1. CDV plus représentatifs (hommes et femmes), autonomes, participatifs, efficaces et novateurs.</p> <p>2.2 Collaboration accrue entre différentes institutions villageoises.</p> <p>2.3 Capacité organisationnelle accrue des institutions de société civile pour contribuer aux objectifs nationaux et internationaux reliés à l'égalité entre les sexes.</p> <p>2.4 Réseau de partenariats renforcé entre les collectivités et les prestataires externes de services; réseaux d'appui renforcés pour les hommes et les femmes essayant d'atteindre des résultats durables au chapitre du développement.</p>	<p>1.1.1 Augmentation de la productivité agricole licite. Données ventilées par ménages et subdivisées en fonction du sexe. Nombre de producteurs/productrices et entrepreneur/entrepreneures bénéficiant d'un niveau de soutien accru.</p> <p>1.2.1 Nombre de nouvelles voies de liaison aux marchés.</p> <p>1.2.2 Nombre et quantité de produits exportés à partir des districts cibles.</p> <p>1.3.1 Nombre de femmes et d'hommes recevant une assistance technique de la part de prestataires de services.</p> <p>1.3.2 Nombre de microentreprises établies dans la zone du projet; nombre, type et taux de féminité des jeunes entreprises.</p> <p>2.1.1 Nombre de CDV actualisant les plans de développement.</p> <p>2.1.2 Proportion d'hommes et de femmes participant à la vie communautaire/d'activités de grande envergure autofinancées.</p> <p>2.1.3 Pourcentage de CDV démontrant des niveaux accrus d'autonomie et de durabilité.</p> <p>2.2.1 Nombre de CDV de différents villages organisant des réunions conjointes.</p> <p>2.2.2 Nombre d'organisations communautaires comprenant des membres issus de différents villages et jouant un rôle actif dans le lancement de nouvelles entreprises.</p> <p>2.3.1 Nombre de personnes (hommes et femmes) recevant une formation sur des questions reliées à l'égalité entre les sexes.</p> <p>2.3.2 Nombre d'initiatives comprenant des éléments ou des résultats spécifiques sur l'égalité entre les sexes.</p> <p>2.4.1 Nombre et type de partenariats actifs entre des CDV/groupes communautaires et des prestataires externes de services.</p> <p>2.4.2 Nombre de partenariats externes formés sur l'initiative des CDV.</p>	<p>On observe actuellement une augmentation prometteuse du nombre de prestataires de services œuvrant en Afghanistan; toutefois, leurs capacités et leur portée sont toujours limitées.</p> <p>Si ces institutions devaient ne pas se développer comme prévu, certaines initiatives de développement communautaire risqueraient de ne pas se réaliser à leur plein potentiel. [moyen]</p> <p>Des acteurs clés dans la production et le commerce de pavots pourraient créer des problèmes à ceux qui tentent de générer un revenu grâce à des moyens de subsistance alternatifs. [élevé]</p> <p>En outre, la remise en état des terres et des sources d'approvisionnement en eau pourrait être utilisée à des fins abusives pour accroître la culture du pavot. Ces deux questions doivent être gérées avec soin par le projet. [moyen]</p> <p>Le projet devra suivre une approche subtile, appropriée et adaptée aux différences culturelles pour travailler avec des groupes d'hommes et de femmes.</p> <p>La rapidité de production de certains extrants pourrait être affectée par la difficulté à accéder à certaines ressources dans des zones de projet éloignées. [moyen]</p>

TABLEAU des PROJETS en AFGHANISTAN
08 mai 2006

A032168 Budget de développement national de l'action antimines
Contribution maximum de l'ACDI : 24 000 000 \$
Début - Fin : 2005 – 2009

En tant que parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction (aussi appelée la Convention d'Ottawa), le Canada et l'Afghanistan ont à coeur le déminage et la destruction des mines antipersonnel. L'objectif consistant à débarrasser l'Afghanistan des mines et des munitions explosives non explosées est une priorité du gouvernement afghan. Grâce à ce programme, l'Afghanistan cherche à bannir les mines antipersonnel du tout au tout par la mise en oeuvre d'un cadre général pour l'action antimines, démarche qui englobe le déminage complet d'ici dix ans, la destruction de tous les stocks de mines antipersonnel, l'éducation de la population aux risques liés aux mines, l'aide aux survivants des mines terrestres et le respect de l'obligation de rendre des comptes.

Le déminage favorise la reprise de l'agriculture, le développement économique et la sécurité des personnes en Afghanistan. Depuis quelques décennies, Action Mines Canada fait la promotion de la sensibilisation et offre des ateliers éducatifs et de l'aide en faveur de la réhabilitation des victimes. Non seulement le Canada a-t-il dirigé l'élaboration de la Convention internationale sur l'interdiction de l'emploi des mines antipersonnel, mais, à l'heure actuelle, il est un chef de file de l'action antimines en Afghanistan. La contribution de l'ACDI permet au Service de l'action antimines des Nations Unies de poursuivre les travaux de déminage, les études d'impact, les programmes de sensibilisation aux mines et la réhabilitation des victimes.

A032194 Fonds de promotion des droits de la femme
Contribution maximum de l'ACDI : 1 750 500 \$
Début - Fin : 2004 – 2006

Avec le soutien de l'ACDI, le Centre international des droits de la personne et du développement démocratique (Droits et Démocratie) fait valoir les droits des femmes par l'entremise du Fonds de promotion des droits de la femme. Le Fonds vient appuyer des projets d'éducation relatifs aux droits de la femme, de la formation en leadership pour les femmes, des initiatives de renforcement de la capacité et de consolidation de la paix, la participation des femmes aux processus politiques, le réseautage et l'échange d'information, et des programmes d'intégration de l'égalité entre les sexes. De plus, le Fonds et les travaux connexes de défense des droits auxquels s'emploie Droits et Démocratie favorisent et protègent les droits des femmes en Afghanistan et voient à ce que cette question demeure à l'ordre du jour.

A032234 Programme de microfinancement en Afghanistan
Contribution maximum de l'ACDI : 52 350 000 \$
Début - Fin : 2003 – 2011

Face aux turbulences

Le Mécanisme de microfinancement et de soutien en Afghanistan (MISFA) offre des services de microcrédit à l'échelle nationale. C'est en juin 2003 que le gouvernement de l'Afghanistan a procédé au lancement du MISFA, un mécanisme multidonateur de financement de gros permettant de développer le secteur du microfinancement en Afghanistan.

Le MISFA fournit des fonds de placement à un large éventail d'institutions de microfinancement ayant pour mandat d'offrir des services financiers à grande échelle aux Afghans pauvres et vulnérables, ainsi qu'un soutien et des fonds d'emprunt en faveur du renforcement institutionnel. Le MISFA finance actuellement 12 institutions de microfinancement qui, à leur tour, offrent divers services financiers, entre autres des prêts pour la production de revenus et le développement des entreprises, des services d'épargne ainsi que des prêts personnels aux gens à faible revenu, plus particulièrement les femmes. Le programme donne l'accès à de nouvelles sources de crédit aux Afghans des régions rurales qui, autrement, devraient mettre les récoltes de pavot en garantie afin de pouvoir emprunter. Le MISFA offre également de la formation et de l'assistance technique, et sert de mécanisme de défense en faveur de l'industrie, de réseautage, d'échange d'informations et de lobbying.

Le Canada joue un rôle de catalyseur dans le cadre du MISFA, dont il est le principal donateur.

A032440 Moyens de subsistance alternatifs, Nord-Est de l'Afghanistan
Contribution maximum de l'ACDI : 7 000 000 \$
Début - Fin : 2005 – 2008

Le Projet de renouvellement communautaire en Afghanistan - Moyens de subsistance alternatifs a réduit de façon durable la vulnérabilité socioéconomique des collectivités rurales du Nord-Est de l'Afghanistan. Ce projet a pour but de fournir d'autres moyens de subsistance par le biais du développement rural intégré axé sur la collectivité, dans le cadre d'activités concertées de lutte contre les stupéfiants. Il favorise l'élargissement de l'éventail des activités légales permettant aux femmes et aux hommes de gagner leur vie. De plus, il renforce la capacité des comités de développement villageois à mobiliser des ressources à l'appui de diverses initiatives de développement communautaire, ainsi qu'à mettre en oeuvre ces initiatives et à en assurer la durabilité. Les deux principales composantes du projet touchent la multiplication des moyens de subsistance offerts aux populations rurales et le renforcement des capacités locales. Le projet vise à réaliser, comme mesure préventive, des activités de développement alternatives dans les provinces de Bamyan, de Baghlan, de Parwan et de Samangan, où la culture du pavot connaît un essor.

A032445 Fonds d'affectation spéciale pour la reconstruction
Contribution maximum de l'ACDI : 60 000 000 \$
Début - Fin : 2005 – 2008

Le Fonds d'affectation spéciale pour la reconstruction de l'Afghanistan appuie le gouvernement de l'Afghanistan dans ses efforts pour rétablir un gouvernement pleinement fonctionnel et représentatif. Il appuie les activités quotidiennes liées aux services publics de base, y compris en éducation et en santé, essentiels au développement de la société afghane. Le Fonds contribue à la promotion de la croissance économique à moyen et à long termes. Pour cette raison, il constitue

le principal organe du gouvernement pour sensibiliser la population afghane et lui offrir des services.

Le Fonds soutient les opérations courantes du gouvernement, y compris les dépenses salariales, les avantages sociaux et les autres paiements destinés aux employés gouvernementaux, ainsi que les dépenses de fonctionnement et de maintien des ministères responsables. C'est la Banque mondiale qui, en étroite collaboration avec le gouvernement et les donateurs bilatéraux et multilatéraux, gère le Fonds.

A032453 Rapport concernant les traités sur les droits de la personne
Contribution maximum de l'ACDI : 375 000 \$
Début - Fin : 2005 – 2006

Cette subvention permet de renforcer la capacité du gouvernement de l'Afghanistan à dresser des rapports concernant les six traités sur les droits de la personne auxquels il est partie, en commençant par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Grâce à une assistance technique, au renforcement des capacités des fonctionnaires afghans et à la mise au point d'une base de données pour le suivi et le contrôle, ce processus de rapports aidera le gouvernement de l'Afghanistan à mieux comprendre les priorités de développement de la population afghane, à établir sa stratégie nationale de développement et à orienter le soutien des donateurs.

A032484 Renforcement de la primauté du droit
Contribution maximum de l'ACDI : 6 335 000 \$
Début - Fin : 2005 – 2007

L'Organisation internationale de droit du développement réalise des activités dans divers secteurs de l'administration de la justice en Afghanistan, notamment pour améliorer les services juridiques, et collabore avec le ministère de la Justice et la Faculté de droit de l'Université de Kaboul pour fournir une formation sur l'aide juridique aux nouveaux diplômés en droit.

Ce projet facilite l'accès au système de justice, car il favorise la sensibilisation aux questions juridiques et il permet d'instituer des pratiques juridiques plus professionnelles et d'améliorer la procédure judiciaire. Le projet vise à améliorer l'administration de la justice et la primauté du droit en vue d'établir un système juridique doté d'institutions judiciaires justes, transparentes et efficaces.

A032503 (en traduction) Counter Narcotics Capacity Building
Project Budget: \$1,000,000
Project Period: 2004-2007

This initiative, which is being implemented by United Nations Office on Drugs and Crime (UNODC), seeks to increase the capacity of justice professionals to prosecute high-profile traffickers, which will help reduce the level of narcotics trafficking in the short term. It will lay

Face aux turbulences

the groundwork for further long-term capacity building of the criminal-justice and law-enforcement systems and help bring drug traffickers to justice.

A032529 (*en traduction*) **Provincial Reconstruction Team Confidence in Government Programme**
Project Budget: up to \$6,000,000
Project Period: 2005-2007

The overarching objective of the PRT is to assist Afghan government authorities to promote stability in Kandahar province; this in turn will enable the development efforts of the Afghan Government and Non-Governmental organizations to flourish. CIDA will be working towards this goal by facilitating the improved effectiveness and extended reach of national programs throughout Kandahar province, especially in insecure, remote communities where government lacks presence, trust or both. This will be accomplished through the Confidence in Government (CIG) Programme. CIG will also promote the reform of security institutions in the province and support peacebuilding initiatives, through engagement at the institutional, provincial and national levels.

A032531 (*en traduction*) **Making Budgets Work**
Project Budget: \$3,000,000
Project Period: 2005-2007

This project improves the capacity of the Ministry of Finance to use the National Budget process as the central co-ordination mechanism for decision-making concerning the allocation of funds to various programs in the country. The objective is to provide efficient and professional budget development and budget tracking services. This project contributes to the process of state building for the Government of Afghanistan. By reinforcing some of primary state budgetary functions, the Government can assume its role as Afghanistan's foremost agent of change.

A032609 **Programme national de développement axé sur les régions – II**
Contribution maximum de l'ACDI : 15 000 000 \$
Début - Fin : 2005 – 2008

Chapeauté par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), ce projet appuie le ministère de la Reconstruction et du Développement rural en contribuant à la réduction durable de la pauvreté et à l'amélioration des moyens de subsistance dans les régions rurales en Afghanistan. La Phase II du Programme national de développement axé sur les régions vise à réaliser ces objectifs en amenant les collectivités à exprimer leurs besoins et leurs priorités et en permettant au gouvernement de soutenir le relèvement et le développement rural d'une manière intégrée, inclusive, participative et axée sur les personnes.

La Phase II du Programme soutient la mise en oeuvre ciblée et stratégique de projets dans les régions rurales et les centres urbains de 15 provinces, dans le contexte de vastes plans et stratégies de développement rural et de renouvellement économique. Elle vise à permettre aux

plus démunis de vaincre la pauvreté extrême et de se doter de moyens de subsistance durables, et, par conséquent, à répondre aux besoins spéciaux des fermiers qui dépendent de la culture du pavot, des milices désarmées, des réfugiés qui retournent dans leur pays et des personnes vulnérables qui vivent dans les régions rurales, y compris la population nomade Koutchi.

A032623 Soutien aux élections législatives
Contribution maximum de l'ACDI : 13 000 000 \$
Début - Fin : 2005 – 2006

Ce projet a pour mission d'établir un processus libre et juste en vue des élections législatives qui se tiendront en Afghanistan. Il soutient la gestion nationale des élections prochaines et fait la promotion de la durabilité de pratiques électorales sûres.

A032623 Soutien aux élections législatives (à suivre)

Voici les activités pour lesquelles le financement des donateurs est demandé : gérer des programmes d'éducation civique dans toutes les provinces; apporter du soutien opérationnel à la Commission électorale afghane intérimaire et au secrétariat de la Commission mixte de surveillance des élections; mener des campagnes de sensibilisation pour le public; imprimer les bulletins de vote; fournir des urnes électorales et du matériel d'ordre général aux bureaux de vote; former le personnel des bureaux de vote et celui chargé du dépouillement des votes; collaborer avec le ministère de l'Intérieur pour élaborer des plans qui assureront une sécurité adéquate lors des élections; accréditer et former des observateurs électoraux; mettre en place un cadre de sécurité pour assurer la participation électorale des hommes et des femmes, ainsi que leur protection; donner une formation aux candidats et aux partis politiques sur la loi électorale et les processus légitimes de campagne; organiser la gestion des bureaux de vote le jour de l'élection; et organiser le rassemblement des bulletins de vote dans les provinces et leur transport au centre de dépouillement. Il est prévu que l'initiative des élections législatives durera entre cinq et sept mois, et comprendra des activités préélectorales et postélectorales, ainsi que des activités qui se dérouleront le jour même du scrutin.

A032630 Moyens de subsistance alternatifs à Kandahar – I & II
Contribution maximum de l'ACDI : 18 000 000 \$
Début - Fin : 2006 – 2010

Le commerce de la drogue en Afghanistan est considéré comme un obstacle important à la sécurité, au développement et à la gouvernance à long terme du pays. De plus, un sondage mené en 2005 par les Nations Unies place la province de Kandahar au deuxième rang pour la production du pavot en Afghanistan. Cette initiative novatrice prendra la forme d'un projet pilote réalisé par le gouvernement afghan à Kandahar (où se trouve l'équipe canadienne de reconstruction provinciale). Le but de cette initiative est de montrer qu'il existe des solutions de rechange viables et durables à la production de pavot. Ainsi, on offre aux agriculteurs de nouveaux moyens de subvenir aux besoins de leur famille, afin qu'ils puissent abandonner la culture illégale du pavot.

Face aux turbulences

Grâce à ce projet, les Afghans et les Afghanes vulnérables voient s'élargir l'éventail des activités légales leur permettant de gagner leur vie. De plus, les localités ont un meilleur accès aux marchés provinciaux et régionaux, ainsi qu'aux services économiques et sociaux.

Ce projet, qui concorde avec le Plan d'investissement dans les autres moyens de subsistance adopté par le gouvernement de l'Afghanistan, est le projet phare du Canada à l'appui de la lutte contre les stupéfiants dans ce pays; il pourrait ouvrir la voie à des approches similaires dans d'autres régions du pays.

A032660 Programme de solidarité nationale
Contribution maximum de l'ACDI : 30 000 000 \$
Début - Fin : 2005 – 2009

Le Programme de solidarité nationale (PSN) est le principal programme de développement communautaire du gouvernement de l'Afghanistan. Il vise à réduire la pauvreté en renforçant l'autonomie des collectivités, en améliorant la gouvernance et en augmentant le capital social, humain et économique.

Créé par le gouvernement de l'Afghanistan, le PSN permet aux collectivités afghanes de définir, planifier, gérer et surveiller leurs propres projets de développement. En outre, il fait la promotion d'un nouveau modèle de développement au moyen duquel les collectivités se sentent aptes à prendre des décisions et à contrôler les ressources à toutes les étapes du cycle d'un projet. La politique gouvernementale prévoit que le programme jettera les fondements d'un renforcement à long terme de la gouvernance au niveau communautaire, favorisera la participation de tous les groupes (p. ex., les femmes, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, les rapatriés, les minorités ethniques) aux activités du projet, et fournira de l'aide à la reconstruction et au développement des collectivités.

A032703 Marché de l'approvisionnement à Kaboul
Contribution maximum de l'ACDI : 340 200 \$
Début - Fin : 2005 – 2007

Le projet relatif au marché de l'approvisionnement à Kaboul consiste à offrir un service de courtage mettant en rapport les entreprises du secteur privé de Kaboul et les organisations internationales qui fournissent une aide à la réhabilitation et au développement. Le projet permet d'orienter les dépenses d'exploitation des entreprises et des organismes internationaux vers l'économie du pays hôte en établissant un marché sécuritaire où les acheteurs peuvent faire des affaires avec les fournisseurs locaux. Ce service sera également utilisé comme point de convergence pour des programmes et de la formation connexes touchant le développement du secteur privé.

Le projet soutient le développement du secteur privé (DSP), car il fait le lien entre les entreprises et les organismes internationaux, d'une part, en tenant compte de leurs besoins actuels en approvisionnement, et les fournisseurs locaux, d'autre part. Le service de courtage est également assorti de programmes de formation et de soutien des entrepreneurs en matière de DSP. En encourageant les organismes internationaux à augmenter leurs achats locaux, on peut injecter les

fonds destinés à la reconstruction dans l'économie du pays hôte. En plus des avantages qu'offre ce projet au niveau du développement, les organismes des Nations Unies et les autres organismes internationaux qui y participent peuvent s'attendre à profiter de certaines retombées positives, dont la réduction des frais d'exploitation et l'application interne plus généralisée des objectifs de DSP.

A032883 Conseiller en matière correctionnelle (MANUA)
Contribution maximum de l'ACDI : 800 000 \$
Début - Fin : 2005 – 2007

L'ACDI finance l'affectation d'un conseiller en matière correctionnelle à la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA). Ce conseiller est chargé de mettre en place un service correctionnel distinct à l'intérieur du système de justice afghan, qui sera donc indépendant des services policiers. De plus, il donne des conseils à la MANUA et au ministère de la Justice sur les questions de nature juridique, tout particulièrement celles qui portent sur les services correctionnels.

Le conseiller actuel est le troisième agent qui a été affecté à la MANUA au cours des deux dernières années. Ces agents ont grandement favorisé l'établissement de liens entre les donateurs et le gouvernement de l'Afghanistan dans le domaine de la justice. Ils ont joué un rôle de premier plan dans l'élaboration de la Loi sur les prisons et les centres de détention et ont aidé le Service central des prisons à établir les priorités des programmes nationaux dans le domaine de la justice.

A032956 Démantèlement de groupes armés illégaux (DGAI)
Contribution maximum de l'ACDI : 7 000 000 \$
Début - Fin : 2006 – 2009

Le désarmement des forces armées qui étaient en place avant l'instauration de la démocratie a grandement contribué à l'amélioration globale de la sécurité en Afghanistan. Toutefois, il reste un nombre considérable de groupes armés illégaux qui menacent gravement la paix et la stabilité dans le pays.

Cette initiative appuie l'objectif du gouvernement afghan consistant à créer un environnement sûr, grâce au désarmement et au démantèlement de ces groupes et à l'établissement de conditions propices à la bonne gouvernance et à la primauté du droit, ce qui réduira par le fait même la violence armée dans l'ensemble du pays.

Le financement qu'accorde l'ACDI au programme de DGAI soutient les activités destinées à inciter les groupes armés à se soumettre de leur plein gré au désarmement. Ce programme contribue à la création d'un environnement sûr et stable destiné à faciliter le travail de l'équipe canadienne de reconstruction provinciale à Kandahar.

Face aux turbulences

A032995 Destruction des mines antipersonnel et des munitions
Contribution maximum de l'ACDI : 7 000 000 \$
Début - Fin : 2006 – 2009

Le Projet de destruction des mines antipersonnel et des stocks de munitions est réalisé dans le cadre des mesures de désarmement, de démobilisation et de réintégration prises par le Canada en Afghanistan. Le Canada est le principal donateur de ce projet. En raison des années de conflit, le territoire afghan est truffé de débris dangereux. Les débris de guerre explosifs, y compris les dépôts de munitions, posent un grave problème de sécurité. En effet, la plupart des munitions sont conservées dans des conditions non sécuritaires, car les stocks de munitions ne sont que peu ou pas du tout surveillés. Si les munitions ne sont pas récupérées ou détruites, des groupes armés illégaux peuvent s'en servir pour fabriquer des explosifs improvisés.

Ce projet aide le gouvernement de l'Afghanistan à trouver, à récupérer et à détruire les stocks les plus dangereux et à réduire par le fait même le risque que des mines antipersonnel et des munitions servent à des fins illicites. Les trois principales composantes de ce projet sont le repérage des munitions à l'échelle nationale; le transport, la destruction et l'entreposage des munitions; le renforcement des capacités du ministère de la Défense. Le projet appuie les politiques et la planification stratégiques en faveur de la paix et de la stabilité en Afghanistan et contribue à l'instauration d'un environnement porteur pour les activités de développement, grâce au repérage des munitions et à la destruction des stocks.

A033131 (*en traduction*) **Counter Narcotics Trust Fund (CNTF)**
Project Budget: \$1,200,000
Project Period: 2006-2009

The CNTF is intended to support all eight pillars of the Afghan National Drug Control Strategy: Building Institutions, Public Awareness/Information Campaign, Alternative Livelihoods, Law Enforcement, Criminal Justice, Eradication, Drug Demand Reduction and Treatment of Drug Addicts, and International and Regional Cooperation. The purpose of the CNTF is to mobilize and channel additional resources through Afghan governmental institutions in order to support the efforts of the Government in fighting illicit drug production, and implementing the National Drug Control Strategy in Afghanistan. CIDA's contribution is earmarked to the Alternative Livelihoods pillar of the CNTF.

**BUILDING ON SUCCESS
THE LONDON CONFERENCE ON AFGHANISTAN**

**THE
AFGHANISTAN
COMPACT**

LONDON 31 JANUARY – 1 FEBRUARY 2006

**THE LONDON CONFERENCE
ON AFGHANISTAN**

31 January – 1 February 2006

THE AFGHANISTAN COMPACT

The Islamic Republic of Afghanistan and the international community:

Determined to strengthen their partnership to improve the lives of Afghan people, and to contribute to national, regional, and global peace and security;

Affirming their shared commitment to continue, in the spirit of the Bonn, Tokyo and Berlin conferences, to work toward a stable and prosperous Afghanistan, with good governance and human rights protection for all under the rule of law, and to maintain and strengthen that commitment over the term of this Compact and beyond;

Recognising the courage and determination of Afghans who, by defying violent extremism and hardship, have laid the foundations for a democratic, peaceful, pluralistic and prosperous state based on the principles of Islam;

Noting the full implementation of the Bonn Agreement through the adoption of a new constitution in January 2004, and the holding of presidential elections in October 2004 and National Assembly and Provincial Council elections in September 2005, which have enabled Afghanistan to regain its rightful place in the international community;

Mindful that Afghanistan's transition to peace and stability is not yet assured, and that strong international engagement will continue to be required to address remaining challenges;

Resolved to overcome the legacy of conflict in Afghanistan by setting conditions for sustainable economic growth and development; strengthening state institutions and civil society; removing remaining terrorist threats; meeting the challenge of counter-narcotics; rebuilding capacity and infrastructure; reducing poverty; and meeting basic human needs;

Have agreed to this Afghanistan Compact.

Purpose

The Afghan Government has articulated its overarching goals for the well-being of its people in the Afghanistan Millennium Development Goals Country Report 2005 – Vision 2020. Consistent with those goals, this Compact identifies three critical and interdependent areas or pillars of activity for the five years from the adoption of this Compact:

1. Security;
2. Governance, Rule of Law and Human Rights; and
3. Economic and Social Development.

A further vital and cross-cutting area of work is eliminating the narcotics industry, which remains a formidable threat to the people and state of Afghanistan, the region and beyond.

The Afghan Government hereby commits itself to realising this shared vision of the future; the international community, in turn, commits itself to provide resources and support to realise that vision. Annex I of this Compact sets out detailed outcomes, benchmarks and timelines for delivery, consistent with the high-level goals set by the Afghanistan National Development Strategy (ANDS). The Government and international community also commit themselves to improve the effectiveness and accountability of international assistance as set forth in Annex II.

Principles of Cooperation

As the Afghan Government and the international community embark on the implementation of this Compact, they will:

1. Respect the pluralistic culture, values and history of Afghanistan, based on Islam;
2. Work on the basis of partnership between the Afghan Government, with its sovereign responsibilities, and the international community, with a central and impartial coordinating role for the United Nations;
3. Engage further the deep-seated traditions of participation and aspiration to ownership of the Afghan people;
4. Pursue fiscal, institutional and environmental sustainability;
5. Build lasting Afghan capacity and effective state and civil society institutions, with particular emphasis on building up human capacities of men and women alike;
6. Ensure balanced and fair allocation of domestic and international resources in order to offer all parts of the country tangible prospects of well-being;
7. Recognise in all policies and programmes that men and women have equal rights and responsibilities;
8. Promote regional cooperation; and
9. Combat corruption and ensure public transparency and accountability.

Face aux turbulences

Security

Genuine security remains a fundamental prerequisite for achieving stability and development in Afghanistan. Security cannot be provided by military means alone. It requires good governance, justice and the rule of law, reinforced by reconstruction and development. With the support of the international community, the Afghan Government will consolidate peace by disbanding all illegal armed groups. The Afghan Government and the international community will create a secure environment by strengthening Afghan institutions to meet the security needs of the country in a fiscally sustainable manner.

To that end, the NATO-led International Security Assistance Force (ISAF), the US-led Operation Enduring Freedom (OEF) and partner nations involved in security sector reform will continue to provide strong support to the Afghan Government in establishing and sustaining security and stability in Afghanistan, subject to participating states' national approval procedures. They will continue to strengthen and develop the capacity of the national security forces to ensure that they become fully functional. All OEF counter-terrorism operations will be conducted in close coordination with the Afghan Government and ISAF. ISAF will continue to expand its presence throughout Afghanistan, including through Provincial Reconstruction Teams (PRTs), and will continue to promote stability and support security sector reforms in its areas of operation.

Full respect for Afghanistan's sovereignty and strengthening dialogue and cooperation between Afghanistan and its neighbours constitute an essential guarantee of stability in Afghanistan and the region. The international community will support concrete confidence-building measures to this end.

Governance, Rule of Law and Human Rights

Democratic governance and the protection of human rights constitute the cornerstone of sustainable political progress in Afghanistan. The Afghan Government will rapidly expand its capacity to provide basic services to the population throughout the country. It will recruit competent and credible professionals to public service on the basis of merit; establish a more effective, accountable and transparent administration at all levels of Government; and implement measurable improvements in fighting corruption, upholding justice and the rule of law and promoting respect for the human rights of all Afghans.

The Afghan Government will give priority to the coordinated establishment in each province of functional institutions – including civil administration, police, prisons and judiciary. These institutions will have appropriate legal frameworks and appointment procedures; trained staff; and adequate remuneration, infrastructure and auditing capacity. The Government will establish a fiscally and institutionally sustainable administration for future elections under the supervision of the Afghanistan Independent Electoral Commission.

Reforming the justice system will be a priority for the Afghan Government and the international community. The aim will be to ensure equal, fair and transparent access to justice for all based upon written codes with fair trials and enforceable verdicts. Measures will include:

completing legislative reforms for the public as well as the private sector; building the capacity of judicial institutions and personnel; promoting human rights and legal awareness; and rehabilitating judicial infrastructure.

The Afghan Government and the international community reaffirm their commitment to the protection and promotion of rights provided for in the Afghan constitution and under applicable international law, including the international human rights covenants and other instruments to which Afghanistan is party. With a view to rebuilding trust among those whose lives were shattered by war, reinforcing a shared sense of citizenship and a culture of tolerance, pluralism and observance of the rule of law, the Afghan Government with the support of the international community will implement the Action Plan on Peace, Justice and Reconciliation.

ECONOMIC AND SOCIAL DEVELOPMENT

The Afghan Government with the support of the international community will pursue high rates of sustainable economic growth with the aim of reducing hunger, poverty and unemployment. It will promote the role and potential of the private sector, alongside those of the public and non-profit sectors; curb the narcotics industry; ensure macroeconomic stability; restore and promote the development of the country's human, social and physical capital, thereby establishing a sound basis for a new generation of leaders and professionals; strengthen civil society; and complete the reintegration of returnees, internally displaced persons and ex-combatants.

Public investments will be structured around the six sectors of the pillar on economic and social development of the Afghanistan National Development Strategy:

1. Infrastructure and natural resources;
2. Education;
3. Health;
4. Agriculture and rural development;
5. Social protection; and
6. Economic governance and private sector development.

In each of these areas, the objective will be to achieve measurable results towards the goal of equitable economic growth that reduces poverty, expands employment and enterprise creation, enhances opportunities in the region and improves the well-being of all Afghans.

Counter-Narcotics – A Cross-Cutting Priority

Meeting the threat that the narcotics industry poses to national, regional and international security as well as the development and governance of the country and the well-being of Afghans will be a priority for the Government and the international community. The aim will be to achieve a sustained and significant reduction in the production and trafficking of narcotics with a view to complete elimination. Essential elements include improved interdiction, law

Face aux turbulences

enforcement and judicial capacity building; enhanced cooperation among Afghanistan, neighbouring countries and the international community on disrupting the drugs trade; wider provision of economic alternatives for farmers and labourers in the context of comprehensive rural development; and building national and provincial counter-narcotics institutions. It will also be crucial to enforce a zero-tolerance policy towards official corruption; to pursue eradication as appropriate; to reinforce the message that producing or trading opiates is both immoral and a violation of Islamic law; and to reduce the demand for the illicit use of opiates.

Coordination and Monitoring

The Afghan Government and the international community are establishing a Joint Coordination and Monitoring Board for the implementation of the political commitments that comprise this Compact. As detailed in Annex III, this Board will be co-chaired by the Afghan Government and the United Nations and will be supported by a small secretariat. It will ensure greater coherence of efforts by the Afghan Government and international community to implement the Compact and provide regular and timely public reports on its execution.

ANNEX I

BENCHMARKS AND TIMELINES

The Afghan Government, with the support of the international community, is committed to achieving the following benchmarks in accordance with the timelines specified.

Security

International Security Forces

Through end-2010, with the support of and in close coordination with the Afghan Government, the NATO-led International Security Assistance Force (ISAF), Operation Enduring Freedom (OEF) and their respective Provincial Reconstruction Teams (PRTs) will promote security and stability in all regions of Afghanistan, including by strengthening Afghan capabilities.

Afghan National Army

By end-2010: A nationally respected, professional, ethnically balanced Afghan National Army will be fully established that is democratically accountable, organized, trained and equipped to meet the security needs of the country and increasingly funded from Government revenue, commensurate with the nation's economic capacity; the international community will continue to support Afghanistan in expanding the ANA towards the ceiling of 70,000 personnel articulated in the Bonn talks; and the pace of expansion is to be adjusted on the basis of periodic joint quality assessments by the Afghan Government and the international community against agreed criteria which take into account prevailing conditions.

Afghan National and Border Police

By end-2010, a fully constituted, professional, functional and ethnically balanced Afghan National Police and Afghan Border Police with a combined force of up to 62,000 will be able to meet the security needs of the country effectively and will be increasingly fiscally sustainable.

Disbandment of Illegal Armed Groups

All illegal armed groups will be disbanded by end-2007 in all provinces.

Counter-Narcotics

By end-2010, the Government will strengthen its law enforcement capacity at both central and provincial levels, resulting in a substantial annual increase in the amount of drugs seized or destroyed and processing facilities dismantled, and in effective measures, including targeted eradication as appropriate, that contribute to the elimination of poppy cultivation.

By end-2010, the Government and neighbouring and regional governments will work together to increase coordination and mutual sharing of intelligence, with the goal of an increase in the seizure and destruction of drugs being smuggled across Afghanistan's borders and effective action against drug traffickers.

Mine Action and Ammunition

By end-2010, in line with Afghanistan's Millennium Development Goals (MDGs) and Afghanistan's Ottawa Convention obligations, the land area contaminated by mines and unexploded ordnance will be reduced by 70%; all stockpiled anti-personnel mines will be located and destroyed by end-2007; and by end-2010, all unsafe, unserviceable and surplus ammunition will be destroyed.

Governance, Rule Of Law And Human Rights

Public Administrative Reform

By end-2010: Government machinery (including the number of ministries) will be restructured and rationalised to ensure a fiscally sustainable public administration; the civil service commission will be strengthened; and civil service functions will be reformed to reflect core functions and responsibilities.

A clear and transparent national appointments mechanism will be established within 6 months, applied within 12 months and fully implemented within 24 months for all senior level appointments to the central government and the judiciary, as well as for provincial governors, chiefs of police, district administrators and provincial heads of security.

By end-2006 a review of the number of administrative units and their boundaries will be undertaken with the aim of contributing to fiscal sustainability.

By end-2010, in furtherance of the work of the civil service commission, merit-based appointments, vetting procedures and performance-based reviews will be undertaken for civil service positions at all levels of government, including central government, the judiciary and

Face aux turbulences

police, and requisite support will be provided to build the capacity of the civil service to function effectively. Annual performance-based reviews will be undertaken for all senior staff (grade 2 and above) starting by end-2007.

Anti-Corruption

The UN Convention against Corruption will be ratified by end-2006, national legislation adapted accordingly by end-2007 and a monitoring mechanism to oversee implementation will be in place by end-2008.

The Census and Statistics

The census enumeration will be completed by end-2008 and the complete results published.

Reliable statistical baselines will be established for all quantitative benchmarks by mid-2007 and statistical capacity built to track progress against them.

National Assembly

The National Assembly will be provided with technical and administrative support by mid-2006 to fulfil effectively its constitutionally mandated roles.

Elections

The Afghanistan Independent Electoral Commission will have the high integrity, capacity and resources to undertake elections in an increasingly fiscally sustainable manner by end-2008, with the Government of Afghanistan contributing to the extent possible to the cost of future elections from its own resources. A permanent civil and voter registry with a single national identity document will be established by end-2009.

Gender

By end-2010: the National Action Plan for Women in Afghanistan will be fully implemented; and, in line with Afghanistan's MDGs, female participation in all Afghan governance institutions, including elected and appointed bodies and the civil service, will be strengthened.

Rule of Law

By end-2010, the legal framework required under the constitution, including civil, criminal and commercial law, will be put in place, distributed to all judicial and legislative institutions and made available to the public.

By end-2010, functioning institutions of justice will be fully operational in each province of Afghanistan, and the average time to resolve contract disputes will be reduced as much as possible.

A review and reform of oversight procedures relating to corruption, lack of due process and miscarriage of justice will be initiated by end-2006 and fully implemented by end-2010; by end-2010, reforms will strengthen the professionalism, credibility and integrity of key institutions of the justice system (the Ministry of Justice, the Judiciary, the Attorney-General's office, the Ministry of Interior and the National Directorate of Security).

By end-2010, justice infrastructure will be rehabilitated; and prisons will have separate facilities for women and juveniles.

Land Registration

A process for registration of land in all administrative units and the registration of titles will be started for all major urban areas by end-2006 and all other areas by end-2008. A fair system for settlement of land disputes will be in place by end-2007. Registration for rural land will be under way by end-2007.

Counter-Narcotics

By end-2010, the Government will increase the number of arrests and prosecutions of traffickers and corrupt officials and will improve its information base concerning those involved in the drugs trade, with a view to enhancing the selection system for national and sub-national public appointments, as part of the appointments mechanism mentioned earlier in this annex.

Human Rights

By end-2010: The Government's capacity to comply with and report on its human rights treaty obligations will be strengthened; Government security and law enforcement agencies will adopt corrective measures including codes of conduct and procedures aimed at preventing arbitrary arrest and detention, torture, extortion and illegal expropriation of property with a view to the elimination of these practices; the exercise of freedom of expression, including freedom of media, will be strengthened; human rights awareness will be included in education curricula and promoted among legislators, judicial personnel and other Government agencies, communities and the public; human rights monitoring will be carried out by the Government and independently by the Afghan Independent Human Rights Commission (AIHRC), and the UN will track the effectiveness of measures aimed at the protection of human rights; the AIHRC will be supported in the fulfilment of its objectives with regard to monitoring, investigation, protection and promotion of human rights.

The implementation of the Action Plan on Peace, Justice and Reconciliation will be completed by end-2008.

Economic and Social Development

Infrastructure And Natural Resources

Roads

Afghanistan will have a fully upgraded and maintained ring road, as well as roads connecting the ring road to neighbouring countries by end-2008 and a fiscally sustainable system for road maintenance by end-2007.

Air Transport

By end-2010: Kabul International Airport and Herat Airport will achieve full International Civil Aviation Organisation compliance; Mazar-i-Sharif, Jalalabad and Kandahar will be upgraded

Face aux turbulences

with runway repairs, air navigation, fire and rescue and communications equipment; seven other domestic airports will be upgraded to facilitate domestic air transportation; and air transport services and costs will be increasingly competitive with international market standards and rates.

Energy

By end-2010: electricity will reach at least 65% of households and 90% of non-residential establishments in major urban areas and at least 25% of households in rural areas; at least 75% of the costs will be recovered from users connected to the national power grid. A strategy for the development and the use of renewable energies will be developed by end-2007.

Mining and Natural Resources

An enabling regulatory environment for profitable extraction of Afghanistan's mineral and natural resources will be created by end-2006, and by end-2010 the investment environment and infrastructure will be enhanced in order to attract domestic and foreign direct investment in this area.

Water Resource Management

Sustainable water resource management strategies and plans covering irrigation and drinking water supply will be developed by end-2006, and irrigation investments will result in at least 30% of water coming from large waterworks by end-2010.

Urban Development

By end-2010: Municipal governments will have strengthened capacity to manage urban development and to ensure that municipal services are delivered effectively, efficiently and transparently; in line with Afghanistan's MDGs, investment in water supply and sanitation will ensure that 50% of households in Kabul and 30% of households in other major urban areas will have access to piped water.

Environment

In line with Afghanistan's MDGs, environmental regulatory frameworks and management services will be established for the protection of air and water quality, waste management and pollution control, and natural resource policies will be developed and implementation started at all levels of government as well as the community level, by end-2007.

Education

Primary and Secondary Education

By end-2010: in line with Afghanistan's MDGs, net enrolment in primary school for girls and boys will be at least 60% and 75% respectively; a new curriculum will be operational in all secondary schools; female teachers will be increased by 50%; 70% of Afghanistan's teachers will have passed a competency test; and a system for assessing learning achievement such as a national testing system for students will be in place.

Higher Education

By end 2010: enrolment of students to universities will be 100,000 with at least 35% female students; and the curriculum in Afghanistan's public universities will be revised to meet the development needs of the country and private sector growth.

Skills Development

A human resource study will be completed by end-2006, and 150,000 men and women will be trained in marketable skills through public and private means by end-2010.

Afghan Cultural Heritage

A comprehensive inventory of Afghan cultural treasures will be compiled by end-2007. Measures will be taken to revive the Afghan cultural heritage, to stop the illegal removal of cultural material and to restore damaged monuments and artefacts by end-2010.

Health

Health and Nutrition

By end-2010, in line with Afghanistan's MDGs, the Basic Package of Health Services will be extended to cover at least 90% of the population; maternal mortality will be reduced by 15%; and full immunisation coverage for infants under-5 for vaccine-preventable diseases will be achieved and their mortality rates reduced by 20%.

Agriculture and Rural Development

Agriculture and Livestock

By end-2010: The necessary institutional, regulatory and incentive framework to increase production and productivity will be established to create an enabling environment for legal agriculture and agriculture-based rural industries, and public investment in agriculture will increase by 30 percent; particular consideration will be given to perennial horticulture, animal health and food security by instituting specialised support agencies and financial service delivery mechanisms, supporting farmers' associations, branding national products, disseminating timely price and weather-related information and statistics, providing strategic research and technical assistance and securing access to irrigation and water management systems.

Comprehensive Rural Development

By end-2010: Rural development will be enhanced comprehensively for the benefit of 19 million people in over 38,000 villages; this will be achieved through the election of at least a further 14,000 voluntary community development councils in all remaining villages, promoting local governance and community empowerment; access to safe drinking water will be extended to 90% of villages and sanitation to 50%; road connectivity will reach 40% of all villages, increasing access to markets, employment and social services; 47% of villages will benefit from small-scale irrigation; 800,000 households (22% of all Afghanistan's households) will benefit from improved access to financial services; and livelihoods of at least 15% of the rural population will be supported through the provision of 91 million labour days.

Face aux turbulences

Counter-Narcotics

By end-2010, the Government will design and implement programmes to achieve a sustained annual reduction in the amount of land under poppy and other drug cultivation by the strengthening and diversification of licit livelihoods and other counter-narcotics measures, as part of the overall goal of a decrease in the absolute and relative size of the drug economy in line with the Government's MDG target.

Social Protection

Poverty Reduction

By end-2010, in line with Afghanistan's MDGs, the proportion of people living on less than US\$1 a day will decrease by 3% per year and the proportion of people who suffer from hunger will decrease by 5% per year.

Humanitarian and Disaster Response

By end-2010, an effective system of disaster preparedness and response will be in place.

Disabled

By end-2010, increased assistance will be provided to meet the special needs of all disabled people, including their integration in society through opportunities for education and gainful employment.

Employment of Youth and Demobilised Soldiers

By end-2010, employment opportunities for youth and demobilised soldiers will be increased through special programmes.

Refugees and IDPs

By end-2010, all refugees opting to return and internally displaced persons will be provided assistance for rehabilitation and integration in their local communities; their integration will be supported by national development programmes, particularly in key areas of return.

Vulnerable Women

By end-2010, the number of female-headed households that are chronically poor will be reduced by 20%, and their employment rates will be increased by 20%.

Counter-Narcotics

By end-2010, the Government will implement programmes to reduce the demand for narcotics and provide improved treatment for drug users.

Economic Governance and Private Sector Development

Financial Management

By end-2007, the Government will ensure improved transparent financial management at the central and provincial levels through establishing and meeting benchmarks for financial management agreed with and monitored by the international community, including those in the anticipated Poverty Reduction Growth Facility (PRGF). In turn, and in line with improved

government accountability, donors will make more effort to increase the share of total external assistance to Afghanistan that goes to the core budget.

Domestic Revenues

Afghanistan's total domestic budgetary revenue – equivalent to 4.5% of estimated legal GDP in 1383 (2004/05) – will steadily increase and reach 8% of GDP by 1389 (2010/11). The ratio of revenue to estimated total recurrent expenditures, including estimated recurrent expenditures in the core and external development budgets, is projected to rise from 28% in 1383 (2004/05) to an estimated 58% in 1389, resulting in a continuing need, in accord with the principles in Annex II, for (1) external assistance to the core budget and (2) increasing cost-effectiveness of assistance that funds recurrent expenditure through the external development budget.

Private Sector Development and Trade

All legislation, regulations and procedures related to investment will be simplified and harmonised by end-2006 and implemented by end-2007. New business organisation laws will be tabled in the National Assembly by end-2006. The Government's strategy for divestment of state-owned enterprises will be implemented by end-2009.

Financial Services and Markets

Internationally accepted prudential regulations will be developed for all core sectors of banking and non-bank financial institutions by end-2007. The banking supervision function of Da Afghanistan Bank will be further strengthened by end-2007. Re-structuring of state-owned commercial banks will be complete by end-2007. State-owned banks that have not been re-licensed will be liquidated by end-2006.

Regional Cooperation

By end-2010: Afghanistan and its neighbours will achieve lower transit times through Afghanistan by means of cooperative border management and other multilateral or bilateral trade and transit agreements; Afghanistan will increase the amount of electricity available through bilateral power purchase; and Afghanistan, its neighbours and countries in the region will reach agreements to enable Afghanistan to import skilled labour, and to enable Afghans to seek work in the region and send remittances home.

ANNEX II

IMPROVING THE EFFECTIVENESS OF AID TO AFGHANISTAN

The international community has made a significant investment in the future of a democratic state of Afghanistan since December 2001. This Compact is an affirmation of that commitment. The Afghan Government and the international community are further committed to improving the effectiveness of the aid being provided to Afghanistan in accordance with the Paris Declaration on Aid Effectiveness (2005), recognising the special needs of Afghanistan and their implications for donor support.

Face aux turbulences

Consistent with the Paris Declaration and the principles of cooperation of this Compact, the Government and the international community providing assistance to Afghanistan agree that the principles for improving the effectiveness of aid to Afghanistan under this Compact are:

1. Leadership of the Afghan Government in setting its development priorities and strategies and, within them, the support needs of the country and the coordination of donor assistance;
2. Transparency and accountability on the part of both the Government and the donors of the international assistance being provided to Afghanistan.

Under these principles and towards the goal of improving the effectiveness of aid to Afghanistan, the Government will:

- Provide a prioritised and detailed Afghanistan National Development Strategy (ANDS) with indicators for monitoring results, including those for Afghanistan's Millennium Development Goals (MDGs);
- Improve its abilities to generate domestic revenues through, *inter alia*, customs duties and taxes; and to achieve cost recovery from public utilities and transportation;
- Agree with donors, international financial institutions and United Nations agencies on the benchmarks for aid channelled through the Government's core budget and for the utilisation of such aid; and monitor performance against those benchmarks; and
- Provide regular reporting on the use of donor assistance and performance against the benchmarks of this compact to the National Assembly, the donor community through the Afghanistan Development Forum and the public at large.

The donors will:

- Provide assistance within the framework of the Afghanistan National Development Strategy; programmes and projects will be coordinated with Government in order to focus on priorities, eliminate duplication and rationalise donor activities to maximise cost-effectiveness;
- Increasingly provide more predictable and multiyear funding commitments or indications of multiyear support to Afghanistan to enable the Government to plan better the implementation of its National Development Strategy and provide untied aid whenever possible;
- Increase the proportion of donor assistance channelled directly through the core budget, as agreed bilaterally between the Government and each donor, as well as through other more predictable core budget funding modalities in which the Afghan Government participates, such as the Afghanistan Reconstruction Trust Fund (ARTF), the Law and Order Trust Fund for Afghanistan (LOTFA) and the Counter-Narcotics Trust Fund (CNTF);
- Provide assistance for the development of public expenditure management systems that are essential for improving transparency and accountability in the utilisation of donor resources and countering corruption;

- Recognise that, because of the need to build Afghan capacity, donor assistance provided through the external budget will be designed in such a manner as to build this capacity in the Government as well as the private sector and non-profit sector;
- Ensure that development policies, including salary policies, strengthen national institutions that are sustainable in the medium to long term for delivery of programmes by the Government;
- For aid not channelled through the core budget, endeavour to:
 - Harmonise the delivery of technical assistance in line with Government needs to focus on priority areas and reduce duplication and transaction costs;
 - Reduce the external management and overhead costs of projects by promoting the Afghan private sector in their management and delivery;
 - Increasingly use Afghan national implementation partners and equally qualified local and expatriate Afghans;
 - Increase procurement within Afghanistan of supplies for civilian and military activities; and
 - Use Afghan materials in the implementation of projects, in particular for infrastructure;
- Within the principles of international competitive bidding, promote the participation in the bidding process of the Afghan private sector and South-South cooperation in order to overcome capacity constraints and to lower costs of delivery;
- Provide timely, transparent and comprehensive information on foreign aid flows, including levels of pledges, commitments and disbursements in a format that will enable the Afghan Government to plan its own activities and present comprehensive budget reports to the National Assembly; this covers the nature and amount of assistance being provided to Afghanistan through the core and external budgets; and
- For external budget assistance, also report to the Government on: the utilisation of funds; its efficiency, quality and effectiveness; and the results achieved.

These mutual commitments are intended to ensure that the donor assistance being provided to Afghanistan is used efficiently and effectively, that there is increased transparency and accountability, and that both Afghans and the taxpayers in donor countries are receiving value for money.

ANNEX III

COORDINATION AND MONITORING

The Afghan Government and the international community recognise that the success of the Afghanistan Compact requires strong political, security and financial commitment to achieve the benchmarks within the agreed timelines. Equally, the success of the Compact relies on an effective coordination and monitoring mechanism.

To this end, and in addition to existing sectoral coordination mechanisms, the Afghan Government and the international community are establishing a Joint Coordination and Monitoring Board with the participation of senior Afghan Government officials appointed by the President and representatives of the international community. The Board will be co-chaired by a senior Afghan Government official appointed by the President and by the Special Representative of the UN Secretary-General for Afghanistan. Its purpose would be to ensure overall strategic coordination of the implementation of the Compact.

The Board will have a small secretariat staffed by the Afghan Government and the United Nations. It will be supported by technical experts, as needed. The Board will hold periodic meetings and special sessions as required to review the implementation of this Compact and suggest corrective action, as appropriate.

Afghan state institutions and sectoral coordination mechanisms involved in the implementation of the Afghanistan National Development Strategy (ANDS) will provide inputs to the Board with regard to the implementation of the Compact. In addition, in carrying out its assessments, the Board will consider inputs from the international community, including United Nations agencies, international financial institutions, donors, international security forces and relevant non-governmental organisations and civil society representatives.

Periodic progress reports on the implementation of the Compact prepared by the Joint Coordination and Monitoring Board will be made public.

ANNEX IV
PARTICIPANTS AT THE LONDON CONFERENCE ON
AFGHANISTAN

Participating Countries

Afghanistan (co-Chair)	Kuwait
Australia	Kyrgyzstan
Austria	Lithuania
Bahrain	Luxembourg
Belgium	Malaysia
Brazil	Netherlands
Brunei	New Zealand
Bulgaria	Norway
Canada	Pakistan
China	Portugal
Czech Republic	Qatar
Denmark	Romania
Egypt	Russia
Finland	Saudi Arabia
France	Spain
Germany	Sweden
Greece	Switzerland
Hungary	Tajikistan
Iceland	Turkey
India	Turkmenistan
Iran	United Arab Emirates
Italy	United Kingdom (co-Chair)
Japan	United States of America
Jordan	Uzbekistan
Kazakhstan	
Korea (Republic of)	

Participating Organisations

Aga Khan Foundation	North Atlantic Treaty Organisation
Asian Development Bank	Organisation of Islamic Conference
European Commission	United Nations (co-Chair)
European Union	World Bank
Islamic Development Bank	
International Monetary Fund	

Face aux turbulences

Observers

Argentina
Chile
Croatia
Cyprus
Estonia
Ireland
Latvia
Macedonia (FYR)
Malta
Oman
Organisation for Security and Cooperation in Europe
Singapore
Slovakia
Slovenia



Gouvernement de l'Afghanistan

**Programme d'action contre les mines en
Afghanistan**

Programme d'investissement public

Face aux turbulences

Objectifs, effets et extraits des sous-programmes			
Objectif des sous-programmes	Résultats escomptés et cibles pour la fin de 1387	Extraits à l'appui de l'atteinte des résultats pour la fin de 1384	Cibles d'extraits pour la fin de 1387
3.6.1 Coordination de l'action contre les mines			
Planifier et coordonner l'action contre les mines conformément à la stratégie de lutte contre les mines approuvée par le Groupe consultatif sur l'action antimines	<ul style="list-style-type: none"> ▪ PAMA de 1384, 1385, 1386 et 1387 pleinement mis en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rôle accru du gouvernement dans la coordination du PAMA ▪ PAMA totalement financé ▪ Normes nationales d'action contre les mines confirmées 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rôle maximum du gouvernement dans la coordination du PAMA ▪ PAMA totalement financé ▪ Normes nationales d'action contre les mines confirmées
3.6.2 Déminage et élimination des munitions explosives non explosées (UXO)			
Mettre en œuvre une intervention globale de déminage et d'élimination des UXO dans tout le pays.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 580,8 km² de terres rendues à leur plein potentiel productif 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déminage annuel de : <ul style="list-style-type: none"> ○ 50,1 km² de champs de mines ○ 95,1 km² de champs de bataille 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 200,4 km² de champs de mines déminés ▪ 380,4 km² de champs de bataille déminés
3.6.3 Activités d'arpentage pour repérer les mines et les UXO			
Mettre en œuvre des activités d'arpentage qui aident à établir les priorités et à affecter les ressources en réduisant le nombre de zones non encore déminées et en localisant les endroits présentant le niveau de danger le plus élevé.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Priorisation accrue de l'action contre les mines. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Arpentage annuel de : <ul style="list-style-type: none"> ○ 24,3 km² de champs de mines ○ 92,1 km² de champs de bataille 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Études sur l'incidence des mines terrestres achevées et pleinement opérationnelles ▪ 97,2 km² de champs de mines arpentés ▪ 368,4 km² de champs de bataille arpentés
3.6.4 Surveillance, évaluation et formation			
Mettre en œuvre un système de gestion de la qualité totale des activités antimines en Afghanistan.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Efficacité et sécurité accrues des activités antimines 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le contrôle de la qualité des activités antimines est assuré par des équipes d'inspection de la gestion de la qualité. ▪ Capacité accrue des partenaires de la mise en œuvre grâce à une formation externe ▪ Des manuels de formation, de référence et d'orientation et des normes nationales de lutte contre les mines sont élaborés. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des normes nationales d'action contre les mines sont en place ▪ Le contrôle de la qualité des activités antimines est assuré par des équipes d'inspection de la gestion de la qualité. ▪ Capacité accrue des partenaires de la mise en œuvre grâce à une formation externe ▪ Des manuels de formation, de référence et d'orientation ainsi que des normes nationales d'action contre les mines sont élaborés.

ANNEXE XII
Lettre du Ministre de l'ACDI au Comité

3.6.5 Sensibilisation aux dangers des mines			
<p>Réduire les blessures et les incapacités causées par des mines et des UXO en Afghanistan grâce à des stratégies de réduction des risques et des actions de sensibilisation aux dangers des mines (SDM) ciblant des populations à haut risque vivant et voyageant dans des environnements contaminés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduction de 5 % des accidents causés par des mines et des UXO. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Environ 10 000 enseignants reçoivent une formation sur la SDM ▪ Jusqu'à un million de rapatriés et de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDIP) sont sensibilisés aux dangers des mines ▪ Des documents imprimés sont distribués sur la SDM ▪ Des messages radiophoniques sont diffusés sur la SDM ▪ Des documents communautaires sont utilisés sur la SDM 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Environ 30 000 enseignants sont formés ▪ Documents imprimés sur la SDM sont distribués ▪ Des messages radio sur la SDM sont diffusés ▪ Des documents communautaires sur la SDM sont utilisés ▪ 500 000 foyers ont été sensibilisés aux dangers des mines
3.6.6 Action antimines pour la paix/Démobilisation, désarmement et réintégration			
<p>Réintégrer des soldats démobilisés par l'entremise du projet Action antimines pour la paix/Démobilisation, désarmement et réintégration.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Quelque deux mille soldats sont réintégrés avec succès ▪ Un appui est fourni en vue d'atteindre les cibles d'extrants rattachées à la SDM ainsi qu'aux activités d'arpentage et de déminage. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réintégration d'un millier environ de soldats démobilisés. ▪ Les soldats démobilisés reçoivent des cours d'alphabétisation et sont amenés à acquérir des compétences professionnelles. ▪ Des activités de marquage permanent, de déminage et de sensibilisation aux dangers des mines sont entreprises. ▪ Les collectivités sont prêtes à accepter les ex-combattants sans rancœur. ▪ La réconciliation parmi les soldats démobilisés est facilitée. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Quelque deux mille soldats démobilisés ont profité du projet Action antimines pour la paix/Démobilisation, désarmement et réintégration.
3.6.7 Destruction des stocks			
<p>Détruire tous les stocks de mines antipersonnel conformément aux obligations contractées par l'Afghanistan en vertu du Traité sur l'interdiction des mines antipersonnel.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Recueillir et rassembler de l'information pour définir les besoins en matière de destruction des stocks et permettre la planification et l'élaboration du programme de destruction des stocks. ▪ Le stock de mines antipersonnel de l'Afghanistan est détruit. ▪ L'Afghanistan a mis au point une loi spécifique complète sur l'action antimines qui correspond aux engagements pris par le pays en vertu du Traité sur l'interdiction des mines antipersonnel. ▪ Conception de plans de mise en œuvre qui comprendront toutes les phases du cycle de démilitarisation, la formation, le matériel et les outils ainsi que l'assurance de la qualité. <p>Conception et mise en oeuvre d'un système</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Localisation et destruction des stocks de mines antipersonnel ▪ Élaboration d'une loi 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tous les stocks de mines antipersonnel sont localisés et détruits ▪ La loi est adoptée

Face aux turbulences

	de vérification du processus de destruction des stocks qui doit être entrepris par des organismes de surveillance indépendants.		
3.6.9 Renforcement des capacités			
<p>1. Renforcer les capacités au sein des secteurs pertinents au gouvernement afin de fournir aux autorités nationales les outils et l'expertise nécessaires pour assumer un rôle de coordination et de prise de décisions à long terme dans le domaine de l'action antimines.</p> <p>2. Élaborer un plan de transition détaillé pour assurer un transfert harmonieux et graduel de la responsabilité afférente à la coordination de l'action contre les mines aux autorités nationales compétentes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un plan national de transition est élaboré et la mise en œuvre est commencée. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une série d'ateliers et de cours de formation est engagée. ▪ L'infrastructure matérielle et les équipements sont installés. ▪ Un manuel est élaboré dans la langue locale. ▪ Un plan de transition est élaboré. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La capacité nationale de coordination des interventions de lutte contre les mines et de prise de décisions dans ce domaine est renforcée.

ANNEXE XIII

Centre de la sécurité des télécommunications (CST)

L'origine du Centre de la sécurité des télécommunications (CST) remonte à la participation du Canada dans l'analyse cryptographique et la collecte de renseignements d'origine électromagnétique (SIGINT) durant la Seconde Guerre mondiale⁷⁸. Le CST a été créé sous le nom de Direction des télécommunications du Conseil national de recherches du Canada et relève du ministère de la Défense nationale depuis 1975⁷⁹.

Le mandat du CST consiste à :

- acquérir et utiliser l'information provenant de l'infrastructure mondiale d'information dans le but de fournir du renseignement étranger, en conformité avec les priorités du gouvernement du Canada en matière de renseignement;
- fournir des avis, des conseils et des services pour aider à protéger les renseignements électroniques et les infrastructures d'information importantes pour le gouvernement du Canada;
- fournir une assistance technique et opérationnelle aux organismes fédéraux chargés de l'application de la loi et de la sécurité, dans l'exercice des fonctions que la loi leur confère⁸⁰.

Le CST a deux fonctions principales : fournir un service de renseignements électromagnétiques étrangers (SIGINT) à l'appui des politiques étrangères et de la défense nationale, ainsi qu'un service visant à protéger les renseignements et les communications électroniques du gouvernement fédéral⁸¹. Pour ce faire, il recueille et analyse des renseignements provenant de sources étrangères,

⁷⁸ Centre de la sécurité des télécommunications, *La naissance du programme SIGINT canadien - Vous êtes-vous déjà demandé comment et pourquoi le Canada avait commencé à espionner?*, janvier 2005.

<http://www.cse-cst.gc.ca/history-f>

⁷⁹ Canadian Intelligence Resource Centre, ministère de la Défense nationale, Centre de la sécurité des télécommunications, circ.jmellon.com/agencies/cse/

⁸⁰ CST, Foire aux questions, *Quel est le mandat du CST?*, www.cse-cst.gc.ca/faq-cse-f.html; Justice Canada, *La Loi antiterroriste*, Contexte et perspective, canada.justice.gc.ca/fr/anti_terr/perspective_page6.html#nda

⁸¹ CST, Foire aux questions, *Quel est le mandat du CST?*, www.cse-cst.gc.ca/faq-cse-f.html; Justice Canada, *La Loi antiterroriste*, Contexte et perspective, canada.justice.gc.ca/fr/anti_terr/perspective_page6.html#nda.

Face aux turbulences

notamment d'émissions électroniques comme les émissions radar et radio⁸². Ces renseignements étrangers, bien qu'ils soient initialement rapportés au ministère de la Défense nationale, sont aussi communiqués aux ministères fédéraux concernés par la sécurité et la défense du Canada, de même qu'aux alliés du Canada en matière de renseignement étranger, tels le Royaume-Uni, les États-Unis, la Nouvelle-Zélande et l'Australie⁸³.

La protection des renseignements et des communications électroniques est possible grâce au programme de sécurité des technologies de l'information (PSTI). Ce programme vise à fournir au gouvernement fédéral « des conseils opportuns, crédibles et impartiaux, ainsi que l'orientation technique nécessaire pour le guider dans ses décisions importantes en matière de sécurité des TI »⁸⁴.

Le sous-ministre de la Défense nationale est responsable des questions administratives qui touchent le CST, tandis que le conseiller national pour la sécurité est responsable des politiques et des activités du CST. C'est le ministre de la Défense nationale qui doit rendre compte de toutes les activités du CST⁸⁵.

En 2001, la *Loi sur la défense nationale* a été modifiée par la *Loi antiterroriste* afin de conférer le pouvoir juridique au CST de poursuivre ses activités.

⁸² Richard Kott, *Reinventing the Looking Glass: Developing a Canadian Foreign intelligence Service*, thèse présentée à la Faculté des études supérieures pour l'obtention d'une maîtrise en études stratégiques, Center for Military and Strategic Studies, Calgary (Alberta), avril 2002.

⁸³ Ibid, *À propos du CST : Le renseignement électromagnétique (SIGINT)*, www.cse-cst.gc.ca/fr/about_cse/sigint.html, janvier 2005.

⁸⁴ Ibid, *À propos du CST : Le programme de sécurité des technologies de l'information Information*, janvier 2005. www.cse-cst.gc.ca/fr/about_cse/its_program.html.

⁸⁵ Ibid, *À propos du CST : Notre rôle au sein du gouvernement*, www.cse-cst.gc.ca/fr/about_cse/place_in_government.html, janvier 2005.

ANNEXE XIV

Défense antimissiles balistiques

LA MENACE DES MISSILES BALISTIQUES

Durant la guerre froide, la principale menace d'une attaque au missile balistique en Amérique du Nord concernait les missiles balistiques intercontinentaux (ICBM) des forces de fusées stratégiques soviétiques. Les États-Unis disposaient aussi d'une force d'ICBM et, pour protéger leurs missiles, ils ont envisagé de créer et de déployer un système de missiles antimissiles balistiques dans les années 1970.

Certains étaient d'avis que tout système de missiles antimissiles balistiques serait fondamentalement déstabilisant, car il allait rompre « l'équilibre de la terreur nucléaire » qui existait alors. L'URSS et les États-Unis savaient très bien que leur adversaire avait suffisamment d'ICBM pour lancer une deuxième frappe en représailles qui, conformément à l'acronyme explicite MAD (destruction mutuelle assurée), ferait en sorte que les deux partis puissent détruire l'autre, peu importe qui a fait feu en premier. Un système de missiles antimissiles balistiques efficace d'un côté pourrait faire pencher la balance en faveur de son propriétaire, qui pourrait alors penser pouvoir s'en sortir en lançant la première frappe, convaincu à tort qu'il pourrait se défendre contre toute frappe en représailles et ainsi éviter la destruction qui en découle. Conscients de la situation, les États-Unis et l'URSS ont signé en 1972 le Traité sur les missiles antimissiles balistiques (ABM) qui visait à fixer des limites concernant le déploiement de systèmes de missiles antimissiles balistiques. En vertu de ce traité, chaque nation pouvait désigner une zone où installer son système ABM. Les États-Unis ont choisi une zone à proximité de la base de lancement de missiles antimissiles au Dakota du Nord, mais ne sont pas allés de l'avant avec la création d'un système de défense. De son côté, l'Union soviétique a choisi Moscou et a construit un système rudimentaire pour protéger sa capitale.

À cette époque, le Canada avait au moins trois préoccupations directes. En premier lieu, tout échange nucléaire entre les États-Unis et l'Union soviétique était susceptible d'envoyer des ICBM au-dessus du territoire canadien, dans les deux directions. Deuxièmement, un système de missiles antimissiles balistiques américain n'allait pas attendre que les ICBM soviétiques franchissent l'espace aérien américain pour riposter. Les Américains allaient plutôt essayer de les

Face aux turbulences

détruire dès leur lancement et le plus loin possible de leur territoire, probablement au-dessus de l'Arctique canadien et peut-être même au-dessus de régions plus densément peuplées plus au sud. Troisièmement, si le système de missiles antimissiles balistiques américain n'était pas efficace à 100 p. 100, les ICBM soviétiques qui allaient frapper les installations militaires et les villes américaines du nord auraient aussi un effet dévastateur pour le Canada. Finalement, et peut-être plus important encore, on s'attendait à ce que certaines installations militaires et villes canadiennes soient directement visées par les ICBM soviétiques.

Dans les années 80, l'Initiative de défense stratégique (IDS) du président Reagan a ravivé le concept de défense antimissiles balistiques. Or, cette initiative était fondée sur des technologies spatiales exotiques et futuristes et censées faire échec à l'ensemble de l'arsenal nucléaire de l'Union soviétique. Elle n'a pas été mise en œuvre en raison des problèmes technologiques, des coûts estimatifs élevés et de la fin de la guerre froide.

Immédiatement après la fin de la guerre froide en 1991, la nature de la menace d'une attaque au missile balistique en Amérique du Nord a changé. Les ICBM soviétiques ne représentaient plus la principale menace. Avec l'effondrement de l'Union soviétique, la principale préoccupation était maintenant la prolifération effrénée non seulement des ICBM de l'ancienne Union soviétique, mais aussi de tous les types d'armes de destruction massive (ADM). Au milieu des années 90, devant l'évolution du contexte stratégique et la prolifération grandissante des armes de destruction massive et des systèmes de missiles, le président Clinton a donné son accord de principe à la nécessité d'une défense antimissiles et cherché à aller de l'avant dans le dossier, tout en essayant de rester fidèle au Traité sur les missiles antimissiles balistiques (ABM) de 1972. En 1999, il a entériné la *National Missile Defense Act*, en vue de déployer un système de défense antimissiles dès que la technologie le permettrait.

Après les attaques terroristes du 11 septembre en sol américain, la menace d'une attaque au missile balistique a encore une fois évolué et la principale préoccupation, comme l'a décrite le président George W. Bush, était la possibilité qu'un État voyou lance un ICBM vers les États-Unis, plus particulièrement, selon les autorités américaines, l'Iraq, l'Iran et la Corée du Nord. Puis, avec le temps, la menace d'une attaque avec ICBM de l'Iraq a été retirée, mais l'Iran et la Corée du Nord continuent de perfectionner leur technologie en matière de missiles à longue portée.

LE SYSTÈME DE DÉFENSE CONTRE LES MISSILES BALISTIQUES (BMD)⁸⁶

La prolifération grandissante des missiles balistiques est une des menaces les plus sérieuses qui guettent le monde aujourd'hui. À mesure qu'un plus grand nombre de pays élaborent des plans de missiles sophistiqués, le nombre de missiles pouvant atteindre l'Amérique du Nord ne cesse de croître.

En 2002, au lendemain de la tragédie du 11 septembre, croyant que le contexte stratégique s'était détérioré davantage, le président Bush a négocié la fin du Traité ABM avec la Russie et élargi le système de défense antimissiles américain dont l'élaboration avait été entreprise. De plus, les États-Unis ont commencé les travaux visant à ajouter des éléments qui permettraient une défense antimissiles à plusieurs niveaux et en secteurs qui se recoupent afin de couvrir les 50 États américains.

Le 17 décembre 2002, le président Bush a annoncé que les États-Unis déploieraient un premier système opérationnel de défense antimissiles balistiques (BMD) destiné à la défense de l'Amérique du Nord d'ici l'automne 2004. Il a demandé au Département de la défense des États-Unis de présenter un système de défense capable de contrer les menaces d'attaque aux missiles balistiques à court terme qui visent non seulement leur territoire, mais aussi leurs forces déployées ou leurs amis et alliés.

Le système BMD emploie des intercepteurs et des capteurs multiples bâtis sur un réseau de commandement, de contrôle, de gestion des combats et des communications. Il préconise l'adoption d'une méthode « à plusieurs niveaux » pour intercepter les missiles, grâce à l'utilisation de plates-formes terrestres (grandes fusées d'interception ou lanceurs mobiles comme l'actuel système américain Patriot), navales (navires lance-missiles de la classe Aegis) et aériennes (laser aéroporté) pour abattre les missiles en approche. En 2004, les États-Unis ont commencé à déployer un système limité basé à terre et en mer et faisant appel à 6 à 40 intercepteurs.

Les intercepteurs détruisent leurs cibles en entrant en contact avec elles à des vitesses extrêmement élevées. L'expression « utiliser une balle pour atteindre une autre balle » sert communément à décrire la défense antimissiles balistiques. Selon

⁸⁶ Missile Defence Agency des États-Unis, *Factsheets*, <http://www.mda.mil/mdalink/pdf/bmds.pdf>.

Face aux turbulences

les plans actuels, les intercepteurs ne seront pas armés de charges explosives nucléaires ou conventionnelles. Par ailleurs, contrairement à l'IDS dans les années 80, les plans actuels du gouvernement américain en matière de défense antimissiles balistiques visent à détruire seulement un petit nombre de missiles en approche et reposent sur les technologies existantes et en évolution. Plus important encore, et contrairement à l'IDS, le système BMD ne prévoit aucun plan visant à déployer des armes dans l'espace.

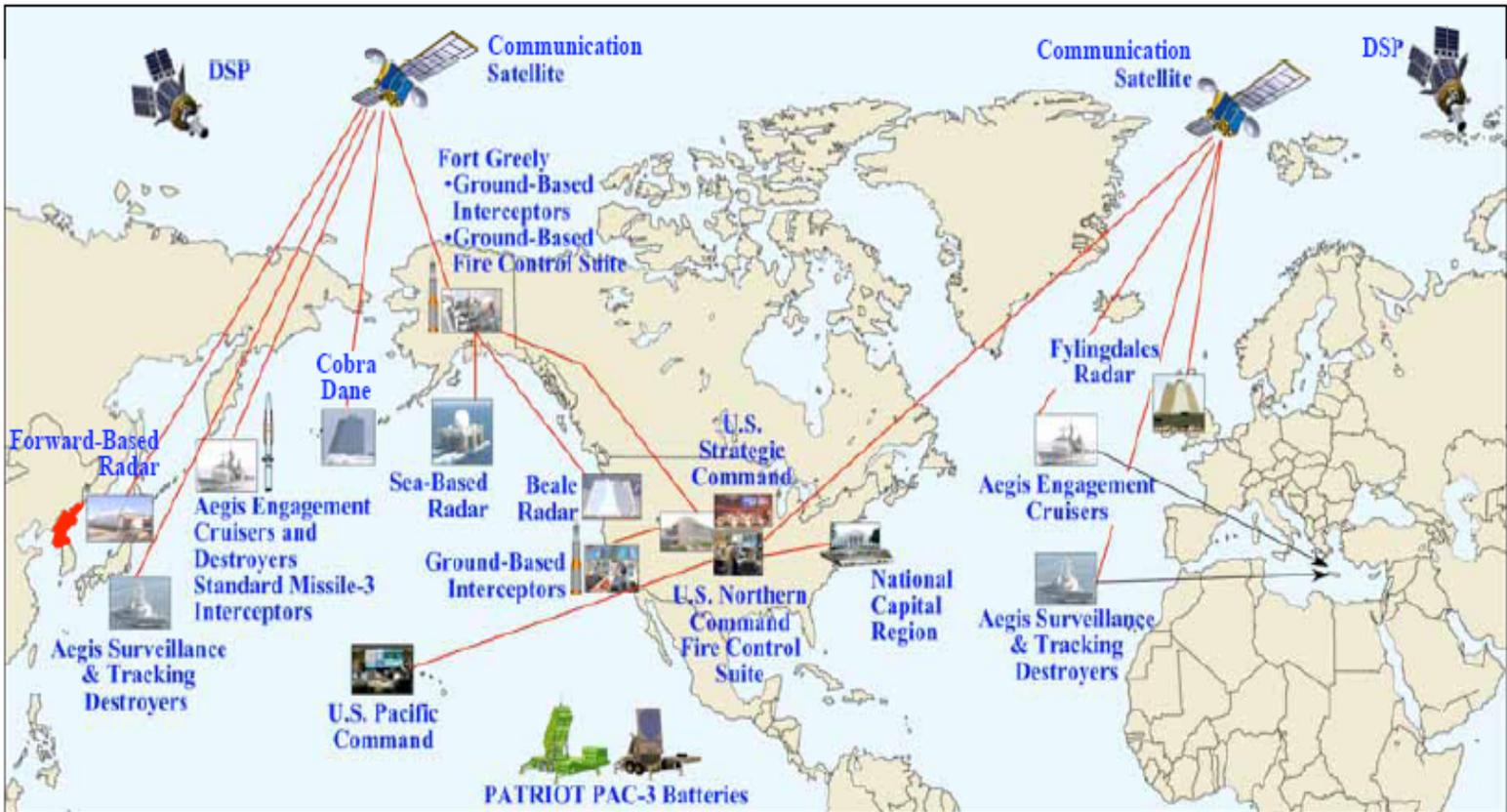
Les plates-formes aériennes et navales peuvent être positionnées près de l'aire de lancement d'un missile hostile et intercepter celui-ci durant sa « phase de propulsion » (période qui suit immédiatement le lancement), tandis que les plates-formes terrestres sont plus utiles pour intercepter les missiles durant la « phase de mi-parcours » (période où le missile se déplace dans l'espace ou les couches supérieures de l'atmosphère) et la « phase terminale » (lorsqu'il fait son approche finale en direction de sa cible). Les plans actuels de défense des États-Unis contre des attaques de missiles sont surtout axés sur la « phase de mi-parcours » et utilisent des sites d'interception en Alaska et en Californie.

Les essais du système de défense antimissiles balistiques ont eu des résultats mitigés. Récemment, on a connu des réussites contre des cibles plus complexes et multiples. Sur dix essais d'interception entre 1999 et 2006, cinq ont réussi. Les échecs successifs en 2004 et 2005 ont incité la suspension des essais afin d'améliorer les contrôles de la qualité. Dernièrement, le 1^{er} septembre 2006, une interception a été réussie lorsqu'une fusée d'interception lancée à partir de la Californie a intercepté un missile-cible lancé à partir de l'Alaska.

Actuellement, le système est composé d'intercepteurs en Alaska et en Californie pouvant être dirigés vers une cible à partir d'un système radar basé à terre ou sur mer. Selon la Missile Defence Agency, d'ici la fin de 2006, les États-Unis prévoient que leur système BMD sera déployé et fonctionnera tel qu'illustré dans le diagramme ci-dessous.



Ballistic Missile Defense System December 2006



Le système BMD et le Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD)

NORAD est un organisme bilatéral (Canada - États-Unis) de surveillance, d'alerte, de défense de l'espace aérien et de contrôle mis sur pied en 1958. Depuis sa création, le NORAD constitue le pivot de la capacité du Canada en matière de défense et de contrôle aérospatiaux. D'abord conçu pour affronter la menace des bombardiers stratégiques de la guerre froide, les missions du NORAD ont évolué pour assurer la surveillance, évaluer et donner l'alerte en cas d'attaque contre l'Amérique du Nord, qu'il s'agisse d'avions, de missiles, de véhicules spatiaux ou de menaces asymétriques au pays. À l'heure actuelle, le NORAD peut uniquement contrer une attaque contre l'Amérique du Nord par un avion piloté.

Le NORAD ne joue aucun rôle direct dans l'interception des missiles balistiques. Il y a toutefois un recoupement important entre la mission du NORAD, à savoir le repérage et l'évaluation des menaces, et la mission de défense antimissiles récemment confiée au Commandement de l'Amérique du Nord (NORTHCOM), commandement strictement américain.

PARTICIPATION INTERNATIONALE

Les États-Unis sont allés chercher l'appui de plusieurs nations et organismes dans la poursuite d'un système BMD. Qualifiés de « partenaires-cadres », l'Australie, le Danemark, l'Italie, le Japon et le Royaume-Uni participent tous à des études technologiques sur le système BMD ou hébergent des composantes déployées du système. De plus, des activités sont en cours en collaboration avec l'Allemagne, Israël, les Pays-Bas, la Turquie et l'Espagne. Certains de ces pays ont accepté le déploiement de capteurs et participent à des études technologiques plus poussées. Un dialogue a été entamé avec l'OTAN, la République tchèque, la France, l'Inde, la Pologne, la Russie, Taiwan et l'Ukraine.

Le Royaume-Uni appuie les efforts des États-Unis en vue d'élaborer un système de défense antimissiles. En 2003, il a annoncé qu'il avait finalisé un accord avec les États-Unis sur la modernisation de l'emplacement radar de la Station Flyingdales de la RAF afin d'appuyer le système BMD. De plus, le Danemark a permis la mise à niveau des installations radar de Thulé, au Groenland, pour les mêmes raisons.

LE CANADA ET LE SYSTÈME BMD⁸⁷

Le Canada a fait preuve d'un certain intérêt envers la défense antimissiles balistiques, mais il a, depuis toujours, préféré résoudre le problème indirectement, favorisant la voie diplomatique afin de limiter la prolifération des missiles balistiques.

Le Canada partage les préoccupations des États-Unis et de l'OTAN concernant la prolifération des missiles et des armes de destruction massive (ADM). À l'heure actuelle, les missiles balistiques ne présentent pas une menace élevée pour le Canada. Cependant, les estimations conjointes des services canadiens et américains du renseignement laissent supposer que, dans les années à venir, les missiles balistiques dont disposeront les proliférateurs éventuels auront une portée et une précision accrues, la prolifération des armes de destruction massive se poursuivra et la menace pour le Canada et ses intérêts pourrait s'intensifier.

En ce qui a trait à la prolifération des missiles balistiques, le point de vue du Canada a traditionnellement reposé sur trois éléments : démarches diplomatiques auprès des éventuels proliférateurs de missiles balistiques, promotion de mécanismes multilatéraux de contrôle des armements et examen de l'emploi des capacités défensives. Le Canada cherche donc à faire face aux menaces posées par la prolifération des armes de destruction massive et de la technologie des missiles, d'une façon qui respecte ses politiques de longue date sur le contrôle des armements et la stabilité stratégique - notamment l'opposition du Canada à l'armement de l'espace, formulé en avril 1999 dans l'Énoncé du gouvernement sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires.

Le Canada est un membre fondateur du Régime de contrôle de la technologie relative aux missiles qui a été établi en 1987 pour contrer la menace de la prolifération des armes de destruction massive en contrôlant le transfert de l'équipement, des matières et des technologies liés aux missiles. Le Canada a également contribué à l'élaboration du Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques. Ce code de conduite adopté en 2002 constitue la première entente multilatérale qui établit des principes et des mesures de confiance concernant les missiles balistiques et les activités connexes.

⁸⁷ Ministère de la Défense nationale. *Le Canada et la défense antimissiles balistiques*, http://www.forces.gc.ca/site/newsroom/view_news_f.asp?id=1064.

Pour compléter ces efforts visant à arrêter la prolifération et l'utilisation des vecteurs de missiles, le Canada continue de travailler activement à contrôler le développement et la prolifération des armes de destruction massive qui pourraient servir de charges à ces engins. Le Canada fonde sa politique de désarmement et de non-prolifération nucléaires sur le Traité de non-prolifération nucléaire. Il a aussi pris une part très active à l'élaboration, à l'universalisation et à la mise en œuvre de la Convention sur les armes biologiques et à toxines de 1975 et de la Convention sur les armes chimiques de 1997. Plus récemment, le Canada a consacré des ressources considérables afin d'appuyer le Partenariat mondial du G8 contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes.

Le Canada et les États-Unis ont créé un groupe de travail bilatéral sur le partage de l'information concernant le système BMD. Ce groupe s'est réuni deux fois par année depuis 2000. Le Canada a en outre affecté un officier de liaison des Forces canadiennes auprès de la Missile Defence Agency des États-Unis au début de 2001 dans le but d'appuyer le processus continu de consultation et de collecte de renseignements. Il participe aussi aux efforts de défense antimissiles à courte portée que l'OTAN a entrepris au début des années 90.

En janvier 2004, le ministre de la Défense, M. David Pratt a échangé des lettres avec le secrétaire américain à la défense, M. Donald Rumsfeld, dans lesquelles ces derniers ont déclaré qu'en raison de la menace croissante que représente la prolifération des missiles balistiques et des armes de destruction massive, les deux gouvernements pourraient explorer la possibilité d'étendre leur coopération en matière de défense antimissile, ce qui constituerait une réponse appropriée à ces nouvelles menaces et un complément efficace à nos actions contre la prolifération⁸⁸. En août 2004, le gouvernement canadien a accepté que le système BMD américain utilise le système d'alerte du NORAD lorsque les deux pays ont accepté de renouveler l'accord du NORAD.

Une participation canadienne accrue dans le système BMD est devenue un enjeu politique en 2005 et n'a pas été bien expliquée aux Canadiens. En février 2006, contrairement à ce que plusieurs s'attendaient, le gouvernement canadien a officiellement décidé de ne pas participer au programme du système BMD.

⁸⁸ Réponse américaine à la note du Canada sur le renouvellement de l'Accord du NORAD d'août 2004, http://www.fac-aec.gc.ca/departement/note_0095-fr.asp.

Destruction mutuelle assurée (MAD)⁸⁹

La doctrine de la **destruction mutuelle assurée (MAD)** est une stratégie militaire selon laquelle l'utilisation à grande échelle de l'arme nucléaire par l'un des deux belligérants provoquerait la destruction des deux camps. Elle repose sur la théorie de la dissuasion, selon laquelle il est nécessaire pour chaque protagoniste de déployer des armes lourdes pour menacer l'ennemi afin de prévenir l'utilisation du même type d'armes. Cette stratégie est une forme d'équilibre de Nash, dans lequel chacune des parties souhaite éviter le pire pour elle-même, soit l'annihilation nucléaire.

Théorie

Selon cette doctrine, chaque camp dispose d'un stock d'armes suffisant pour détruire son ennemi et chacun des camps, s'il est attaqué par l'autre pour une raison ou une autre, ripostera avec une force égale ou supérieure. Le résultat escompté est une escalade immédiate qui se traduit par la destruction totale et assurée des deux belligérants. Aujourd'hui, on présume généralement que les retombées nucléaires ou l'hiver nucléaire se traduiraient par une dévastation mondiale, même si cela n'était pas une hypothèse critique de la théorie de la MAD.

La doctrine laisse aussi supposer qu'aucun des deux camps n'osera lancer la première attaque parce que son ennemi ripostera sur alerte ou par des frappes secondaires (deuxième frappe) qui se traduiront par la destruction des deux camps. On s'attend à ce que le résultat de cette doctrine soit une paix stable, mais tendue. C'est durant la guerre froide (des années 1950 aux années 1990) qu'on a appliqué pour la première fois les principes de la doctrine de la MAD. On la considérait alors comme un moyen de prévenir les conflits directs à grande échelle entre les deux blocs de puissance, alors qu'ils étaient engagés dans des guerres par procuration à moins grande échelle dans le monde. Elle a aussi été responsable de la course aux armements, puisque les deux nations s'efforçaient de conserver la parité nucléaire ou, à tout le moins, de conserver leur capacité de deuxième frappe. Même si la guerre froide a pris fin au début des années 1990 et qu'aujourd'hui (2006) les États-Unis et la Russie (anciennement l'Union soviétique) sont relativement en bons termes, il ne fait aucun doute que la doctrine de la destruction mutuelle assurée demeure actuelle même si elle est disparue du discours public.

⁸⁹ Wikipédia, l'Encyclopédie libre http://en.wikipedia.org/wiki/Mutually_assured_destruction [traduction]

Face aux turbulences

Les partisans de la MAD comme partie de la doctrine stratégique soviétique et américaine estiment qu'il serait plus facile d'éviter une guerre nucléaire si aucun des deux camps ne pourrait s'attendre à survivre (en tant qu'État fonctionnel) à un échange nucléaire massif. Puisque la crédibilité de la menace est essentielle pour une telle assurance, chacun des camps a dû investir des sommes considérables dans leur arsenal nucléaire même si on ne prévoyait pas s'en servir. En outre, on ne pouvait permettre à aucun des camps d'être en mesure de se défendre adéquatement contre les missiles nucléaires du camp adverse. Cette situation a mené au durcissement et à la diversification des vecteurs nucléaires (comme les abris antinucléaires, les sous-marins lance-missiles balistiques et des bombardiers nucléaires dans les zones anti-échec) et du traité sur les missiles anti-missiles balistiques.

Ce scénario de la MAD est souvent connu sous le nom de **dissuasion nucléaire**. L'expression dissuasion a été utilisée pour la première fois dans ce contexte après la Deuxième Guerre mondiale, alors qu'auparavant, son usage était réservé à la terminologie juridique.

ANNEXE XV

Programmes du Projet spatial conjoint

Principales initiatives du Projet spatial conjoint

À ce jour, neuf projets ont été mis sur pied par les Forces canadiennes en collaboration avec Recherche et développement pour la défense Canada (RDDC) ou l'Agence spatiale canadienne dans le cadre des programmes de démonstration de technologies (PDT) respectifs :

- RADARSAT 2 (indicateur de cible terrestre mobile) Presque terminé; lancement en 2007
- SAPPHIRE : Surveillance de la capacité de l'espace. Lancement 2006-2007
- Partenariat avec le réseau de surveillance de l'espace (RSE) de NORAD
- Projet POLAR STAR : intelligence géospatiale
- Projet de soutien spatial conjoint (PSSC) : appuyer les opérations militaires et offrir la capacité spatiale de déployer des formations tactiques et opérationnelles;
- CAESAR. Démonstration d'un éliminateur d'échos fixes spatial (EEF) au moyen d'un radar à synthèse d'ouverture (RSO) dans un environnement de coalition fusionné à des capteurs radar aéroportés multiples
- Service océanographique et météorologique (WOS) : Offrir un accès direct à des renseignements météorologiques
- Projet POLAR EPSILON : capacité interarmées de surveillance de zones étendues à partir de l'espace et appui connexe. L'accent sera mis sur la surveillance étendue des approches de l'Amérique du Nord, y compris le soutien dans le Secteur Nord des Forces canadiennes (SNFC) de la zone arctique et le soutien au groupe opérationnel canadien maritime déployé

Des projets éventuels dans un proche avenir pourraient inclure notamment : un partenariat avec l'Agence spatiale canadienne (ASC) pour l'élaboration d'un capteur RSI, un partenariat dans le cadre du projet de défense antimissiles balistiques pour l'Amérique du Nord, si le Canada décide de participer; un capteur de suivi pour la surveillance de l'espace – projet SAPPHIRE, si le Canada continue de travailler en partenariat dans le cadre de la mission d'alerte aérospatiale du NORAD aux termes de la convention du NORAD; et partenariat dans le cadre du projet de radar spatial du NORAD, si ce besoin est approuvé et financé aux États-Unis. Le Canada serait bien placé pour s'associer à ce projet puisqu'il fait figure de chef de file mondial en matière de technologie des radars à synthèse d'ouverture spatiale, de traitement des images radar et de détection des cibles mobiles.

ANNEXE XVI

Description des gardes-côtes et grand brise-glace arctique recommandé par le Comité

Garde côtière canadienne – Grand brise-glace arctique, les garde-côtes recommandés par John Dewar et l’option retenue par la Garde côtière américaine

La présente annexe traite brièvement des exigences relatives à un nouveau grand brise-glace qui permettrait à la Garde côtière canadienne d’effectuer des opérations de déglacage durant toute l’année dans les eaux de l’Arctique canadien et traite en profondeur des spécifications d’un nouveau garde-côtes qui permettrait à la marine canadienne de mieux patrouiller et de mieux protéger les côtes du Canada.

Grand brise-glace

Selon le Comité, la GCC, qui possède une vaste expérience dans le domaine des opérations de déglacage, devrait être en mesure d’assurer la sécurité du trafic maritime à travers et autour des glaces des eaux polaires à longueur d’année.

Toutefois, des 19 brise-glace de la GCC⁹⁰, seuls deux grands brise-glace sont aptes à exécuter des opérations prolongées dans l’Arctique canadien du début juin à la mi-novembre⁹¹.

Le Comité est d’avis que 3 grands brise-glace aptes à exécuter des opérations dans les eaux polaires à longueur d’année permettraient à la GCC d’assurer la sécurité du trafic maritime dans les eaux de l’Arctique.

⁹⁰ Pêches et Océans Canada, Garde côtière canadienne « Programme de déglacage », http://www.ccg-gcc.gc.ca/ice-gla/overview_f.htm, site consulté le 26 septembre 2006.

⁹¹ Pêches et Océans Canada, « Navires, aéronefs & aéroglisseurs en service », http://www.ccg-gcc.gc.ca/fleet-flotte/vessels-navires/main_f.asp, site consulté le 25 septembre 2006.

Face aux turbulences

Le navire de Dewar

Le 2 juin 2003, M. John Dewar a déclaré devant le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense que le Canada devrait se doter d'un navire de la taille d'une corvette, aussi appelé « garde-côtes », pour que la marine puisse mieux assurer l'application de nos lois.

Il a recommandé un navire mesurant 75 mètres capable de naviguer dans une mer de force élevée, de se déplacer rapidement (25 nœuds minimum en utilisant la propulsion diesel) et de rester en mer pendant 30 jours. Il a souligné qu'un pont d'atterrissage ou une chaise pour un gros hélicoptère maritime comme le Sea King est essentiel. Un hélicoptère aiderait à l'identification de navires et augmenterait la portée visuelle à partir du navire. Habituellement, les marins peuvent voir à quelque 6 à 10 milles nautiques depuis leur navire, mais la plupart des hélicoptères maritimes ont une portée de 150 milles nautiques.

Comparaison avec les garde-côtes de la Garde côtière canadienne (GCC)

Les garde-côtes de la GCC ne répondent pas aux critères établis par M. Dewar. Le Gordon Reid et le Tanu ne sont pas assez rapides ou assez gros. Le Gordon Reid mesure 50 m de long et a une vitesse maximale de 16,5 nœuds et le Tanu mesure 50,1 mètres de long et a une vitesse maximale de 13,5 nœuds.

Le Sir Wilfred Grenfell, le Leonard J. Cowley et le Cape Roger sont assez gros, mais trop lents. Le Sir Wilfred Grenfell mesure 68,5 mètres de long et il a une vitesse maximale de 16 nœuds, le Leonard J. Cowley mesure 72 mètres de long et il a une vitesse maximale de 15 nœuds et le Cape Roger mesure 62,5 mètres de long et il a une vitesse maximale de 17 nœuds.

De plus, parmi les cinq garde-côtes multi-tâches de la GCC dont la longueur dépasse 50 mètres, deux (le Cape Roger et le Tanu) ont au moins 25 ans et doivent donc être remplacés.

M. Dewar estime que le navire coûterait de 55 à 100 millions de dollars canadiens l'unité. Puisqu'on l'utiliserait pour l'application de la loi, on pourrait adopter des pratiques d'acquisition et de construction commerciales pour abaisser le prix unitaire. On pourrait faire appel à des ressources civiles pour l'entretien pendant toute la vie du navire, réduisant encore plus le coût.

ANNEXE XVI

**Description du grand brise-glace arctique du
Garde côtière canadienne recommandé par le Comité**

Les facteurs principaux qui influent sur le coût du navire sont le degré de sophistication et le nombre de radars, de capteurs, d'équipements de communication et de systèmes d'armes qu'il contient. Il y a une grande variété dans les types de capteurs et de radars. On devrait réunir un groupe de travail pour établir les exigences spécifiques de façon à trouver un bon équilibre coût/capacité. Un processus de consultation s'impose à cause du nombre de compétences gouvernementales et ministérielles concernées.

Il est important de garder la taille du garde-côtes à peu près telle que spécifiée, car le navire doit avoir une bonne tenue à la mer. La taille d'un navire n'est pas directement proportionnelle à son coût. Les dimensions physiques d'un navire ne représentent qu'une petite partie de son coût total, mais elles ont un impact significatif sur sa performance. M. Dewar a souligné au comité que le garde-côtes devrait avoir environ 75 mètres de long pour pouvoir effectuer des abordages et avoir la capacité de tenue à la mer désirée.

M. Dewar croit que les caractéristiques nécessaires pour la fonction d'application de la loi sont les suivantes :

- la capacité d'opération en mer agitée
- une vitesse maximale élevée pour se mettre en position et pour les poursuites
- une autonomie élevée pour maximiser le temps de sortie
- la capacité d'embarquer un gros hélicoptère (p. ex. CH124)
- la capacité de transporter et de déployer des équipes d'arraisonnement
- une tolérance à la glace (glace de première année)
- des capteurs perfectionnés (p. ex. radar, ESM, électro-optique, sonar)
- la capacité de participer à des régimes de commandement et de contrôle réseaucentriques
- une capacité de communication très avancée
- un armement compatible avec les fonctions d'exécution de la loi (p.ex. armes légères, mitrailleuses (p.ex. calibre 50), arme de moyen calibre (p. ex. 57 mm ou 76 mm) et système d'armes de combat rapproché (p. ex. Phalanx))

Face aux turbulences

M. Dewar recommande que le navire ait les caractéristiques suivantes :

Longueur (ligne de flottaison) : 75 m minimum
Largeur : 12 m minimum
Déplacement : 1600 tonnes minimum, 2000 tonnes (souhaitable)
Propulsion : deux arbres, 2 moteurs diesel à moyenne vitesse
Vitesse maximale: 25 nœuds minimum
Temps à poste : 30 jours
Équipage : 40 (hommes et femmes) maximum
Emménagements: pour plus de 40 personnes (équipes d'arrondissement, etc.)
Hélicoptère : gros hélicoptère (p. ex. CH124) – plate-forme d'appontage (exigence minimale), hangar (souhaitable)
Coût estimé : de 55 à 100 millions de dollars pièce (environ)

Solution adoptée par l'United States Coast Guard (USCG)

La USCG est en train de mettre en œuvre un programme appelé : « Integrated Deepwater System Program ». Dans le cadre de ce programme majeur de mise à niveau et de remplacement de flotte s'échelonnant sur plusieurs années, une corvette de patrouille océanique sera construite et elle aura des caractéristiques et des capacités semblables à celles du navire recommandé par M. Dewar. La corvette de patrouille océanique joindra les rangs de la USCG en 2013.

Le prix du navire n'a pas été déterminé. La USCG et l'entrepreneur de la Défense (Integrated Coast Guard Systems, une coentreprise formée des sociétés Lockheed Martin et Northrop Grumman) ne connaissent pas encore le coût. Le coût unitaire pourrait être abaissé et l'horaire de construction devancé si des pays comme le Canada décidaient d'acheter le navire (Israël l'a déjà fait).

Le Canada pourrait investir dans la chaîne de production de corvettes de patrouille océaniques dans le cadre d'un programme d'achat militaire direct. Il pourrait aussi passer un accord de coopération avec les États-Unis pour acquérir une version modifiée pour répondre aux besoins canadiens. Il ne serait pas difficile d'équiper la corvette de patrouille océanique de systèmes moins sophistiqués que ceux du modèle américain pour réduire les coûts. Le Canada payerait pour les caractéristiques de la version canadienne qu'il veut et les États-Unis feraient de même. Le coût des éléments standard serait partagé⁹².

⁹² Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, *Les côtes du Canada : les plus longues frontières mal défendues au monde*, annexe XI, octobre 2003, <http://www.parl.gc.ca/37/2/parlbus/commbus/senate/Com-f/defe-f/rep-f/rep17oct03-f.htm>

ANNEXE XVII

Opinion légale sur le passage du Nord-Ouest

Donat Pharand O.C., c.r., S.J.D.,
Professeur de droit émérite

Le 11 novembre 2005

REMIS EN MAIN PROPRE

L'honorable Colin Kenny, président,
Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense
Le Sénat
Ottawa
K1A 0A4

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'aperçu de la question de la souveraineté du Canada dans l'Arctique et des moyens dont le Canada dispose pour l'établir et la maintenir. J'ai préparé et vous remets un long document, accompagné de deux cartes, intitulé « La souveraineté du Canada dans l'Arctique » (novembre 2005); il appuie en détail les opinions exprimées dans la présente.

Je traiterai d'abord de la signification de la souveraineté et de la situation des droits souverains du Canada dans l'Arctique. J'énumérerai ensuite certaines des mesures que le Canada pourrait prendre pour affirmer sa souveraineté et mentionnerai certains risques qu'il pourrait courir s'il n'agit pas à cet égard.

La signification de la souveraineté

La souveraineté est le droit exclusif d'un État d'exercer, à l'exclusion de tout autre État, les fonctions d'un État à l'intérieur de ses frontières.

À noter toutefois que le droit international prime toujours sur la souveraineté de chaque État (*Déclaration des droits et devoirs des États*, 6 décembre 1949). Tous les États membres des Nations Unies ont accepté les limites qui leur sont imposées par la Charte des Nations Unies. De plus, les États limitent parfois leur souveraineté en accordant des droits à d'autres États, tel le droit de survoler leur espace aérien. Dans le droit international contemporain, la souveraineté absolue n'existe plus, car cela équivaldrait à refuser un ordre juridique international.

La souveraineté s'applique principalement à la terre, mais peut aussi s'appliquer à certaines eaux douces ou marines. Celles-ci s'entendent des « eaux intérieures ».

Acquisition par le Canada de la souveraineté dans l'Arctique

Outre la conquête, il y a trois moyens pour acquérir la souveraineté d'un territoire : l'occupation effective, la cession et la prescription acquisitive. L'importance de ces trois moyens est beaucoup moins grande aujourd'hui qu'elle ne l'a été. L'occupation effective présume que le territoire est *res nullius*, c'est-à-dire qu'il n'appartient à personne. Un État doit exercer la maîtrise exclusive sur le territoire revendiqué. Toutefois, la nécessité de démontrer cette maîtrise dépend principalement de deux facteurs : l'éloignement du territoire et le fait qu'il soit contesté par un autre État (voir l'affaire du Groenland oriental, 1933, et l'affaire du Sahara occidental, 1975). La cession est un simple transfert d'un titre d'un État à un autre, comme cela a été le cas dans le traité de 1867, par lequel la Russie a transféré la souveraineté sur l'Alaska aux États-Unis. Quant à la prescription acquisitive, les critères sont essentiellement les mêmes en common law et en droit civil. Toutefois, aucune affaire internationale n'a été tranchée en s'appuyant sur ce seul principe, quoi qu'il ait été évoqué avec d'autres principes comme l'occupation effective et la consolidation d'un titre.

Le Canada a acquis la souveraineté dans l'Arctique en 1870 et en 1880, de la Grande-Bretagne qui a lui cédé par décret tous ses droits territoriaux sur les territoires du Nord et de l'Arctique.

La situation actuelle de la souveraineté du Canada dans l'Arctique

Depuis qu'il a acquis la souveraineté dans l'Arctique, le Canada l'a toujours revendiquée et exercée. Quant à la situation actuelle de la souveraineté du Canada sur son territoire dans l'Arctique, mon opinion est la suivante :

- La souveraineté du Canada sur l'ensemble de son territoire terrestre continental dans le Nord est indéniable;

- La souveraineté du Canada sur les îles de l'archipel canadien de l'Arctique est acquise. Il n'y a qu'un conflit avec le Danemark concernant l'île Hans située à l'extérieur de l'archipel, dans le détroit de Nares;
- Le Canada a des droits souverains sur le plateau continental de l'Arctique, sous réserve seulement de régler un différend sur sa délimitation avec les États-Unis dans la mer de Beaufort et de régler un différend semblable avec le Danemark, et peut-être avec la Russie, dans la mer de Lincoln;
- La revendication du Canada à la souveraineté sur les eaux intérieures de son archipel de l'Arctique, y compris sur le passage du Nord-Ouest, est fondée, malgré les protestations des États-Unis et de certains pays européens;
- Le Canada doit prendre les mesures qui s'imposent pour protéger sa revendication à la souveraineté sur le passage du Nord-Ouest et empêcher que celui-ci devienne un détroit international.

Établir et maintenir la souveraineté

Comme je l'ai déjà mentionné, la souveraineté du Canada dans l'Arctique est essentiellement indéniable et reconnue. Lorsque la souveraineté n'est pas contestée, son exercice par une occupation effective et la maîtrise exclusive sur le territoire permet de la maintenir. Une telle occupation ou une telle maîtrise sur le territoire peut se démontrer par une présence civile, économique ou militaire; par une intendance publique des ressources; par l'offre de services gouvernementaux, tels des services de navigation et de recherche et sauvetage, et de services sociaux, tels des services de santé; et par la réglementation de la traversée du territoire.

En droit international, lorsque la souveraineté territoriale n'est pas reconnue, mais contestée, les deux parties tentent de fonder leurs revendications en invoquant des activités d'État, par exemple des déclarations officielles, qui indiquent une intention d'agir en État souverain.

Dans le cas du différend concernant l'île Hans, les parties ont posé divers gestes en ce sens : revendiquer la découverte du territoire, revendiquer son nom, hisser le drapeau, ériger des cairns, effectuer des visites à bord de frégates ou de navires de la garde côtière, déléguer des représentants de l'État tel le ministre de la Défense et mentionner officiellement le mot magique « occupation ».

Face aux turbulences

Dans le cas du différend dans la mer de Beaufort, l'argument du Canada repose sur la notoriété de son utilisation du 141^e méridien à diverses fins législatives et administratives. Le Canada pourrait manifestement vouloir maintenir une telle pratique.

Dans le cas du différend dans la mer de Lincoln, l'argument du Canada est d'ordre juridique : il porte sur l'utilisation de quelques petites îles dans la mer de Lincoln (en particulier l'île Beaumont) comme points de base pour établir des lignes de base. Pour le Canada, il y a peu à faire pour promouvoir sa souveraineté si ce n'est que d'affirmer sa position sur le plan juridique.

Pour ce qui est de ses eaux intérieures dans l'Arctique, le Canada a établi ses lignes de base droites en septembre 1985, peu après le passage du US Polar Sea. Il a agi ainsi en vertu du droit coutumier découlant de l'affaire des pêcheries. En plus de disposer d'une géographie qui se prête à l'utilisation du système des lignes de base droites, le Canada peut invoquer, comme dans l'affaire des pêcheries, certains intérêts économiques particuliers à une région, dont la réalité et l'importance sont nettement démontrées par un long usage (*C.I.J. Rec.*, 1951, page 133; ce critère facultatif a été retenu dans les conventions de 1958 et de 1982). La Cour a permis à la Norvège d'invoquer les droits traditionnels de pêche, réservés à sa population locale dans certains grands bassins, pour justifier la délimitation de ceux-ci par des lignes de base droites. De même, le Canada peut invoquer les besoins essentiels et les intérêts économiques de sa population inuite. En particulier, ces intérêts peuvent être invoqués pour justifier davantage les lignes de base établies dans le détroit de Lancaster, du côté est de l'archipel, et dans le golfe d'Amundsen, du côté ouest. Il est bien établi que les Inuits s'adonnent à la pêche, à la chasse et au piégeage dans les eaux et sur les glaces de la plus grande partie de l'archipel depuis plus de 4 000 ans. Le Canada peut sûrement invoquer ces droits et intérêts historiques essentiels pour affirmer ses droits dans les eaux circonscrites (sur ce point, voir Donat Pharand, *Les eaux arctiques du Canada*, 1988, p. 163-177).

Le cas spécial du passage du Nord-Ouest

Le Canada et les États-Unis maintiennent des positions diamétralement opposées concernant le statut juridique du passage du Nord-Ouest. Le Canada considère le passage comme une route maritime nationale, tout comme la Russie, qui exige des États étrangers son consentement pour utiliser le passage du Nord-Est ou la route maritime du Nord. Les États-Unis considèrent le passage comme un détroit international, auquel s'applique le nouveau droit de « passage en transit » (*Convention sur le droit de la mer*, 1982, article 38).

Pour évaluer les revendications en vertu du droit international, il faut examiner les deux critères appliqués par la Cour internationale dans l'affaire du détroit de Corfou de 1949. Le premier, le critère géographique, exige simplement qu'il y ait chevauchement des eaux territoriales. Le second est un critère fonctionnel, à savoir que le détroit a été une « route utile pour le trafic maritime international » (C.I.J. Rec., 1949, p. 28). Au cours de son siècle d'histoire, le passage du Nord-Ouest n'a été emprunté que par un petit nombre de navires étrangers, principalement des navires américains, dont la plupart ont obtenu le consentement du Canada, même si ce consentement n'a parfois pas été complètement volontaire.

À cause de l'éloignement du passage du Nord-Ouest, il suffirait peut-être d'un seuil d'utilisation de beaucoup inférieur à celui dont il était question dans l'affaire du détroit de Corfou. Néanmoins, malgré tous les efforts d'imagination, le passage ne saurait être classé parmi les détroits internationaux. La position des États-Unis est manifestement fondée sur un critère d'utilisation éventuelle plutôt que réelle. Cela explique pourquoi les États-Unis se sont opposés, lors de la Troisième conférence sur le droit de la mer, à une définition proposée par le Canada, définition qui aurait exigé une utilisation « traditionnelle ».

Toutefois, à mesure que la banquise s'amincit et rétrécit, le Canada doit s'attendre à une éventuelle utilisation de son passage à des fins de navigation commerciale par des États étrangers. Le Canada n'entend pas empêcher une telle utilisation, mais il doit prendre les mesures qui s'imposent pour exercer une maîtrise effective sur le passage. Il doit exercer une telle maîtrise pour pouvoir protéger ses propres intérêts nationaux à plusieurs égards, qu'il s'agisse de protéger le milieu marin fragile, de préserver le mode de vie traditionnel des Inuits canadiens ou d'assurer la sécurité et la défense générales de son territoire et de sa population. Les mesures à prendre se répartissent en deux catégories principales : information et application de la loi. Le Canada doit être constamment informé des activités qui se déroulent dans cette vaste région sur laquelle il revendique la souveraineté tant territoriale que maritime. Il doit aussi pouvoir faire respecter la loi afin d'empêcher ou d'interrompre des activités jugées contraires à ses lois nationales, au droit international ou aux deux. Suit une première liste des mesures que le Canada pourrait prendre :

1- Rendre NORDREC exécutoire, obligeant tous les navires à fournir des renseignements avant leur arrivée et à obtenir une autorisation avant d'entrer dans les eaux arctiques du Canada.

Face aux turbulences

- 2- S'assurer que tous les navires de la Garde côtière canadienne sont dotés des moyens de prévention et de lutte contre la pollution et du personnel qualifié nécessaires pour intervenir en cas d'urgence.
- 3- Se doter de moyens de détection et de surveillance sous-marines, notamment en installant des systèmes sonars aux entrées du passage du Nord-Ouest.
- 4- Construire un brise-glace de classe 8 ou l'équivalent, comme celui qui a été autorisé en 1985, pour permettre au Canada de patrouiller à longueur d'année toutes ses zones de contrôle de sécurité dans l'Arctique.
- 5- Offrir une gamme complète de services terrestres et maritimes pour rendre la navigation sûre dans les eaux englacées, comme c'est le cas pour la route maritime du Nord.
- 6- Étendre la couverture radar du Système d'alerte du Nord à l'ensemble de l'espace aérien du Canada.
- 7- Améliorer les aéronefs de patrouille à grande autonomie et augmenter leur nombre.
- 8- Augmenter le nombre de Rangers canadiens et améliorer leur formation.
- 9- Adjoindre quelques représentants du Service de renseignement de sécurité du Canada à la GRC locale.
- 10- Augmenter la capacité de recherche et sauvetage à mesure que le trafic aérien maritime augmente.

Si le Canada ne prend pas les mesures qui s'imposent pour assurer la maîtrise de son territoire et si le passage du Nord-Ouest devient un détroit international, le nouveau droit de « passage en transit » s'appliquera. Ce droit repose sur la liberté de navigation et de survol, presque au même titre qu'en haute mer. La Convention de 1982 stipule que, dans les détroits internationaux, « tous les navires et aéronefs jouissent du droit de passage en transit sans entrave » (article 38). Le nouveau droit s'applique aux navires de guerre et aux sous-marins dans leur mode habituel de transit (article 39), nonobstant une disposition qui précise que « le régime du passage par les détroits servant à la navigation internationale n'affecte à aucun autre égard le régime juridique des eaux de ces détroits » (article 34). L'article 34 semble satisfaisant en théorie, mais il ressort nettement qu'en pratique, le Canada perdrait toute souveraineté sur ces eaux.

Collaboration entre le Canada et les autres États de l'Arctique

À mesure que le développement industriel et la navigation internationale augmenteront des deux côtés du pôle, les États de l'Arctique devront collaborer de plus en plus entre eux. Des accords de collaboration s'imposeront dans des secteurs comme : la protection du milieu marin fragile, la conservation de la flore et de la faune, la lutte contre l'épuisement de la couche d'ozone dans l'Arctique, la gestion des ressources de l'Arctique, la prise de mesures pour lutter contre d'éventuels actes terroristes, et l'adoption et l'application d'un code de navigation polaire (déjà en préparation).

Pour s'assurer de la mise en œuvre de ces mesures, les États de l'Arctique devraient, de préférence, créer un organisme régional fondé sur un traité. Les débuts de la coopération institutionnelle remontent déjà à la création du Conseil de l'Arctique en 1996, du Forum du Nord, de l'Institut du Nord, du Comité international pour les sciences arctiques et d'autres organismes semblables. Quel que soit le mode de coopération internationale qui sera adopté, son succès dépendra de l'importance accordée à la participation des populations autochtones de l'Arctique.

Structure gouvernementale interne du Canada

En tant que deuxième État de l'Arctique par son étendue, le Canada doit avoir son mot à dire dans toutes les questions relatives à l'Arctique. Désigner un ministère responsable pour assurer une collaboration appropriée entre une douzaine de ministères et organismes ou plus risque de s'avérer insuffisant. Le Canada doit songer sérieusement à créer un nouveau ministère fédéral des Affaires du Nord dûment compétent.

Agréez l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*Donat Pharand O.C., Q.C., S.J.D.
Professor of Law Emeritus*

LA SOUVERAINETÉ DU CANADA DANS L'ARCTIQUE

par Donat Pharand (11 nov. 2005)

- 1- Définition de la souveraineté
- 2- La souveraineté du Canada sur les îles de l'Arctique
 - (1) Moyens d'acquérir la souveraineté territoriale
 - (2) La souveraineté sur les îles de l'Archipel
 - (3) La souveraineté sur l'île Hans
- 3- Les « droits souverains » du Canada sur le plateau continental
 - (1) Délimitation dans la mer de Beaufort
 - (2) Délimitation dans la mer de Lincoln
- 4- La souveraineté du Canada sur les eaux de l'Arctique
 - (1) Eaux historiques
 - (2) Lignes de base droites
- 5- La souveraineté du Canada sur le Passage du Nord-Ouest
 - (1) Régime juridique actuel du Passage du Nord-Ouest
 - (2) Internationalisation possible du Passage du Nord-Ouest
- 6- La coopération du Canada avec les autres États arctiques

1- Définition de la souveraineté

Max Huber, qui a arbitré la célèbre affaire de l'Île de Palmas en 1928, a donné ce qui est devenu la définition classique de la souveraineté, soit que : *la souveraineté dans les rapports entre États signifie l'indépendance. L'indépendance, en ce qui a trait à une partie du globe, est le droit d'y exercer, à l'exclusion de tout autre État, les fonctions d'un État* [traduction]. Bref, la souveraineté représente la totalité des pouvoirs qu'un État peut exercer à l'intérieur de ses frontières. Ces pouvoirs s'exercent non seulement sur le plan horizontal, mais aussi sur le plan vertical. Ou, pour le dire dans les mots du droit romain, ces pouvoirs s'exercent *ursque ad coelum et ad inferos*.

Signalons, toutefois, que « la souveraineté de l'État est subordonnée à la primauté du droit international » (Déclaration sur les droits et devoirs des États, 6 déc. 1949). Tous les États membres de l'ONU ont accepté les restrictions qui leur sont imposées par la Charte. Certains États consentent de plus à restreindre leur souveraineté en accordant des droits à d'autres États, comme celui de survoler leur espace aérien. Dans le droit international contemporain, la souveraineté absolue n'existe plus, car elle représenterait le déni pur et simple de l'ordre international.

La souveraineté s'applique surtout au territoire terrestre, mais elle peut aussi s'étendre à certains secteurs maritimes, que l'on qualifie d'« eaux intérieures ».

2- La souveraineté du Canada sur les îles de l'Arctique

(1) Moyens d'acquérir la souveraineté territoriale

Outre la conquête, il y a trois moyens d'acquérir la souveraineté territoriale : l'occupation effective, la cession et la prescription acquisitive. Les trois ont aujourd'hui beaucoup moins d'importance qu'elles n'en ont déjà eue. L'occupation effective présume que le territoire est *res nullius*, c'est-à-dire qu'il n'appartient à personne. L'État doit exercer le contrôle exclusif sur le territoire revendiqué. Toutefois, l'obligation de prouver l'existence de ce contrôle dépend de deux facteurs : l'éloignement du territoire et sa revendication par un autre État (voir les affaires du Groenland oriental, 1933 et du Sahara occidental, 1975). La cession est le simple transfert de titre d'un État à un autre, comme dans le cas du traité de 1867, par lequel la Russie a cédé aux États-Unis sa souveraineté sur l'Alaska. Une cession de titre équivalente a eu lieu en 1870 et 1880 quand la Grande-Bretagne a cédé au Canada, par décret impérial, tous ses droits territoriaux sur les territoires

Face aux turbulences

nordiques et l'Arctique. Quant à la prescription acquisitive, les exigences sont essentiellement les mêmes en droit civil et en droit commun. Cependant, aucune affaire internationale n'a jamais été tranchée sur la seule base de ce principe, bien qu'il ait été invoqué parmi d'autres, comme l'occupation effective et la consolidation de titre.

(2) La souveraineté sur les îles de l'archipel Arctique

Depuis la cession par la Grande-Bretagne, le titre du Canada sur les îles de l'Arctique n'a été contesté qu'en deux occasions : une fois par le Danemark et l'autre par la Norvège. En 1920, le gouvernement du Canada a demandé au Danemark d'empêcher ses Eskimos d'abattre les bœufs musqués de l'île Ellesmere car ils étaient menacés d'extinction. Dans sa réponse, le gouvernement danois a dit qu'il estimait pouvoir affirmer, avec l'explorateur danois Rasmussen, que l'île Ellesmere était un *no man's land*. Il en est résulté l'envoi au Danemark d'une communication de la Grande-Bretagne, en faveur du Canada et à sa demande, et le Danemark a laissé tomber l'affaire.

Pour ce qui est de la Norvège, la question avait trait aux îles Sverdrup, à l'ouest d'Ellesmere, qui ont été explorées par le Norvégien O. Sverdrup. Une réservation de droits sur ces îles a été exprimée en 1928, dans une lettre du consul de Norvège à Montréal. Des pourparlers ont eu lieu entre le Canada et la Norvège, au terme desquels le Canada a versé une somme modeste à la veuve de l'explorateur norvégien, représentant les frais engagés pour sa recherche scientifique dans ces îles. Le tout prit fin par un échange de notes en date du 30 août 1930, par lequel la Norvège reconnaissait la souveraineté du Canada sur ces îles. La Norvège précisait toutefois que cette reconnaissance n'était *en aucune façon fondée sur une sanction quelconque de ce qu'il est convenu d'appeler le « principe sectoriel »* [traduction]. (Recueil des traités du Canada, 1930, no 17, à 3).

Depuis 1930, la souveraineté du Canada sur les îles de l'archipel Arctique n'a plus été contestée.

(3) La souveraineté sur l'île Hans

En décembre 1973, le Canada et le Danemark ont conclu un accord délimitant leur plateau continental entre l'archipel Arctique et le Groenland. La ligne de partage correspond à une ligne médiane (moyennant quelques rajustements) prolongée aussi loin au nord que la mer de Lincoln, à l'exception d'un petit secteur

autour de l'île Hans. Cette petite île, voire ce rocher, (environ 1,3 km carrés) se trouve au milieu du détroit de Nares, et sa souveraineté est revendiquée tant par le Canada que par le Danemark. L'auteur de ces lignes n'a pas la moindre idée de ce qui est en jeu : le poisson? les mammifères marins? le pétrole? le minerai? À l'égard de ce dernier élément, l'accord stipule que *...en raison de l'imprécision des tracés hydrographiques actuels...aucune des parties n'accordera de permis d'exploitation des ressources minérales dans les secteurs limitrophes de la ligne en cours de détermination sans le consentement préalable de l'autre partie...* [traduction] (art. III). L'accord stipule également que *...si une structure ou un champ de pétrole... ou tout autre gisement minéral... s'étend au-delà de la ligne de partage ... les parties tenteront d'en venir à une entente ...* [traduction] (art.V).

Comme le litige met en cause la souveraineté territoriale, les deux parties cherchent à étayer leur revendication sur des activités d'État témoignant d'une intention de se comporter de manière souveraine. Signalons, notamment : la plantation d'un drapeau, l'érection de structures de pierre, la visite d'un ministre de la Défense, le passage d'une frégate ou d'un navire de la garde côtière, la mention officielle du mot magique « occupation », la revendication de la découverte, le fait que l'île porte le nom d'un certain Hans Hendrik, missionnaire morave (ou s'agissait-il d'un Inuit venu du Groenland?), etc.

De nombreux litiges entourant des îles ont été résolus par une procédure de règlement par un tiers, notamment des cas d'îles inhabitées comme l'île Hans. Dans tous les cas, une chose est sûre : plus l'île est éloignée, moins l'État peut faire la preuve de son occupation effective et de ses activités d'État. L'occupation « effective » devient vite fictive. Dans le cas de l'île Hans, le tribunal d'arbitrage ou la Cour internationale de Justice aurait à faire la part des activités d'État et des déclarations officielles des deux parties et à décider en faveur de l'une ou de l'autre. C'est ce qu'on a fait dans l'affaire du Groenland oriental (avril 1933) qui opposait le Danemark à la Norvège (PCIJ, 1933, série A/B, no 53, 22-147).

3- Les « droits souverains » du Canada sur le plateau continental arctique

Le plateau continental d'un État est « le prolongement naturel du territoire terrestre de cet État » sous la mer (Convention sur le droit de la mer, 1982, art. 76). En règle générale, il s'étend jusqu'à 200 milles marins des lignes de base à partir desquelles est mesurée la largeur de la mer territoriale, mais il peut s'étendre plus loin, selon la géologie. L'État côtier n'exerce pas de souveraineté sur le plateau

Face aux turbulences

continental, mais uniquement des « droits souverains... aux fins de son exploration et de l'exploitation de ses ressources naturelles » (art. 77). L'absence de souveraineté, au sens strict, signifie que le régime juridique des eaux surjacentes et de l'espace aérien n'est pas affecté, et que la liberté de navigation continue de s'appliquer.

L'article qui régit la délimitation entre États dont les côtes sont adjacentes ou se font face stipule simplement que « la délimitation...est effectuée par voie d'accord conformément au droit international... afin d'aboutir à une solution équitable » (art. 83). Si aucun accord n'est conclu, un tribunal international doit trancher, en fonction d'un certain nombre de critères et de méthodes équitables. Ces critères et méthodes sont en voie d'élaboration depuis l'affaire de la Mer du Nord en 1969 et continuent d'être précisés et améliorés à mesure que de nouvelles causes sont jugées. Au nombre des critères déjà acceptés, signalons : la direction générale de la côte, les configurations spéciales (convexité, concavité, projections exceptionnelles), la longueur de la côte, l'équidistance, l'usage historique, les données géologiques et les îles côtières.

Le Canada a deux problèmes de délimitation dans l'Arctique : l'un avec les États-Unis dans la mer de Beaufort et l'autre avec le Danemark dans la mer de Lincoln.

(1) Délimitation dans la mer de Beaufort

La position du Canada se fonde essentiellement sur l'article III de la Convention de Saint-Pétersbourg (1825) entre la Russie et la Grande-Bretagne, selon laquelle la frontière maritime suivrait le 141^e méridien. En fait, il s'agit d'une simple extension au secteur maritime de la frontière terrestre. La position des États-Unis se fonde sur l'équidistance depuis la fin de la frontière terrestre correspondant au 141^e méridien, ce qui joue à son avantage en raison de la concavité de la côte canadienne. La notoriété du recours du Canada au principe du 141^e méridien à diverses fins législatives et administratives est invoquée à l'appui de sa position. Que cet usage historique soit tel qu'il place les États-Unis en position d'acquiescement ou de préclusion reste à voir.

(2) Délimitation dans la mer de Lincoln

Dans la mer de Lincoln, le Canada et le Danemark ont convenu de s'en remettre au principe de l'équidistance, mais il y a un léger désaccord quand au positionnement exact de certaines lignes de base droites. En particulier, le Canada

a des objections à ce que Danemark utilise quelques petites îles de la mer de Lincoln (notamment l'île Beaumont) comme jalons dans le tracé des lignes de base, car la ligne d'équidistance est alors repoussée du côté canadien. Il semble y avoir deux zones litigieuses de dimensions relativement petites, chacune ayant moins de 30 milles marins carrés. Par ailleurs, un problème de « limite au large » pourrait se poser avec la Russie s'il se révèle que la dorsale Lomonosov, qui traverse le bassin arctique, est le prolongement géologique du plateau continental dans la mer de Lincoln. Le problème de délimitation serait alors tripartite, mettant en cause la Russie, le Danemark et le Canada.

4- La souveraineté du Canada sur les eaux de l'Arctique

Il y a deux fondements juridiques possibles aux prétentions canadiennes à la souveraineté sur les eaux de son archipel Arctique : le titre historique et les lignes de base droites, les deux résultant en la délimitation d'eaux intérieures. Le Canada a choisi d'invoquer le titre historique et de tracer des lignes de base droites autour de l'archipel afin de délimiter l'étendue de ses eaux historiques.

(1) Eaux historiques

Bien que la Convention sur le droit de la mer de 1982 reconnaisse la validité des eaux historiques, elle n'en donne pas la définition. Les exigences entourant l'acquisition d'un titre historique résultant en une souveraineté maritime sur des eaux intérieures, sont semblables à celles qui président à la souveraineté territoriale. Elles sont : (i) l'exercice de la compétence exclusive de l'État; (ii) un long usage; et (iii) l'acquiescement des États étrangers, principalement ceux dont les intérêts sont directement mis en cause. Le fardeau de la preuve est lourd, car le titre historique représente une exception au régime juridique qu'auraient normalement les eaux en question. Sans le titre historique, il s'agirait d'eaux territoriales, d'une zone économique exclusive ou de la haute mer.

Après une étude exhaustive, comprenant notamment l'examen attentif des journaux des explorateurs britanniques conservés au Scott Polar Institute de Cambridge, il nous apparaît clairement que le Canada ne pourra pas se décharger de ce lourd fardeau de preuve. Les raisons principales sont les suivantes : (i) aucun explorateur britannique ou canadien n'a jamais pris possession de quelque partie que ce soit des eaux de l'Arctique, et certainement pas de celles du Passage du Nord-Ouest; (ii) la première déclaration officielle à l'effet que les eaux de

Face aux turbulences

l'archipel Arctique canadien soient des eaux intérieures historiques ne date que de 1973; (iii) dès que le Canada a voulu concrétiser sa prétention à des eaux historiques en traçant des lignes de base droites autour de l'archipel, les États-Unis et divers pays membres de l'Union européenne ont émis des Notes de protestation; et (iv) le Canada n'a pas réussi à imposer aux navires étrangers une exigence d'autorisation préalable avant d'entrer dans le Passage du Nord-Ouest, et encore moins aux navires américains. Les États-Unis ont accepté, en 1988, de demander une autorisation préalable pour leurs brise-glace, mais en faisant bien comprendre que cette façon de procéder ne modifiait en aucune façon leur refus de reconnaître les prétentions du Canada. Qui plus est, l'accord de 1988 ne s'applique pas aux droits de passage des navires commerciaux ou des navires de guerre autres que les brise-glace (voir Dept. Foreign Affairs, Communiqué no 010, art. 4, 11 janvier 1998)

Le fait que le Canada ne puisse faire valoir un titre historique ne l'empêche pas d'invoquer l'histoire pour justifier certaines de ses lignes de base droites, et consolider ainsi son titre sur les eaux intérieures lorsqu'il y a preuve de long usage par les Inuit.

(2) Lignes de base droites

Les règles qui président au tracé des lignes de base droites ont été initialement formulées par la Cour internationale de Justice dans l'affaire des Pêcheries de 1951. Des règles similaires ont par la suite été intégrées à la Convention sur les eaux territoriales de 1958 (art. 3) et conservées dans la Convention sur le droit de la mer de 1982 (art. 5).

Quand le Canada a établi ses lignes de base droites dans l'Arctique, en septembre 1985, peu après le passage du US Polar Sea, il l'a fait en vertu du droit coutumier établi dans de l'affaire des Pêcheries. Dans cette affaire, la Cour a formulé comme suit les critères géographiques : « Lorsque la côte est très échanquée et découpée, comme l'est le Finmark oriental, ou lorsqu'elle est bordée par un archipel, comme le *skjaergaard*, qui longe le secteur ouest de la côte ici en cause, la ligne de base devient indépendante de la laisse de basse-mer, et ne peut être déterminée qu'au moyen d'une construction géométrique » [traduction] (I.C.J. Rep., 1951,128-9). Autrement dit, il y a deux situations géographiques de base dans lesquelles le recours à une construction géométrique peut être justifié. La première est une côte fortement échanquée et découpée et la deuxième, une côte bordée par un archipel. Ces deux situations géographiques sont dites « de base » parce que la Cour ne restreint pas le recours aux lignes de base à ces deux seules

situations. Dans le cas d'une côte fortement découpée, la Cour ajoute « comme l'est le Finmark oriental » et, dans le cas de la côte bordée par un archipel, elle précise également : « comme le *skjaergaard* ». Plus précisément, le Finmark oriental et le *skjaergaard* sont donnés comme des exemples de situations géographiques particulières justifiant le recours à la méthode des lignes de base. Il semble clair que la Cour envisageait la possibilité que la méthode des lignes de base droites puisse s'appliquer à d'autres côtes très découpées et à d'autres archipels (notamment l'archipel Arctique canadien), présentant des caractéristiques semblables mais non absolument identiques.

Il y a deux principaux avantages à procéder selon le droit coutumier. D'abord, les critères géographiques sont moins contraignants que ceux de la Convention. Cette dernière limite en effet les lignes de base droites aux lieux « où la côte est profondément échancrée et découpée, ou s'il existe un chapelet d'îles le long de la côte, à proximité immédiate de celle-ci » (c'est nous qui soulignons). Le deuxième avantage est l'absence de droit de passage inoffensif dans les nouvelles eaux intérieures ainsi délimitées, alors que ce droit s'applique en vertu de la Convention.

En plus d'avoir la situation géographique permettant de recourir à la méthode des lignes de base droites, le Canada peut invoquer, comme ce fut le cas dans l'affaires des Pêcheries, « des intérêts économiques propres à la région considérée, dont la réalité et l'importance sont manifestement attestées par un long usage » (I.C.J. Rep., 1951 à 133; ce critère facultatif a été conservé dans les Conventions de 1958 et 1982). La Cour a autorisé la Norvège à invoquer les droits de pêche traditionnels, réservés à sa population locale dans certains grands bassins, pour faire valoir le bien fondé de leur délimitation par des lignes de base droites. De même, le Canada peut invoquer la nécessité vitale et les intérêts économiques de sa population inuite. En particulier, ces intérêts peuvent être invoqués pour raffermir la validité des lignes de base entourant le détroit de Lancaster, à l'est de l'archipel, et le golfe Amundsen, à l'ouest. Il est bien établi que les Inuit pêchent, chassent et trappent dans les eaux et sur la glace de la plus grande partie de l'Archipel depuis environ 4000 ans. Ces droits et intérêts vitaux historiques peuvent certainement être invoqués pour étayer le titre du Canada sur les eaux intérieures (Sur cette question, voir Donat Pharand, *Canada's Arctic Waters*, 1988, à 163-177).

En conclusion on peut affirmer qu'en dépit des protestations des États-Unis et de certains pays européens, les lignes de base du Canada sont conformes au droit coutumier international. Il y a au moins trois raisons spécifiques à l'appui d'une telle conclusion. Premièrement, le Canada était parfaitement en droit de s'en remettre au droit coutumier, n'ayant pas été Partie à la Convention de 1958. Deuxièmement, les dispositions de cette Convention n'étaient pas intégrées au droit coutumier en 1985 du fait de leur usage par les États, cet usage ayant manqué d'uniformité. Troisièmement, le Canada n'est devenu Partie à la Convention du droit de la mer de 1982 (entrée en vigueur en novembre 1994) qu'en 2003, soit près de vingt ans après le tracé de ses lignes de base. Ces lignes de base étant conformes au droit coutumier, les eaux qu'elles délimitent sont strictement « intérieures », y compris celles du Passage du Nord-Ouest. Toutefois, le Passage du Nord-Ouest pourrait encore devenir ce qu'il est convenu d'appeler un « détroit international » si les mesures de contrôle nécessaires ne sont pas prises.

5- La souveraineté du Canada sur le Passage du Nord-Ouest

(1) Régime juridique actuel du Passage du Nord-Ouest

Le Canada et les États-Unis ont des opinions diamétralement opposées quant au régime juridique du Passage du Nord-Ouest. Le Canada considère le Passage comme une route maritime nationale, tout comme la Russie considère le Passage du Nord-Est ou la route maritime du Nord comme des routes maritimes nationales ne pouvant être empruntées par des étrangers qu'avec son consentement. Les États-Unis considèrent le Passage comme un détroit international, auquel s'applique le nouveau droit de « passage en transit » (UNCLOS 1982, art. 38). Ce droit garantit la liberté de navigation et de survol, comme en haute mer, et peut être exercé par tous les navires, y compris les navires de guerre en général et les sous-marins en particulier, selon leur mode normal de navigation.

Après l'incident du US Polar Sea, en 1985, où les États-Unis ont refusé de demander la permission avant de traverser vers l'ouest, les deux pays ont conclu, en janvier 1988, un accord de coopération. Le Canada y obtient le droit de consentement préalable, mais sous réserve de deux importantes restrictions : premièrement, ce droit ne s'applique qu'aux brise-glaces et deuxièmement, il ne modifie en rien les positions des deux parties sur la question du régime juridique. Cette divergence d'opinion est due à l'absence complète, dans la Convention de 1982, de toute définition d'un détroit « servant à la navigation internationale ». Par conséquent, il faut s'en remettre aux deux critères invoqués par la Cour internationale de Justice dans l'affaire du Détroit de Corfou en 1949. Le premier,

ou critère géographique exige simplement qu'il y ait chevauchement des eaux territoriales. C'était le cas dans le détroit de Barrow du Passage du Nord-Ouest avant 1985 et, selon les États-Unis, c'est encore le cas aujourd'hui. Le deuxième, ou critère fonctionnel, dit simplement que le détroit est une « route utile au trafic maritime international » [traduction] (I.C.J. Rep., 1949, à 28). Dans cette affaire, la Cour a statué que le détroit de Corfou avait été une route très utile pour le compte de sept États et avait accueilli 2 844 traversées sur une période de 21 mois, en ne comptant que les navires ayant fait relâche et reçu une inspection douanière. Autrement dit, le détroit faisait l'objet d'une utilisation effective considérable.

Dans ses 100 ans d'histoire, le Passage du Nord-Ouest n'a accueilli qu'un petit nombre de navires, la plupart étant des navires américains. Presque toutes ces traversées ont été faites avec le consentement du Canada, même s'il n'a pas toujours été complètement volontaire. Il faut aussi garder à l'esprit qu'en raison de son éloignement, le seuil d'utilisation effective du Passage du Nord-Ouest pourrait être fixé beaucoup plus bas que celui qui a été établi dans l'affaire du détroit de Corfou. Mais quoi qu'il en soit, rien, absolument rien, ne justifie à l'heure actuelle que le Passage du Nord-Ouest soit qualifié de détroit international. La position des États-Unis est manifestement fondée sur un critère d'utilisation potentielle plutôt que d'utilisation effective. C'est ce qui explique qu'ils se soient opposés, lors de la troisième Conférence sur le droit de la mer, à la définition que proposait le Canada, qui aurait fait appel à l'utilisation « traditionnelle ».

(2) Internationalisation possible du Passage du Nord-Ouest

Maintenant que les glaces polaires fondent et reculent, le Canada doit songer à l'éventualité que le Passage du Nord-Ouest puisse s'ouvrir à la navigation commerciale étrangère. Il ne s'agit pas d'empêcher une telle éventualité, mais plutôt de prendre les mesures nécessaires pour exercer un contrôle effectif sur le Passage. De telles mesures de contrôle sont essentielles si le Canada veut protéger ses intérêts nationaux à divers égards et notamment protéger un environnement marin fragile, préserver le mode de vie traditionnel de ses Inuit, et assurer la sécurité générale et la défense de son territoire et de sa population.

Les mesures de contrôle entrent dans deux grandes catégories : l'information et l'application de la loi. Le Canada doit se tenir parfaitement au courant des activités qui se déroulent dans ce territoire immense sur lequel il revendique la souveraineté terrestre et maritime. Il doit aussi posséder les moyens de faire

Face aux turbulences

appliquer la loi afin de prévenir ou de faire cesser les activités jugées contraires à ses lois nationales, au droit international, ou aux deux.

Voici une liste provisoire de certaines des mesures de contrôle que pourrait prendre le Canada.

1- Rendre NORDREG obligatoire, ce qui obligerait tous les navires à fournir des renseignements préalables et à obtenir une autorisation avant d'entrer dans les eaux arctiques canadiennes.

2- Faire en sorte que tous les navires de la garde côtière canadienne soient équipés du matériel de lutte contre la pollution, et disposent d'un personnel compétent, capable d'intervenir en situations d'urgence.

3- Mettre en place des moyens de détection et de contrôle du territoire sous-marin en installant, par exemple, des systèmes Sonar aux entrées du Passage du Nord-Ouest.

4- Construire un brise-glace de classe 8 ou l'équivalent, comme l'autorisation en avait été donnée en 1985, pour que le Canada puisse patrouiller à l'année longue dans tous les secteurs de l'Arctique où la sécurité doit être garantie. Pour le moment, le Canada n'a que cinq à six navires qui ne circulent dans l'Arctique que quelques mois par année. Notre brise-glace le plus robuste est le Louis St-Laurent, de classe 4. La Russie, quant à elle, avait six brise-glace nucléaires en fonction à la fin de 2000, dont un, le Yamal, a réalisé le 28^e voyage au Pôle Nord en 1999 (37 *Polar Record*, 2001, à 329). La Russie entend terminer la construction d'un nouveau brise-glace nucléaire d'ici la fin de 2006 (*Institute of the North*, vol. I, no 29, 5 oct. 2005).

5- Mettre en place la gamme complète de services terrestres et maritimes nécessaires à la navigation sécuritaire en eaux glacées, semblable à ce qui achève de voir le jour le long de la route maritime du Nord. Ces travaux ont fait suite à une étude qui a duré six ans (1993-1999), sous la direction de l'Institut Fridtjof Nausen de Norvège, en collaboration avec la Russie et le Japon, et a donné lieu à la publication de 167 documents de travail et un certain nombre de livres.

6- Mettre en place une couverture radar allant au-delà du Système d'alerte du Nord afin de couvrir tout l'espace aérien du Canada.

7- Améliorer et accroître le nombre des aéronefs de patrouille à long rayon d'action (voir Pierre Leblanc, *Canada and the North*, 8 avril 2001, pour cette suggestion et d'autres).

8- Accroître le nombre des Rangers canadiens et améliorer leur formation.

9- Affecter quelques membres du Service canadien du renseignement de sécurité à des fonctions de collaboration avec la GRC.

10- Accroître les équipes de recherche et sauvetage à mesure qu'augmentera la circulation aérienne et maritime.

Si le Canada ne prend pas les mesures de contrôle nécessaires et que le Passage du Nord-Ouest devient un détroit international, le nouveau droit de passage s'y appliquera. Dans les détroits internationaux, la Convention de 1982 stipule que « tous les navires et aéronefs jouissent du droit de passage en transit, sans entrave » (art. 38, c'est nous qui soulignons). Ce nouveau droit s'applique aux navires de guerre et aux sous-marins « selon leur mode normal de navigation » (art. 39). Il en est ainsi malgré la disposition qui précise que « le régime de passage dans les détroits servant à la navigation internationale ... n'affecte à aucun autre égard le régime juridique des eaux de ces détroits » (art. 34). Tout cela est bien beau en théorie, mais en pratique, il est évident que la souveraineté du Canada sur ces eaux serait amputée totalement.

(6) La coopération du Canada avec les autres États arctiques

Plus se développera l'industrialisation et la navigation internationale de part et d'autre du Pôle, plus la coopération entre les États arctiques deviendra nécessaire. Il faudra absolument conclure des accords de coopération dans les domaines suivants : protection des milieux marins fragiles, conservation de la flore et de la faune, lutte contre la réduction de l'ozone dans l'Arctique, gestion des ressources de l'Arctique, protection contre le risque de terrorisme, adoption et application d'un code de navigation polaire (déjà en cours d'élaboration).

Pour que de telles mesures puissent être appliquées, les États arctiques auraient intérêt à créer une organisation régionale fondée sur un traité. Les premiers balbutiements d'une telle coopération institutionnelle ont déjà eu lieu, lors de la création du Conseil de l'Arctique en 1996, du Forum nordique, de

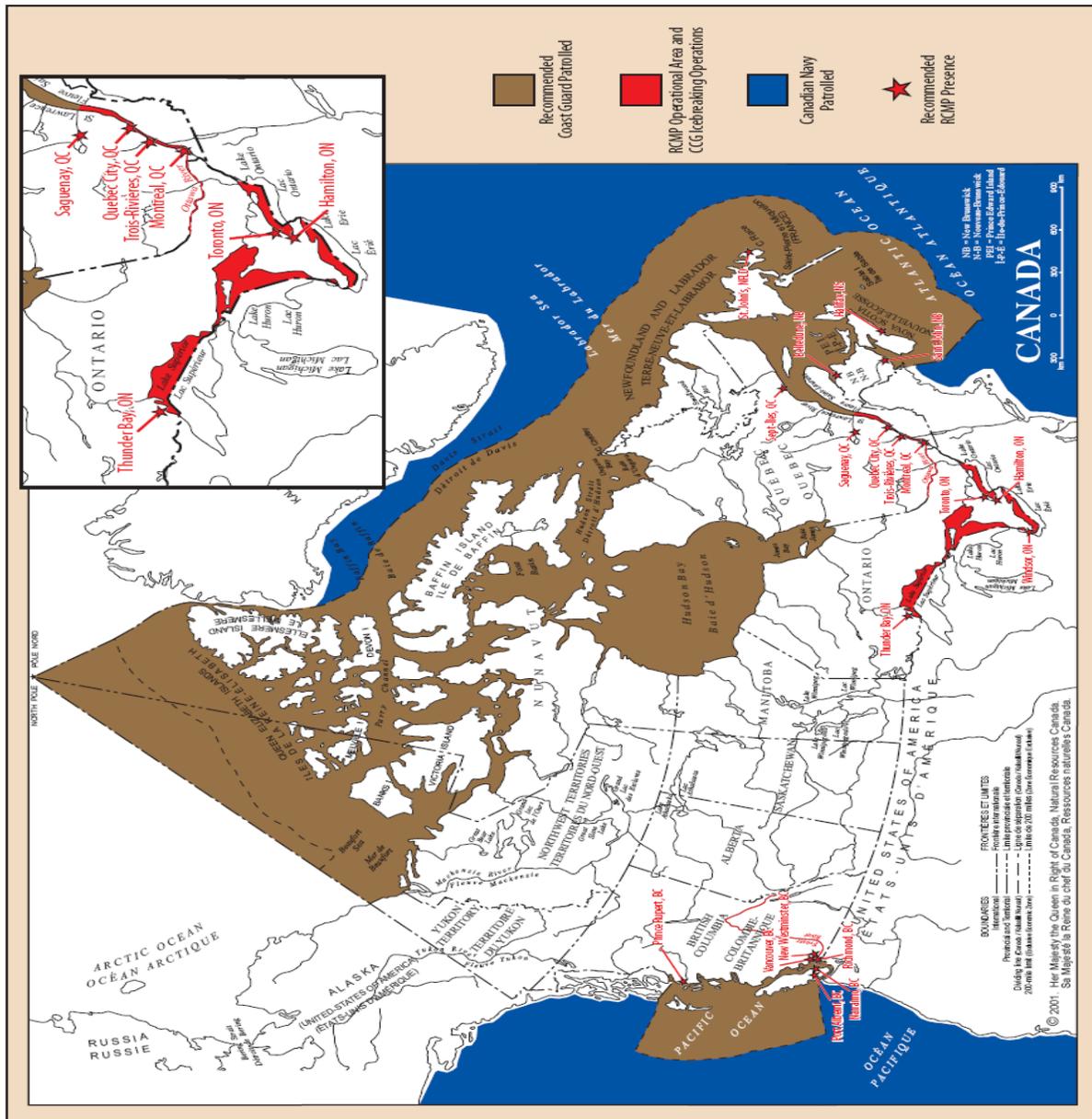
Face aux turbulences

l'Institute of the North, du Comité international des sciences dans l'Arctique et d'autres organismes semblables. Quelque soit le mode de coopération internationale retenu, il faudra absolument, pour en garantir le succès, que les populations autochtones de l'Arctique y participent activement. En sa qualité de deuxième plus grand pays de la zone arctique, il est essentiel que le Canada soit bien représenté et fasse entendre sa voix en tout ce qui a trait à l'Arctique. À cette fin, il ne suffira peut-être pas de nommer un ministère principal pour qu'il orchestre les activités d'une bonne dizaine de ministères et d'organismes gouvernementaux. Le Canada devrait sérieusement envisager la création d'un ministère proprement dit des Affaires du Nord, disposant de tous les pouvoirs nécessaires. En fait, un tel ministère a été déjà été créé, en 1953, par le gouvernement de Louis Saint-Laurent. La seule différence serait dans l'étendue de ses pouvoirs.

* * * * *

ANNEXE XVIII

Régions de responsabilité de la GRC, la Garde côtière et la Marine canadienne



Recommended Coast Guard Patrolled = Patrouilles par la Garde côtière recommandé
 RCMP Operational Area and CCG Icebreaking Operations = Région d’opération du GRC et opérations de brise-glace du GCC
 Canadian Navy Patrolled = Patrouillé par la Marine canadienne
 Recommended RCMP Presence = Présence du GRC recommandé

ANNEXE XIX

Glossaire

Voici à quoi correspondent les acronymes ci-dessous utilisés dans le rapport :
apparaissant dans le rapport :

APARRP	Analyse de la production, de l'attrition, du recrutement et de la rétention
ASA	Absent sans autorisation
BPR	Bureau de première responsabilité
CC	Commandement de composante
DBPP	Directeur – Besoins de production de personnel
DCAD	Directeur – Cadets
DGPPP	Directeur général – Politique de production de personnel
DIRHG	Directeur – Gestion de l'information des ressources humaines
D Rés	Directeur – Réserves
DTCSP	Directeur – Traitement des comptes, soldes et pensions
EFA	Effectif en formation avancée
EFE	Effectif en formation élémentaire
ESUS	Effectif en stage universitaire subventionné
GI	Gestion de l'information
GSSFC	Groupe des services de santé des Forces canadiennes
LEPND	Liste des effectifs du personnel non disponible
LOG	Liste des officiers généraux
MAT	Matériel
RSD	Réserve supplémentaire disponible
RSP	Rapport de situation prévue
SSRR	Système de solde révisé de la Réserve
STATSAN	Statistiques annuelles

14^e Escadre : L'escadre de la Force aérienne située à Greenwood (N.-É.). Cette escadre offre des capacités de patrouille maritime et de recherche et de sauvetage dans la région de l'Atlantique.

L'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) : L'Accord de libre-échange nord-américain est un accord de libre-échange conclu entre le Canada, les

Face aux turbulences

États-Unis et le Mexique, axé sur le modèle des communautés européennes (maintenant l'Union européenne). L'ALENA est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1994.

Aide au développement outre-mer (aide publique au développement) (APD) :

Les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), composée des pays développés du monde, se sont engagés à fournir un certain niveau d'aide au développement aux pays en développement. C'est ce qu'on appelle l'aide publique au développement (APD), laquelle est offerte par des gouvernements sous réserve de certaines conditions, habituellement en tant que simples dons. L'aide est offerte par des gouvernements par le biais d'agences d'aide internationale de pays individuels (aide bilatérale), et par le biais d'institutions multilatérales comme la Banque mondiale.

Antonov AN-124 : Gros avion de transport stratégique de l'ère soviétique. Plusieurs de ces appareils sont maintenant utilisés à des fins commerciales et sont parfois nolisés par les FC à l'appui des opérations outre-mer.

« **Approuver un aéronef** » : Certifier que les travaux de maintenance exécutés sur l'aéronef sont satisfaisants et que l'appareil est prêt à voler.

Arcturus : Nom canadien de l'appareil Lockheed P-3, dépourvu d'équipement de guerre anti-sous-marine, qui est utilisé pour l'entraînement et les patrouilles maritimes de surface. Les deux appareils encore en usage au sein des FC seront retirés du service en 2007.

Armées : Ce terme désigne les composantes navale, terrestre et aérienne des Forces canadiennes.

Attaques à basse altitude : Un moyen de larguer des bombes à partir d'un aéronef se déplaçant à grande vitesse. Les attaques à basse altitude visent à voler sous la couverture radar de l'ennemi, pénétrant ainsi dans la zone de menace sans être repéré.

Aurora : Nom canadien de l'avion de patrouille maritime Lockheed P-3, utilisé pour effectuer des patrouilles maritimes de surface et de guerre anti-sous-marine. Dix-huit de ces appareils sont en service dans les FC.

Base : Lieu aménagé pour loger des unités des Forces canadiennes. On y trouve généralement des infrastructures (logements, hangars, garages, pistes, etc.) et une

organisation offrant un éventail complet de services de soutien aux unités sur place.

BFC – Base des Forces canadiennes : Voir le mot « base » ci-dessus.

Boeing 707 : Avion de ligne désuet qui n'est plus utilisé par les FC. Il a été remplacé par l'Airbus A-310 (*Polaris*).

Buffalo : Bimoteur de transport léger utilisé par les FC pour mener des opérations de recherche et de sauvetage dans les montagnes de la côte ouest. Six des 15 appareils achetés par les FC sont encore en service, en attendant l'acquisition d'un appareil de remplacement.

Cadence des opérations : Cadence des opérations se rapporte généralement aux activités à l'échelon de l'unité tandis que cadence du personnel se rapporte à l'activité des individus.

Canadianisation : L'action de remplacer l'équipement à bord des sous-marins Victoria de fabrication britannique par de l'équipement déjà utilisé dans les navires canadiens ou compatibles avec eux.

CANFORGEN : Message général des Forces canadiennes.

CC-130 Hercules : Avion-cargo militaire pourvu de quatre moteurs en service dans les Forces canadiennes depuis les années 1960. Les FC en comptent encore trente-deux.

CH-148 : Indicatif canadien attribué au nouvel hélicoptère maritime qui prendra la relève du *Sea King*.

Challenger : Petit avion à réaction affecté au transport des passagers. Quatre de ces appareils sont utilisés par le service de vols pour les cadres du gouvernement, afin d'assurer le transport des hauts fonctionnaires, et deux par la Force aérienne, pour le transport léger et l'évacuation sanitaire. Tous les appareils sont pilotés par des membres de la Force aérienne et leur maintenance est assurée par Transports Canada.

Face aux turbulences

Chasse aux mines : Repérage et neutralisation de mines au moyen d'appareils destinés à enlever ou à détruire les mines ou à produire les conditions nécessaires pour les faire exploser.

Chef d'état-major de la Défense : Le Chef d'état-major de la Défense est nommé par le Gouverneur en conseil sur l'avis du Premier ministre. Le CEMD entretient aussi une relation spéciale avec le Gouverneur général, qui, en tant que représentant de la Reine au Canada, exerce pratiquement tous les pouvoirs conférés à celle-ci en vertu de la Constitution, et agit par conséquent à titre de commandant en chef des Forces canadiennes (FC). Il y a donc officiellement, bien que cela ne se reflète évidemment pas dans la pratique, une chaîne de commandement directe qui part du chef d'État et unit le CEMD, tous les officiers qui détiennent le brevet décerné par la Reine et, par l'entremise de ces derniers, tous les membres des Forces canadiennes. Le Chef d'état-major de la Défense est chargé du commandement, du contrôle et de l'administration des Forces canadiennes, et conseille le Ministre sur toutes ces questions y compris les besoins et les capacités militaires, les options et les conséquences possibles du fait d'entreprendre ou non diverses activités militaires. Au besoin, le Chef d'état-major de la Défense conseille directement le Premier ministre et le Cabinet sur des développements militaires importants. Le CEMD est par conséquent le principal conseiller militaire du gouvernement dans son ensemble. Le Chef d'état-major de la Défense met en application les décisions du gouvernement touchant les Forces canadiennes en promulguant les ordonnances et les instructions appropriées. Le CEMD doit rendre compte au Ministre de la conduite des activités des FC, ainsi que de l'état des Forces et de leur capacité de remplir les engagements et les obligations de nature militaire pris par le gouvernement.

Chef du Renseignement de la Défense : Un officier militaire au grade de major-général qui fournit des services de renseignement au MDN et aux FC aux fins de la planification de la défense et des opérations militaires, et du soutien à d'autres ministères ou organismes en cas de situations liées à la sécurité du Canada.

Chinook : Gros hélicoptère birotor servant généralement au transport de l'équipement, des troupes et des approvisionnements dans un théâtre d'opérations. Ne compte plus dans l'inventaire des FC.

COMFEC : Selon la nouvelle structure des Forces canadiennes (FC), le Commandement de la Force expéditionnaire du Canada (COMFEC) est le commandement unifié responsable de toutes les opérations internationales des FC, à l'exception de celles relevant exclusivement du Groupe des opérations spéciales

(GOS). Semblable à la chaîne de commandement intégrée établie sous le Commandement Canada (Canada COM) – l'état-major opérationnel des FC responsable des missions nationales, le COMFEC réunira sous un seul commandement opérationnel les ressources maritimes, terrestres et aériennes permettant de réaliser des missions de secours humanitaire, de paix ou de combat partout où elles seront nécessaires sur la scène internationale. Établi à Ottawa, le COMFEC aura également la responsabilité d'élaborer les normes de l'instruction intégrée et de la reconnaissance professionnelle des forces assignées. Les unités et les effectifs choisis pour une affectation à l'étranger recevront donc toute la formation nécessaire et seront dûment prêtes à servir.

Comité d'examen des dépenses : Créé en 1993, ce comité du cabinet est responsable de l'examen de toutes les dépenses fédérales. Il est placé sous la responsabilité du président du Conseil du Trésor et est formé de ministres influents. Il a pour mandat de s'assurer que les dépenses du gouvernement sont contrôlées, qu'elles sont effectuées de façon responsable, qu'elles correspondent aux priorités des contribuables et que l'argent de ces derniers est investi judicieusement afin d'obtenir des résultats.

Commandement Canada : Le Commandement Canada est le quartier général opérationnel à partir duquel les FC mèneront leurs opérations nationales, le Canada y étant considéré comme une zone d'opérations. D'ici 24 mois, le COMCAN regroupera six forces opérationnelles interarmées régionales au Canada. La création du commandement Canada signifie que pour la première fois, les commandants nationaux et régionaux seront responsables des ressources maritimes, terrestres et aériennes se trouvant dans leur zone de responsabilité régionale à l'appui des opérations nationales et auront l'autorité de les déployer. Le quartier général du Commandement Canada sera situé à Ottawa, mais pas au quartier général de la Défense nationale, au 101, promenade du Colonel-By.

Commandement et contrôle : Recueillir, analyser et communiquer les renseignements; planifier et coordonner les opérations; fournir les moyens nécessaires pour diriger les forces de manière à remplir les missions.

Compressions asymétriques : Les réductions de personnel beaucoup plus importantes, en pourcentage, qu'a dû effectuer la Force aérienne, pour diverses raisons, par rapport aux deux autres armes.

Face aux turbulences

Contre-ingérence : Opération visant à déceler et à neutraliser toute menace contre la sécurité résultant des activités des services de renseignement, d'organisations ou d'agents se livrant à l'espionnage, au sabotage, à la subversion ou au terrorisme.

Coût de remplacement des biens immobiliers (CRBI) : Mesure objective de la valeur des biens immobiliers, à l'exception des terrains, il s'agit du coût estimatif de remplacement d'un bien immobilier par un nouveau bien de même nature, construit en fonction des normes contemporaines et devant servir aux mêmes fins et offrir la même capacité que le bien qu'il remplace.

Cormorant : Nouvel hélicoptère de recherche et de sauvetage dont se sont équipées les FC au cours des cinq dernières années. Quinze de ces appareils sont en service dans les bases des FC de Comox (C.-B), Trenton (Ont.), Greenwood (N.-É.) et Gander (T.-N.).

Coyote : Véhicule blindé léger de reconnaissance.

Défense antimissiles balistiques – La défense contre une attaque par missile balistique intercontinental (ICBM) en utilisant des missiles antimissiles pour abattre les ICBM qui arrivent.

Destroyer : Un destroyer est un vaisseau de guerre rapide et maniable, mais offrant quand même une grande autonomie, conçu principalement pour escorter des plus gros navires au sein d'une force opérationnelle ou d'un groupement tactique et de les défendre contre des assaillants de plus petite taille et à court rayon d'action (à l'origine des torpilleurs, puis des sous-marins et des aéronefs).

Destroyer de la classe Arleigh-Burke : C'est le navire de surface le plus performant et le plus survivable de la flotte américaine. Il est le premier navire de guerre américain profilé de manière à réduire sa surface de détection par un radar, et donc sa détectabilité et la possibilité qu'il soit pris pour cible par des armes et des capteurs ennemis.

Détérioration des biens : Détérioration physique d'un bien immeuble ou meuble entraînant une diminution de son rendement, la possibilité de coûts de fonctionnement et de maintenance supplémentaires, le raccourcissement de la vie économique de ce bien ainsi que des répercussions négatives au niveau de la prestation des services.

École de formation à la guerre hivernale : Centres de formation spécialisés dans l'enseignement des opérations militaires et des techniques de survie dans les climats nordiques.

Énoncé de la politique de défense : Ce document, publié en avril 2005, expose les engagements du Canada sur le plan international en matière de défense.

Ensembles de données : Groupe ou collection logiquement significatif de données semblables ou connexes. Données ayant la plupart du temps des caractéristiques semblables (source ou catégorie de sources, niveau de traitement et algorithmes, etc.).

Équipes intégrées de la police des frontières (EIPF) : Le programme des Équipes intégrées de la police des frontières est une initiative d'application de la loi polyvalente à laquelle participent des partenaires canadiens et américains. Ce partenariat binational permet aux cinq principaux organismes d'exécution de la loi participants d'échanger des renseignements et de collaborer quotidiennement avec d'autres organismes d'application de la loi locaux, provinciaux et d'État sur les enjeux liés à la sécurité nationale, au crime organisé et aux autres formes de criminalité aux points d'entrée de la frontière canado-américaine. Les organismes canadiens et américains qui composent les EIPF sont les suivants : la Gendarmerie royale du Canada, l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), l'US Customs and Border Protection/Office of Border Patrol (CBP/OBP), l'US Bureau of Immigration and Customs Enforcement (ICE) et l'US Coast Guard.

Équipe d'intervention en cas de catastrophe des Forces canadiennes : Une organisation militaire conçue pour être rapidement déployée partout dans le monde, dans le cadre de crises allant de catastrophes naturelles à des urgences humanitaires complexes. Cette équipe :

- réagit rapidement, de concert avec les gouvernements nationaux et régionaux et les organisations non gouvernementales, pour stabiliser les premiers effets d'une urgence ou d'une catastrophe;
- fournit de l'eau purifiée et des soins médicaux pour aider à prévenir l'apparition soudaine de tout effet secondaire d'une catastrophe;
- gagne du temps pour envoyer l'aide humanitaire nationale ou internationale visant à faciliter le rétablissement à long terme d'une collectivité sinistrée.

Escadre : Une structure de la force aérienne constituée d'un certain nombre d'escadrons et d'autres unités conçues principalement pour mener des opérations.

Face aux turbulences

Une escadre se spécialise généralement dans la prestation d'une capacité particulière, par exemple, une force de chasse ou du transport aérien.

Escadron : Unité opérationnelle de base d'une force aérienne (en général). L'escadron compte normalement entre 10 et 20 aéronefs, assortis de leur équipage et de l'équipement de soutien nécessaire pour fonctionner en tant qu'entité.

Examen du renseignement de défense (ERD) : Est directement lié à la question du commandement et du contrôle. Le ERD était une revue de tous aspects de renseignement de défense pour accroître la capacité du Centre de commandement de la Défense nationale (CCDN) et améliorer le renseignement de défense en général. Cet examen illustre bien le contexte opérationnel complexe d'aujourd'hui qui requiert une connaissance de la situation et des interventions réseaucentriques. L'ERD a également mis en lumière le besoin de mieux coordonner les activités de renseignement au sein des composants ministériels et fonctionnels.

Exercice : Période d'un an, qui peut correspondre ou non à l'année civile, pour laquelle un organisme établit ses états financiers ou comptes. Une entreprise peut juger utile de faire coïncider la clôture de son exercice avec la période où ses stocks sont en baisse. L'exercice du gouvernement fédéral et des provinces va du 1er avril au 31 mars.

FIAS : Force internationale d'assistance à la sécurité. La FIAS à Kaboul, en Afghanistan, est mandatée par l'ONU et dirigée par l'OTAN.

FOI 2 : La Deuxième Force opérationnelle interarmées (FOI 2), l'unité des forces d'opérations spéciales des Forces canadiennes, est responsable des opérations fédérales antiterroristes. La FOI 2 a pour mission de fournir une force capable de prêter une assistance armée pour régler un problème qui nuit ou peut nuire à l'intérêt national. L'unité a pour principal objet l'anti-terrorisme (AT), mais peut s'attendre à être employée à d'autres tâches de grande importance. La FOI 2 a été créée le 1er avril 1993 lorsque les Forces canadiennes (FC) ont accepté la responsabilité des opérations fédérales antiterroristes, qui relevaient auparavant de la GRC. L'unité n'a cessé d'évoluer depuis sa création pour faire face aux menaces d'aujourd'hui. Comme les événements du 11 septembre 2001 l'ont montré, la menace terroriste provient d'un ennemi insaisissable, subtil et déterminé. Pour conserver une avance dans cet environnement opérationnel, la FOI 2 développe continuellement de nouvelles capacités, de nouvelles technologies et de nouvelles tactiques. L'année 2001 a marqué un jalon important dans l'histoire de la FOI 2. L'unité s'est engagée dans la coalition internationale des forces d'opérations

spéciales en Afghanistan terminant ses opérations en novembre 2002. Au cours de ce déploiement, la FOI 2 a, pour la première fois, exercé un rôle de combat majeur à l'étranger. L'unité a assumé un rôle crucial au cours des opérations de la coalition des forces d'opérations spéciales, et ses membres ont mérité le respect des alliés du Canada pour leur professionnalisme.

Force opérationnelle permanente de contingence : Un concept exposé pour la première fois dans l'Énoncé de la politique de défense de 2005. Il s'agit d'une force opérationnelle conçue pour réagir rapidement à une crise.

Forces canadiennes : Les forces armées de Sa Majesté levées par le Canada. Elles constituent un service intégré appelé Forces armées canadiennes.

Force de Réserve : Élément constitutif des Forces canadiennes formé d'officiers et de militaires du rang enrôlés mais n'étant pas en service continu et à plein temps lorsqu'ils ne sont pas en service actif. La Première réserve comprend la Milice, la Réserve navale, la Réserve aérienne et la Réserve des communications. Les autres sous-éléments constitutifs de la Force de Réserve sont la Réserve supplémentaire, le Cadre des instructeurs de cadets et les « Canadian Rangers ».

Force Régulière : Élément constitutif des Forces canadiennes formé d'officiers et de militaires du rang enrôlés pour un service continu et à plein temps.

Forces spéciales : Les Canadiens ont servi avec distinction au sein de diverses forces spéciales alliées au cours de la Deuxième Guerre Mondiale. L'une d'elle était la 1^{re} Brigade de service spécial, une organisation légendaire, composée de soldats canadiens et américains, aussi connue sous le nom de la "Brigade du Diable". Elle possède des états de service remarquable malgré une adversité écrasante. Bien que les tactiques, l'armement et la technologie aient changé, les soldats de la FOI 2 perpétuent les qualités de base qui définissent de telles unités.

Frégate : Navire de guerre conçu pour protéger d'autres navires de guerre et bateaux de la marine marchande et faire la lutte aux sous-marins qui voudraient s'en prendre à des forces expéditionnaires amphibies, des navires de ravitaillement et des convois marchands. Le Canada a 12 frégates polyvalentes de la classe Halifax. Avec leurs systèmes de communications intégrés, de commandement et de contrôle, de commande des machines, d'armements, de détection et de propulsion, elles constituent de remarquables plate-formes sur le plan défensif et offensif. Elles

Face aux turbulences

sont silencieuses et rapides et offrent d'excellentes caractéristiques en matière de navigabilité.

Frégate de la classe Halifax : Voir Frégate.

Génération de force : Les principes, les principes fondamentaux et le processus de constitution d'une force, comprenant l'équipement, l'instruction et la préparation aux opérations.

Géomatique : Champ d'activités qui emploie une approche systématique pour intégrer tous les moyens mis en oeuvre pour acquérir et contrôler les données obtenues de sources dans l'espace.

Gestion de risque : Processus logique et méthodique permettant de protéger les biens et les intérêts de l'État ainsi que les fonctionnaires et, par conséquent, de minimiser les risques. Les risques comprennent la possibilité d'endommagement ou de perte de biens de l'État et l'éventuelle obligation pour l'État d'indemniser des tiers à l'extérieur.

Gestionnaire de "Niveau Un" : Officier militaire supérieur ou haut fonctionnaire occupant les fonctions de sous-ministre adjoint ou un poste clé au MDN, au niveau juste au-dessous du chef d'état-major et du sous-ministre de la Défense.

GMTI: Indicateur de cible terrestre mobile – surveillance radar des véhicules en mouvement selon les changements dans leur position relative sur la Terre.

Griffon : Hélicoptère utilitaire léger servant au transport de petits groupes de soldats et d'équipement léger sur le champ de bataille. Soixante-quinze des 100 appareils achetés au cours des années 1990 sont actuellement en service dans les FC.

Groupe de six : Groupe de six chasseurs CF-18 déployés avec les équipages et autres éléments essentiels pour mener des opérations loin de la base d'attache.

Groupe des opérations spéciales (GOS) : Comme il est indiqué dans l'Énoncé de la Politique de défense de 2005, la transformation opérationnelle des Forces canadiennes accentuera l'établissement de nouvelles organisations interarmées et structures de combat aptes à répondre aux attentes du gouvernement en fait d'efficacité, de pertinence et de souplesse. Un élément clé de cette transformation est la création d'un Groupe des opérations spéciales (GOS) qui pourra réagir aux

actes terroristes et aux menaces qui se poseront à la population et aux intérêts du Canada à l'échelle mondiale. Le GOS sera formé de la Force opérationnelle interarmées 2 (FOI 2), l'unité des Forces canadiennes chargée d'opérations spéciales et de contre-terrorisme; de ressources aériennes d'opérations spéciales centrées sur les hélicoptères; d'une Compagnie de défense nucléaire, biologique et chimique interarmées; ainsi que de forces terrestres et maritimes d'appui. Le GOS pourra servir de formation autonome, mais son rôle premier sera de mettre sur pied des éléments de Forces d'opérations spéciales (FOS) pour appuyer le Commandement Canada (COM Canada) et le Commandement de la Force expéditionnaire du Canada (COMFEC). Cette intégration des forces d'opérations spéciales aura pour effet d'en rehausser l'impact en milieu opérationnel, ainsi que d'élargir la gamme des solutions qui s'offriront au gouvernement quant au déploiement des Forces canadiennes.

GTS (GTS KATIE) : GTS désigne un navire propulsé par une turbine à gaz. Le GTS Katie était un navire roulier de 750 pieds.

Guerre asymétrique : L'expression « guerre asymétrique » désigne une situation militaire où deux belligérants de forces inégales interagissent et tirent profit de leurs forces et faiblesses respectives. Dans ce type d'interaction, les parties ont souvent recours à des tactiques et stratégies qui dépassent les limites de la guerre conventionnelle.

Hélicoptère Labrador : Hélicoptère birotor que les FC utilisaient auparavant pour des missions de recherche et de sauvetage. Il a été remplacé par le *Cormorant*.

Hélicoptère moyen : Nom donné à un hélicoptère utilitaire de plus grande envergure que ceux que possèdent actuellement les FC. Il pourrait servir à transporter un plus grand nombre de soldats et leur équipement sur le champ de bataille. On étudie actuellement la possibilité d'en faire l'acquisition, mais le devis descriptif n'a pas encore été établi.

Huey : Hélicoptère utilitaire léger servant au transport de troupes et d'équipement léger sur le champ de bataille. Les FC l'ont remplacé par le *Griffon*.

Image maritime identifiée : Image maritime identifiée - une parcelle de terrain compilée pour dépeindre l'activité maritime sur chacune des côtes du Canada désigné sous le nom d'une image maritime identifiée. Le terme FF "identifié" est

Face aux turbulences

employé pour indiquer que l'image a été analysée et évaluée avant sa diffusion. En d'autres termes, plutôt que d'avoir observer des stations ou des unités passez simplement les données parmi lui-même, il y a une autorité centrale à qui des données sont expédiées pour la compilation, l'évaluation et la diffusion car une image identifiée - l'évaluation d'un commandant de ce qui se produit dans un secteur donné.

Imagerie : Toute représentation d'objet faite par des procédés électroniques ou optiques sur des films, des écrans électroniques, ou d'autres équipements.

Incidence d'absences : La fréquence et la durée des périodes consacrées à l'accomplissement de tâches militaires loin du foyer.

Note 1: L'accumulation d'absences du foyer peut être due à des déploiements outre-mer à des activités d'instruction individuelle ou d'unité ou au cumul de tâches. L'incidence d'absences n'est donc pas le fait exclusif des membres des Forces canadiennes participant à des opérations de déploiement.

Note 2 : Les FC et le MDN -- et c'est le cas dans presque tous les pays de l'OTAN -- doivent faire face à deux exigences convergentes. D'abord, le niveau général des engagements opérationnels a augmenté au cours des dix dernières années et, ensuite, on en demande plus des militaires hors du cadre strict des opérations. Parmi les indicateurs évidents notons les opérations de secours comme celles menées à la suite d'inondations et lors de la crise du verglas (et l'an 2000, et son bug, s'en viennent), le recyclage fréquent que rendent nécessaires les changements imposés par la révision de la structure des Groupes professionnels militaires (GPM) et les nouveaux cours dits polyvalents (Code de prévention du harcèlement et du racisme (CPHR), déontologie, formation propre aux trois éléments, etc.). Notons également les facteurs de mécontentement relativement à la qualité de la vie (QV) que sont un plus petit budget de déménagement, des possibilités d'avancement réduites, l'incertitude face à d'éventuels exercices de DMPS et de compression des effectifs, la perspective d'une réforme des pensions ainsi que la réalité de plus en plus courante de la réduction continue du nombre de postes non opérationnels, laquelle rend les affectations dans les bases et les QG extrêmement stressantes. Cadence des opérations se rapporte généralement aux activités à l'échelon de l'unité tandis que cadence du personnel se rapporte à l'activité des individus, mais la préoccupation centrale est certes le fait que l'effet cumulatif de ce que l'on pourrait appeler la cadence de la carrière, notamment dans les FC, risque de limiter la capacité de remplir les engagements pris, de faire se multiplier les cas d'épuisement professionnel et de contribuer à faire augmenter le taux des départs imprévus.

Intérêt national : L'intérêt national concerne les questions qui touchent la défense et la conservation de la stabilité sociale, politique et économique du Canada et par conséquent la sécurité de la nation.

Interopérabilité : Possibilité de communication, d'exécution de programmes ou de transfert de données entre unités fonctionnelles différentes.

Interopérabilité du matériel– Nombreux sont ceux qui considèrent, au surplus, qu'elle pourrait largement contribuer au bon déroulement d'interventions multilatérales, étant donné les avantages de l'interopérabilité du matériel de l'OTAN et du caractère commun de ses normes de commandement, de contrôle et de communication.

Kiowa : Petit hélicoptère servant principalement à des missions de reconnaissance sur le champ de bataille. Les FC ne l'utilisent plus.

Levés de fonds marins : L'étape préparatoire de la lutte contre les mines en temps de guerre. On utilise pour cela un sonar à balayage latéral multifaisceau. Le travail consiste à recueillir des données sur le fond marin afin d'obtenir des données préalables sur le relief. Les données recueillies comprennent : des données bathymétriques (topographie sous-marine), la classification des sédiments, la position et l'identification des objets et l'évaluation de l'impact de l'enfouissement de mines. Bien que la mission principale consiste à compiler et à répertorier les images acoustiques le long de routes de navigation prédéterminées, le département des levés de fonds marins travaille également avec d'autres ministères dans le cadre de protocoles d'entente, offrant son aide aux pouvoirs civils.

Littoral : Zones côtières et terrestres susceptibles d'être influencées de la mer. On entend généralement par zone littorale la zone qui couvre 100 km à terre et 200 milles marins (NM) en mer et qui, sur le plan vertical, s'étend de l'espace au sol et au fond de l'océan.

Maintenir en puissance les forces déployées : Satisfaire les besoins des forces menant des opérations loin de leur base d'attache, notamment leur fournir de la nourriture, du logement, des soins médicaux, du carburant, des munitions, des pièces de rechange, des renforts, etc. Bref, tout ce dont la force a besoin pour poursuivre ses opérations.

Marine hauturière et patrouille côtière : La marine hauturière est dotée d'une capacité crédible et équilibrée de projection de puissance (en eau profonde), tandis que la patrouille côtière correspond aux opérations menées près de la côte et en eaux intérieures. La patrouille côtière fait appel à des canonnières et des patrouilleurs.

Menace asymétrique : Une situation où la force ennemie semble démesurément grande ou modeste par rapport à la nôtre. Cette expression est utilisée couramment pour parler de la puissance militaire conventionnelle colossale des États-Unis, comparée à la capacité en apparence modeste et pratiquement invisible de groupes tels qu'Al-Qaida.

Milice : Sous-élément constitutive de la Première réserve.

Mise à niveau des aéronefs : Un vaste programme de modernisation des systèmes de bord ayant pour but de remplacer ceux qui sont désuets ou d'ajouter de nouvelles capacités. La modernisation permet de prolonger la vie ou le temps de service des aéronefs, au lieu de les remplacer.

MODEX : Essais de détection d'objets en mouvement – une expérience réalisée par Recherche et développement pour la défense Canada dans le cadre de laquelle on utilisera des données provenant du satellite RADARSAT 2 pour améliorer la capacité de suivre les objets qui se déplacent sur la Terre.

Refonte à mi-vie : Dans le vocabulaire de la marine, une refonte désigne tous les travaux d'entretien préventif, correctif et particulier qui sont effectués rendu à mi-chemin de la durée de vie utile d'un navire. On profite généralement de cette refonte pour réviser en profondeur la machinerie lourde et remplacer les systèmes électroniques principaux ou secondaires devenus désuets.

Navires d'intérêt : Tout navire naviguant à l'intérieur ou à proximité des eaux territoriales canadiennes et qui, pour toutes sortes de raisons, pourrait présenter de l'intérêt pour le Canada.

Navires de défense côtière : Petits navires de guerre polyvalents ayant pour mission principale de surveiller et de patrouiller la côte. La surveillance côtière comprend les opérations et manoeuvres navales de nature générale, les opérations de recherche et de sauvetage, l'exécution de la loi, la protection des ressources et le contrôle des pêches. Les navires de défense côtière sont très souples. On peut y

monter des groupes d'équipements spécialisés interchangeable pour effectuer des levés de fonds marins, inspecter des objets sous-marins et repérer et neutraliser des mines.

Navire de soutien interarmées : Le navire de soutien interarmées offrira un meilleur appui aux forces maritimes et terrestres lors d'opérations interarmées, nationales et internationales. Il remplace les navires de soutien opérationnel. Ses rôles sont : Soutien en mer aux groupes opérationnels navals – Par soutien en mer, on entend le transfert de liquides et de solides entre des navires en mer. Ce type de soutien en mer comprend aussi l'exploitation d'hélicoptères ainsi qu'une capacité de maintien de seconde ligne de ces hélicoptères, en plus d'installations du groupe médical et dentaire. Transport maritime – Afin de faire face à une gamme de possibilités dans un contexte de sécurité futur incertain, les trois navires de soutien interarmées ensemble pourront transporter 7 500 mètres linéaires de véhicules et de marchandises, ce qui permettra le transport d'un groupement tactique de l'Armée de terre. Cette capacité comprendra aussi une fonction de chargement et de déchargement automatique flexible. Soutien à la mer aux Forces déployées à terre – Cette capacité permettra d'établir en mer un quartier général restreint des forces interarmées en vue du commandement et du contrôle des forces déployées à terre.

Navires de soutien opérationnel : Ces navires ont pour mission de ravitailler les groupes opérationnels en vivres, munitions, carburant, pièces de rechange et autres fournitures. Ils disposent également d'installations médicales et dentaires plus spacieuses que celles des frégates et les destroyers.

NORAD : Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord– Accord bilatéral en matière de défense conclu entre les États-Unis et le Canada pour défendre l'Amérique du Nord de toute menace aérospatiale. L'accord est en vigueur depuis 1958.

NYALA : Le **RG-31 Nyala** est un véhicule universel à l'épreuve des mines pouvant transporter 10 personnes. Sa caisse en acier en forme de V et sa haute suspension sont conçues pour résister à une explosion. Ce véhicule est utilisé par les FC en Afghanistan pour protéger ses occupants des bombes de circonstance.

Op Apollo : La contribution militaire du Canada à la campagne militaire contre le terrorisme, d'octobre 2001 à octobre 2003.

Face aux turbulences

Op Connection : Nouvelle initiative de réforme du recrutement lancée par le chef d'état-major de la défense qui force les chefs d'état-major des armées à réorienter leurs activités de sensibilisation et de recrutement sur l'ensemble des FC.

Opérations facilitées par réseaux (OFR) ou réseautiques : Les OFR augmentent l'efficacité d'une force armée en améliorant la collecte et l'analyse de renseignements ainsi que l'échange d'informations entre les armées de terre, de mer et de l'air. Ainsi, la mise en œuvre des OFR est par conséquent essentielle pour réaliser une reconnaissance commune, un commandement plus rapide, un rythme accéléré des opérations et une meilleure capacité de survie.

Patrouilles conjointes de sûreté maritime : Une nouvelle initiative qui regroupe les ressources de la GRC et de la Garde côtière canadienne (GCC) afin d'accroître les patrouilles maritimes dans les Grands Lacs et la voie maritime du Saint-Laurent. Le rôle de la GRC sur le plan de la sûreté maritime canadienne est d'appliquer les lois relatives aux infractions liées à la sûreté nationale et au crime organisé ainsi que d'autres lois du Parlement portant, entre autres, sur la contrebande, les drogues illicites et l'immigration. La GCC sera responsable de l'acquisition, de l'exploitation et de l'entretien des navires. Les navires seront principalement équipés de membres du personnel de la GRC et de la GCC, mais des agents de police provinciaux et municipaux joueront également des rôles importants à bord des navires.

Personnel et techniciens qualifiés en activité : Membres du personnel qui ont reçu une formation complète et obtenu les qualifications qui s'ensuivent pour s'acquitter des fonctions qui leur sont assignées et qui sont par ailleurs aptes (en bonne forme physique, etc.) à les remplir.

Plan des capacités de défense (PCD) : Un document demandé par le gouvernement et préparé par les Forces canadiennes dans lequel le ministère de la Défense nationale énonce son plan d'investissement au titre des capacités en fonction de la politique et de l'orientation du gouvernement du Canada. On y énonce la façon dont le ministère de la Défense nationale mettra en œuvre les directives du gouvernement du Canada en fonction des ressources fournies par le gouvernement.

Plan stratégique : Plan établi pour la conduite générale de la guerre. Plan à long terme définissant les objectifs fondamentaux d'une organisation ainsi que les moyens de les atteindre.

Plan stratégique d'investissement dans les capacités (PSIC) : Le Plan stratégique d'investissement dans les capacités est le plan à long terme des Forces canadiennes. Dans sa forme finale, le Plan traitera de l'équipement nécessaire pour prévoir et appliquer la puissance militaire, les ressources humaines nécessaires pour faire fonctionner et maintenir l'équipement à pleine capacité et l'infrastructure (biens, travaux et systèmes de soutien) nécessaire pour soutenir le système des capacités de défense dans les garnisons et pendant les opérations, à l'échelle tant nationale qu'internationale. Pour que ce nouveau régime de planification soit complet, il comprendra une coordination plus stratégique des investissements en sciences et technologies et de la planification de l'Élaboration et expérimentation des concepts.

Plan tactique : Plan décrivant les objectifs immédiats et opérationnels d'une organisation avec l'ordre de priorité de leur mise en oeuvre, leurs dates d'exécution, les moyens et les ressources nécessaires pour les atteindre.

Plate-forme : Navire, aéronef ou véhicule à bord duquel est installé un système d'armes.

Polaris : Nom canadien de l'Airbus A-310 qu'utilisent les FC pour le transport des passagers et du fret en vrac. Deux de ces appareils subissent actuellement des modifications qui leur permettront d'agir comme avions-citernes pour assurer le ravitaillement en vol. Cinq avions *Polaris* sont en service dans les FC.

Projection de force : La capacité de projeter l'élément militaire de la puissance nationale du Canada, en réponse aux conditions pour des opérations militaires. Les opérations de projection de force s'étendent de la mobilisation et du déploiement des forces au redéploiement.

Projet spatial conjoint (PSC) : Un projet du ministère de la Défense nationale regroupant différents projets sous une entité unique et qui relèvent d'une équipe de projet. Les projets concernent habituellement la surveillance à partir de l'espace, la surveillance de l'espace, l'appui spatial conjoint des opérations militaires et les renseignements.

RADARSAT : RADARSAT est un satellite perfectionné d'observation de la Terre qui utilise un radar à synthèse d'ouverture pour surveiller les changements

Face aux turbulences

environnementaux. Il a été lancé en 1995 et avait une espérance de vie prévue de cinq ans. Il continue à envoyer de précieuses données aux centres d'opération.

Rangers canadiens : Des réservistes à temps partiel qui garantissent une présence militaire dans les communautés qui vivent dans des régions éloignées et isolées et le long des côtes du Canada. Originellement créés en 1947, les Rangers canadiens sont chargés de protéger la souveraineté du Canada en signalant des activités ou des phénomènes inhabituels, en recueillant, localement, des données d'importance pour les opérations militaires et en effectuant, au besoin, des patrouilles de surveillance ou de protection de la souveraineté.

Rapport d'impact : Rapport écrit présenté au chef d'état major de la défense et au sous-ministre par un gestionnaire de niveau un pour lui faire part des répercussions sur son organisation d'une attribution partielle des fonds demandés pour le prochain exercice budgétaire.

RE (règles d'engagement) : Directives provenant d'une autorité militaire compétente et précisant les circonstances et les limites dans lesquelles les forces pourront entreprendre et/ou poursuivre le combat.

RECCE (Reconnaissance) : Mission entreprise en vue d'obtenir, par observation visuelle ou par d'autres modes de détection, des renseignements bruts sur les activités et les possibilités d'un ennemi actuel ou en puissance, ou d'acquérir des données concernant les caractéristiques météorologiques, hydrographiques ou géographiques d'une zone particulière.

Renseignement humain : 1. Catégorie de renseignement découlant des renseignements bruts recueillis et fournis par une source humaine.
2. Renseignement découlant d'informations recueillies et fournies par une source humaine.

Renseignement d'origine électromagnétique : S'entend par renseignement d'origine électromagnétique (SIGINT) la collecte de renseignements par le biais de l'interception de signaux radioélectriques.

Rotations/ROTO : La fréquence de rotation des unités militaires entre le Canada et les théâtres d'opération outre-mer. ROTO est le diminutif de rotation.

SAR : Abréviation utilisée pour désigner la fonction de Recherche et sauvetage (Search and Rescue).

SAR menée avec des appareils à voilure fixe : Partie de la mission de recherche et de sauvetage (SAR) accomplie au moyen d'avions conventionnels au lieu d'hélicoptères. On utilise généralement les appareils à voilure fixe aux étapes initiales des recherches en vue de retrouver un navire ou un aéronef en détresse, et on a recours ensuite aux hélicoptères pour effectuer le sauvetage. Les deux types d'appareils sont en mesure de remplir, jusqu'à un certain point, les fonctions incombant à l'autre.

SCEM (Sous-chef d'état-major de la défense) : Relevant du chef d'état-major de la défense, le SCEM planifie, dirige et appuie les opérations du MDN et des Forces canadiennes (emploi de la force à l'échelle nationale et internationale). Le Groupe du SCEMD a pour mission d'exceller dans l'exercice des opérations de contingence par l'entremise de la planification, la génération, l'amélioration et le développement des forces interarmées.

Sea King : Hélicoptère de patrouille maritime et de guerre anti-sous-marine de taille moyenne. Cet aéronef mène ses opérations à partir de bases terrestres et aussi de navires canadiens en mer. En service depuis les années 1960, il est prévu que le *Sea King* sera remplacé. Il en reste encore 29 en service dans les FC.

SITREP : Compte rendu de situation = Définition - Rapport donnant la situation dans la zone d'une unité ou d'une formation donnée.

Sonar à balayage latéral : Un type de sonar utilisé pour obtenir une image de grands secteurs du fond marin. On s'en sert à diverses fins, notamment pour créer des cartes nautiques, déceler et identifier des objets sous-marins et connaître la morphologie bathymétrique. La sonde émet un grand faisceau d'impulsions vers le bas, sur un plan perpendiculaire à la course du bateau. Elle peut être remorquée par un navire ou un sous-marin, ou être montée sur la coque d'un bateau.

Sous-marin : Type de submersible automoteur qui, utilisé comme navire de combat, navire auxiliaire ou navire de recherche et de développement, garde une capacité de combat. Le Canada possède quatre sous-marins de la classe Victoria qui offrent à la Marine de formidables capacités défensives et offensives, en plus d'une précieuse plate-forme d'entraînement à la lutte anti-sous-marine. Ces sous-marins sont extrêmement silencieux et discrets, et bien adaptés aux rôles de

Face aux turbulences

défense navale qui leur sont confiés, dont le soutien aux autres ministères fédéraux dans les domaines des pêches, de l'immigration, de l'application de la loi et de la protection de l'environnement.

Sous-marins de la classe Victoria : Les sous-marins de la classe Victoria sont des bâtiments modernes, à propulsion conventionnelle, dotés de caractéristiques hydrodynamiques et de systèmes de génie maritime beaucoup plus évolués. Leur habitabilité et leur autonomie sont également meilleures. Les submersibles sont capables de « respirer » (grâce à un tube d'arrivée d'air extensible) alors qu'ils se trouvent en immersion périscopique et peuvent demeurer profondément immergés pendant de longues périodes à basse vitesse. La profondeur de travail des sous-marins est de 200 mètres. Les coques sont couvertes de 22 000 tuiles de caoutchouc anéchoïdes spécialement fabriquées pour absorber les émissions sonores et rendre les sous-marins difficiles à détecter. Ils sont conçus pour fonctionner sept ans entre chaque révision. Ils comportent une chambre de décompression pouvant recevoir cinq plongeurs.

Stabilisation : L'atteinte de l'équilibre.

T-33 : Un chasseur des années 1950 utilisé jusqu'à tout dernièrement par la Force aérienne dans le cadre de missions d'appui au combat (instruction, remorquage de cibles de tir au canon, etc.). Cet appareil n'est plus en service.

Technologie de l'information : Les domaines scientifiques, technologiques et techniques ainsi que les techniques de gestion servant à la manipulation, à la communication et au traitement de l'information, leurs applications, le matériel et les logiciels connexes, et leur interaction.

Tracker : Plus petit bimoteur de patrouille maritime utilisé anciennement pour effectuer des patrouilles des pêches et d'autres patrouilles maritimes littorales. Cet appareil n'est plus en service dans les FC.

Transport aérien stratégique : Le type de transport aérien auquel on a recours pour déplacer de grandes quantités de matériel (et de personnel) sur de longues distances, normalement à partir de la base d'attache jusqu'à un lieu de rassemblement dans le théâtre d'opérations. Il s'agit normalement de gros aéronefs parcourant une longue distance sans avoir besoin d'être ravitaillés.

Transport aérien tactique : Le type de transport aérien auquel on a recours pour transporter du personnel et du matériel sur de plus courtes distances dans un théâtre

d'opérations. Il s'agit généralement d'aéronefs plus petits, un peu plus faciles à manoeuvrer, capables de se défendre dans une certaine mesure en cas d'attaque.

Trinité/Athena : TRINITÉ et ATHENA sont des organismes au sein des Forces maritimes de l'Atlantique et des Forces maritimes du Pacifique respectivement. Parmi leurs responsabilités, elles administrent les Centres des opérations maritimes auxquels se joignent des représentants de six autres services gouvernementaux (Transports Canada, la GRC, l'Agence des services frontaliers du Canada, le ministère des Pêches et des Océans et la Garde côtière du Canada) pour former les nouveaux Centres des opérations de sécurité maritime. Ceux-ci s'emploieront à mettre en commun les données de chaque service participant pour avoir une meilleure idée de la situation maritime générale.

V Corps : La formation d'armée des USA qui était en Irak en 2003.

Vague de proue : La vague qui se forme à la proue d'un navire quand il fend l'eau. La taille de la vague est fonction de la vitesse du navire, de l'agitation de l'océan et de la forme de la proue. Un navire ayant un fort tirant d'eau et une proue arrondie produira une forte vague, tandis que les navires qui planent pratiquement à la surface de l'eau ou qui sont pourvus d'une proue à bulbe produiront une vague moins forte. Dans le contexte du présent rapport, cette expression désigne les coûts importants qui s'accumulent avec le temps à force de reporter continuellement la maintenance de l'infrastructure.

Véhicules aériens sans pilote : Les véhicules aériens sans pilotes (UAV), parfois appelés « véhicules aériens non habités » sont des aéronefs téléguidés ou autoguidés pouvant transporter des caméras, des capteurs, de l'équipement de communication ou d'autres charges utiles. Ils sont utilisés dans le cadre de missions de reconnaissance, de surveillance et de collecte de renseignements, y compris les missions de combat.

Yakovlev-42 : Avion de ligne russe de l'ère soviétique ressemblant à un Boeing 727.

ANNEXE XIII

Ont discuté avec le Comité

Abbas, M Leo
Maire
Ville de Happy Valley, Goose Bay
3 février 2005

Adams, Mr. John
Commissaire
Garde côtière canadienne
5 mai 2003

Addy, Major-général (retraité), Clive
Ex-président national
Fédération des instituts militaires et interarmées du
Canada
15 octobre 2001 / 27 juin 2005

Alexander, Dr Jane
Directrice adjointe, U.S. Defence Advanced Research Projects
Agency (DARPA)
4 février 2002

Allard, L'honorable, Wayne
Membre supérieur (républicain - Virginie), Comité du
Sénat sur les services armés (États-Unis)
5 février 2002

Amos, Adjudant-chef, Bruce
423e Escadron d'hélicoptères maritimes
12e Escadre Shearwater
22-24 janvier 2002

Andrash, Sergent, P. (Duke)
Division des opérations, Équipe du secteur riverain, Police de
Vancouver
18-22 novembre 2001

Atkins, Surintendant principal Ian
Agent de la police criminelle, Division H
Gendarmerie royale du Canada
22-24 jan. 2002 / 22-23 sept. 2003

Audcent, M. Mark
Légiste et conseiller parlementaire
Sénat du Canada
2 décembre 2002

Adams, Surintendant Bill
Direction des services fédéraux
GRC
9 juin 2003

Adams, Caporal Terrance
Services techniques de la Base des Forces de Borden, BFC
Borden
25-27 juin 2002

Alarie, Caporal-chef Bernadette
École du Service dentaire des Forces canadiennes, BFC
Borden
25-27 juin 2002

Allan, Major Murray
Commandant adjoint
Royal Regina Rifles
27 janvier 2003

Allen, M., Jon
Directeur général, Direction générale de l'Amérique du Nord
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
28 janvier 2002, 17 mars 2003

Anderson, Colonel N.J.
Défense nationale
2 mai 2005

Arcand, Adjudant-chef Gilles
5^e Régiment du génie
BFC Valcartier
24 septembre 2003

Atkinson, Mme Joan
Sous-ministre adjointe, Développement des politiques et
programmes
Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration
28 janvier 2002

Avis, Capitaine de frégate Peter
Directeur, Politique, opérations et état de préparation maritimes
Ministère de la défense nationale
7 avril 2003

Face aux turbulences

Axworthy, Dr. Thomas
Président, Centre for Study of Democracy
Université Queen's
29 septembre 2003

Baird, Caporal-chef Keith
Escadron Bravo
BFC Kingston
7-9 mai 2002

Baker, Philip
Directeur général, Direction de l'Afghanistan, l'Inde, Népal, Sri Lanka
Agence canadienne de développement internationale
29 mai 2006

Balnis, M. Richard
Attaché de recherche principal, Syndicat canadien de la fonction publique « SCFP »
18 novembre 2002

Barbagallo, Lieutenant Jason
The Black Watch
5-6 novembre 2001

Barrett, Major, Roger R.
Officier opérationnel, 2 RCR
BFC Gagetown
22-24 janvier 2002

Bartley, M., Alan
Directeur général, Opérations, Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile
Défense nationale
19 juillet 2001

Bastien, Major-général, Richard
Commandant adjoint du Commandement aérien, chef d'état-major adjoint de la Force aérienne, Défense nationale
3 décembre 2001

Baum, Major Nigel
J4
BFC Kingston
7-9 mai 2002

Beare, Brigadier-général Stuart A.
Commandant, Secteur de l'Ouest de la Force terrestre
Défense nationale
Le 7 mars 2005

Badger, Capitaine Chris J.
Vice-président responsable des opérations
Administration portuaire de Vancouver
18-22 novembre 2001

Baker, M. Mike
Vice-président, Gestion générale, Administration canadienne de la sûreté du transport aérien
25 novembre- 2002

Baker, Lieutenant-colonel Roy
Officier logistique et génie de l'escadre
BFC Trenton
25-27 juin 2002

Baltabaev, député, M. Tashpolot
République de Kyrgyz
12 mai 2003

Bariteau, Lieutenant-colonel François
Commandant, Recrutement Forces canadienne, École de leadership et recrues, Défense nationale
1 juin 2005

Barrette, M. Jean
Directeur Opérations de sécurité, Groupe de la sécurité et sûreté, Transports Canada
27 novembre 2002, 2 décembre 2002

Basrur, Dr Sheela,
Médecin hygiéniste
Ville de Toronto
30 octobre 2003

Bastien, Commandant, Yves
Officier d'administration (formation)
Forces maritimes de l'Atlantique
22-24 janvier 2002

Bax, Mme Janet
Directeur général, Programmes, Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile
20 octobre 2003

Beattie, Capitaine Davie
Adjudant, Centre de parachutisme du Canada, BFC Trenton
25-27 juin 2002

Beattie, Lieutenant-colonel Mark
Officier supérieur d'état-major, Groupe de l'instruction de soutien des Forces canadiennes, BFC Borden
25-27 juin 2002

Beers, Caporal-chef Robert
École du génie électrique et mécanique des Forces canadiennes, BFC Borden
25-27 juin 2002

Begley, Inspecteur J.J. (Jim)
Police fédérale
Gendarmerie royale du Canada
18-22 novembre 2001

Bell, Lieutenant-commander John
Commandant, NCSM Queen
Défense nationale
9 mars 2005

Belzile, Lieutenant-général (retraité) Charles
Président,
Conférence des associations de la défense
15 octobre 2001

Bernier, Adjudant Michel
5^e Peloton de police militaire
BFC Valcartier
24 septembre 2003

Berthiaume, Lieutenant-colonel Phillip (Res)
Essex and Kent Scottish Regiment
1 décembre 2004

Bildfell, M. Brian
Directeur, Services d'ambulance
27 février 2003

Bishop, Jr., L'honorable, Sanford D.
(démocrate - Géorgie)
Comité spécial de la Chambre sur le renseignement
(États-Unis)
5 février 2002

Beazley, M. Frank
Chef de police
Municipalité régionale de Halifax
23 septembre 2003

Bégin, M. Robert
Directeur régional, Bureau régional du Québec, Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile
27 octobre 2003

Belcourt, Adjudant-chef Mario
12^e Régiment blindé du Canada
5^e Groupe-brigade mécanisé du Canada
BFC Valcartier
24 septembre 2003

Bell, M. Peter
Analyste du renseignement,
Organized Crime Agency of British Columbia
18-22 novembre 2001

Bercuson, Dr. David J.
Directeur, Centre for Military and Strategic Studies
University of Calgary
19 avril 2004 / 8 mars 2005

Berry, Major David
Commandant, Centre de parachutisme du Canada, BFC Trenton
25-27 juin 2002

Berthiaume, M. Tim
Chef adjoint du Service des incendies
Ville de Windsor
10 février 2003

Bilodeau, M. Ronald
Secrétaire associé du Cabinet, sous-ministre auprès du vice-premier ministre et coordonnateur de la sécurité et du renseignement
Bureau du conseil privé
24 février 2003

Bissonnette, capitaine J.R.A. Commandant, 5^e Peloton de police militaire, BFC Valcartier
24 septembre 2003

Face aux turbulences

Black, M. Bob
Directeur, Bureau des préparatifs d'urgence Ville d'Edmonton
28 janvier 2003

Blackmore, M. David
Directeur des Immeubles et des biens, gestionnaire du
Centre des opérations d'urgence, Ville de Saint-John's
31 mars 2003

Blair, Adjudant maître Gérald
L'École de l'électronique et des communications des Forces
canadiennes
BFC Kingston
7-9 mai 2002

Blanchette, Lieutenant-colonel Michael
Commandant, Centre de parachutisme du Canada, BFC
Trenton
25-27 juin 2002

Blight, Caporal-chef
8^e Escadron de maintenance (Air)
BFC Trenton
25-27 juin 2002

Bloodworth, Mme Margaret
Sous-ministre, Ministère de la Sécurité publique et de
la Protection civile du Canada
15 février 2005

Bolton, Lieutenant colonel Bruce D.
Commandant
Black Watch
5-6 novembre 2001

Bonnell, M. R.J. (Ray)
Surintendant, officier responsable, Sous-direction des
services de protection, GRC
2 décembre 2002

Bouchard, Major-général J.J.C.
Commandant, 1^{ère} Division aérienne canadienne,
Défense nationale
10 mars 2005

Boulden, Dr. Jane
Présidente de recherche canadienne en relations
internationales et études de sécurité, Collège militaire
royale du Canada
29 novembre 2004

Black, Lieutenant colonel, Dean C.
Commandant, 403^e Escadron
BFC Gagetown
22-24 janvier 2002

Blair, Colonel Alan
Commandant, 12^e escadre
Défense nationale
5 mai 2005

Blanchard, Caporal-chef Piette
École du Service dentaire des Forces canadiennes, BFC
Borden
25-27 juin 2002

Bland, M., Douglas
Président, Programme de gestion de la défense, École
des études politiques, Université Queen
29 octobre 2001 / 27 mai 2002 / 27 juin 2005

Blondin, Colonel Yvan
Commandant, 3^e escadre Bagotville
Défense nationale
1 juin 2005

Boisjoli, Lieutenant-commandant, André
Commandant, NCSM Glace Bay
Forces maritimes de l'Atlantique
22-24 janvier 2002

Bon, M. Daniel
Directeur général, Planification des politiques, sous-ministre
adjoint, Politiques
Ministère de la Défense nationale
18 juillet 2001

Boswell, Lieutenant-colonel Brad
Directeur intérimaire de la doctrine de l'Armée, BFC
Kingston
7-9 mai 2002

Boucher, M. Mark
Secrétaire-trésorier national
Guilde de la marine marchande du Canada
2 février 2005

Bourgeois, M. Terry
Chef, District rural n°3
Communications, Service d'incendie et d'urgence,
Municipalité régionale de Halifax
23 septembre 2003

Bowes, Lieutenant-colonel Steve
École de l'Arme Blindée
BFC Gagetown, Défense nationale
31 janvier 2005

Bramah, M. Brian
Directeur régional
Transports Canada
18-22 novembre 2001

Bradley, John
Technicien à l'imagerie, 17e Escadre, Historien associé
des forces aériennes
18-22 novembre 2001

Brodeur, Vice-amiral (à la retraite) Nigel
A titre individuel
1 mars 2005

Brown, Major Chris
424e Escadron
BFC Trenton
25-27 juin 2002

Buck, Vice-amiral, Ron
Chef d'état-major de la Force maritime,
Défense nationale
3 décembre 2001 / 14 août 2002 /
7 avril 2003 / 6 décembre 2004

Bugslag, M. Bob
Directeur général, Programme d'urgence provincial,
Gouvernement du Colombie Britannique
1 mars 2005

Bullock, Mme, Margaret
Directrice, Sensibilisation à la sécurité, Politiques et
Règlements, Sécurité organisationnelle, Air Canada
18-22 novembre 2001

Burke, M., Sean
Adjoint de recherche,
National Security Studies
Council on Foreign Relations
4 février 2002

Boutilier, Dr. James A.
Conseiller spécial (Politique), Forces maritimes,
Quartier général du Pacifique, Ministre de la défense
nationale
9 juin 2003

Boyer, Colonel Alain
Commandant, 15e escadre Moose Jaw
Défense nationale
9 mars 2005

Brandt, Mr. Brion
Directeur, Politique de la sûreté
Ministère des transports Canada
5 mai 2003

Brochet, M. Pierre
Inspecteur, chef de la Section de la planification
opérationnelle,
Ville de Montréal
26 septembre 2003

Brooks, Capitaine Melissa
BFC Petawawa
25-27 juin 2002

Bryan, M. Robert
Coordonnateur des plans d'urgence (planification),
Ville de Vancouver
30 janvier 2003

Buenacruz, Caporal
Opérations de l'Escadre
BFC Trenton
25-27 juin 2002

Bujold, M. Guy
Sous-ministre adjoint
Infrastructures Canada
7 février 2005

Burke, Capitaine (M), Greg
Commandant par intérim
Forces maritimes de l'Atlantique
Défense nationale
22-24 janvier 2002

Burrell, M. Bruce
Sous-chef, Service régional des incendies de Halifax
Municipalité régionale de Halifax
23 septembre 2003

Face aux turbulences

Burr, Ms Kristine

Sous-ministre adjointe, Politique
Transport Canada
7 février 2005

Calder, M., Kenneth

Sous-ministre adjoint, Politiques
Ministère de la Défense nationale
26 novembre 2001 / 14 août 2002 /
26 avril 2004 / 25 octobre 2004

Cameron, Colonel, Scott

Directeur de la Politique de santé auprès de l'État-major du
directeur général - Service de santé (DGSS), Défense nationale
10 décembre 2001

Campbell, Lieutenant-général, Lloyd

Commandant du Commandement, aérien et chef d'état-
major de la Force aérienne, Défense nationale
3 décembre 2001

Camsell, Lieutenant colonel J.F.

36e Bataillon des services
2 février 2005

Capstick, Colonel Mike

Directeur, Stratégie personnel de terre
Défense nationale
10 mars 2005

Caron, Lieutenant-général Marc

Chef d'état-major de l'Armée de terre
Défense nationale
7 février 2005

Castillo, Caporal Marvin

BFC Kingston
7-9 mai 2002

Cellucci, Son excellence Paul

Ambassadeur, Ambassade des Etats-Unis d'Amérique au
Canada
15 août 2002

Chapin, M. Paul

Directeur général, Direction générale de la sécurité
internationale, ministère des Affaires étrangères et du
Commerce international
23 février 2004

Butler, Mr. John

Directeur régional, Terre-Neuve et Labrador, Garde côtière
canadienne
2 février 2005

Cameron, Capitaine Keith

BFC Petawawa
25-27 juin 2002

Campbell, Anthony

Vice-président, Canadian Association for Security and
Intelligence Studies
3 juin 2002

Campbell, Caporal Steve

426e Escadron d'entraînement
BFC Trenton
25-27 juin 2002

Caouette, M. Denis

Sergent, Section de la planification opérationnelle
Section, Service de Police de Montréal, Ville de
Montréal 26 septembre 2003

Caron, Caporal Denis

Coordinateur du Programme national de surveillance
côtière et du Programme national de surveillance des
aéroports, Sous direction du crime organisé, GRC
7 avril 2003

Carroll, Lieutenant-commander Derek

NCSM Tecumseh
Défense nationale
8 mars 2005

Castonguay, Sergent d'état-major, Charles

Commandant d'unité
Gendarmerie royale du Canada
5-6 novembre 2001

Cessford, Lieutenant-colonel Michael

Commandant intérimaire, Groupe des opérations interarmées
des Forces canadiennes, BFC Kingston
7-9 mai 2002

Charette, M., Serge

Président national, Customs Excise Union Douanes
Accise (CEUDA)
22-24 janvier 2002

ANNEXE XX

Ont discuté avec le Comité

Chartier, Lieutenant-colonel honoraire Victor G., OMM, CD.
The Black Watch
5-6 novembre 2001

Chow, Lieutenant Commander Robert
Commanding Officer, HMCS *Unicorn* (Saskatoon)
January 27, 2003

Cirincione, M., Joseph
Directeur principal, Projet de non-prolifération
The Carnegie Foundation
5 février 2002

Clark, Capitaine Robert
Corps de cadets n° 2497, Bibliothécaire en chef, Bibliothèque de droit
Université McGill
5-6 novembre 2001

Clarke, M. Shawn
Directeur régional intérimaire, Île-du-Prince-Édouard, Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile
27 octobre 2003

Cohen, M. Andrew
Professeur adjoint
School of Journalism and Communications
Université Carleton
21 mars 2005

Connolly, Mr. Mark
Head, Customs Contraband, Intelligence and Investigations
Canada Border Services Agency
February 23, 2004

Conyers, Jr., L'honorable, John
Membre supérieur (démocrate - Michigan)
Comité judiciaire de la Chambre (États-Unis)
7 février 2002

Corcoran, M., James
Ancien directeur adjoint, Opérations
Service canadien du renseignement de sécurité
1 octobre 2001

Cormier, Capitaine Michael P.
Maître de port adjoint
Administration portuaire de Vancouver
18-22 novembre 2001

Chartrand, Lieutenant-commandant, Yves
Commandant intérimaire, NCSM Huron
Forces maritimes du Pacifique
18-22 novembre 2001

Christie, M. Ryerson
Chercheur, Centre for International and Security Studies
21 mars 2005

Clapham, Surintendant, Ward D.
Gendarmerie royale du Canada
18-22 novembre 2001

Clarke, Caporal-chef James
Escadron Gulf
BFC Kingston
7-9 mai 2002

Coble, L'honorable, Howard
Membre supérieur (républicain -- Caroline du Nord), Comité judiciaire de la Chambre (États-Unis)
7 février 2002

Collenette, C.P., député, L'honorable David,
Ministre des Transports
2 décembre 2002

Connolly, M. Mark
Directeur général, Direction des douanes, Agence des douanes et du revenu du Canada
10 février 2003, 22 septembre 2003

Cooper, Premier officier Russ Intervenant de Toronto,
Comité de la sécurité, Association des pilotes d'Air Canada
4 novembre 2002

Cormier, Matelot-chef Michel
École de la Police militaire des Forces armées, BFC Borden
25-27 juin 2002

Côté, M., Bertin
Chef de mission adjoint
Ambassade du Canada (Washington)
4-7 février 2002

Face aux turbulences

Côté, Caporal-chef Claude
Escadron Bravo
BFC Kingston
7-9 mai 2002

Côté, M., Yvan
Enquêteur, Unité mixte des enquêtes sur le crime organisé,
Service de police de la Communauté urbaine de Montréal
5-6 novembre 2001

Couture, Lieutenant-général, Christian
Sous-ministre adjoint (Ressources humaines -
militaires)
Défense nationale
10 décembre 2001

Creamer, M., Dennis
Vice-président, Finances et Administration
Administration portuaire de Halifax
22-24 janvier 2002

Crosbie, M. William
Directeur général
Direction de la Sécurité internationale
Affaires étrangères Canada
11 avril 2005

Croxall, Caporal Kevin
Services administratifs de la Base des Forces de Borden,
BFC Borden
25-27 juin 2002

D'Avignon, M. Michel
Directeur général, Sécurité nationale, Secteur de la
police et de la sécurité
Ministère du Solliciteur général
19 juillet 2001

Daigle, Major général Pierre
Conseiller principal en matière de défense du territoire
national auprès du chef d'état-major de la Défense
17 mars 2003, 23 février 2004

Daniels, Soldat Jason
BFC Kingston
7-9 mai 2002

Davies, Mme Krysta M.
Spécialiste en analyse du renseignement
KPMG Investigation and Security Inc.
1 octobre 2001

Côté, Brigadier général Gaston
Commandant, Force terrestre du secteur du Québec, Défense
nationale
1 juin 2005

Coulter, M. Keith
Chef, Centre de la sécurité des télécommunications
24 février 2003

Crabbe, Lieutenant-général (à la retraite) Ray
Royal Military Institute of Manitoba (RMIM)
10 mars 2005

Crober, M. Paul
Directeur régional pour C.-B. et Yukon, Secteur de la gestion
des urgences et de la sécurité nationale, Ministère de la
Sécurité publique et de la Protection civile du Canada
1 mars 2005

Crouch, Dr. Jack Dyer
Secrétaire-adjoint de la Défense, Politique en matière
de sécurité internationale, Bureau du Secrétaire de la
défense (Etats-Unis)
6 février 2002

Cushman, Dr Robert
Médecin chef
Ville d'Ottawa
3 février 2003

D'Cunha, Dr Colin
Commissaire à la santé publique Médecin hygiéniste en
chef, ministère de la Santé et Soins de longue durée de
l'Ontario
30 octobre 2003

Dallaire, Gabriel
Escadron Gulf
BFC Kingston
7-9 mai 2002

Davidson, Contre-amiral Glenn V.
Commandant, Forces maritimes de l'Atlantique
Ministère de la défense nationale
22 septembre 2003

Davis, Colonel Christopher J.R.
Commandant, Quartier général du centre d'instruction au
combat
Défense nationale
31 janvier 2005

ANNEXE XX
Ont discuté avec le Comité

Dawe, M. Dick
Directeur, Programmes de soutien du personnel
Forces maritimes du Pacifique
18-22 novembre 2001

DeCuir, Brigadier général Mike
Commandant régional adjoint
Région canadienne du NORAD
18-22 novembre 2001

Deering, M. Richard
Chef de police
Royal Newfoundland Constabulary
3 février 2005

Dempster, Major-général Doug
Directeur général, Planification stratégique
Défense nationale
11 avril 2005

Deschamps, Colonel André
Directeur, Opération continentale, Défense nationale
6 mai 2002

Devlin, M. W.A. (Bill)
Directeur, Développement de l'aéroport en tant que plaque
tournante, Aéroport international de Vancouver, Air Canada
18-22 November 2001

Dewar, Capitaine (M) (retraité) John
Membre, Affaires maritimes, Ligue navale du Canada
12 mai 2003, 2 juin 2003

Dickenson, M. Lawrence T.
Secrétaire adjoint du Cabinet, Sécurité et
renseignement
Bureau du Conseil privé
29 octobre 2001 / 24 février 2003

Dion, Caporal Yves
École des pompiers des Forces canadiennes
BFC Borden
25-27 2002

Doge, Mme Trish
Directrice de la Gestion des risques et des urgences,
Ville de Vancouver
30 janvier 2003

DeCastro, Second Lieutenant. Rod
The Black Watch
November 5-6, 2002

Deemert, M. Rob
Sécurité de la cabine, Association internationale des machinistes
et des travailleurs et travailleuses de l'aérospatial
15 août 2002

Dempsey, Lawrence
Secrétaire-trésorier national
Guilde de la marine marchande du Canada
2 février 2005

De Riggi, M. Angelo
Agent de renseignements
Unité mixte des enquêtes sur le crime organisé, Gendarmerie
royale du Canada
5-6 novembre 2001

Desrosiers, Adjudant-chef Christian
5^e Régiment d'artillerie légère du Canada
24 septembre 2003

deVries, Adjudant-chef (Adjuc) Nicolas (à la retraite)
Bandes militaires
31 janvier 2005

Dewitt, Dr. David
Directeur, Centre des études internationales et de
sécurité
Université York
2 décembre 2004

Dietrich, Adjudant-chef Dan
Adjudant-chef
1^{ère} Division aérienne du Canada
18-22 novembre 2001

Ditchfield, M. Peter
Sous-chef, Organized Crime Agency of British
Columbia
18-22 novembre 2001

Douglas, Lieutenant-colonel Brian
École D'Artillerie
B.F.C. Gagetown, Défense nationale
31 janvier 2005

Face aux turbulences

Dowler, Premier maître 1ère classe, George
Forces maritimes de l'Atlantique
22-24 janvier 2002

Doyle, Lieutenant-colonel Bert
Commandant, 402e escadron
17e escadre, Winnipeg
18-22 novembre 2001

Duchesneau, M. Jacques
Président et premier dirigeant, Administration
canadienne de la sûreté du transport aérien
25 novembre 2002

Dufresne, Caporal
Unité du service postal des Forces canadiennes, BFC Trenton
25-27 juin 2002

Dumais, Lieutenant général Marc J.
Sous-chef d'état-major de la Défense
Défense nationale
6 juin 2005

Dunn, Major-général, Michael
Directeur adjoint, Plans et politique stratégique
Le Pentagone, (États-Unis)
6 février 2002

Earnshaw, Commandant Paul F.
Centre conjoint d'information et de surveillance
océanique Trinity
ministère de la Défense nationale
22 septembre 2003

Elcock, M. Ward
Directeur
Service canadien du renseignement de sécurité
14 août 2002, 17 février 2003

Ellis, Capitaine Cameron
BFC Petawawa
25-27 juin 2002

Ellis, Mme Karen
Sous-ministre adjointe (Infrastructure et environnement)
Défense nationale
6 juin 2005

Downton, Caporal-chef Doug
426e Escadre d'entraînement
BFC Trenton
25-27 juin 2002

Droz, M. Pierre
Surintendant adjoint, Police criminelle
Gendarmerie royale du Canada
5-6 novembre 2001

Dufour, Major Rénald
Commandant, 58th Air Defence Battery
BFC Valcartier
24 septembre 2003

Duguay, M. Yves
Directeur principal, Gestion des risques - sécurité
organisationnelle
Air Canada
18-22 November 2001

Duncan, M. Mark
Vice-président, Opérations Administration canadienne de la
sûreté du transport aérien
25 novembre 2002

Durocher, Capitaine Pascal
Commandant adjoint
2e Escadron, BFC Kingston
7-9 mai 2002

Edmonds, Capitaine (N) David
Chef d'état-major, Personnel et formation
Ministère de la Défense nationale
25 septembre 2003

Elliott, M. William
Sous-ministre adjoint, Groupe de la sécurité et sûreté,
Transports Canada
27 novembre 2002, 2 décembre, 2002, 5 mai 2003

Ellis, Colonel Jim
2e commandant, Opération Peregrine
Défense nationale
1 mars 2005

Enger, Inspecteur T.G. (Tonia)
Division des opérations
Gendarmerie royale du Canada
18-22 novembre 2001

ANNEXE XX
Ont discuté avec le Comité

Erkebaev, député, L'honorable Abdygany
Président de l'Assemblée législative
République de Kirgiz
12 mai 2003

Evraire, Lieutenant-général (retraité) Richard J.
Conférence des associations de la défense
19 avril 2004

Fagan, M. Wayne
Union canadienne des employés des transports (UCET)
2 février 2005

Falkenrath, M. Richard
Directeur principal
Sécurité nationale (États-Unis)
7 février 2002

Farmer, M. Rick
Gestion, Est de l'Ontario
Citoyenneté et immigration Canada
7-9 mai 2002

Ferguson, M. Brian
Sous-ministre adjoint, Services aux anciens
combattants
Anciens combattants Canada
22-24 janvier 2002

Fernie, M. Iain, directeur général, Opérations de
sécurité, Air Canada
24 juin 2002

Fields, M. Dave
Chef du Service des incendies
Ville de Windsor
27 février 2003

Fisher, Capitaine Kent
J8
BFC Kingston
7-9 mai 2002

Evans, Mme Daniela
Chef, Opérations maritimes
Agence des douanes et du revenu du Canada
18-22 novembre 2001

Fadden, M. Richard
Sous-greffier, conseiller juridique et coordonnateur,
Sécurité et renseignement
Bureau du Conseil privé
29 janvier 2002

Falconer, Capitaine Vic
Coordonnateur de l'éducation sur la drogue, Services
de santé -- Formation (Pacifique)
Forces maritimes du Pacifique
18-22 novembre 2001

Fantino, M. Julian
Chef du Service de la police de Toronto
6 mai 2002

Farr, M. Bruce
Chef et directeur général, Services médicaux d'urgence
de Toronto
Ville de Toronto
30 octobre 2003

Fergusson, M. James
Centre pour des études de la défense et de la sécurité,
Département des études politiques
Université de Manitoba
10 mars 2005

Ferris, M. John
Faculté des Sciences sociales, Programme des relations
internationales
Université de Calgary
8 mars 2005

Fisher, OC, 2^e peloton, Greg
The Black Watch
5-6 novembre 2001

Fonberg, M. Robert
Sous-secrétaire du cabinet, Opérations
Bureau du Conseil privé
17 mars 2003

Face aux turbulences

Fox, James

Sous-ministre adjoint intérimaire, Relations bilatérales
Affaires étrangères Canada
8 mai 2006

Flagel, M. Brian

Directeur, Services frontaliers des douanes, Agence des
douanes et du revenu du Canada
18-22 novembre 2001

Flynn, Commandant Steven

Garde côtière américaine et attaché supérieur de
recherche, Études sur la sécurité nationale, Council on
Foreign Relations
4 février 2002

Forcier, Contre-amiral J.Y.

Commandant, MARPAC
Défense nationale
28 février 2005

Forgie, M. John

Superviseur de l'exécution de la loi, Vancouver
Citoyenneté et Immigration Canada
18-22 novembre 2001

Foster, Lieutenant-colonel Rob

Commandant intérimaire, 8e Escadron de Maintenance (Air),
BFC Trenton
25-27 juin 2002

Francis, Adjudant Charles

Escadron Bravo
BFC Kingston
7-9 mai 2002

Frappier, Lieutenant-colonel Jean

Commandant, 12th Canadian Armoured Regiment,
BFC Valcartier
24 septembre 2003

Fraser, Mme Sheila

Vérificatrice générale du Canada
10 décembre 2001 / 6 décembre 2004

Frerichs, Soldat Travis

BFC Kingston
7-9 mai 2002

Flack, M. Graham

Directeur d'opérations, Groupe de travail sur les
frontières
Bureau du Conseil privé
17 mars 2003, 23 février 2004

Fleshman, M. Larry

Directeur général, Service à la clientèle (aéroport
Pearson), Air Canada
24 juin 2002

Forcier, Vice-amiral J.C.J.Y. Forcier

Commandant, Commandement Canada
Défense nationale
8 mai 2006

Forcier, Commodore Jean-Yves

Chef d'état-major J3, sous-chef d'état-major de la
Défense
Ministère de la Défense nationale
18 juillet 2001

Fortin, Lieutenant-colonel Mario

Commandant intérimaire
426e Escadron, BFC Trenton
25-27 juin 2002

Fox, Mr. John

Représentant régional, Nouvelle Écosse
Union of Canadian Transportation Employees
22 septembre 2003, 2 février 2005

Frappier, M. Gerry

Directeur général, Sûreté et préparatifs d'urgence,
président du Groupe de travail interministériel sur la
sécurité maritime, ministère des Transports
7 avril 2003, 2 juin 2003

Fraser, Contre-amiral, Jamie D.

Commandant
Forces maritimes du Pacifique
18-22 novembre 2001

Frederick, Caporal

8e Escadron de maintenance (Air)
BFC Trenton
25-27 juin 2002

Fries, M. Rudy

Coordonnateur de la gestion des mesures d'urgence,
Communauté de London-Middlesex, Ville de London
31 mars 2003

ANNEXE XX

Ont discuté avec le Comité

Froeschner, Major Chris
Commandant intérimaire
429e Escadron, BFC Trenton
25-27 juin 2002

Gagné, Major M.K.
2nd Battalion Princess
Défense nationale
10 mars 2005

Gagnon, M. Jean-Guy
Directeur adjoint, Direction des enquêtes, Service de
police de Montréal
26 septembre 2003

Garnett, le vice-amiral (retraité) Gary Vice-président
national pour les affaires maritimes, Ligue navale du
Canada
12 mai 2003

Gauthier, Caporal
2e Escadron des mouvements aériens
BFC Trenton
25-27 juin 2002

Gauthier, Major-général Michael J.C.M.
MSC, CD, J2/Directeur général du renseignement
Défense nationale
13 décembre 2004

Gauvin, Commodore, Jacques J.
Chef d'état-major adjoint par intérim de la Force
maritime
Défense nationale
3 décembre 2001

Gibbons, L'honorable Jim
Membre (républicain - Nevada)
Comité spécial de la Chambre sur le renseignement
(États-Unis)
6 février 2002

Gilbert, Adjudant chef, Daniel
Ministère de la Défense nationale
3 décembre 2001

Gadula, Mr. Charles
Directeur général, Direction générale de la flotte,
Services maritimes
ministère des Pêches et des Océans
7 avril 2003

Gagnon, Major Alain
Commandant, Centre de recrutement des Forces canadiennes,
BFC Borden
25-27 juin 2002

Gardner, Major Craig
2e groupe-brigade mécanisé
BFC Petawawa
25-27 juin 2002

Garnon, capitaine de corvette Daniel, Contrôleur,
ministère de la Défense nationale
25 septembre 2003

Gauthier, Lieutenant-général J.C.M. Gauthier
Commandant, Commandement de la Force expéditionnaire du
Canada
Défense nationale
8 mai et 29 mai 2006

Gauvin, Commodore, Jacques J.
Chef d'état-major adjoint par intérim de la Force
maritime
Défense nationale
3 décembre 2001

Giasson, M., Daniel
Directeur des opérations, Sécurité et renseignement
Bureau du Conseil privé
8 et 29 janvier 2002

Giffin-Boudreau, Mme Diane Directrice générale par
intérim, Région de l'Atlantique, Citoyenneté et
Immigration Canada
22 septembre 2003

Gilbert, M. Emory
Surintendant d'état-major, Services de soutien
opérationnel, Police de Toronto, Ville de Toronto
30 octobre 2003

Face aux turbulences

Gilkes, Lieutenant-colonel B.R.
Kings Own Calgary Regiment
Défense nationale
8 mars 2005

Gimblett, M. Richard
Chargé de recherche
Centre d'études en politiques étrangères, Université
Dalhousie
21 février 2005

Giroux, Caporal-chef
Centre de parachutisme du Canada
BFC Trenton
25-27 juin 2002

Gludo, Colonel J.D.
Commandant, 41e Groupe-brigade du Canada, Défense
nationale
8 mars 2005

Goetz, Capitaine J.J.
2e groupe-brigade mécanisé
BFC Petawawa
25-27 juin 2002

Goss, L'honorable Porter
Président, Comité special de la Chambre sur le
renseignement (É-U)
6 février 2002

Goupil, Inspector Pierre
Direction de la protection du territoire, Unité
d'urgence, région ouest, Sûreté du Québec
5-6 novembre 2001

Graham, M. Erin
Responsable de la sécurité, Service regional de santé
23 septembre 2003

Grandy, M. Brian
Directeur régional intérimaire, Région de l'Atlantique,
Agence des douanes et du revenu du Canada
22-24 janvier 2002

Gray, P.C., Très honorable Herb
Président et commissaire
Section canadien
International Joint Commission
29 mars 2004

Gilmour, Wendy
Directrice, Groupe des opérations de maintien de la paix,
Secrétariat pour le Groupe de travail pour la stabilisation et la
reconstruction
Affaires étrangères Canada
29 mai 2006

Girouard, Commodore Roger
Commandant, CANFLTPAC
Défense nationale
28 février 2005

Glencross, Capitaine, Révérend Bruce
Aumônier du régiment
The Black Watch
5-6 novembre 2001

Goatbe, M. Greg
Directeur général, Direction stratégique des
programmes, Agence des douanes et du revenu du
28 janvier 2002

Goodall, M. Bob
Surintendant, Bureau de soutien à la circulation et aux
services régionaux
Police provinciale de l'Ontario
30 octobre 2003

Gotell, Adjudant-chef Peter
Opérations
12e Escadre Shearwater
22-24 janvier 2002

Graham, Corporal-chef
8e Escadron de maintenant (Air)
BFC Trenton
25-27 juin 2002

Granatstein, Dr. Jack
Président, Council for Defence and Security in the 21st Century
27 mai 2002, 28 avril 2004

Grant, Capitaine Timothy J.
Commandant, 1 Canadian Mechanized Brigade Group
Défense nationale
7 mars 2005

Green, Major Bill
Commandant, Saskatchewan Dragoons (Moose Jaw)
27 janvier 2002

ANNEXE XX

Ont discuté avec le Comité

Grégoire, M. Marc
Sous-ministre adjoint, Groupe de la sécurité et sûreté
Transports Canada
25 février 2004

Grue, M. Tom
Surintendant, Services de police
Ville d'Edmonton
28 janvier 2003

Guindon, Capitaine (M) Paul
Division des sous-marins
Forces maritimes de l'Atlantique
22-24 janvier 2002

Gupta, Lieutenant-colonel Ranjeet K.
L'École du Génie Militaire des Forces Canadiennes
Défense nationale
B.F.C. Gagetown
31 janvier 2005

Haack, Lieutenant-colonel Ken F.
Commandant, École d'artillerie IFT
BFC Gagetown
22-24 janvier 2002

Hamel, MWO Claude
Sergeant-Major régimentaire désigné
The Black Watch
5-6 novembre 2002

Hansen, Superintendent Ken
Directeur, Exécution des lois fédérales
Gendarmerie royale du Canada
7 avril 2003, 9 juin 2003

Harlick, M. James
Sous-ministre adjoint, Bureau de la protection des
infrastructures essentielles et la protection civile
Ministère de la Défense nationale
19 juillet 2001, 20 et 27 octobre 2003

Hart, Caporal
Département des ressources humaines de l'administration de
l'Escadre
BFC Trenton
25-27 juin 2002

Haslett, Lieutenant Adam
Officier de la logistique et directeur de cours
The Black Watch
5-6 novembre 2002

Gregory, Matelot-chef
Département des ressources humaines de l'administration de
l'Escadre
BFC Trenton
25-27 juin 2002

Guevremont, Benoît
Escadron Gulf
BFC Kingston
7-9 mai 2002

Gutteridge, M. Barry
Commissaire, Travaux et Services d'urgence, Ville de
Toronto
30 octobre 2003

Haché, Colonel Mike
Directeur, Politique de l'hémisphère ouest
Défense nationale
11 avril 2005

Hall, Major Steve
Commandant adjoint, École de l'électronique et des
communications des Forces canadiennes, BFC Kingston
7-9 mai 2002

Hammond, Major Lee
Artillerie, BFC Petawawa
25-27 juin 2002

Hapgood, Adjudant John
Centre de parachutisme du Canada
BFC Trenton
25-27 juin 2002

Harrison, Capitaine (M) R.P. (Richard)
Sous-chef d'état major, responsable des opérations,
Forces maritimes du Pacifique
18-22 novembre 2001

Harvey, Lieutenant-commandore Max
Commandant
N.C.S.M. Cabot
2 février 2005

Hatton, Commandant Gary
Commandant, NCSM Montreal
Forces maritimes de l'Atlantic
22-24 janvier 2002

Face aux turbulences

Haydon, Dr. Peter T.

Chargé de recherche au Centre d'études sur les politiques étrangères
Université Dalhousie
28 avril 2003, 1 février 2005

Hearn, Brigadier-général, T.M.

Directeur général, Politiques et planification en ressources humaines (militaires), Défense nationale
10 décembre 2001

Heinbecker, M. Paul

Ancien ambassadeur aux Nations Unies
À titre individuel
21 février 2005

Heisler, M. Ron

Directeur des opérations, Centre d'Immigration Canada, Halifax
Citoyenneté et de immigration Canada
22 septembre 2003

Hendel, Commodore (à la retraite) Hans

Consultant, Collège des Forces canadiennes
28 avril 2003

Henneberry, Lieutenant-commandant,
Commandant,

Commandement de la force aérienne du Pacifique
18-22 novembre 2001

Henschel, le surintendant Peter

Direction des services fédéraux
Gendarmerie royale du Canada
9 juin 2003

Hickey, M. John

Député à la Chambre d'assemblée
Lac Melville
3 février 2005

Hildebrand, Sergeant F.D. (Fred)

Division "H", Service divisionnaire de la police criminelle, GRC
22 septembre 2003

Hill, M. Dave

Président, Partenariat des préparatifs d'urgence pour la capitale
Ville d'Edmonton
28 juin 2003

Hazelton, Lieutenant Colonel, Spike

Commandant, École de l'Armée blindée
BFC Gagetown
22-24 janvier 2002

Hébert, Mme Barbara

Directrice régionale, Douanes, Division du Grand Toronto, Agence des douanes et revenue du Canada
24 juin 2002

Heimann, Dr. Alan

Médecin hygiéniste
Ville de Windsor
27 février 2003

Henault, Général, Raymond R.

Chef d'état-major de la Défense
Ministère de la Défense nationale
3 décembre 2001

Henderson, Major Georgie

Adjoint A3
BFC Trenton
25-27 juin 2002

Henry, Dr. Bonnie

Médecin hygiéniste adjoint
Ville de Toronto
30 octobre 2003

Herbert, M. Ron

Directeur général des opérations nationales
Anciens combattants Canada
22-24 janvier 2002

Hickey, Capitaine (M) Larry

Chef d'état-major adjoint, Plans et opérations (pour les forces maritimes de l'Atlantique), Défense nationale
16 juin 2003

Hildebrandt, Capitaine Gerhard

Centre de parachutisme du Canada
BFC Trenton
25-27 juin 2002

Hillier, Général Rick

Chef d'état-major de la défense
Défense nationale
30 mai 2005

Hillmer, Dr. Norman
Professeur d'Histoire et d'Affaires internationale
Université Carleton
1 novembre 2004

Hines, Colonel, Glynne
Directeur, Gestion de l'information (Air), chef d'état-major de la Force aérienne, Défense nationale
18 juillet 2001

Hooper, Jack
Sous-directeur (Opérations)
Service canadien de la renseignement de sécurité
29 mai 2006

Hornbarger, M. Chris
Directeur
Sécurité nationale (États-Unis)
7 février 2002

Howe, Caporal Kerry
Services techniques de la Base des Forces de Borden, BFC
Borden
25-27 juin 2002

Hunt, M. Baxter
Ambassade des États-Unis au Canada
15 août 2002

Hupe, Caporal-chef Bryan
426e Escadron d'entraînement
BFC Trenton
25-27 juin 2002

Iatonna, M. Mario
Ingénieur municipal
Ville de Windsor
1 décembre 2004

Inkster, M. Norman
Président, KPMG Investigation and Security Inc.
Ancien commissaire de la GRC
1 octobre 2001

Irwin, Brigadier-général S.M.
Chef de la direction de l'Agence de logement des Forces
canadiennes
Défense nationale
6 juin 2005

Hincke, Colonel, Joe
Commandant
12e Escadre Shearwater
22-24 janvier 2002

Holman, Major général (ret) Fraser
Collège des Forces canadiennes (Toronto)
Défense nationale
27 juin 2005

Horn, Lieutenant-colonel Bernd
BFC Petawawa
25-27 juin 2002

Hounsell, Caporal-chef Scott
École du génie électrique et mécanique des Forces canadiennes,
BFC Borden
25-27 juin 2002

Huebert, Dr. Rob
Professeur, Département des sciences politiques, Université de
Calgary
8 mars 2005

Hunter, L'honorable Duncan
Membre supérieur (républicain - Californie), Sous-
comité sur les approvisionnements militaires, Comité
de la Chambre sur le service armé, (Etats-Unis)
6 février 2002

Hynes, Major A.G.
Coordonateur de la réserve aérienne (Est)
Quartier général de la 1^{re} Division aérienne du Canada
1 février 2005

Idzenga, Major Ray
Commandant, Escadron du golfe
BFC Kingston
7-9 mai 2002

Innis, Capitaine Quentin
Instructeur, Centre de parachutisme du Canada
BFC Trenton
25-27 juin 2002

Issacs, Sergent, Tony
Technicien en recherche et sauvetage
Forces maritimes de l'Atlantique
22-24 janvier 2002

Face aux turbulences

Jackson, Major David
J3
BFC Kingston
7-9 mai 2002

Janelle, Soldat, Pascal
BFC Kingston
7-9 mai 2002

Jean, M. Daniel
Sous-ministre adjoint, Développement des politiques et
des programmes
Citoyenneté et immigration Canada
17 mars 2003

Jeffery, Lieutenant général (ret) Mike
27 juin 2005

Jestin, Colonel Ryan
Commandant base des Forces canadiennes, 3 GSS
Défense nationale
31 janvier 2005

Johns, M. Fred
Directeur général, Logistique et Stratégie de traitement, Postes
Canada
15 août 2002

Johnson, Capitaine Wayne
J7, BFC Kingston
7-9 mai 2002

Johnston, Chef Cal
Chef de police
Ville de Regina
27 janvier 2003

Johnston, Kimber
Directeur général des Politiques stratégiques
Sécurité publique et de la Protection civile du Canada
15 février 2005

Joncas, Premier maître de première classe, Serge
Premier maître du Commandement maritime, Défense
nationale
3 décembre 2001

Jackson, Mme Gaynor
Directrice, Centre de ressources pour les familles des
militaires
Forces maritimes du Pacifique
18-22 novembre 2001

Jarvis, Vice-amiral Greg
Sous-ministre adjoint (Ressources humaines –
Militaires)
Défense nationale
21 février 2005

Jeffery, Lieutenant-général, M.K.
Chef d'état-major de l'Armée de terre
Ministère de la Défense nationale
3 décembre 2001, 14 août 2002

Jenkins, Mme Wilma
Directrice, Services d'immigration
Citoyenneté et immigration Canada
24 juin 2002

Job, M. Brian
Président, Institut des relations internationales
Université du Colombie-Britannique
1 mars 2005

Johnson, Capitaine Don
Président de l'Association des pilotes d'Air Canada
4 novembre 2002

Johnston, Contre-amiral (à la retraite) Bruce
28 avril 2003

Jolicoeur, M. Alain
Président
Agence des services frontaliers du Canada
11 avril 2005

Jurkowski, Brigadier-général (retraité), David
Ancien chef d'état-major, Opérations interarmées,
Défense nationale
1 octobre 2001

ANNEXE XX

Ont discuté avec le Comité

Kasurak, M. Peter
Directeur principal, Bureau du Vérificateur général du Canada
10 décembre 2001

Keane, M. John
Secrétaire adjoint délégué, Bureau des affaires de l'hémisphère occidental
Département d'État (Etats-Unis)
6 février 2002

Kee, M. Graham
Chef de la sécurité portuaire
Administration portuaire de Vancouver
18-22 novembre 2001

Kelly, Adjudant-chef Michael
The Black Watch
5-6 novembre 2002

Kennedy, M., Paul
Sous-solliciteur général adjoint principal, Ministère du Solliciteur général du Canada
28 janvier 2002, 24 février 2003,
15 février 2005

Keyes, M. Bob
Vice-président sénior, International
La Chambre du commerce canadienne
1 décembre 2004

Kiloh, Inspecteur, D.W. (Doug)
Chef des cas majeurs
Gendarmerie royale du Canada
18-22 novembre 2001

King, Vice-amiral (à la retraite) James
Vice-président, Atlantique
CFN Consultants
12 mai 2003, 5 mai 2005

Kobolak, M. Tom
Agent principal de programme, Direction de la contrebande et des services de renseignement, Agence des douanes et du revenu du Canada
7 avril 2003

Koop, M. Rudy
Conseiller à la recherche, Section canadienne, Commission mixte internationale
29 mars 2004

Kavanagh, M. Paul
Directeur régional, Sécurité et planification d'urgence
Transports Canada
24 juin 2002

Keating, Dr. Tom
Professeur, Département des sciences politiques, Université de l'Alberta
7 mars 2005

Kelly, M. James C.
À titre d'individu
26 mai 2003

Kelly, Lieutenant colonel, W.J.
Planification des Forces et coordination du programme, vice-chef d'état-major de la Défense
Défense nationale
18 juillet 2001

Kerr, Capitaine Andrew CD
The Black Watch
5-6 novembre 2002

Khokhar, M. Jamal
Ministre-conseiller (affaires du Congrès)
Ambassade du Canada (Washington)
4 février 2002

King, Lieutenant-colonel Colin
Commandant
Royal Regina Rifles (Regina)
27 janvier 2003

Kloster, M. Deryl
Directeur general, Service d'urgence
Ville d'Edmonton
28 janvier 2003

Koch, Major Pat
J5, BFC Kingston
7-9 mai 2002

Knapp, Caporal Raymond
Services techniques de la Base des Forces de Borden
BFC Borden
25-27 juin 2002

Face aux turbulences

Kneale, M. John
Affaires étrangères Canada
11 avril 2005

Krueger, Caporal-chef
8e Escadron de maintenance (Air)
BFC Trenton
25-27 juin 2002

Kummel, Colonel Steff J.
Défense nationale
10 mars 2005

Kwasnicki, Caporal Anita
BFC Kingston
7-9 mai 2002

Lacroix, Colonel Jocelyn P.P.J.
Commandant, 5e Groupe-brigade mécanisé du Canada, BFC
Valcartier
24 septembre 2003

Laflamme, M. Art
Représentant principal de Air Line Pilots Association,
International
14 août 2002

Lafrenière, Major Luc
Commandant, Headquarters and Signal Squadron
BFC Valcartier
24 septembre 2003

Lait, Capitaine de frégate K.B.
Direction – Qualité de vie, DQV 3 – Chef d'équipe des
politiques d'hébergement, Défense nationale
6 juin 2005

Landry, Adjudant-chef André
1er bataillon, Royal 22e Régiment
BFC Valcartier
24 septembre 2003

Landry, Inspector Sam
Officier responsable du Détachement aéroportuaire de
l'aéroport de Toronto
Gendarmerie royale du Canada
24 juin 2002

Krause, Lieutenant-colonel, Wayne
Commandant, 423e Escadron d'hélicoptères maritimes
12e Escadre Shearwater
22-24 janvier 2002

Kubeck, Commandant Kimberley
Gestionnaire de projet contrôle naval de la navigation
commerciale – Renseignements, Défense nationale
25 septembre 2003

Kurzynski, Major Perry
Officier responsable, Centre d'opérations de recherche
et sauvetage
Forces maritimes de l'Atlantique
22-24 janvier 2002

Lachance, M. Sylvain
Directeur général intérimaire de la flotte, Garde côtière
canadienne
17 février 2003

Lacroix, Colonel Roch
Chef d'état-major
Quartier général du secteur de l'Atlantique de la force terrestre,
Défense nationale
6 mai 2005

LaFrance, M., Albert
Directeur, Douanes, district du nord du Nouveau-
Brunswick, Agence des douanes et du revenu du
Canada
22-24 janvier 2002

Laing, Capitaine de vaisseau, Kevin
Directeur, Stratégie maritime, chef d'état-major des
Forces maritimes
Ministère de la Défense nationale
18 juillet 2001

Lalonde, Major John
Coordonnateur de la Réserve aérienne (Secteur de
l'Ouest)
Défense nationale
8 mars 2005

Landry, Lieutenant-colonel (à la retraite) Rémi
Groupe d'étude et de recherche sur la sécurité internationale,
Université de Montréal
2 juin 2005

Langelier, M. André
Directeur, Module de la protection des personnes et des
biens
Ville de Gatineau
3 février 2003

LaPrade, Adjudant chef Daniel
Headquarters and Signal Squadron
BFC Valcartier
24 septembre 2003

Larrabee, M. Bryan
Coordonnateur des Services sociaux d'urgence,
Commission des parcs et loisirs, Ville de Vancouver
30 janvier 2003

Leblanc, Mme Annie
Directrice intérimaire, Division de la technologie et de
l'accès légal
Soliciteur général du Canada
19 juillet 2001

Lefebvre, M. Denis
Premier vice-président
L'Agence des services frontaliers du Canada
7 février 2005

Lefebvre, M. Paul
Président, secteur 2323, de l'Association internationale des
machinistes et des travailleurs et travailleuses de l'aérospatial
15 août 2002

Leighton, Lieutenant-commandant John
J1
BFC Kingston
7-9 mai 2002

Leonard, Lieutenant-colonel S.P.
Royal Newfoundland Regiment (1st Battalion)
2 février 2005

Lerhe, Commodore, E.J. (Eric)
Commandant, Flotte canadienne du Pacifique
Forces maritimes du Pacifique
18-22 novembre 2001

Lessard, Brigadier-général J.G.M.
Commandant des forces terrestres de la région centrale
2 décembre 2004

Levy, M., Bruce
Directeur, Direction des relations transfrontalières avec
les États-Unis
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce
international
28 janvier 2002

Laroche, Colonel J.R.M.G.
Défence nationale
2 mai 2005

Last, Colonel David
Régistrare
Collège militaire royale du Canada
29 novembre 2004

LeBoldus, M. Mick
Représentant chef au Centre d'entraînement en vol de
l'OTAN
Bombardier aéronautique
9 mars 2005

Lefebvre, M. Denis
Commissaire adjoint, Agence des douanes et du revenu
Canada
6 mai 2004, 10 février 2003

Legault, M. Albert
Université du Québec à Montréal (UQAM)
21 février 2005

Lenton, Sous-commissaire, William
Gendarmerie royale du Canada
28 janvier 2002, 9 juin 2003

LePine, M. Peter
Inspecteur, Détachement de Halifax
GRC
23 septembre 2003

Leslie, Major-général Andrew
Forces canadiennes
29 novembre 2004

Lester, M. Michael
Directeur général, Organisation des mesures
d'urgence, province de la Nouvelle-Écosse
23 septembre 2003

Lichtenwald, Chef Jack
Chef des pompiers
Ville de Regina
27 janvier 2003

Face aux turbulences

Lilienthal, Lieutenant-colonel Mark
Officier supérieur, Groupe de l'instruction de soutien des Forces canadiennes
25-27 juin 2002

Logan, Major Mike
Agent administratif adjoint, Groupe de l'instruction de soutien des Forces canadiennes, BFC Borden
25-27 juin 2002

Lucas, Brigadier général Dwayne
Directeur général – Gestion du programme d'équipement aérospatiale, Défense nationale
27 juin 2005

Luciak, M. Ken
Directeur des Services médicaux d'urgence
Ville de Regina
27 janvier 2003

Lupien, Premier maître de première classe, R.M.
Adjudant chef des Forces canadiennes
Ministère de la Défense nationale
3 décembre 2001

Macaleese, Lieutenant-colonel Jim
Commandant
9^e Escadre (Gander)
2 février 2005

Macdonald, Lieutenant général (ret) George
CFN Consultants Ottawa
27 juin 2005

MacKay, Major Tom
The Black Watch
5-6 novembre 2002

MacIsaac, Capitaine de vaisseau
Commandant de la BFC Halifax
Défense nationale
6 mai 2005

MacLaughlan, M. Craig
Directeur général, Organisation des mesures d'urgence
Province de la Nouvelle-Écosse
6 mai 2005

MacLeod, Colonel, Barry W.
Commandant, 3e Groupe de soutien de secteur, BFC
Gagetown
22-24 janvier 2002

Loeppky, Sous-commissaire, Garry
Opérations
Gendarmerie royale du Canada
22 octobre 2001 / 2 décembre 2002

Loschiuk, Ms Wendy
Directrice principale
Bureau de la Vérificatrice générale du Canada
6 décembre 2004

Lucas, Major-général, Steve
Commandant, 1ère Division aérienne du Canada
Région canadienne du NORAD
18-22 novembre 2001

Luloff, Mme Janet
Directrice par intérim, Affaires réglementaires, Groupe de la sécurité et sûreté, Transports Canada
27 novembre 2002, 2 décembre 2002

Lyrette, Soldat Steve
BFC Kingston
7-9 mai 2002

Macdonald, Lieutenant général G.
Vice-chef d'état-major de la Défense
Ministère de la Défense nationale
28 janvier 2002, 6 mai 2002,
14 août 2002, 23 février 2004

Mack, Contre-amiral Ian
Attaché militaire
Ambassade du Canada (Washington)
4 février 2002

Mackenzie, Major-général (à la retraite) Lewis
À titre d'individuel
6 décembre 2004

MacLaughlan, Surintendant C.D. (Craig), Officier responsable, Services de soutien Division « H »
Gendarmerie royale du Canada
22 septembre 2003

MacLean, Vice-amiral Bruce
Chef d'état-major de la Force maritime
Défense nationale
14 février 2005

Macnamara, M. W. Donald
Senior Fellow
Université Queen's
29 novembre 2004

ANNEXE XX

Ont discuté avec le Comité

Macnamara, Brigadier-général (à la retraite) W. Don
Président, L'Institut de la Conférence des associations
de la défense
3 mai 2004

Maddison, Vice-amiral Greg
Sous-chef d'état-major de la Défense, Ministère de la Défense
nationale
6 mai 2002, 14 février 2005

Maher, Lieutenant Earl
4 ESR
BFC Gagetown
21-24 janvier 2002

Maines, Warren
Directeur, Service à la clientèle (aéroport Pearson)
d'Air Canada
4 juin 2002

Malboeuf, Caporal Barry
BFC Kingston
7-9 mai 2002

Mallory, M. Dan
Chef des opérations, Port de Lansdowne
Agence des douanes et du revenu du Canada
7-9 mai 2002

Manning, Caporal Rob
Services techniques de la Base des Forces de Borden, BFC
Borden
25-27 juin 2002

Manuel, M. Barry
Coordonnateur, Organisation des mesures d'urgence
Ville de Halifax
23 septembre 2003 / 6 mai 2005

Marsh, Howie
L'Institut de la conférence des associations de la défense
(Ottawa)
27 juin 2005

Martin, M. Ronald
Coordonnateur de la planification d'urgence
Ville de Vancouver
30 janvier 2003, 1 mars 2005

MacQuarrie, Capitaine Don
J6
BFC Kingston
7-9 mai 2002

Magee, M. Andee
Maître de chien
Agence des douanes et du revenu du Canada
7-9 mai 2002

Maillet, Adjudant-chef de l'école par intérim, Joseph
École de l'électronique et des communications des Forces
canadiennes
BFC Kingston
7-9 mai 2002

Maisonneuve, major-général, J.O. Michel
Sous-chef d'état-major adjoint
Ministère de la Défense nationale
22 octobre 2001

Malec, M., George
Capitaine adjoint de port sur la sécurité portuaire
Administration portuaire de Halifax
22-24 janvier 2002

Mandel, M. Stephen
Maire suppléant et conseiller
Ville d'Edmonton
28 janvier 2003

Manson, Général (ret) Paul D.
L'Institut de la conférence des associations de la défense
(Ottawa)
27 juin 2005

Marcewicz, Lieutenant-colonel
Commandant de Base, BFC Edmonton
Défense nationale
7 mars 2005

Martin, Mme Barbara
Directrice, Division des relations de la Défense et de la sécurité
Affaires étrangères Canada
11 avril 2005

Mason, Lieutenant-colonel, Dave
Commandant, 12e Escadron de maintenance (Air)
12e Escadre Shearwater
22-24 janvier 2002

Face aux turbulences

Mason, M., Dwight
Président, Commission permanente mixte de défense
(États-Unis)
Le Pentagone
6 février 2002

Massicotte, Mme Olga
Directrice générale, région de l'Atlantique
Anciens combattants Canada
22-24 janvier 2002

Matte, Colonel Perry
Commandant, 14e escadre
Défense nationale
5 mai 2005

Mattiussi, Ron
Directeur, Planification et service de gestion
Ville de Kelowna
1 mars 2005

McAdam, Lieutenant-colonel Pat
École de la tactique, B.F.C. Gagetown
Défense nationale
31 janvier 2005

McCuaig, Bruce
Sous-ministre adjoint, Division des politiques, des planifications
et des normes
Ministère des Transports de l'Ontario
1 décembre 2004

McIlhenny, M., Bill
Directeur pour le Canada et le Mexique
Conseil national de sécurité (États-Unis)
7 février 2002

McKay, L'honorable Peter, C.P., député
Ministre des Affaires étrangères
29 mai 2006

McKerrell, M. Neil
Chef, Gestion des situations d'urgence Ontario,
Ministère de la Sécurité communautaire
30 octobre 2003

McKinnon, Lieutenant-colonel DB
Régiment de l'Î.-P.-É.
1 février 2005

Mason, Mme. Nancy
Directrice, Bureau des affaires canadiennes,
Département d'État (Etats-Unis)
6 février 2002

Matheson, Caporal
2e Escadron des mouvements aériens
BFC Trenton
25-27 juin 2002

Mattie, Adjudant-chef, Fred
12e Escadron de maintenance (Air)
12e Escadre Shearwater
22-24 janvier 2002

Maude, Caporal-chef Kelly
436e Escadron de transport
BFC Trenton
25-27 juin 2002

McCoy, Adjudant chef Daniel
Support Unit, 430th Helicopters Squadron
BFC Valcartier
24 septembre 2003

McDonald, Caporal Marcus
École du Service de santé des Forces canadiennes
BCF Borden
25-27 juin 2002

McInenly, M. Peter
Vice-président, Harmonisation de l'entreprise, Postes Canada
15 août 2002

McKeage, M. Michael
Directeur des opérations, Soins médicaux d'urgence,
Municipalité régionale de Halifax
23 février 2003

McKinnon, Chef, David P.
Chef de police
Service de police régional de Halifax
22-24 janvier 2002

McLean, Caporal
Opérations de l'Escadre
BFC Trenton
25-27 juin 2002

McLellan, L'honorable Anne, C.P., députée
Vice première ministre et ministre de la Sécurité publique et de
la Protection civile du Canada
15 février 2005 et 11 avril 2005

McLeod, M. Dave
Chef préposé d'escale de l'Association internationale des
machinistes et des travailleurs et travailleuses de l'aérospatial
15 août 2002

McManus, Lieutenant-colonel, J.J.
Commandant, 443e escadron (MH)
Commandement de la force aérienne du Pacifique
18-22 novembre 2001

McNeil, Commodore, Daniel
Vice-chef d'état-major de la Défense
Ministère de la Défense nationale
18 juillet 2001

Mean, Caporal-chef Jorge
École de technologie et du génie aérospatial des Forces
canadiennes
25-27 juin 2002

Melançon, Lieutenant-colonel René
École d'Infanterie, B.F.C. Gagetown
Défense nationale
31 janvier 2005

Mercer, M., Wayne
Vice-président intérimaire, Région de la Nouvelle-
Écosse
Customs Excise Union Douanes Accise (CEUDA)
22-24 janvier 2002

Michaud, M. Jean-Yves
Directeur adjoint, Direction du support administratif,
Ville de Montréal
26 septembre 2003

Miller, Lieutenant-colonel Charlie
Commandant, 10^e Régiment d'artillerie de campagne de
l'Artillerie royale canadienne
Défense nationale
9 mars 2005

Milner, M. Marc
Directeur, Programme des études militaires et stratégiques
Université du Nouveau-Brunswick
31 janvier 2005

McLellan, M. George
Directeur général
Municipalité régionale de Halifax
23 septembre 2003

McNeil, Contre-amiral Dan
Commandant, Force maritime de l'Atlantique
Défense nationale
6 mai 2005

McRoberts, Hugh
Vérificateur général adjoint
Bureau du vérificateur général du Canada
6 décembre 2004

Meisner, M. Tim
Directeur, Politiques et législation, Programmes
maritimes, Garde côtière canadienne
17 février 2003, 7 avril 2003

Melis, Mme Caroline
Directrice, Développement du programme, Direction
générale de l'exécution de la loi
Citoyenneté et immigration Canada
17 mars 2003

Merpaw, Mme Diane
Directrice adjointe, Élaboration des politiques et
coordination
Citoyenneté et immigration Canada
7 avril 2003

Middlemiss, Danford W
Professeur, Département des Sciences politiques
Université Dalhousie
12 mai 2003, 5 mai 2005

Miller, M., Frank
Directeur principal, conseiller militaire du Président
Conseil national de sécurité américain
7 février 2002

Minto, M., Shahid
Vérificateur général adjoint
Bureau du Vérificateur général du Canada
10 décembre 2001

Face aux turbulences

Mitchell, M., Barry
Directeur, Région de la Nouvelle-Écosse, Agence des
douanes et du revenu du Canada
22-24 janvier 2002

Mogan, M., Darragh
Directeur général des politiques en matière de
programmes et de services, Services des Anciens
Combattants
Anciens combattants Canada
22-24 janvier 2002

Morris, Mme, Linda
Directrice, Affaires publiques
Administration portuaire de Vancouver
18-22 novembre 2001

Moutillet, Capitaine Mireille
Officier d'état-major supérieur – politiques, Défense
nationale
25 septembre 2003

Mundy, Capitaine de corvette Phil
N.C.S.M. Queen Charlotte
Défense nationale
1 février 2005

Murphy, Capitaine (M), R.D. (Dan)
Commandant adjoint, Flotte canadienne du Pacifique
Forces maritimes du Pacifique
18-22 novembre 2001

Murray, Major James
Commandant, École des Pompiers des Forces canadiennes, BFC
Borden
25-27 juin 2002

Mushanski, Lieutenant Commander Linda
Commandant du NCSM *Queen*
(Regina)
27 janvier 2003

Nelligan, John Patrick
Associé principal, cabinet d'avocats O'Brien Payne
LLP, Ottawa
2 décembre 2002

Neville, Lieutenant colonel Shirley
Officier d'administration de l'escadre et commandant
intérimaire de l'escadre
17e escadre
18-22 novembre 2001

Mitchell, Brigadier-général Greg
Commandant, Secteur de l'Atlantique de la Force
terrestre
22-24 janvier 2002

Morency, M. André
Directeur général régional, région de l'Ontario,
Transports Canada
24 juin 2002

Morton, Dr. Desmond
Professeur
Université McGill
15 novembre 2004

Mulder, Mr. Nick
Président, Mulder Management Associates
9 juin 2003

Munroe, Mme Cathy
Directrice régionale, Nord de l'Ontario
Agence des douanes et du revenu du Canada
7-9 mai 2002

Murray, Mme Anne C.
Vice-présidente, Affaires communautaires et
environnementales
Aéroport international de Vancouver
18-22 novembre 2001

Murray, M., Larry
Sous-ministre
Services des anciens combattants
22-24 janvier 2002

Narayan, M., Francis
Service de chiens détecteurs, Agence des douanes et du
revenu du Canada
18-22 novembre 2001

Neumann, Ms. Susanne M.
Division de la vérification
Agence des douanes et du revenu du Canada
18-22 novembre 2001

Newberry, Robert J.
Directeur principal, Sécurité du territoire
Le Pentagone
06 février 2002

ANNEXE XX

Ont discuté avec le Comité

Newton, Capitaine, John F.
Officier supérieur d'état-major, Opérations
Forces maritimes de l'Atlantique
22-24 janvier 2002

Nikolic, M. Darko
Directeur de District, District du St-Laurent
Agence des douanes et du revenu du Canada
7-9 mai 2002

Nordick, Brigadier-Général Glenn
Commandant adjoint, Système de la doctrine et de l'instruction
de la Force terrestre,
BFC Kingston
7-9 mai 2002

Normoyle, Ms. Debra
Directrice, Enforcement d'immigration
Agence des services frontières du Canada
23 février 2004

Nossal, Kim Richard
Professeur et chef
Département des études politiques
Université Queen's
29 novembre 2005

O'Bright, M., Gary
Directeur général, Opérations, Bureau de la protection
des infrastructures essentielles et de la protection civile
Ministère de la Défense nationale
19 juillet 2001, 20 octobre 2003

O'Donnell, Paddy
L'Institut de la conférence des associations de la
défense (Ottawa)
27 juin 2005

O'Hanlon, M., Michael
Attaché supérieur de recherche, Étude des politiques
étrangères
The Brookings Institution
5 février 2002

Olchowicki, Soldat Christian
BFC Kingston
7-9 mai 2002

Niedtner, Inspecteur Al
Police de Vancouver
(responsable de la Section des opérations et de la
planification d'urgence), Ville de Vancouver
30 janvier 2003

Noël, Adjudant-chef Donald
5e Ambulance de campagne
BFC Valcartier
24 septembre 2003

Norman, Mark
Président, Daimler-Chrysler et
Président du Comité d'infrastructure du Conseil du Partenariat
du secteur canadien de l'automobile
1 décembre 2004

Normoyle, Mme Debra
Directrice générale, Direction générale de l'exécution
de la loi, Citoyenneté et immigration Canada
7 avril 2003

Nymark, Mme, Christine
Sous-ministre adjointe déléguée
Transports Canada
28 janvier 2002

O'Connor, L'honorable Gordon, C.P., député
Ministre de la Défense nationale
8 mai 2006

O'Donnell, Patrick J.
Président
L'Association canadienne de la défense industrielle
22 novembre 2004

O'Shea, M., Kevin
Directeur, Direction des relations générales avec les États-Unis
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
28 janvier 2002

Orr, Major Ken
Officier supérieur d'état-major, Groupe de recrutement des
Forces canadiennes
BFC Borden
25-27 juin 2002

Face aux turbulences

Ortiz, L'honorable, Solomon P.

Membre supérieur (démocrate - Texas)
Sous-comité sur l'état de préparation militaire, Comité
de la chambre sur le service armé (États-Unis)
6 février 2002

Ouellet, Major Michel

Commandant par intérim, 5e Bataillon des services du
Canada
BFC Valcartier
24 septembre 2003

Parker, Major Geoff

Infanterie
BFC Petawawa
25-27 juin 2002

Parriag, Amanda

Le Centre de recherche et d'information sur le Canada (CRIC)
6 décembre 2004

Pataracchia, Lieutenant (N) John

Centre de recrutement des Forces canadiennes, Halifax
BFC Borden
25-27 juin 2002

Payne, Capitaine (M), Richard

Commandant, Installation de maintenance de la flotte de Cape
Scott
Forces maritimes de l'Atlantique
22-24 janvier 2002

Pellerin, Colonel (retraité), Alain

Directeur exécutif, Conférence des associations de la
défense
15 octobre 2001 / 27 juin 2005

Pelletier, France

Affaires législatives et réglementaires
Division du transport aérien du Syndicat canadien de la
fonction publique
25 novembre 2002

Pennie, Lieutenant général Ken

Chef d'état-major de la Force aérienne
Défense nationale
7 février 2005

Pentland, Charles

Centre des études politiques des relations internationales
Université Queen's
29 novembre 2004

Ouellet, Adjudant-chef J.S.M.

5e Groupe-brigade mécanisé du Canada
BFC Valcartier
24 septembre 2003

Ouellette, Lieutenant-Colonel Bernard

Commandant, 2^e Bataillon, Royal 22^e Régiment, BFC
Valcartier
24 septembre 2003

Parks, Lieutenant-commandant Mike

Direction de l'instruction de l'Armée 5-4
BFC Kingston
7-9 mai 2002

Pasel, M. William

Coordonnateur des mesures d'urgence,
Service d'urgence de Hamilton
Ville de Hamilton
31 mars 2003

Paulson, Capitaine (M), Gary

Commandant, NCSM Algonquin
Forces maritimes du Pacifique
18-22 novembre 2001

Pearson, Lieutenant colonel Michael J.

Commandant, École d'infanterie SAT
BFC Gagetown
22-24 janvier 2002

Penner, Lieutenant-Colonel Doug

Commanding Officer, North Saskatchewan Regiment
(Saskatoon)
27 janvier 2003

Pennie, Lieutenant général (ret) Ken

CFN Consultants Ottawa
27 juin 2005

Pentney, Bill

Sous-procureur général adjoint
Ministère de la justice Canada
15 février 2005

ANNEXE XX

Ont discuté avec le Comité

Peters, Colonel, William
Directeur, Planification stratégique) Opérations terrestres), chef d'état-major de l'Armée de terre, Défense nationale
18 juillet 2001

Pettigrew, Caporal-chef Robert
École d'administration et de logistique des Forces canadiennes
BFC Borden
25-27 juin 2002

Pichette, M. Pierre-Paul
Directeur-adjoint, Service de la police de la Communauté urbaine de Montréal
26 septembre 2003

Pigeon, M. Jacques
Avocat général principal et directeur ministère de la Justice, Services juridiques, Transports Canada
2 décembre 2002

Pile, Commodore Ty
Commandant, Quartier général de la flotte canadienne de l'Atlantique
Défense nationale
6 mai 2005

Pilgrim, Surintendant, J. Wayne
Officier responsable de la Sous-direction des enquêtes relatives à la sécurité nationale
Gendarmerie royale du Canada
19 juillet 2001

Pinsent, Major John
Centre de parachutisme du Canada
BFC Trenton
25-27 juin 2002

Plante, Caporal-chef
8e Escadron de maintenance (Air)
BFC Trenton
25-27 juin 2002

Polson, Capitaine (M) Gary
Commandant, NCSM Algonquin
Forces maritimes du Pacifique
18-22 novembre 2001

Poulin, Caporal Mario
École de la Police militaire des Forces canadiennes
BFC Borden
25-27 juin 2002

Petras, Major-général H.M.
Chef, Réserve et cadet
Défense nationale
6 juin 2005

Pharand, M., Pierre
Directeur, Protection aéroportuaire
Aéroport de Montréal
5-6 novembre 2001

Pichette, Mr. Pierre-Paul
Directeur-adjoint, Service de la police de la Communauté urbaine de Montréal
5-6 novembre 2001

Pigeon, M., Jean François
Directeur intérimaire, Sécurité
Aéroports de Montréal
5-6 novembre 2001

Pile, Capitaine (M), T.H.W. (Tyron)
Commandant, groupe 4, Opérations maritimes
Forces maritimes du Pacifique
18-22 novembre 2001

Pilon, M. Marc
Analyste principal des politiques, Division des politiques en matière de sécurité, Solliciteur général du Canada
24 février 2003

Pitman, Sergent, B.R. (Brian)
Forces conjointes du secteur riverain, Vancouver
Gendarmerie royale du Canada
18-22 novembre 2001

Poirier, M. Paul
Directeur, Division du renseignement et de la contrebande, Région du Nord de l'Ontario
Agence des douanes et du revenu du Canada
7-9 mai 2002

Potvin, Corporal
8e Escadron de maintenance (Air)
BFC Trenton
25-27 juin 2002

Preece, Capitaine (M), Christian
Forces maritimes de l'Atlantique
22-24 janvier 2002

Face aux turbulences

Préfontaine, Colonel Marc
Comandement 34e groupe-brigade
The Black Watch
5-6 novembre 2002

Proulx, Commissaire adjoint, Richard
Direction des renseignements criminels
Gendarmerie royale du Canada
22 octobre 2001

Puxley, Mme Evelyn
Directrice, Direction du crime international et du terrorisme
Affaires étrangères Canada
11 avril 2005

Quinlan, Grant
Inspecteur de sécurité
Transports Canada
24 juin 2002

Randall, Dr. Stephen J.
Doyen, Faculté des Sciences sociales
Université de Calgary
8 mars 2005

Rathwell, M. Jacques
Responsable de la sécurité civile
Ville de Gatineau
3 février 2003

Reaume, M. Al
Chef adjoint, Service des incendies et du sauvetage,
Ville de Windsor
27 février 2003

Regehr, M. Ernie
Directeur général
Projet Ploughshares
21 mars 2005

Reid, Lieutenant-colonel, Gord
Commandant, École de navigation aérienne des Forces canadiennes
17e escadre
18-22 novembre 2001

Renahan, Capitaine Chris
Blindés
BFC Petawawa
25-27 juin 2002

Primeau, M., Pierre
Enquêteur, Unité mixte des enquêtes sur le crime organisé, Gendarmerie royale du Canada
5-6 novembre 2001

Purdy, Mme Margaret
Sous-ministre déléguée
Ministère de la Défense nationale
14 août 2002

Quick, M. Dave
Coordonnateur des plans d'urgence à la ville de Regina
27 janvier 2003

Raimkulov, M.P., Mr. Asan
République kirgyze
12 mai 2003

Rapanos, M. Steve
Chef des Services médicaux d'urgence
Ville d'Edmonton
28 janvier 2003

Read, M. John A.
Directeur général, Transport des marchandises dangereuses
Transports Canada
25 février 2004

Reed, L'honorable, Jack
Président (démocrate - Rhode Island)
Comité du Sénat sur les services armés (États-Unis)
5 février 2002

Reid, Adjudant-chef Clifford
École des Pompiers des Forces
BFC Borden
25-27 juin 2002

Reid, Adjudant Jim
Missiles de défense aérienne
BFC Petawawa
25-27 juin 2002

Richard, Adjudant-chef Stéphane
5e Bataillon des services du Canada BFC Valcartier
24 septembre 2003

Richmond, M., Craig
Vice-président, Opérations aéroportuaires
Aéroport international de Vancouver
18-22 nov. 2001

Riffou, Lieutenant-colonel François
Commandant, 1er Batallion, Royal 22^e Régiment
BFC Valcartier
24 septembre 2003

Robertson, Contre-amiral Drew W.
Directeur général, politique et sécurité internationale
Défense nationale
23 février 2004, 11 avril 2005

Robinson, Sous-lieutenant Chase
The Black Watch
5-6 novembre 2001

Romses, Brigadier-général R.R.
Commandant Quartier général du secteur de
l'Atlantique de la force terrestre, Défense nationale
31 janvier 2005

Ross, Major général, H. Cameron
Directeur général, Politique de la sécurité
internationale
Ministère de la Défense nationale
28 janvier 2002

Ross, Dr. Douglas
Professeur, Faculté des sciences politiques
Université Simon Fraser
1 mars 2005

Rossell, Inspecteur Dave
Inspecteur, Opérations et soutien,
Police de Windsor, Ville de Windsor
27 février 2003

Rousseau, Colonel Christian
Commandant, 5e Groupe de soutien de secteur
Défense nationale
1 juin 2005

Rumsfeld, L'honorable Donald
Secrétaire de la Défense (États-Unis)
6 février 2002

Richter, Dr. Andrew
Professeur adjoint, Relations internationales et études
stratégique
Université Windsor
1 décembre 2004

Rivest, Caporal-chef Dan
École de technologie et du génie aérospatial des Forces
canadiennes,
BFC Borden
25-27 juin 2002

Robertson, M. John
Inspecteur en chef des bâtiments
Ville de Vancouver
30 janvier 2003

Rochette, Colonel J.G.C.Y.
Directeur général – Rémunération et avantages sociaux
Défense nationale
6 juin 2005

Rose, M., Frank
Adjoint, Politique de défense antimissiles
Le Pentagone
6 février 2002

Ross, M. Dan
Sous-ministre adjoint (Gestion de l'information)
Défense nationale
14 février 2005

Ross, Adjudant-maître Marc-André 58th Air Defence
Battery
BFC Valcartier
24 septembre 2003

Rostis, M. Adam
Agent de liaison pour les relations
fédérales/provinciales/municipales
Province de la Nouvelle-Écosse
6 mai 2005

Rudner, Dr. Martin
Directeur, Centre for Security and Defence Studies, Université
Carleton
3 juin 2004, 13 décembre 2004

Rurak, Mme Angela
Inspecteur des douanes
Agence des douanes et du revenu du Canada
7-9 mai 2002

Face aux turbulences

Russell, M. Robert A., Assistant Commissaire adjoint,
Région de l'Atlantique, Agence des douanes et du
revenu du Canada
22 septembre 2003

Rutherford, Lieutenant-colonel Paul
Commandant, 73e Groupe des communications
Défence nationale
9 mars 2005

Samson, Adjudant-chef Camil
2e Bataillon, Royal 22^e Régiment
BFC Valcartier
24 septembre 2003

Sanderson, Chuck
Directeur général, Organisation de gestion des urgences
Province de Manitoba
10 mars 2005

Saunders, Captaine Kimberly
Équipe d'intervention en cas de catastrophe
BFC Kingston
7-9 mai 2002

Schmick, Major Grant
Commandant, Centre de recrutement des Forces canadiennes,
BFC Borden
25-27 juin 2002

Scott, Dr. Jeff
Médecin hygiéniste
Province de la Nouvelle-Écosse
23 septembre 2003

Sensenbrenner, Jr., L'honorable, F. James
Président (républicain - Wisconsin)
Comité judiciaire de la Chambre (États-Unis)
7 février 2002

Shapardanov, M. Chris
Conseiller politique
Ambassade du Canada (Washington)
4 février 2002

Sheehy, Captaine Matt
Président, Comité de la sécurité de l'Association des
pilotes d'Air Canada
4 novembre 2002

Rutherford, Caporal-chef Denis
École des pompiers des Forces canadiennes
BFC Borden
25-27 juin 2002

Salesses, Lieutenant-colonel, Bob
Direction de la logistique, Sécurité nationale (Etats-
Unis)
Le Pentagone
6 février 2002

Samson, Brigadier-général, P.M.
Directeur général -- renseignement
Ministère de la Défense
22 octobre 2001

Saunders, Caporal Cora
16e Escadre
BFC Borden
25-27 juin 2002

Savard, Lieutenant-colonel Danielle
Commandant, 5e Ambulance de campagne
BFC Valcartier
24 septembre 2003

Scofield, M. Bruce
Directeur, Développement des politiques et
coordination internationale, Direction générale des
réfugiés, Citoyenneté et immigration Canada
17 mars 2003

Scott, Captaine John
Centre du parachutisme du Canada
8 Escadre, BFC Trenton
25-27 juin 2002

Shadwick, Dr. Martin
Agrége de recherche, Centre des études internationales et de
sécurité
Université York
2 décembre 2004

Sharapov, M. Zakir
Député, République kirgyze
12 mai 2003

Sheridan, Norman
Directeur, Opérations passagers de l'Agence des
douanes et du revenu du Canada
24 juin 2002

Sigouin, M. Michel
Directeur régional, Bureau régional de l'Alberta, du
Nort-Ouest et de Nunavut, Bureau de la protection des
infrastructures essentielles et de la protection civile
27 octobre 2003

Simmons, M., Robert
Directeur adjoint, Office of European Security and
Political Affairs, Bureau of European and Eurasian
Affairs
Département d'État (États-Unis)
6 février 2002

Sinclair, Ms. Jill
Sous-ministre adjoint (A), Politique de sécurité
globale, Ministère des Affaires étrangères et du
Commerce international
28 janvier 2002 / 14 août 2002

Skelton, L'honorable, Ike
Membre supérieur (démocrate - Missouri), Comité de
la Chambre sur les services armés (États-Unis)
6 février 2002

Skidmore, Colonel Mark
Commandant, 2e group-brigade mécanisé canadien,
BFC Petawawa
25-27 juin 2002

Smith, Caporal
Unité du service postal des Forces canadiennes
BFC Trenton
25-27 juin 2002

Smith, Capitaine de vaisseau Andy
Officier commandant, Installation de maintenance de la flotte
Défence nationale
6 mai 2005

Smith, M. Bob
Chef adjoint, Service des incendies et de sauvetage de
Vancouver, Extinction des incendies et opérations
Ville de Vancouver
30 janvier 2003

Smith, Caporal-chef Terry
436e Escadron de transport
BFC Trenton
25-27 juin 2002

Sing Tse, Hau
Vice-président
Direction général de l'Asie
Agence canadienne de développement internationale
29 mai 2006

Sinclair, Ms. Jill
Directrice générale, Direction générale de la sécurité
internationale
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce
international
17 mars 2003

Sirois, Lieutenant-colonel Sylvain
Commandant, 5e Régiment du génie
BFC Valcartier
24 septembre 2003

Skidd, Élève-officier Alden
The Black Watch
5-6 novembre 2002

Slater, Mme Scenery C.
Agent des programmes, District du Vancouver
métropolitain
Agence des douanes et du revenu du Canada
18-22 novembre 2001

Smith, Bill
Surintendant principal
Gendarmerie royale du Canada
3 février 2005

Smith, M. Doug
Services techniques
Ville de Vancouver
30 janvier 2003

Snow, Caporal-chef Joanne
École d'administration et de logistique des Forces canadiennes,
BFC Borden
25-27 juin 2002

Face aux turbulences

Sokolsky, Joel

Doyen des arts et Professeur des sciences politiques
Collège militaire royale du Canada
22 novembre 2004

Stacey, Caporal Derrick

Services administratifs de la Base des Forces de Borden
BFC Borden
25-27 juin 2002

Starck, Me, Richard

Avocat-conseil, Service fédéral des poursuites, Bureau
régional du Québec
Ministère de la justice
5-6 novembre 2001

St-Cyr, Lieutenant-colonel Pierre

Commandant, Unité de soutien, 430e Escadron tactique
d'hélicoptères
BFC Valcartier
24 septembre 2003

Stewart, Adjudant Barton

École de l'électronique et des communications des Forces
canadiennes
BFC Kingstson
7-9 mai 2002

Stewart, M. William

Chef et directeur general
Services d'incendie de Toronto
30 octobre 2003

St. John, M. Peter

Professeur (à la retraite)
Relations internationales
Université du Manitoba
25 novembre 2002

Stone, Caporal-chef

Centre de parachutisme du Canada
BFC Trenton
25-27 juin 2002

Stump, L'honorable, Bob

Président (républicain - Arizona)
Comité de la Chambre sur les services armés (États-
Unis)
6 février 2002

Sully, Ron

Sous-ministre adjoint, Programmes et Cessions
Transports Canada
7 février 2005

Spraggett, Ernest

Directeur, Opérations commerciales de l'Agence des douanes et
du revenu du Canada
24 juin 2002

Stairs, Denis

Professeur, Département des Science politiques
Université Dalhousie
5 mai 2005

Stark, Lieutenant-commandant, Gary

Commandant, NCSM Whitehorse
Forces maritimes du Pacifique
18-22 novembre 2001

Stevens, Cornemuseur major Cameron

The Black Watch
5-6 novembre 2002

Stewart, M., James

Ressources humaines civiles
Forces maritimes de l'Atlantique
22-24 janvier 2002

Stiff, M. Bob

Directeur général, Sécurité générale de Postes Canada
15 août 2002

St. John, Dr. Ron

Directeur general, Centre de mesures et
d'interventions d'urgence
10 février 2003

St-Pierre, M., Jacquelin

Commandant, chef du poste de quartier 5
Service de police de la Communauté urbaine de
Montréal
5-6 novembre 2001

Sullivan, Colonel C.S.

Commandant, 4e escadre Cold Lake
Défense nationale
7 mars 2005

Summers, Contre-amiral à la retraite Ken

Naval Officers Association of Vancouver Island
28 février 2005 / 27 juin 2005

ANNEXE XX

Ont discuté avec le Comité

Szczerbaniwicz, Lieutenant-colonel, Gary
Commandant, 407^e escadron
Commandement de la force aérienne du Pacifique
18-22 novembre 2001

Tait, M. Glen
Directeur, Service des incendies de Saint John, Ville de
Saint John
31 mars 2003

Tattersall, Lieutenant-commandant John
Direction de l'Instruction de l'Armée
BFC Kingston
7-9 mai 2002

Taylor, M., Robert
Inspecteur, Police de Vancouver
18-22 novembre 2001

Theilmann, M., Mike
Directeur intérimaire, Division de la lutte contre le
terrorisme
Ministère du Solliciteur général
19 juillet 2001

Thomas, Vice-amiral à la retraite Charles
À titre individuel
1 mars 2005

Thompson, Susan
Ancienne maire de la Ville de Winnipeg
À titre individuel
10 mars 2005

Tracy, Ms. Maureen
Directrice, Direction de la politique et opérations
Agence des services frontaliers du Canada
7 avril 2003

Tremblay, Lieutenant-colonel Éric
Commandant, 5^e Régiment d'artillerie légère du
Canada
BFC Valcartier
24 septembre 2003

Taillon, Paul
Directeur, revue et liaison militaire
Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des
télécommunications
2 juin 2005

Tarrant, Lieutenant-colonel Tom
Directeur adjoint de l'entraînement
BFC Kingston
7-9 mai 2002

Taylor, L'honorable, Gene
Sous-comité sur les approvisionnements militaires,
Comité de la Chambre sur le service armé (États-Unis)
6 février 2002

Taylor, L'honorable Trevor
Ministre des Pêches et de l'Aquaculture et ministre responsable
du Labrador
Gouvernement de Terre-Neuve et Labrador
3 février 2005

Thibault, Caporal-chef Christian
Escadron Gulf
BFC Kingston
7-9 mai 2002

Thomas, Mr. John F.
Partenaire
BMB Consulting
9 juin 2003

Tracy, Mme Maureen
Chef par intérim, Contrebande, Renseignement et enquêtes,
Direction générale de l'exécution de la loi
Agence des services frontaliers du Canada
7 février 2005

Tremblay, Colonel Alain
Commandant, Centre de recrutement des Forces canadiennes,
BFC Borden
25-27 juin 2002

Tremblay, Capitaine de vaisseau Viateur
Commandant adjoint, Réserve navale 1
Défense nationale
25 septembre 2003

Face aux turbulences

Trim, Caporal

8e Escadron de maintenance (Air)

8^e Escadre Trenton

25-27 juin 2002

Tulenko, M., Timothy

Agent politique et militaire, Bureau des affaires canadiennes, Département d'État américain (États-Unis)

6 février 2002

Verga, M., Peter F.

Adjoint spécial, Sécurité nationale (États-Unis)

Le Pentagone

6 février 2002

Villiger, Lieutenant colonel F.L.

Calgary Highlanders

Défense nationale

8 mars 2005

Wamback, Lieutenant-commandant Arthur

Commandant, NCSM Windsor

Forces maritimes de l'Atlantique

22-24 janvier 2002

Ward, Élève-officier Declan

Étudiant

Université McGill

5-6 novembre 2002

Ward, Caporal-chef

Opérations de l'Escadre

8e Escadre Trenton

25-27 juin 2002

Wareham, Caporal

8e Escadron de maintenance (Air)

8e Escadre Trenton

25-27 juin 2002

Warner, L'honorable, John

Membre supérieur (républicain - Virginie), Comité du Sénat sur les services armés (États-Unis)

5 février 2002

Watt, Major John

Commandant, Escadron Bravo

BFC Kingstson

7-9 mai 2002

Trottier, Lieutenant-colonel (Res) Ron

Essex and Kent Scottish Regiment

Windsor Regiment

1 décembre 2004

Ur, Caporal Melanie

16e Escadre

BFC Borden

25-27 juin 2002

Verner, L'honorable Josée, C.P., députée

Ministre de la Coopération internationale

29 mai 2006

Wainwright, Lieutenant-colonel J.E.

Commandant, 16/17 Ambulance de campagne

Défense nationale

9 mars 2005

Ward, Caporal-chef Danny

École de technologie et du génie aérospatial des Forces canadiennes

BFC Borden

25-27 juin 2002

Ward, Colonel, Mike J.

Commandant, Centre d'instruction au combat

BFC Gagetown

22-24 janvier 2002

Wark, M., Wesley K.

Professeur agrégé, Département d'histoire

Trinity College, Université de Toronto

1 octobre 2001, 5 mai 2003, 27 juin 2005

Warren, M. Earle

Directeur général, Direction de la conception et de l'élaboration des grands projets

Direction générale des douanes

Agence des douanes et du revenu du Canada

10 février 2003

Watts, Adjudant-chef, Ernest

3e Groupe de soutien de secteur

BFC Gagetown

22-24 janvier 2002

ANNEXE XX

Ont discuté avec le Comité

Weighill, M. Clive
Chef adjoint, Services de police
Ville de Regina
27 janvier 2003

Wells, Corporal Corwin
BFC Kingston
7-9 mai 2002

Westwood, Commodore Roger
Directeur général – Gestion du programme
d'équipement maritime, Défense nationale
6 juin 2005

Whitburn, Lieutenant-colonel, Tom
435e escadron
17e escadre
18-22 novembre 2001

Wicks, Majeur Brian
Commandant, 103e Escadron de recherche et de sauvetage
(Gander)
Défense nationale
2 février 2005

Williams, Capitaine de vaisseau Kelly
Ancien commandant, NCSM Winnipeg
Défense nationale
22 septembre 2003

Wilmink, M. Chuck
Consultant
4 novembre 2004

Wing, M. Michael
Président national, Union canadienne des employés des
transports
22 septembre 2003

Winn, Dr. Conrad
Président et PDG
COMPAS
2 décembre 2004

Woodburn, Commandant, William
Commandant, Division des sous-marins
Forces maritimes de l'Atlantique
22-24 janvier 2002

Weldon, L'honorable, Curt
Président (républicain - Pennsylvanie)
Sous-Comité sur les approvisionnements militaires,
Comité de la Chambre sur le service armé (États-Unis)
6 février 2002

Werny, Colonel W.S.
Officier commandant, Centre d'essais technique (aérospatiale)
Défense nationale
7 mars 2005

Whalen, Soldat Clayton
BFC Kingston
7-9 mai 2002

White, Lieutenant (N) Troy
J2
BFC Kingston
7-9 mai 2002

Williams, Alan
Sous-ministre adjoint (Matériels)
Défense nationale
1 novembre 2004

Williams, Colonel Richard
Directeur politique de l'hémisphère occidental, Défense
nationale
6 mai 2002 / 17 mars 2003

Wilson, M. Larry
Directeur régional, Maritimes
Garde côtière canadienne
22 septembre 2003

Wingert, Colonel Douglas
Directeur de l'état-major du programme d'équipement terrestre
Défense nationale
6 juin 2005

Wolsey, M. Randy
Chef des pompiers, Services de sauvetage, Division des
interventions d'urgence, Ville d'Edmonton
28 janvier 2003

Woods, Caporal Connor
École du Service de santé des Forces
BFC Borden
25-27 juin 2002

Face aux turbulences

Wright, M. James R.
Sous-ministre adjoint
Politique mondiale et sécurité
Ministère des Affaires étrangères et Commerce
international
23 février 2004

Wynnyk, Colonel P.F.
Commandant, Unité de soutien de secteur
Défense nationale
7 mars 2005

Young, Brigadier-général G.A. (Res)
Commandant adjoint des forces terrestres de la région
centrale
2 décembre 2004

Young, Major Marc
J4
BFC Kingston
7-9 mai 2002

Wright, Robert
Commissaire
Agence des douanes et du revenu du Canada
6 mai 2002

Yanow, Contre-amiral (à la retraite) Robert
La ligue navale du Canada
1 mars 2005

Young, Dr. James
Sous-ministre adjoint, sécurité publique et commissaire
à la Sécurité communautaire et des Services
correctionnels
30 octobre 2003

Zaccardelli, Giuliano
Commissaire
Gendarmerie royale du Canada
8 et 29 mai 2006

ANNEXE XXI

Biographies des membres du Comité



L'honorable NORMAN K. ATKINS, sénateur

Le sénateur Atkins est né à Glen Ridge, au New Jersey. Sa famille est originaire de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, où il a longtemps séjourné. Diplômé du Collège Appleby à Oakville (Ontario) et de l'Université Acadia à Wolfville (Nouvelle-Écosse), il a étudié l'économie et obtenu en 1957 un baccalauréat ès arts. (Le sénateur Atkins a également reçu, en 2000, un doctorat honoris causa en droit civil de l'Université Acadia, son alma mater.)

Le sénateur Atkins a fait une carrière longue et émérite dans le domaine des communications, en l'occurrence comme cadre dans le secteur de la publicité. Ancien président de Camp Associates Advertising Limited, un cabinet ayant pignon sur rue à Toronto, le sénateur Atkins a également joué un rôle actif dans l'industrie, notamment au poste de directeur de l'Institut de la publicité canadienne qu'il a occupé au début des années 80.

Toujours dans le domaine des communications, le sénateur Atkins a, au fil des ans, participé à plusieurs causes importantes et organisé un grand nombre de manifestations. Pour ne citer que quelques-unes de ses nombreuses contributions, il a ainsi consacré son temps et ses énergies à Diabète Canada, à la Juvenile Diabetes Foundation, au Centre pour enfants Dellcrest, au Front commun pour la santé en Ontario, à la campagne Partenaire santé de la fonction publique fédérale ainsi qu'à la campagne de levée de fonds Camp Trillium – Rainbow Lake.

Le sénateur Atkins a également collaboré à l'Institut d'engagement politique et au Club Albany de Toronto. (C'est lorsqu'il était, au début des années 80, président de ce prestigieux cercle privé de Toronto, l'un des plus anciens au Canada, que ce cercle a ouvert ses portes aux femmes.)

Le sénateur Atkins s'est très tôt intéressé à la vie politique. Ainsi, pendant l'essentiel des 50 dernières années environ, il a été fort actif au sein du Parti

Face aux turbulences

progressiste-conservateur, aussi bien au niveau national qu'au niveau provincial, en particulier en occupant des fonctions de responsabilité pendant plusieurs campagnes électorales et en faisant fonction de conseiller auprès du très hon. Brian Mulroney et du très hon. Robert L. Stanfield, ainsi qu'auprès de l'hon. William G. Davis.

Norman K. Atkins a été nommé au Sénat du Canada le 29 juin 1986. Depuis lors, il s'est révélé être un sénateur actif, attentif et informé. Il s'est ainsi tout particulièrement intéressé à un certain nombre de dossiers concernant l'éducation et la pauvreté. Il a également défendu la cause des anciens de la marine marchande canadienne en s'efforçant de faire reconnaître plus équitablement leurs états de service en temps de guerre.

Le sénateur Atkins est actuellement le président du caucus du Parti progressiste-conservateur au Sénat et le vice-président du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration, et il est membre du Comité de la sécurité nationale et de la défense et du Sous-comité des affaires des anciens combattants. Il est le président honoraire de la Fondation Dalton K. Camp pour le journalisme à l'Université Saint-Thomas de Fredericton (Nouveau-Brunswick).



L'honorable TOMMY BANKS, sénateur

Le sénateur Tommy Banks est reconnu au Canada comme étant l'un de nos artistes les plus accomplis et les plus polyvalents. Il est le lauréat d'un prix Juno, d'un prix Gémeaux et du Grand Prix du Disque.

De 1968 à 1983, il a animé The Tommy Banks Show à la télévision. Le sénateur Banks a assuré la direction musicale des cérémonies des Jeux du Commonwealth, des Jeux mondiaux universitaires, d'Expo 1986, des XV^{es} Jeux olympiques d'hiver et de divers autres événements marquants et il a été le chef d'orchestre invité d'orchestres symphoniques au Canada, aux États-Unis et en Europe.

Le sénateur Banks a été président fondateur de l'Alberta Foundation for the Performing Arts. Il est titulaire d'un diplôme honorifique en musique du Collège Grant MacEwan et d'un doctorat honorifique en droit de l'Université de l'Alberta et lauréat du prix Sir Frederick Haultain. Il a également été reçu Officier de l'Ordre du Canada et décoré de l'Ordre de l'excellence de l'Alberta.

Tommy Banks a été convoqué au Sénat le 7 avril 2000. Le 9 mai 2001, le sénateur Banks a été nommé vice-président du Groupe de travail libéral du Premier ministre sur les questions urbaines.

En plus de faire partie du Comité permanent de la sécurité nationale et de la défense, il est président du Comité permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles et président du caucus libéral de l'Alberta au Parlement du Canada.

Ce natif de Calgary qui a toujours vécu en Alberta est déménagé à Edmonton en 1949 où il vit avec Ida, leurs enfants devenus adultes et leurs familles.



L'honorable LARRY W. CAMPBELL, sénateur

L'un des citoyens les plus connus et admirés de Vancouver, Larry W. Campbell est devenu maire de cette ville en 2002 après s'être distingué au cours d'une carrière de premier plan dans le domaine de l'application du droit et des enquêtes sur les décès. Il est déménagé à Vancouver en 1969, où il a travaillé au service de la GRC avant de devenir membre de son escouade antidrogue. En 1981, il s'est joint au ministère du Procureur général de la Colombie-Britannique et a joué un rôle décisif dans la création du premier bureau du coroner de la région de Vancouver, devenant coroner en chef en 1996. Ses expériences dans ce dernier poste l'ont amené à participer à l'élaboration de l'approche dite « des quatre piliers » visant la résolution du problème des stupéfiants dans le côté est de la ville. Elles l'ont inspiré, en outre, à devenir scénariste de la série télévisée *Da Vinci's Inquest*, fondée plus ou moins sur sa propre carrière, qui a remporté un prix Gémeaux. Titulaire d'une maîtrise en administration des affaires, Larry W. Campbell habite actuellement avec sa famille à Point Grey. Il siégera au Sénat à titre de membre du Parti libéral du Canada.



L'honorable JOSEPH A. DAY, sénateur

Le sénateur Joseph Day, qui a été nommé au Sénat par le très honorable Jean Chrétien, représente le Nouveau-Brunswick et la division sénatoriale de Saint John-Kennebecasis. Il siège au Sénat du Canada depuis le 4 octobre 2001.

Il fait actuellement partie du Comité sénatorial de l'agriculture et des forêts, de celui de la sécurité nationale et de la défense ainsi que du Sous-comité des anciens combattants. Parmi ses champs d'intérêt et de spécialisation, notons les suivants : sciences et technologie, défense, commerce international et droits de la personne, patrimoine et alphabétisation. Il est membre de plusieurs associations interparlementaires, dont l'Association législative Canada-Chine et l'Union interparlementaire.

Le sénateur Day, avocat et ingénieur néo-brunswickois bien connu, a eu une belle carrière privée en droit. Ses intérêts juridiques portent sur les brevets et les marques et sur la propriété intellectuelle. En plus d'avoir été admis aux barreaux du Nouveau-Brunswick, du Québec et de l'Ontario, il est spécialiste agréé en matière de propriété intellectuelle au Barreau du Haut-Canada et membre de l'Institut de la propriété intellectuelle du Canada. Récemment (1999-2000), il a agi comme président et directeur général de la New Brunswick Forest Products Association. En 1992, il s'est joint à titre de conseiller juridique à la J.D. Irving Ltd., conglomérat ayant d'importants intérêts dans des domaines comme la foresterie, les pâtes et papiers et la construction navale. Avant 1992, il a pratiqué le droit chez Gowling & Henderson à Kitchener-Waterloo, Ogilvy Renault à Ottawa et Donald F. Sim à Toronto, où sa carrière a démarré en 1973.

Membre actif de la collectivité, le sénateur Day occupe en ce moment la présidence de la fondation et du conseil d'administration du Dr. V.A. Snow Centre Nursing Home, de même que du conseil des associés des Archives provinciales du Nouveau-Brunswick. Parmi beaucoup d'activités bénévoles, il a rempli diverses fonctions à l'Association du Barreau canadien et dans d'autres organisations professionnelles, et a été président national de l'association des anciens (1996) et de la fondation (1998-2000) du Royal Military College Club of Canada.

Le sénateur Day a obtenu un baccalauréat en génie électrique du Collège militaire royal du Canada, un baccalauréat en droit de l'Université Queen et une maîtrise en droit du Osgoode Hall.



L'honorable COLIN KENNY, sénateur

Profil de carrière

L'honorable Colin Kenny a prêté serment le 29 juin 1984 à titre de représentant de la province de l'Ontario. Il a débuté sa carrière politique en 1968 en occupant le poste de directeur exécutif du Parti libéral de l'Ontario. De 1969 à 1979, il a exercé au bureau de premier ministre les fonctions d'adjoint spécial, de directeur des opérations et de conseiller en politique. Il a aussi été adjoint au secrétaire principal du premier ministre, le très honorable Pierre Trudeau.

Rôle au sein de comités

Au cours de sa carrière au Parlement, le sénateur Kenny a siégé à de nombreux comités, dont le Comité spécial sur le terrorisme et la sécurité (1986-1988 et 1989-1991), le Comité mixte spécial sur la politique de défense du Canada (1994), le Comité permanent des banques et du commerce, le Comité permanent des finances nationales et le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration.

Il est actuellement président du Comité permanent de la sécurité nationale et de la défense et vice-président du Comité spécial sur les drogues illicites. Il siège aussi au Comité directeur du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles.

Questions de défense

Le sénateur Kenny a été élu rapporteur du Comité de la défense et de la sécurité de l'Association parlementaire de l'OTAN. Il occupait auparavant les postes de président de la sous-commission de l'avenir de la sécurité et de la capacité de défense et de vice-président de la sous-commission sur l'avenir des forces armées de l'Association parlementaire de l'OTAN.

Courriel : kennyco@sen.parl.gc.ca

Site web : <http://sen.parl.gc.ca/ckenny>



L'honorable MICHAEL A. MEIGHEN, sénateur

Nommé au Sénat en 1990, l'honorable Michael Meighen fait partie de différents comités sénatoriaux permanents, notamment ceux des banques et du commerce, des pêches, de la sécurité nationale et de la défense, et est président du Sous-comité des affaires des anciens combattants. Il a aussi été membre du Comité mixte spécial sur la politique de défense du Canada et du Comité mixte spécial sur le renouvellement du Canada.

Au cours de sa carrière en pratique privée, le sénateur Meighen a été avocat au sein du cabinet Ogilvy Renault et conseiller juridique auprès de la Commission Deschênes sur les criminels de guerre. Il siège au conseil d'administration de Paribas Participations Limited, de J.C. Clark Ltd. (Toronto) et Sentry Select Capital Corp. (Toronto).

Au chapitre des activités communautaires, le sénateur Meighen a notamment oeuvré auprès de l'Armée du Salut (ancien président), du Festival de Stratford (ancien président), de la Fédération du saumon Atlantique - Canada (président), du University of King's College (chancelier), et de l'Université McGill (président, McGill Fund Council and Governor).

Le sénateur Meighen est diplômé de l'Université McGill et de l'Université Laval et a été décerné des doctorats honorifiques en loi civile de Mount Allison University en 2001 et du University of New Brunswick en 2002. Il vit à Toronto avec sa femme Kelly et leurs trois enfants.



L'honorable Wilfred P. Moore, sénateur

C'est le très honorable Jean Chrétien qui a nommé le sénateur Moore au Sénat le 26 septembre 1996 comme représentant de la province de la Nouvelle-Écosse. Il détient un baccalauréat en commerce de l'Université Saint Mary's (1964) et un diplôme en droit de l'Université de Dalhousie (1968). Il a été nommé conseiller de la Reine en 1983. Il est un membre de la Nova Scotia Barrister's Society, lui qui a exercé le droit à Halifax pendant 31 ans (1968-1999).

De 1974 à 1980, le sénateur a été conseiller municipal de Halifax, puis maire suppléant de 1977 à 1978. Il a été président du Halifax Metro Centre et membre du comité des immeubles. Il a également été président de la Commission d'appel de l'aide sociale de Halifax et Dartmouth. Pendant 10 ans, soit de 1994 à 2004, il a été membre du conseil des gouverneurs de l'Université de Saint Mary's, notamment le Comité consultatif, et président. Il est un ancien membre de l'escadron des cadets de l'Air 615 (Bluenose) et de l'escadron des réservistes de l'A.R.C.

Le sénateur Moore s'intéresse particulièrement à l'enseignement postsecondaire, puisqu'il est membre du caucus du Parti libéral sur l'enseignement postsecondaire et la recherche. Il a été membre du Comité économique du caucus libéral de l'Atlantique. On doit à ce comité la publication du document d'orientation intitulé « Catching Tomorrow's Wave » à l'intention des provinces de l'Atlantique. En 2000, cette initiative est devenue une politique gouvernementale en vertu du programme « Partenariat pour l'investissement au Canada Atlantique » pour lequel 700 millions \$ sont investis pour la recherche (incluant l'enseignement postsecondaire), le développement économique des collectivités, les investissements dans les petites localités, le commerce et les investissements, l'entrepreneuriat et le perfectionnement des compétences en affaires et le tourisme. Lors du budget de 2005, ce fonds a été renouvelé pour une autre période de cinq ans.

En mars, 2001, le sénateur a ouvert une enquête au Sénat relativement au rôle du gouvernement fédéral dans le cadre du financement des coûts d'entretien différé dans les établissements d'enseignement postsecondaire au Canada. Cette enquête, après avoir obtenu l'aval du Comité sénatorial permanent des finances nationales, a incité le gouvernement fédéral à puiser 200 millions \$ dans son budget de 2002 pour aider les établissements d'enseignement postsecondaire au Canada à assumer les coûts indirects en recherche, lesquels englobent l'entretien des immeubles de

ces établissements. Cette aide financière a été par la suite octroyée dans chaque budget fédéral subséquent à titre d'objet de dépenses.

Aujourd'hui, le sénateur siège sur le Comité sénatorial de la sécurité nationale et de la défense, des banques et du commerce, ainsi que sur le Comité mixte de l'examen et de la réglementation. Il est vice-président du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis et président du Groupe de travail consultatif sur les œuvres d'art du Sénat, un sous-comité du Comité sénatorial permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration. Il a également agi comme membre du Comité sénatorial permanent des finances nationales (1996-2003) et des affaires légales et constitutionnelles (1996-2003).

Le sénateur Moore a donné généreusement de son temps à de nombreux organismes bénévoles, notamment son église, l'église anglicane de St-John, à Lunenburg. Son engagement communautaire et bénévole touche une diversité d'intérêts et de points de vue. Soulignons que, depuis 1994, le sénateur Moore préside bénévolement le Fonds de préservation du *Bluenose II*, un organisme à but non lucratif et une œuvre de bienfaisance enregistrée dont les efforts de financement ont permis au cours de l'hiver 1994-95 la restauration et le retour à sa pleine capacité de fonctionnement du *Bluenose II*, ce voilier historique et l'un des icônes les plus chéris au Canada. Cet organisme a exploité avec succès le voilier pendant 10 ans, jusqu'au 31 mars 2005. Plus récemment, le sénateur a accepté d'assumer la présidence de la Nova Scotia College of Art and Design University (NSCAD), un programme de résidence en studios, à Lunenburg. Cette installation, qui a ouvert ses portes le 26 mai 2006, donne aux diplômés de NSCAD l'occasion d'acquérir de l'expérience sur le marché du travail, de perfectionner leurs aptitudes au travail pour une exposition ou une école des études supérieures, ou encore, se préparer à une démarche d'entreprise. Parallèlement, cette initiative renforce la communauté artistique qui œuvre à Lunenburg et dans les environs.

Le sénateur Moore est né à Halifax, en Nouvelle-Écosse, le 14 janvier 1942. Il est marié à Jane et père de deux enfants, Nicholas et Alexandra. Il vit à Chester, en Nouvelle-Écosse.



L'hon. MARIE-P. (CHARETTE) POULIN, sénateur

Originnaire de Sudbury, l'honorable Marie-P. (Charette) Poulin a été élue au Sénat du Canada en septembre 1995 et représente le nord de l'Ontario.

Elle est membre du Comité sénatorial de la régie interne, des budgets et de l'administration et du Comité sénatorial de la sécurité nationale et de la défense. Elle fut membre du Comité permanent des banques et du commerce. Ancienne présidente du Comité sénatorial des transports et des communications, elle a dirigé à la fin des années 1990 l'examen de la position internationale du Canada dans le secteur des communications et télécommunications, notamment l'examen de l'incidence de la cybertechnologie sur la culture canadienne.

Elle fut la première femme à présider le Caucus libéral du Sénat et le premier sénateur à présider le Caucus libéral du nord de l'Ontario.

Avant sa nomination, le sénateur Poulin a été sous-ministre au gouvernement du Canada suivant une carrière en radiodiffusion. Elle fut la présidente fondatrice et première dirigeante du Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs, un organisme fédéral pour les travailleurs autonomes.

Elle fut également sous-secrétaire du Cabinet au Bureau du Conseil privé, responsable de la gestion des communications et de la consultation pour l'ensemble du gouvernement fédéral. À la Société Radio-Canada, elle a assumé plusieurs fonctions à titre de vice-présidente : ressources humaines et relations industrielles, secrétaire générale du Conseil d'administration et exploitation de la radio et de la télévision francophones.

Avant d'occuper ces postes de vice-présidente pour cette société publique de radiodiffusion, elle a été directeur fondateur des services français de la SRC pour le nord de l'Ontario. À ce titre, elle a fondé la station radiophonique CBON de Sudbury et a établi plus de trente antennes réémettrices dans le nord-est et le nord-ouest de l'Ontario. Durant les premières années de sa carrière, elle a travaillé comme réalisateur, chercheuse et chargée de cours à l'université.

Au fil des ans, ses réalisations et sa participation pour divers organismes communautaires et œuvres de bienfaisance lui ont valu de nombreuses distinctions nationales et internationales dont le Prix Marcel Blouin pour la meilleure émission de radio du matin au Canada en 1983, la médaille du Conseil de la vie française en 1988, l'Ordre de la Pléaïde en 1995, un doctorat honorifique en droit de l'Université Laurentienne en 1995 et l'insigne d'Officier de l'Ordre national de la Légion d'Honneur de la France en 2003 et l'insigne de l'Ordre de Saint-Jean en 2004.

Le sénateur Poulin a siégé aux conseils d'administration de Bell Globemedia, d'hôpitaux, d'universités, de collèges, de Chambres de commerce, des conseils d'administration des arts et la culture et des campagnes de Centraide Canada.

Dans ses initiatives visant à promouvoir la francophonie, elle a fait partie du Comité d'implantation pour l'édiction des droits de la langue française de la Loi 8 en Ontario, du conseil d'administration fondateur de la Cité collégiale et du conseil d'administration fondateur du Regroupement des gens d'affaires (RGA). Elle fut la première femme à présider le RGA.

Le sénateur Poulin siège présentement au conseil de « ACTRA Fraternal Benefit Society » et du « PDG de l'année au Canada ». Elle fut présidente nationale de la Fédération Canada-France et en tant que co-présidente du Groupe interparlementaire Canada-Japon, elle est membre du Forum parlementaire Asie-Pacifique.

Elle a obtenu son baccalauréat ès arts de l'Université Laurentienne en 1966 et sa maîtrise en sciences sociales à l'Université de Montréal en 1969.

Le sénateur Poulin est marié au portraitiste de renommée internationale Bernard A. Poulin. Ils ont deux filles maintenant adultes, Elaine et Valérie.

ANNEXE XXII

Biographies du Secrétariat du Comité



Le major général (à la retraite) G. Keith McDonald,
Conseiller militaire principal

Le major général McDonald a grandi à Edmonton. Il a fait ses études au Collège militaire royal de Saint-Jean et au Collège militaire royal de Kingston, où il a obtenu son diplôme en 1966 et été reçu pilote en 1967.

Au cours de ses 37 années de carrière dans les Forces canadiennes, le major général McDonald a accumulé plus de 4 000 heures de vol à titre de pilote commandant de Tutor, de T-33, de CF5, de CF104 et de CF18.

Il a occupé des postes consultatifs au Collège militaire royal de Baden-Soellingen, en Allemagne, au Quartier général de la Défense nationale à Ottawa, et au NORAD à Colorado Springs, aux États-Unis. Il a notamment assumé les fonctions de commandant de l'escadron de CF18, et de commandant de l'escadre et de la base de Baden-Soellingen, en Allemagne.

Lorsqu'il a terminé sa carrière, le major général McDonald était directeur des opérations de combat au QC du NORAD à Colorado Springs, aux États-Unis.

Après avoir quitté l'armée en 1998, le général McDonald a dû attendre la fin de la période réglementaire avant de se joindre à la firme BNCI Consulting en tant qu'expert-conseil principal à la Division de l'aérospatiale et de la défense. En 2002, il a quitté BNCI pour lancer sa propre entreprise, KM Aerospace Consulting.

Le major général McDonald possède un diplôme en sciences politiques et en économie (programme de spécialisation) du Collège militaire royal du Canada. Il a suivi des cours à l'École d'état-major des Forces canadiennes et au Royal Air Force Staff College, en Angleterre. Il a également suivi des cours en matière de sécurité nationale, des cours de niveau supérieur en administration des affaires à l'Université Queen's, des cours sur la guerre électronique à l'Université de la

Face aux turbulences

Californie, à Los Angeles, des cours en droit des conflits armés à San Remo, en Italie, ainsi que de nombreux autres cours de gestion de projet.

Le général McDonald est marié à Catherine Grunder de Kincardine (Ontario) et il a deux filles, Jocelyn et Amy.



Barry A. Denofsky, Conseiller à la sécurité nationale

Barry Denofsky a récemment pris sa retraite au terme de 35 années de service au sein du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) et de la Gendarmerie royale du Canada (GRC). M. Denofsky est entré à la GRC en janvier 1969 et a travaillé comme agent de la paix en Saskatchewan, en Alberta et au Québec. En 1972, il a été muté au Service de sécurité de la GRC, où il a participé à diverses enquêtes sur la sécurité nationale. Après la création du SCRS, en 1984, il s'est intéressé aux dossiers et a participé aux enquêtes du nouveau service concernant la sécurité nationale.

M. Denofsky a occupé divers postes fonctionnels et de gestion de niveau supérieur au sein du SCRS, notamment ceux de Chef, Contre-espionnage, Région du Québec; de directeur général adjoint, Opérations, Région d'Ottawa; de directeur général adjoint, Contre-terrorisme, Direction générale de la GRC, Ottawa; et de directeur général, Contre-espionnage, Direction générale de la GRC, Ottawa. Lorsqu'il a pris sa retraite du SCRS, M. Denofsky était directeur général, Recherche, analyse et production, Direction générale de la GRC, Ottawa. À ce titre, il était chargé de produire et de fournir au gouvernement des produits analytiques de toutes sources relatifs aux menaces à la sécurité du Canada.

M. Denofsky a aussi représenté le SCRS pendant de nombreuses années aux réunions du Comité spécial OTAN, à Bruxelles, en Belgique. Le Comité spécial est une organisation de services de sécurité et de renseignement représentant toutes les nations membres de l'OTAN. En 2002, M. Denofsky était président du Groupe de travail du Comité spécial OTAN.

M. Denofsky est diplômé de la University of Toronto et détient un diplôme d'études supérieures en administration publique de la Carleton University, d'Ottawa. Il est membre du Conseil consultatif du Canadian Centre of Intelligence and Security Studies (CCISS) de la Carleton University. Il est marié et père de deux enfants.

Jodi Turner, Greffière

Entrée à la Direction des comités du Sénat en janvier 2005, Jodi Turner est cogreffière du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense.

Mme Turner a obtenu baccalauréat ès arts *cum laude* avec double spécialisation (français et études politiques) ainsi qu'une maîtrise *cum laude* en administration publique (spécialisation en politique canadienne) de l'Université du Manitoba.

Avant de se joindre au Comité, Mme Turner a été chef de cabinet du Président du Sénat de 2002 à 2005 et vice-présidente de Research for Western Opinion Research à Winnipeg, Manitoba, de 2000 à 2002.



Barbara Reynolds, Greffière

Barbara Reynolds travaille avec des parlementaires canadiens à divers titres depuis 32 ans. Formée comme sociologue, elle a travaillé pendant 10 ans comme attachée de recherche à la Bibliothèque du Parlement, pour les comités étudiant des questions sociales. Ainsi, elle a été pendant trois ans directrice de recherche au Comité (Chambre des communes) concernant les invalides et les handicapés qui a produit le rapport-clé intitulé *Obstacles*.

Elle a été, pendant 15 ans, collaboratrice au Centre parlementaire où elle a organisé des visites pour les législateurs entre le Canada et les États-Unis, ainsi que des voyages d'étude au Canada pour des législateurs des pays d'Afrique et du Sud-Est asiatique. Elle a coordonné des programmes de perfectionnement professionnel pour les législateurs et leur personnel; elle a aussi rédigé des études sur le fonctionnement des bureaux des parlementaires à Ottawa et dans les circonscriptions. De plus, elle a été directrice du programme Fonds pour le Parlement, le monde du travail et les affaires, lequel permet aux législateurs de passer jusqu'à une semaine avec des grandes entreprises et des syndicats.

De 1985 à 2000, elle a aussi été conseillère du Groupe canadien de l'Union interparlementaire, un organisme mondial de législateurs qui agit comme volet parlementaire pour les Nations Unies.

En avril 1998, elle est entrée à la Direction des comités du Sénat à titre de greffière de comité. Ont figuré au nombre de ses affectations la sécurité et le renseignement, la forêt boréale, les pêches, la sécurité des transports, les anciens combattants de même que la sécurité nationale et la défense. En juin 2002, elle a reçu le Prix d'excellence du Président pour son travail au Sénat.